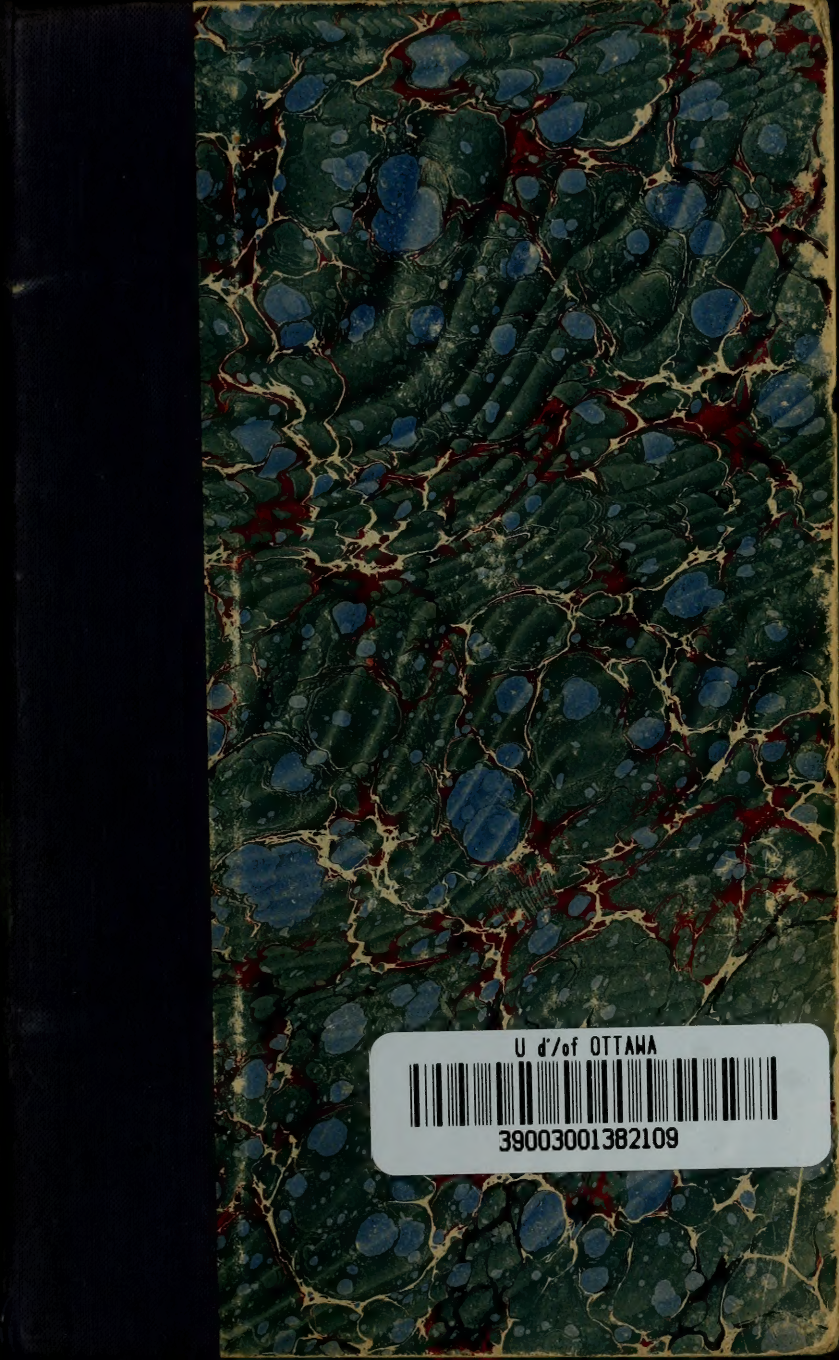
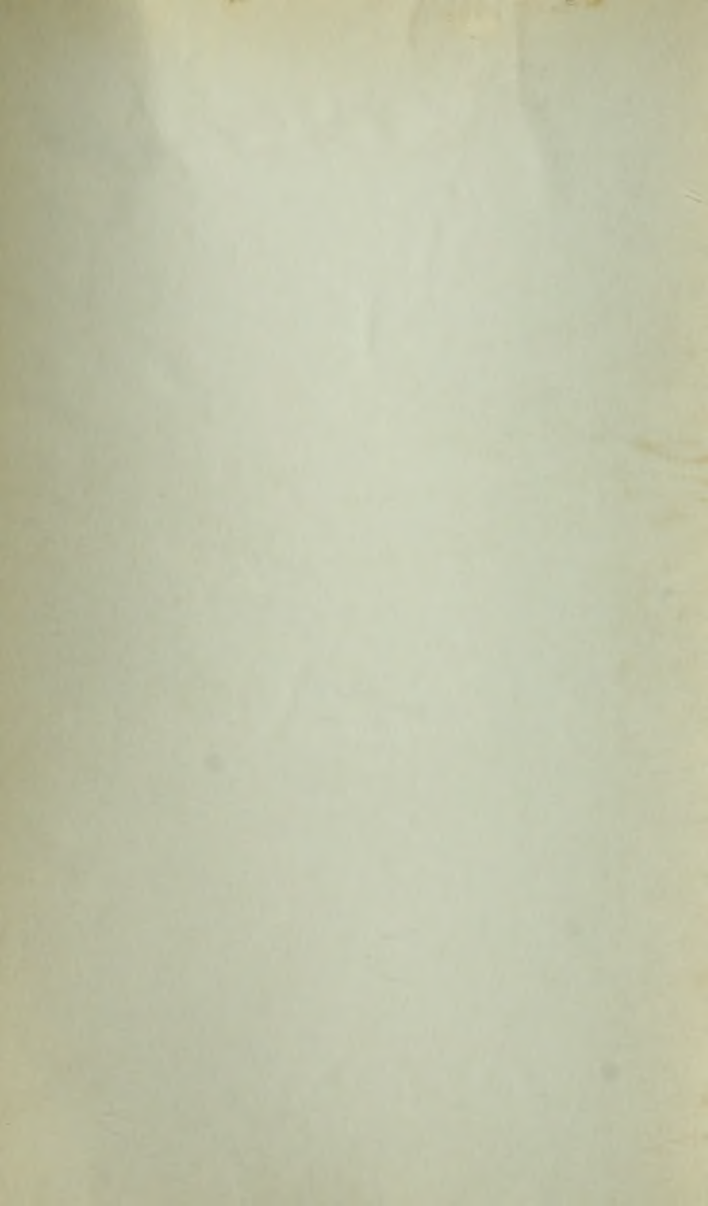
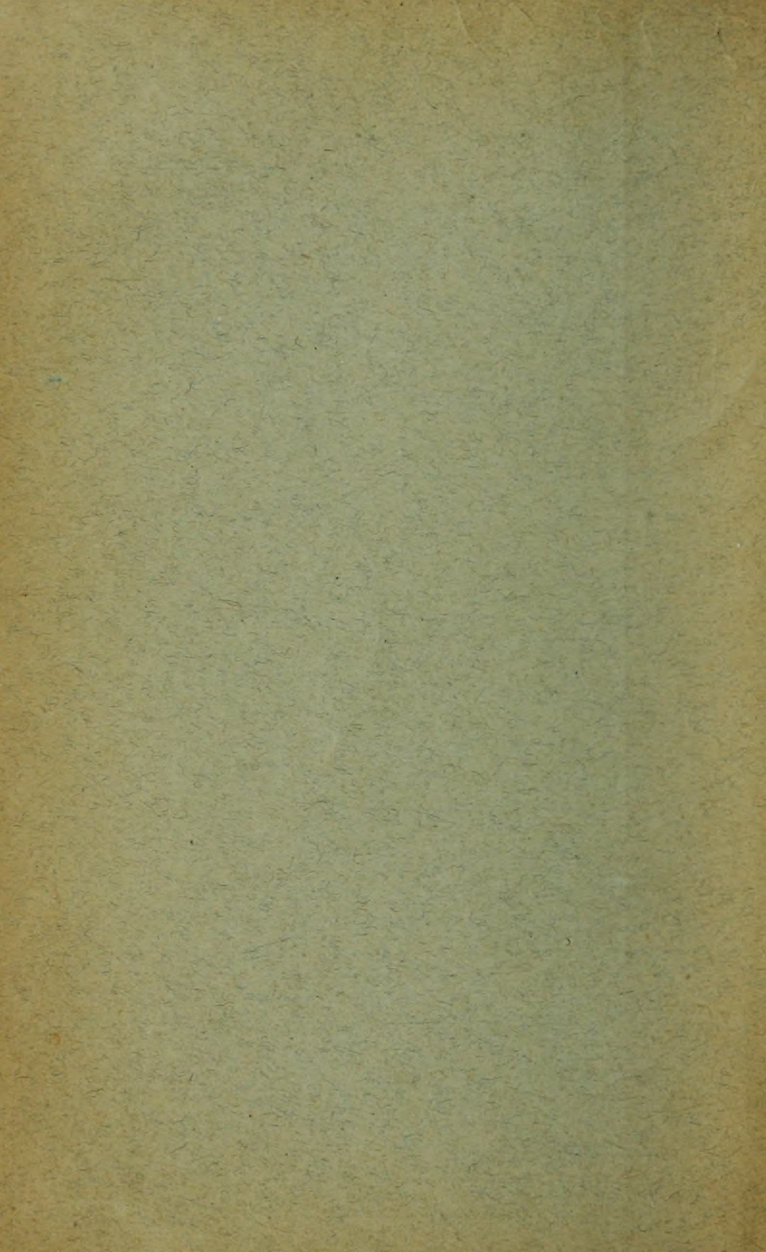




7-13-68 Lebeau, ptre.



Saint Louis

“ LES SAINTS ”

Collection publiée sous la direction de **M. Henri JOLY, de l'Institut**

DERNIERS VOLUMES PARUS :

"LES SAINTS"

Saint Louis

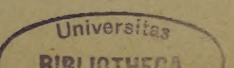
par

MARIUS SEPET

NEUVIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur
RUE BONAPARTE, 90

1913



PRÉFACE

Le plan adopté pour ce volume demande un mot d'explication. Il n'y faut pas chercher une histoire de saint Louis, c'est-à-dire un exposé chronologique et méthodique des actions de sa vie et des événements de son règne. Selon notre avis, dans le cas présent, cela n'eût pas répondu au dessein général de la collection où cet essai doit trouver place. Nous avons cru préférable une étude sur le caractère et la sainteté de cette grande figure chrétienne et royale, considérée sous les différents aspects de sa vie privée et publique. Notre idéal aurait été de présenter à nos lecteurs comme une série de vitraux historiques consacrés à saint Louis.

Dans les divers cadres de cette galerie, ou, pour parler sans figure, dans les chapitres successifs de cet ouvrage, nous avons mis à très large contribution le texte même, rendu naturellement intelligible aux lecteurs modernes, des écrivains contemporains

du saint roi. Nous avons aussi le plus possible donné la parole au saint roi lui-même. Aurions-nous pu trouver une meilleure lumière sur l'âme de saint Louis que dans ses propres *enseignements* à son fils Philippe ou à sa fille Isabelle? Comment aurions-nous pu nous flatter de le mieux connaître et de le mieux peindre que Geoffroi de Beaulieu, son confesseur; son chapelain, Guillaume de Chartres; le confesseur de la reine Marguerite, son épouse, dont l'écrit nous offre un si précieux résumé de l'enquête pour la canonisation? Comment surtout n'aurions-nous pas laissé, partout où il se pouvait, la parole au sire de Joinville? Le bon sénéchal a enfin trouvé de nos jours, dans la personne de M. Natalis de Wailly, un éditeur, un interprète digne de lui. Nous voudrions que nos lecteurs se sentissent engagés par nos citations à puiser plus largement encore et plus directement à cette incomparable source, qui maintenant coule pour eux limpide et fraîche.

Nous formons le même vœu, à un point de vue un peu différent, pour les beaux ouvrages qui nous ont servi de guides dans le choix et la mise en œuvre des textes originaux, et de complément à ces textes mêmes. Puisqu'on chercherait ici en vain une histoire de saint Louis, pourquoi ne la pas chercher dans les livres, si remarquables, que l'on trouvera invoqués et cités au cours des pages qui vont suivre? Si cet essai contribuait à augmenter le

nombre des lecteurs de M. Wallon, de M. J.-A. Félix Faure, du regretté Lecoy de la Marche, par ce seul fait nous estimerions n'avoir pas perdu notre peine. Nous croyons, en outre, devoir ici une mention spéciale aux remarquables travaux de M. Élie Berger sur Blanche de Castille et sur les rapports de saint Louis et d'Innocent IV. Protestant de naissance et d'éducation, il serait à souhaiter que tous ses coreligionnaires comprissent comme lui les devoirs de l'impartialité historique, et le respect dû par tous les bons Français à la religion nationale et aux gloires catholiques de la patrie. Nous avons encore profité, sauf réserve et discussion, du récent et sincère hommage rendu par M. Ch.-V. Langlois, un libre-penseur honnête, à la mémoire de saint Louis dans une revue parisienne.

L'appareil de l'érudition ne convient pas en général à la collection dont ce volume fait partie. Mais nous nous trouvons, eu égard au plan de cette étude, dans un cas quelque peu particulier. On nous pardonnera donc l'abondance relative des renvois au bas des pages. Ils ne sauraient être une gêne pour le lecteur, et nous nous flattons de la pensée que, par leur moyen, notre petit livre, outre son objet propre et immédiat, pourra peut-être former un utile recueil de renseignements et d'indications variées pour les futurs historiens de saint Louis. Un si beau sujet ne peut, en effet, manquer de tenter chez nous de plus en plus les nobles esprits et les

forts pinceaux. Puisse la gloire de saint Louis grandir en France de jour en jour davantage, comme grandit celle de Jeanne d'Arc!

Clamart, le 8 mai 1898.

Une réimpression nouvelle de cet ouvrage nous donne l'agréable occasion de signaler les résultats acquis sur le confesseur de la reine Marguerite par les récents travaux de M. le comte François Delaborde, et confirmés par M. Léopold Delisle. Il est désormais hors de doute que le Confesseur doit être identifié avec un frère mineur, nommé Guillaume de Saint-Pathus. Il composa son ouvrage à la demande de la princesse Blanche de France, veuve de l'infant de Castille, d'après un résumé de l'enquête de canonisation qui lui fut communiqué par Jean de Samois, évêque de Lisieux. Le texte original du Confesseur était en latin. Celui que nous possédons est une traduction française assez imparfaite, quoique due peut-être à l'auteur lui-même. On trouvera les indications bibliographiques relatives à ce problème, heureusement résolu, d'histoire littéraire dans le manuel d'Auguste Molinier : *Les Sources de l'histoire de France*, n° 2544 (Paris, Alphonse Picard, 1901-1904, in-8°).

Juin 1905.

SAINT LOUIS

I

L'HOMME

CHAPITRE I

LE FILS. — SAINT LOUIS ET BLANCHE DE CASTILLE.
CARACTÈRE ET ÉDUCATION DE SAINT LOUIS.

Louis de France, que la France et le monde chrétien vénèrent depuis six siècles sous le nom de saint Louis, naquit à Poissy, le 25 avril 1214, l'année même de la victoire de Bouvines. Le grand roi Philippe-Auguste, son aïeul, occupait le trône. Louis, son père, le prince héritier, avait épousé, le 23 mai 1200, une princesse espagnole, Blanche, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, qui lui donna une lignée nombreuse. Leur fils aîné, Philippe, né en 1209, mourut à l'âge de huit ou neuf ans, et quand

Louis VIII, en 1223, monta sur le trône, l'héritier présomptif de la couronne fut le jeune Louis.

Cet héritage ne fut que trop vite ouvert. Louis VIII mourut à Montpensier, le 8 novembre 1226, au retour de l'expédition qu'il avait conduite en Languedoc pour achever la ruine de l'hérésie albigeoise. Son règne si court ne lui permit pas de donner sa mesure comme souverain. Comme homme et comme chrétien, il semble avoir laissé à ses contemporains une assez forte impression d'estime et d'admiration respectueuse, fruit de vertus solides et délicates. Il eut un renom particulier de bravoure, de piété, de fidélité conjugale. Mais son influence sur son fils, âgé seulement de douze ans quand il fut appelé à lui succéder, n'a pu être très grande.

Il en fut tout autrement de celle de Blanche de Castille. Née avec le génie d'un grand homme d'État, cette princesse a été aussi le modèle des mères. Politiquement, sa régence a eu les qualités et les résultats d'un règne. Élève de son beau-père, Philippe-Auguste, elle a maintenu et consolidé l'œuvre de ce prince, ébranlée par la mort prématurée de Louis VIII et les dangers d'une minorité. Par la sûreté de son coup d'œil, la rapidité de ses décisions, l'énergie de son action, elle a déconcerté les ligues réitérées de la haute aristocratie féodale, soutenu et fixé davantage encore sur la hauteur acquise par les règnes précédents, pour le bien de la nation, la monarchie capétienne. « Blanche, dit son plus récent historien (1), avait fait des prodiges pour amener la grande noblesse à respecter l'auto-

(1) Élie Berger, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, pp. 272-273.

rité de son fils et pour défendre contre les ambitions privées l'intérêt général. Quand Louis IX cessa d'être en tutelle, personne en France n'était, du moins pour le moment, en état de se soulever contre lui. L'intégrité du domaine royal, un instant compromise, avait été sauvegardée; Blois, Chartres, Sancerre et Châteaudun, ces anciens fiefs de la maison de Champagne, ne relevaient plus que du roi; par le traité de Paris, deux nouvelles provinces s'étaient jointes à celles que Louis IX avait reçues de son père. La maison de France, héritière désignée de ce qui restait au comte de Toulouse, était devenue prépondérante sur la rive gauche du Rhône, et les grands feudataires, naguère si menaçants, n'avaient plus qu'à se conduire en vassaux respectueux. »

Quand Blanche eut par degrés et comme insensiblement remis le pouvoir à son fils, qu'elle avait formé à l'exercer, elle demeura, par la nature même des choses, sans usurpation ni affectation, son conseil principal et presque son associée au trône. Il n'y a point d'exagération à dire que Louis IX ne faisait rien sans elle. Ce fut malgré elle qu'il partit pour la croisade, mais en lui confiant la régence du royaume avec les pouvoirs les plus étendus. Elle l'exerça jusqu'à sa mort, en sentant le poids d'un tel fardeau, mais sans fléchir sous lui. « Jusqu'à la fin de sa vie, elle resta, dit son historien (1), ce qu'elle avait toujours été, une femme active, énergique, une reine sévère et juste, qui voulait tout faire par elle-même, et n'entendait rien négliger lorsqu'il s'agissait de maintenir les droits et la majesté de la couronne. »

(1) Élie Berger, ouvrage cité, p. 401.

Sa fin fut d'une grande chrétienne. « Elle était à Melun, quand vers le mois de novembre 1252, la maladie de cœur dont elle souffrait prit tout à coup un caractère si grave qu'elle dut en toute hâte se faire transporter à Paris. C'est là qu'elle se coucha pour ne plus se relever. En prévision de la mort, elle avait mis ordre à ses affaires, et prescrit qu'on dédommageât, aux dépens de sa fortune personnelle, tous ceux auxquels elle avait pu faire tort. Alors elle oublia sa vie de fatigues et de douleurs pour ne plus penser qu'au repos d'une autre existence.

« Cinq ou six jours avant sa fin, elle se fit donner la communion par Renaud de Corbeil, évêque de Paris, et le même jour elle reçut de sa main l'habit cistercien, que portaient les religieuses de Maubuisson. Comme l'évêque, en lui imposant ces pauvres vêtements, lui disait qu'elle les garderait si elle venait à mourir, elle déclara qu'elle voulait être religieuse à la vie et à la mort; et, en effet, à partir de cette heure, elle fut, jusqu'à son dernier soupir, comme la plus humble des sœurs, sous l'obédience de l'abbesse de Maubuisson. Après qu'elle eut reçu les derniers sacrements, ceux qui l'entouraient, voyant qu'elle avait perdu la parole et paraissait à toute extrémité, la transportèrent sur un lit garni de paille qu'on avait recouverte d'une simple serge. Les prêtres et les clercs qui l'assistaient la croyaient morte et gardaient le silence, quand tout à coup, d'une voix faible et basse, elle se mit à réciter les prières des agonisants : « *Subvenite sancti Dei;* venez à mon secours, saints du Seigneur! » Ils la suivirent; mais elle avait à peine « murmuré entre ses dents » cinq ou six versets, que son âme la quitta.

« C'est le 26 ou le 27 novembre, probablement vers trois heures du soir, que Blanche de Castille trouva dans la mort la paix dont sa vie avait presque toujours été privée. Elle avait vécu un peu moins de soixante-cinq ans (1). » — Elle fut pleurée de la nation et principalement des classes inférieures. « De sa mort fut troublé le menu peuple, disent avec une éloquente simplicité les *Chroniques de Saint-Denis*, car elle n'avait que faire qu'ils fussent foulés des riches, et gardait bien justice. »

Les femmes exceptionnellement douées d'un génie aussi viril risquent fort, l'histoire nous l'apprend, d'y sacrifier leurs devoirs et leurs affections de famille. Mais il n'en fut pas ainsi de la reine Blanche, qui, au contraire, remplit d'autant mieux ses devoirs d'épouse et de mère qu'elle les comprit toujours sans peine selon la qualité de son rang et de ses fonctions royales. Elle présida elle-même, avec les conseils et les aides voulus, à l'éducation de ses enfants et, entre tous, du jeune roi, dont elle se savait comptable, d'une façon particulière, à Dieu, au royaume et à l'honneur de sa maison. Elle éleva saint Louis avec une tendresse ferme et sévère, sans songer le moins du monde à écarter de lui les excessives duretés, auxquelles il se plia lui-même avec une humble soumission, de la discipline d'alors.

« Dieu, en qui il mit sa confiance, dit Joinville (2), le garda toujours dès son enfance jusques à la fin; et spécialement dans son enfance il le garda alors qu'il lui en fut bien besoin... Quant à son âme, Dieu le garda par les bons enseignements de sa

(1) Ouvrage cité, pp. 414, 415.
(2) Édition N. de Wailly, 1874, § 71.

mère, qui lui enseigna à croire et à aimer Dieu, et attira autour de lui toutes gens de religion. Et elle lui faisait, si enfant qu'il fût, ouïr et dire toutes ses heures, et entendre les sermons aux fêtes. Il rappelait que sa mère lui avait donné quelquefois à entendre qu'elle aimerait mieux qu'il fût mort, plutôt qu'il fît un péché mortel. »

« Le temps de la jeunesse de monseigneur saint Louis, dit le Confesseur de la reine Marguerite (1), ne passa pas en vain, mais il le passa très saintement. A l'âge de quatorze ans ou environ, comme il était en la garde de la noble dame, la reine Blanche, sa mère, il lui obéissait en toutes choses. Elle le faisait garder très diligemment et le gardait elle-même. Elle le faisait aller noblement et en noble atour, comme il convenait à un grand roi. En ce temps il s'occupait quelquefois, pour se distraire, à aller en bois et en rivière, et en autres œuvres de telle manière, honnêtes toutefois et convenables. Il ne laissait pas cependant d'avoir toujours son maître en ce même temps, qui lui enseignait les lettres et l'instruisait, et, comme le pieux roi lui-même le racontait, ce maître le battait quelquefois pour quelque raison de discipline (2). Et le pieux roi toujours en ce même temps entendait chaque jour la messe et les vêpres chantées, et toutes les heures canoniales aussi, et cela ne l'empêchait pas de les dire lui-même avec un autre. Il fuyait tous jeux malséants

(1) *Historiens de France,* t. XX, pp. 65, 66.

(2) « Pour li enseigner cause de decepline », selon les termes un peu obscurs du texte original. Le même auteur dit en un autre endroit (p. 101) : « c'estoit grant humilité quant il avait jà quatorze ans et estoit roi, et soufroit que son mestre le batist pour cause d'enseignement. »

et se gardait de toute chose laide ou déshonnête. Il ne faisait injure à personne par fait ou parole... et à chacun il parlait toujours au pluriel. »

Le jeune Louis IX était donc un aimable enfant, beau de visage avec des cheveux blonds, selon le type de la maison de Hainaut, à laquelle il se rattachait par sa grand'mère Isabelle, mère de Louis VIII, sérieux et affable, attentif et réfléchi, déjà ferme et patient, prudent et modéré, pieux surtout, profondément chrétien d'esprit et de cœur. Blanche lui avait communiqué, dès son plus jeune âge, l'habitude et le goût de l'aumône, qu'elle avait elle-même à un très haut point. Une charmante anecdote se trouve à cet égard dans l'un des sermons d'un prédicateur contemporain du saint roi. « Le roi Louis de France, celui qui règne actuellement, raconte Étienne de Bourbon, prononça un jour une excellente parole, que m'a répétée un religieux qui était là et qui la recueillit de sa bouche. Un matin, alors qu'il était tout jeune, une quantité de pauvres étaient rassemblés dans la cour de son palais et attendaient l'aumône. Profitant de l'heure où chacun dormait encore, il sortit de sa chambre, seul, avec un serviteur chargé d'une grosse somme en deniers, et sous le costume d'un simple écuyer; puis il se mit à distribuer le tout de sa propre main, donnant largement à ceux qui lui semblaient le plus misérables. Cela fait, il se retirait dans son appartement, lorsqu'un religieux, qui avait aperçu la scène de l'embrasure d'une fenêtre, où il s'entretenait avec la mère du roi, se porta à sa rencontre et lui dit : « Sire, j'ai parfaitement vu vos méfaits. — Mon très cher frère, répondit le prince tout confus, ces gens-là sont mes soudoyers : ils combattent pour moi (par leurs

prières) contre mes adversaires et maintiennent le royaume en paix. Je ne leur ai pas encore payé toute la solde qui leur est due (1). »

Ce sont là, certes, de beaux débuts dans la vie royale. Faut-il croire pourtant que le jeune prince fût dès lors parvenu aussi haut dans la perfection qu'il y atteignit plus tard et que l'éducation chrétienne n'ait eu à combattre en lui aucun défaut originel, aucune tendance qui pût être, maintenant et plus tard, pour l'héroïque vertu de sa volonté, matière de lutte et de victoire? Il est assez peu vraisemblable qu'il en ait été ainsi, et il est permis, ne fût-ce qu'à la décharge du précepteur trop zélé qui, de temps à autre, lui enseignait si rudement « cause de decepline », de penser que ses pieux biographes ont, selon une inclination bien naturelle, reporté quelquefois jusqu'à son enfance la perfection morale comme les habitudes extérieures de son âge mûr. Selon son droit d'historien et de critique, M. Langlois a pris en face d'eux, tout en concluant comme eux, le rôle un peu ingrat d' « avocat du diable », et nous ne devons pas craindre de le suivre, selon nos vues propres, dans cette voie d'examen et de contrôle rétrospectif.

C'est peut-être aller bien loin et dépasser la réalité de nos connaissances sur saint Louis que d'affirmer comme un fait acquis la « violence de son caractère », même en ajoutant qu'il « réussissait souvent à la maîtriser » (2). Mais on peut admettre qu'il tenait de son père et de sa mère une certaine susceptibilité et vivacité d'humeur et une pente à

(1) Lecoy de la Marche, *Saint Louis, son gouvernement et sa politique*, p. 344.

(2) *Revue de Paris*, 1er septembre 1897, p. 121.

se courroucer, surtout quand il était convaincu d'avoir la raison pour lui. Il n'est pas douteux que Blanche, quand on la heurtait, n'était rien moins que facile et débonnaire et qu'il y avait plutôt dans sa nature quelque chose de raide et d'altier. Quant à Louis VIII, ses contemporains ont remarqué qu'il ne se fâchait pas à la légère, mais qu'une fois en courroux, on avait peine à l'apaiser (1). Cette disposition héréditaire, saint Louis, en tout cas, l'a certainement, mille faits le prouvent, réduite sous le joug étroit de la justice et de la charité la plus exacte. On peut trouver quelque trace et du penchant natif et de la victoire de la volonté dans un joli récit de Joinville, celui des familiers et des biographes du saint roi qui, quoique dès longtemps convaincu et comme pénétré de sa sainteté, s'est le moins fait scrupule de saisir et de noter avec une pointe de curiosité et de malice naïve, les côtés humains, sinon défectueux, de son caractère :

« Tandis que le roi fortifiait Césarée, j'allai dans son pavillon pour le voir. Dès qu'il me vit entrer dans sa chambre, là où il parlait au légat, il se leva et me tira à part, et me dit : « Vous savez, dit le roi, que je ne vous retins que jusques à Pâques; ainsi je vous prie de me dire ce que je vous donnerai pour être avec moi de Pâques en un an. » Et je lui dis que je ne voulais pas qu'il me donnât plus de ses deniers que ce qu'il m'avait donné; mais que je voulais faire un autre marché avec lui.

« Parce que, fis-je, vous vous courroucez quand on vous demande quelque chose, je veux que vous

(1) Élie Berger, ouvrage cité, pp. 42, 43.

conveniez avec moi, que si je vous demande quelque chose pendant toute cette année vous ne vous courroucerez pas; et si vous me refusez, je ne me courroucerai pas non plus. » Quand il ouït cela, il commença à rire aux éclats, et me dit qu'il me retenait à cette condition; et me prit par la main, et me mena par devers le légat et vers son conseil, et leur répéta le marché que nous avions fait; et ils en furent très joyeux, parce que j'étais le plus riche qui fût dans le camp. »

A quelque temps de là, un chevalier fut chassé du camp pour cause de mauvaises mœurs et on lui confisqua ses armes et son cheval. « J'allai prier le roi, dit Joinville, qu'il me donnât le cheval pour un pauvre gentilhomme qui était dans le camp. Et le roi me répondit que cette prière n'était pas raisonnable, car le cheval valait encore quatre-vingts livres. Et je lui répondis : « Comment avez-vous violé nos conventions, en vous courrouçant de ce que je vous ai demandé? » Et il me dit en riant : « Dites tout ce vous voudrez, je ne me courrouce pas. » Et toutefois je n'eus pas le cheval pour le pauvre gentilhomme (1).

Plus qu'au courroux encore, ou plutôt à la mauvaise humeur, nous ne serions pas éloignés de reconnaître dans le caractère natif de saint Louis, que sut si bien rehausser et perfectionner sa volonté soumise à la grâce, une assez forte tendance à l'obstination, conséquence naturelle de l'excès dans la fermeté, cette belle qualité royale qui lui venait de sa mère. Il n'est pas peut-être trop téméraire d'interpréter dans ce sens cet autre récit de Joinville :

(1) *Joinville*, édition citée, § 499, 500, 505.

« Après que nous eûmes été dix semaines en mer (au retour de la croisade), nous abordâmes à un port qui était à deux lieues d'un château appelé Hyères, qui était au comte de Provence qui depuis fut roi de Sicile. La reine et tout le conseil furent d'accord que le roi descendît là, parce que la terre était à son frère. Le roi nous répondit qu'il ne descendrait pas de son vaisseau jusque à tant qu'il viendrait à Aigues-Mortes, qui était en sa terre. Le roi nous tint en ce point le mercredi et le jeudi, que nous ne le pûmes jamais vaincre.

« Dans ces vaisseaux de Marseille il y a deux gouvernails, qui sont attachés à deux barres si merveilleusement, qu'aussi vite que l'on aurait tourné un cheval, l'on peut tourner le vaisseau à droite et à gauche. Le roi était assis le vendredi sur l'une des barres des gouvernails, et il m'appela et me dit : « Sénéchal, que vous semble de cette affaire ? » Et je lui dis : « Sire, il serait bien juste qu'il vous en advînt comme il fit à madame de Bourbon, qui ne voulut pas descendre en ce port, mais se remit en mer pour aller à Aigues-Mortes, et demeura depuis sept semaines sur mer. »

« Alors le roi appela son conseil et leur dit ce que je lui avais dit, et leur demanda ce qu'ils conseillaient de faire ; et tous furent d'avis qu'il descendît ; car il n'agirait pas sagement s'il mettait sa personne, sa femme et ses enfants en aventure de mer, après qu'il en était hors. Le roi se rendit au conseil que nous lui donnâmes, de quoi la reine (Marguerite) fut très joyeuse (1). »

Quoi qu'il en soit des imperfections naturelles

(1) *Joinville,* édition citée, § 652-654.

de saint Louis, il est certain que l'éducation qu'il reçut de Blanche de Castille y fut, en tout cas, un remède efficace, comme elle fut un secours croissant pour le développement de ses qualités natives. Le souvenir de ses obligations envers elle, comme homme aussi bien que comme roi, toujours présent à son esprit, fortifia sa tendresse de fils au point de le maintenir dans un esprit de docilité, non pas puérile, mais raisonnée, et de lui faire accepter même le poids, parfois un peu lourd, de certaines susceptibilités de Blanche, qui, si elle fut le modèle des mères, ne fut pas également, comme nous le verrons, celui des belles-mères. Quand il reçut la nouvelle de la mort de celle à laquelle il devait tant, la douleur de Louis fut déchirante, quoique toujours chrétienne.

« A Sayette, dit Joinville (1), (ce fut à Jaffa selon Geoffroi de Baulieu), arriva au roi la nouvelle que sa mère était morte. Il en montra si grand deuil, que de deux jours on ne put jamais lui parler. Après cela, il m'envoya querir par un valet de chambre. Quand je vins devant lui en sa chambre, là où il était seul, et qu'il me vit, il étendit les bras et me dit : « Ah ! sénéchal, j'ai perdu ma mère ! »

« — Sire, je ne m'en étonne pas, fis-je, car elle devait mourir ; mais je m'étonne que vous, qui êtes un homme sage, ayez montré si grand deuil ; car vous savez que le sage dit que quelque chagrin que l'homme ait au cœur, rien ne doit lui paraître au visage ; car celui qui le fait, en rend ses ennemis joyeux et en chagrine ses amis. »

Il est difficile de ne pas trouver assez déplacée

(1) Édition citée, § 603, 604.

cette réflexion de Joinville, qui, sermonné amicalement par saint Louis, avait, à ce qu'il semble, un peu pris l'habitude, avec moins d'autorité, de lui rendre la pareille à l'occasion. Geoffroi de Beaulieu ici montre un sentiment plus vrai en même temps qu'une information plus pleine :

« Tandis que le roi demeurait à Jaffa pour réparer les murailles de cette ville, arriva la nouvelle du pieux décès de madame Blanche, sa très illustre mère. Aussitôt que monseigneur le légat en fut informé, il prit avec lui l'archevêque de Tyr, qui portait alors le sceau du roi, et il lui plut aussi que je vinsse avec eux, moi troisième. Le légat donc se rendit auprès du roi, et nous deux avec lui, et il lui demanda un entretien particulier dans sa chambre en notre présence. Remarquant l'air grave du légat, le roi se douta qu'il avait à lui dire quelque chose de triste. En homme plein de la pensée de Dieu, il nous conduisit avec le légat dans sa chapelle, qui attenait à sa chambre, et, ayant fait fermer la porte de sa chambre, il s'assit avec nous devant l'autel. Alors le légat avec sagesse rappela au roi les grands, nombreux et divers bienfaits qu'il avait reçus de la divine bonté depuis sa plus tendre enfance, et, entre tous, la grâce que Dieu lui avait faite en lui donnant une mère comme la sienne, qui l'avait élevé si chrétiennement, qui avait conduit et administré avec tant de fidélité et de prudence les affaires de son royaume. Après un court silence, en soupirant et en pleurant, il lui annonça la mort de la reine, cet événement si funeste, si déplorable. Le roi s'exclama d'abord à haute voix et fondit en larmes; puis, il s'agenouilla devant l'autel, et les mains jointes, il dit très dévotement, en pleurant : « Je vous rends grâce, Seigneur, mon Dieu, de ce que, aussi

longtemps qu'il a plu à votre bonté, vous m'avez prêté madame ma très chère mère; et maintenant voici que, selon votre bon plaisir, vous l'avez retirée à vous par mort corporelle. Il est vrai, Seigneur, que je l'aimais par dessus toutes les autres créatures mortelles, et elle le méritait bien. Mais puisque tel est votre bon plaisir, que votre nom soit béni dans tous les siècles. Amen. »

« Alors, après que le légat eut récité une brève recommandation pour l'âme de la défunte, le roi voulut demeurer seul avec moi dans sa chapelle. Le légat et l'archevêque se retirèrent, et le roi demeura quelque temps devant l'autel dans une pieuse méditation, mêlée de soupirs. Mais, de peur qu'un excessif chagrin ne l'accablât, je m'approchai de lui pour tâcher de le consoler, selon mon pouvoir, et je lui dis humblement, qu'à présent il avait assez rendu à la nature ce qu'il devait à la nature, et qu'il était temps qu'il rendît aussi à la grâce de Dieu, qui était en lui, ce qui convenait à la raison illuminée par la grâce. Il reçut cet avis avec sagesse et se résolut à le suivre. Bientôt, en effet, il quitta sa chapelle et se retira dans son oratoire, où il avait coutume de dire ses heures en particulier. Il m'y emmena seul avec lui et, selon sa volonté, nous dîmes ensemble tout l'office des morts, savoir les vêpres et les vigiles, avec les neuf leçons. Et ce qui ne fut pas un médiocre sujet d'admiration pour moi, c'est que, quoique son cœur eût été si récemment frappé et d'une si cruelle blessure, je ne pus, autant qu'il me souvienne, remarquer qu'il lui échappât le moindre oubli, la moindre erreur dans la récitation d'aucun verset de psaume ou d'aucune leçon, ainsi qu'il arrive d'ordinaire quand le cœur humain vient d'être bouleversé

par de soudaines et douloureuses nouvelles, ce que j'attribuai à la puissance de la grâce divine et à la constance de son cœur. Il se montra un fils très fidèle à l'âme de sa pieuse mère. Car il demanda un nombre infini de messes et les suffrages d'oraisons multipliées dans les communautés religieuses. Lui-même désormais fit célébrer chaque jour devant lui une messe spéciale pour sa mère (1). »

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 17.

CHAPITRE II

L'ÉPOUX. — MARGUERITE DE PROVENCE.

Comme l'éducation de saint Louis, son mariage fut l'œuvre de Blanche de Castille. Il avait dix-neuf ans, quand, en 1633, sa mère s'occupa de lui trouver une femme. Son choix se fixa sur la princesse Marguerite, fille aînée de Raimond-Bérenger, comte de Provence. La politique sans doute eut sa grande part dans ce choix, et cela était inévitable. Mais Blanche n'avait pas négligé de s'informer des qualités personnelles de la jeune fille, belle, pieuse et parfaitement élevée par son père. La négociation ne fut point pénible. Raimond-Bérenger s'empressa d'accepter l'offre qui lui était faite.

« Gautier Cornu, archevêque de Sens, et Jean de Nesle, raconte M. Élie Berger d'après les auteurs et les documents contemporains (1), allèrent chercher en Provence la jeune princesse, qui vint à la cour, accompagnée par son oncle Guillaume, évêque élu de Valence. Elle avait sans doute une suite nombreuse; en tout cas les comptes royaux parlent à cette occasion d'un ménestrel du comte de Provence

(1) Ouvrage cité, p. 223 et suiv.

et de six trompettes, venus avec Marguerite. En se dirigeant vers Sens, la fiancée du roi s'arrêta, le 19 mai, à l'abbaye de Tournus. En même temps Louis IX venait de Paris par Fontainebleau, Pont-sur-Yonne et l'abbaye de Sainte-Colombe près Sens. Il avait avec lui sa mère, ses frères Robert et Alphonse, son cousin Alphonse de Portugal, neveu de Blanche, et qui était élevé avec les jeunes princes. Les autres enfants de Blanche de Castille, Isabelle et Charles, étaient restés à Paris. Outre les dames de sa maison, la reine avait certainement avec elle un très grand nombre d'officiers et de grands seigneurs : le chambrier de France, Barthélemy de Roye, le chambellan Jean de Beaumont, Ferry Pâté plus tard maréchal, sont nommés, à propos du mariage du roi, dans les comptes de l'hôtel, ainsi que Raimond de Toulouse et la comtesse Jeanne de Flandre. Pour transporter tout son monde, la reine avait fait louer, selon l'usage, des bateaux et des chevaux.

« La cour fut à Sens du 26 au 28 mai 1234, et le mariage fut probablement célébré le 27; en tout cas, c'est à cette date que Louis IX constitua le douaire de Marguerite, par une charte où il parle d'elle comme étant déjà sa femme. Quoique à cette époque les dépenses de la maison royale n'eussent rien d'exagéré, Blanche et son fils déployèrent dans cette occasion solennelle un luxe convenable : les comptes de l'hôtel mentionnent la couronne d'or qu'on fit faire pour la jeune reine, un « chapeau d'or » réparé à son usage, deux cuillers et une coupe d'or, certainement destinées à la table royale; la coupe fut ensuite donnée au bouteiller de France. On remit en état la couronne du roi, et des joyaux furent achetés à l'orfèvre de la comtesse de Flandre.

« On aurait fort à faire si l'on voulait énumérer les vêtements, les effets de literie, les objets de toute sorte que Blanche de Castille fit acheter pour le mariage de son fils, les robes commandées pour le roi, celles qui étaient destinées aux officiers et aux grands seigneurs de la cour, au prince Robert, au prince Alphonse, à leur cousin le prince de Portugal, au comte de Toulouse, les fourrures apportées pour la jeune reine ou données aux dames de la cour. Parmi les robes qui furent distribuées pour le couronnement, beaucoup étaient de soie et plusieurs en pourpre; on en donna, selon l'usage, à ceux qui furent faits chevaliers à l'occasion du mariage royal. La reine avait fait préparer à Sens les logements de la cour, et par son ordre une maison avait été retenue pour la comtesse de Flandre. La ville ne put sans doute pas héberger tous ceux qui avaient accompagné le roi, mais on avait apporté des pavillons. On éleva de plus une maison en branchages, une *feuillée,* dont la destination n'est pas indiquée par les comptes et qui renfermait, à l'usage du roi, un trône recouvert de soie. C'est là peut-être que se firent entendre les ménestrels, dont plusieurs appartenaient à la suite du prince Robert. Enfin des échafaudages furent construits devant l'église de Saint-Étienne, où devait avoir lieu le couronnement de Marguerite.

« Plusieurs personnages de la cour avaient été envoyés au-devant de la princesse; lorsqu'elle approcha, le roi, Blanche et les princes allèrent à sa rencontre. Au lendemain du mariage, la jeune reine fut couronnée par l'archevêque de Sens, qui lui donna l'onction sainte... La charité ne fut pas oubliée au milieu de ces réjouissances... Des malades furent amenés au roi, qui leur fit distribuer de l'argent; un

pauvre homme, dont le cheval avait été tué pendant les fêtes, reçut une indemnité. La cour reprit le chemin de Paris, sans doute dès le 29 mai, par Montereau-faut-Yonne et Fontainebleau. Marguerite avait reçu en douaire la ville du Mans et ses appartenances, avec Mortagne et Mauves-sur-Huisne. Sa dot était de dix mille marcs, somme très élevée, qui peut-être ne fut jamais entièrement payée, car on sait qu'en 1266 huit mille marcs étaient encore dus à saint Louis par le fait de son mariage. »

La vive, tendre et constante affection de saint Louis pour Marguerite, qui le paya de retour, est l'un des traits les plus caractéristiques et les plus charmants de sa vie. Comment il sut dès l'origine concilier l'ardeur de cet amour conjugal avec le goût profond et l'exercice ascétique de la chasteté chrétienne, qui était un des traits dominants de sa nature, de jour en jour plus pénétrée par la grâce, c'est ce que nous ont appris les informations naïvement fidèles des pieux témoins de ses vertus (1). Sans être tout à fait une sainte elle-même, la jeune reine se montra digne de cette affection d'un saint. Leur commune tendresse eut à souffrir de l'humeur sévère et ici un peu jalouse de Blanche de Castille, mais précisément elle ressort pour nous avec un gracieux relief du récit même, que nous devons à Joinville, des duretés de la reine-mère. La mort de Blanche, que le bon sénéchal (peut-être en raison d'une certaine sympathie de grand seigneur pour le parti féodal et aristocratique combattu et vaincu par elle) ne paraît pas avoir aimée ni regrettée beaucoup, lui a fourni l'oc-

(1) Cf. Geoffroi de Beaulieu, chap. XI. — Le Confesseur de la reine Marguerite, chap. XVI.

casion de donner place en son livre à ces petites tracasseries féminines qui, comme on le voit, ne laissent pas de se retrouver jusque dans les familles les plus exemplaires.

« Madame Marie de Vertus, raconte-t-il (1), très bonne dame et très sainte femme, me vint dire que la reine (Marguerite) montrait un très grand deuil, et me pria que j'allasse vers elle pour la réconforter. Et quand je vins là, je trouvai qu'elle pleurait, et je lui dis qu'il disait vrai celui qui dit que l'on ne doit pas croire aux femmes : « Car c'était la femme que vous haïssiez le plus qui est morte, et vous en montrez un tel deuil ! » Et elle me dit que ce n'était pas pour la reine (Blanche) qu'elle pleurait, mais pour la peine que le roi avait du deuil qu'il montrait, et pour sa fille (qui depuis fut reine de Navarre), qui était demeurée en la garde des hommes.

« Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite furent telles, que la reine Blanche ne voulait pas souffrir, autant qu'elle le pouvait, que son fils fût en la compagnie de sa femme, si ce n'est le soir quand il allait coucher avec elle. L'hôtel là où il plaisait le mieux au roi et à la reine de demeurer, c'était à Pontoise, parce que la chambre du roi était au-dessus, et la chambre de la reine au-dessous.

« Et ils avaient accordé leurs affaires ainsi, qu'ils tenaient leur parlement en un escalier à vis qui descendait d'une chambre en l'autre. Et ils avaient leurs affaires arrangées ainsi, que quand les huissiers voyaient venir la reine en la chambre du roi son fils, ils frappaient la porte de leurs verges, et le roi s'en

(1) Édition citée, § 605-608.

venait courant en sa chambre, pour que sa mère l'y trouvât ; et ainsi faisaient à leur tour les huissiers de la chambre de la reine Marguerite quand la reine Blanche y venait, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite.

« Une fois le roi était auprès de sa femme, et elle était en grand péril de mort, parce qu'elle était blessée d'un enfant qu'elle avait eu. La reine Blanche vint là, et prit son fils par la main, et lui dit : « Venez vous-en, vous ne faites rien ici. » Quand la reine Marguerite vit que la mère emmenait le roi, elle s'écria : « Hélas ! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte ni vive. » Et alors elle se pâma, et l'on pensa qu'elle était morte ; et le roi, qui pensa qu'elle se mourait, revint ; et à grand peine on la remit en état. »

L'attitude de Marguerite de Provence à Damiette, pendant les désastres de la croisade d'Égypte, nous fait concevoir des qualités de cette princesse une belle idée, que le pinceau naïvement expressif du sire de Joinville fixe dans notre esprit en une vivante image :

« Or vous avez ouï ci-devant les grandes persécutions que le roi et nous nous souffrîmes ; ces persécutions, la reine n'y échappa point, ainsi que vous l'entendrez ci-après. Car trois jours avant qu'elle accouchât, lui vint la nouvelle que le roi était pris ; de laquelle nouvelle elle fut si effrayée, que toutes les fois qu'elle s'endormait dans son lit, il lui semblait que toute sa chambre fût pleine de Sarrasins, et elle s'écriait : « A l'aide ! à l'aide ! » Et de peur que l'enfant dont elle était grosse ne pérît, elle faisait coucher devant son lit un vieux chevalier de l'âge de quatre-vingts ans, qui la tenait

par la main. Toutes les fois que la reine criait, il disait : « Madame, n'ayez pas peur, car je suis ici. »

« Avant qu'elle fût accouchée elle fit sortir de sa chambre tout le monde, excepté ce chevalier, et s'agenouilla devant lui et lui requit une grâce; et le chevalier la lui octroya par serment. Et elle lui dit : « Je vous demande, fit-elle, par la foi que vous m'avez engagée, que si les Sarrasins prennent cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils me prennent. » Et le chevalier répondit : « Soyez certaine que je le ferai volontiers; car je l'avais déjà bien pensé, que je vous occirais avant qu'ils nous eussent pris. »

« La reine accoucha d'un fils qui eut nom Jean; et on l'appelait Tristan, pour la grande douleur là où il naquit. Le jour même qu'elle fut accouchée, on lui dit que ceux de Pise et de Gênes, et les autres communes, voulaient s'enfuir. Le lendemain qu'elle fut accouchée, elle les manda tous devant son lit, si bien que la chambre fut toute pleine, et leur dit : « Seigneurs, pour l'amour de Dieu, ne laissez pas cette ville; car vous voyez que monseigneur le roi serait perdu, et tous ceux qui sont pris, si elle était perdue. Et s'il ne vous plaît, que pitié vous prenne de cette chétive créature qui gît ici, en sorte que vous attendiez jusques à tant que je sois relevée. » Et ils répondirent : « Madame, comment ferons-nous? Car nous mourons de faim en cette ville. » Et elle leur dit qu'ils ne s'en iraient point par famine : « Car je ferai acheter tous les vivres en cette ville, et je vous retiens tous dès à présent aux dépens du roi. » Ils se consultèrent, et revinrent à elle, et lui octroièrent qu'ils demeureraient volontiers; et la reine (que Dieu absolve!) fit acheter tous les vivres de la ville, qui lui coûtèrent trois cent soixante mille livres

et plus. Elle dut se relever avant son terme, pour la cité qu'il fallait rendre aux Sarrasins. La reine s'en vint en Acre pour attendre le roi (1). »

Epouse courageuse et dévouée, Marguerite de Provence n'avait point toutefois le génie et la ferme raison politique de Blanche de Castille. Ce qu'on entrevoit des dispositions qu'elle eût apportées dans le maniement des grandes affaires, si elle en avait été chargée, semble indiquer un caractère non exempt de passion et trop accessible aux influences des affections, des intérêts et des dissidences personnelles. La rivalité qui se produisit entre elle et Charles d'Anjou, doublement son beau-frère, au sujet de la succession de Provence, après la mort du comte Raymond-Bérenger, fut une cause de souci pour saint Louis, qui essaya en vain de réconcilier sa femme et son frère. Du moins les torts n'étaient-ils pas tous ici du côté de Marguerite, tandis qu'il est difficile d'excuser l'engagement qu'elle fit prendre, sous la foi du serment et à l'insu de son mari, au prince Philippe, son fils, héritier du trône. En vue de son avènement éventuel à la couronne, il promit à sa mère de rester sous sa tutuelle jusqu'à l'âge de trente ans ; de ne prendre aucun conseiller qui lui fût hostile ; de ne faire aucune alliance avec Charles d'Anjou ; de lui révéler ce qu'il apprendrait qu'on machinât contre elle ; de ne point faire de largesses au-delà d'une certaine limite. Mais une bulle d'Urbain IV, probablement sollicitée par saint Louis quand il eut connaissance de ce pacte singulier, délia le jeune prince de ce serment téméraire (6 juillet 1263) (2).

(1) *Joinville,* édition citée. § 397-400.
(2) Cf. E. Boutaric, *Marguerite de Provence, son caractère,*

Persuadé sans doute que l'autorité conservée par lui à Blanche, même après qu'il eut pris possession effective du pouvoir, ne pouvait être qu'une exception justifiée par des talents et des services hors ligne, Louis, sans tenir Marguerite enfermée d'une façon absolue dans le seul exercice de ses devoirs de famille, ne lui accorda jamais qu'une action assez restreinte et toujours subordonnée dans les choses de la politique. Bien plus, quand il partit pour sa seconde croisade, quoiqu'elle demeurât cette fois en France, il ne crut pas devoir lui confier les rênes du gouvernement et remit la régence à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et à Simon, comte de Nesle. Même dans l'ordre privé, malgré sa vive tendresse, il tenait au respect non seulement de sa liberté mais de son autorité de mari. Il ne semble pas invraisemblable à l'un des plus récents historiens de saint Louis (1) de rapporter, au moins par voie d'allusion, à quelques petites discussions avec Marguerite le plaisant entretien entre deux époux que le pieux roi raconta un jour à Robert de Sorbon, l'un de ses familiers, et que celui-ci, à son tour, nous a redit en ces termes :

« Un prince, que je ne nommerai pas, s'habillait très simplement, et cette tenue déplaisait beaucoup à sa

son rôle politique dans la *Revue des questions historiques*. 2e année (1867), t. III, p. 417 et suiv. — H. Wallon, *Saint Louis et son temps*, t. II, p. 427 et suiv.

(1) Cf. Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. 349. — En 1261, saint Louis par deux ordonnances régla et limita la dépense de la reine, et en même temps lui interdit « de rien commander aux officiers de justice, de mettre aucun officier de son autorité, de prendre personne pour le service d'elle ou de ses enfants sans le congé du roi. » Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. IV, pp. 234-235.

femme, qui aimait la pompe et l'ostentation; aussi se plaignait-elle sans cesse de lui à sa famille. A la fin, le mari se fatigua de ses remontrances : « Madame, dit-il, il vous plaît que je me couvre de vêtements précieux? — Oui, certes, et je tiens à ce que vous le fassiez. — Eh bien! j'y consens, et je suis disposé à vous satisfaire, car la loi du mariage veut que l'homme cherche à plaire à son épouse. Seulement cette loi est réciproque; vous serez donc obligée de vous conformer aussi à mon désir. — Et quel est ce désir? — C'est que vous portiez le costume le plus humble : vous prendrez le mien et moi le vôtre (on sait qu'à cette époque les vêtements des hommes différaient peu de ceux des femmes). La princesse, comme on le pense bien, n'entendit point de cette oreille, et s'abstint désormais de soulever la question. »

Joinville apprit un jour de Marguerite elle-même que le roi n'entendait point qu'elle s'engageât, même envers Dieu, sans son aveu. Ici encore la fraîche mémoire et le vif pinceau du bon sénéchal font vraiment revivre pour nous l'aimable reine, qui fut, en somme, quel plus bel éloge? la digne compagne de Saint-Louis :

« Le vent s'éleva si fort et si horrible qu'il nous poussait avec force sur l'île de Chypre. Les mariniers jetèrent leurs ancres contre le vent et ne purent jamais arrêter la nef jusques à tant qu'ils en eussent apporté cinq. Il fallut abattre les parois de la chambre du roi, et il n'y avait personne dedans qui y osât demeurer, de peur que le vent ne les emportât à la mer. En ce moment le connétable de France, monseigneur Gilles le Brun, et moi, nous étions couchés dans la chambre du roi; et en ce moment la reine

ouvrit la porte de la chambre et pensa trouver le roi dans la sienne.

« Et je lui demandai ce qu'elle était venue querir : elle dit qu'elle était venue parler au roi pour qu'il promît à Dieu quelque pèlerinage, ou à ses saints, par quoi Dieu nous délivrât de ce péril où nous étions ; car les mariniers avaient dit que nous étions en péril de nous noyer. Et je lui dis : « Madame, promettez le voyage à monseigneur saint Nicolas de Varangéville, et je vous suis garant pour lui que Dieu vous ramènera en France, et le roi et vos enfants. — Sénéchal, fit-elle, vraiment je le ferais volontiers ; mais le roi est si bizarre que s'il savait que je l'eusse promis sans lui, il ne m'y laisserait jamais aller.

« Vous ferez une chose, c'est que si Dieu vous ramène en France, vous lui promettrez une nef d'argent de cinq marcs, pour le roi, pour vous et pour vos trois enfants ; et je vous suis garant que Dieu vous ramènera en France ; car je promis à saint Nicolas que s'il nous réchappait de ce péril-là où nous avions été la nuit (1), je l'irais prier de Joinville à pied et sans chausses. » Et elle me dit que pour la nef d'argent de cinq marcs elle la promettait à saint Nicolas, et me dit que je lui en fusse garant ; et je lui dis que je le ferais volontiers. Elle partit de là, et ne tarda qu'un peu ; puis elle revint à nous et me dit : « Saint Nicolas nous a garantis de ce péril ; car le vent est tombé.

« Quand la reine (que Dieu absolve !) fut revenue en France, elle fit faire la nef d'argent à Paris ; et sur la nef étaient le roi, la reine et les trois enfants tout

(1) La nuit précédente, le navire avait heurté contre un banc de sable et avait couru grand risque d'un complet naufrage.

d'argent; le marinier, le mât, le gouvernail et les cordages, tout d'argent; et les voiles toutes cousues de fil d'argent. Et la reine dit que la façon avait coûté cent livres. Quand la nef fut faite, la reine me l'envoya à Joinville pour la faire conduire jusques à Saint-Nicolas, et ainsi fis-je; et je la vis encore à Saint-Nicolas quand nous menâmes la sœur du roi à Haguenau, au roi d'Allemagne (1). »

Il y eut une circonstance capitale de la vie et du règne de son époux où Marguerite, usant à son tour de son droit, fit heureusement prévaloir sa volonté. Ce fut quand saint Louis, voyant son fils en âge de régner, fit part secrètement à la reine de son intention de se faire religieux (telle fut peut-être l'origine première du pacte mentionné ci-dessus) et lui demanda son acquiescement à ce pieux dessein. Marguerite le lui refusa et, loin de se rendre à ses instances, fit valoir avec force toutes les raisons qui devaient le retenir sur le trône (2).

(1) *Joinville*, édition citée, § 630-633.
(2) Cf. *Historiens de France,* t. XX, p. 7 (Geoffroi de Beaulieu).

CHAPITRE III

LE PÈRE ET LE FRÈRE. — LES PRINCES ET PRINCESSES DU SANG.

La reine Marguerite, dont la vie se prolongea jusqu'à un âge assez avancé (elle mourut sous le règne de son petit-fils, Philippe le Bel, le 21 décembre 1295) n'avait pas donné à son époux moins de onze enfants. L'aîné des fils, Louis, prince de grande espérance, mourut, du vivant de son père, à l'âge de seize ans. C'est à lui que le pieux roi, gravement malade à Fontainebleau (avril 1258), avait dit cette belle parole : « Beau fils, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume ; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Écossais vînt d'Écosse et gouvernât le peuple du royaume bien et loyalement, que si tu le gouvernais mal au vu de tous » (1).

L'héritage présomptif passa au prince Philippe, de quatorze mois seulement plus jeune que son frère, et qui régna sous le nom de Philippe III, avec le surnom de Philippe le Hardi. En négligeant les enfants morts en bas âge, les autres princes furent Jean-Tristan, né à Damiette, pendant les désastres

(1) *Joinville,* édition citée, § 21.

de la croisade d'Égypte, et qui, marié à Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, mourut sans postérité peu de temps avant son père, le 3 août 1270, pendant la croisade de Tunis; Pierre, comte d'Alençon, marié à Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et de Chartres, mort en 1283, sans postérité; Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, époux de Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, et, par suite de ce mariage, tige de la maison ducale de Bourbon, qui devait trois siècles plus tard, dans la personne de Henri IV, recueillir, du chef de Robert, la couronne de saint Louis. Les princesses furent Isabelle, mariée à Thibaut II, comte de Champagne, roi de Navarre; Blanche, qui épousa Ferdinand, prince héritier de Castille; Marguerite, donnée en mariage à Jean, duc de Brabant, et Agnès, épouse de Robert II, duc de Bourgogne.

Au point de vue temporel, saint Louis témoigna envers ses enfants la sollicitude d'un père tendre, comme le montrent les apanages dont il les pourvut et les brillantes alliances qu'il leur procura. On a remarqué à ce propos qu'ils restèrent tous dans le monde. Il avait pourtant vivement désiré que sa fille Isabelle se fît religieuse et l'y avait même exhortée tout spécialement. Il avait, dans la même intention, fait élever sa fille Blanche à l'abbaye de Maubuisson. Il avait aussi caressé l'espoir de voir ses fils Jean et Pierre se consacrer au service de Dieu dans les deux ordres qu'il chérissait le plus : les Frères prêcheurs et les Frères mineurs, et, pour leur en suggérer la pensée, il avait même ordonné, presque dès leur naissance, que leur éducation serait confiée aux Jacobins et aux Cordeliers de Paris, où il voulait que leur résidence fût établie aussitôt qu'ils

auraient l'âge de raison. Mais, comme ses pieuses espérances ne se réalisèrent point, loin de se laisser entraîner par son zèle au delà des limites de son autorité de père et de roi, il sut justement et chrétiennement respecter la légitime liberté de ses enfants.

Mais pour leur éducation chrétienne et pour l'avancement spirituel de leurs âmes, il exerça dans leur plénitude, par voie d'autorité ou de persuasion, ses droits et ses devoirs paternels. Non content de choisir leurs maîtres, ils les instruisit aussi lui-même. « Avant qu'il se couchât en son lit, nous dit Joinville (1), il faisait venir ses enfants devant lui, et leur rapportait les faits des bons rois et des bons empereurs, et leur disait qu'ils devaient prendre exemple sur de tels hommes. Et il leur rapportait aussi les faits des mauvais princes qui, par leur luxure et par leurs rapines et par leur avarice, avaient perdu leurs royaumes. « Et je vous rappelle ces choses, faisait-il, pour que vous vous en gardiez, afin que Dieu ne se courrouce pas contre vous. » Il leur faisait apprendre leurs heures de Notre-Dame, et leur faisait dire devant lui leurs heures du jour, pour les accoutumer à ouïr leurs heures quand ils gouverneraient leurs terres. »

Il leur prêchait surtout d'exemple en les associant à ses bonnes œuvres et même à quelques-unes des pratiques, que l'on peut appeler transcendantes, de sa charité. Quand l'Hôtel-Dieu de Compiègne, qu'il avait construit, fut prêt à recevoir les malades, « le saint roi d'une part, raconte le Confesseur de la reine Marguerite (2), et monseigneur Thibaut, roi de

(1) Édition citée, § 689.
(2) *Historiens de France*, t. XX, p. 98.

Navarre, son gendre, qui l'aidait, d'autre part, sur un drap de soie portèrent et mirent le premier pauvre malade qui fut mis en l'Hôtel-Dieu nouvellement fait, et le mirent en un lit nouvellement préparé, et laissèrent sur lui le drap de soie en quoi il l'avaient porté, et en ce même jour monseigneur Louis, alors fils aîné de monseigneur saint Louis, et monseigneur Philippe, qui fut après lui noble roi de France, portèrent et mirent aussi le second malade au dit Hôtel-Dieu et le mirent dans le second lit, et ainsi firent encore quelques autres barons qui étaient là avec lui. »

Il était sévère sur l'obéissance qu'en sa double qualité de père de famille et de roi il se jugeait due par ses enfants. C'est ce dont témoigne le bon sénéchal de Champagne en cette curieuse anecdote : « Après ces choses monseigneur le roi appela monseigneur Philippe son fils, le père du roi qui est à présent (Philippe le Bel), et le roi Thibaut, et s'assit à l'entrée de son oratoire, et mit la main à terre, et dit : « Asseyez-vous ici bien près de moi, pour qu'on ne nous entende pas. — Ah! sire, firent-ils, nous n'oserions nous asseoir si près de vous. » Et il me dit : « Sénéchal, asseyez-vous ici ». Ainsi fis-je, et si près de lui que ma robe touchait à la sienne. Et il les fit asseoir après moi, et leur dit : « Vous avez vraiment mal fait, vous qui êtes mes fils, et qui n'avez pas fait du premier coup ce que je vous ai commandé ; et gardez que cela ne vous advienne jamais. » Et ils dirent qu'ils ne le feraient plus (1). »

Isabelle de France, reine de Navarre, femme de Thibaut, était la fille préférée de saint Louis. Il n'a-

(1) *Joinville,* édition citée, § 37.

vait pu la décider à embrasser la vie monastique, mais, dans le haut rang que lui assurait son mariage, elle conserva les sentiments et s'adonna aux pratiques de la plus fervente piété. Le saint roi, qui connaissait son esprit de foi et de pénitence, n'hésita pas un jour à lui faire un présent qui, même alors, n'eût pas été sans doute du goût de toutes les princesses. « Le pieux roi, raconte le Confesseur de la reine Marguerite (1), envoya à sa fille de Navarre deux ou trois boîtes d'ivoire, et au fond de ces boîtes il y avait un petit clou de fer, auquel il avait attaché des chaînettes de fer de la longueur d'une coudée ou environ; les chaînettes étaient encloses en chacune de ces boîtes, et la dite reine de Navarre s'en disciplinait et battait quelquefois, comme elle le déclara à son confesseur quand elle approcha de la mort. Et le pieux roi envoya encore à sa même fille une ceinture de haire, large comme la paume de la main d'un homme, de laquelle elle se ceignait quelquefois, comme elle déclara à son confesseur au même temps. Et avec tout cela, le pieux roi envoya à la dite reine une lettre écrite de sa main, en laquelle était contenu qu'il lui envoyait par frère Jean de Mons, de l'ordre des Frères mineurs, alors confesseur de cette reine et quelquefois du pieux roi, une discipline enclose en chacune des boîtes, comme il est dit ci-dessus, et il la priait en cette lettre qu'elle se disciplinât souvent avec ces disciplines pour ses propres péchés et pour les péchés de son chétif père. »

L'affection qu'il avait pour Isabelle fit qu'il lui envoya, sous forme de lettre, des *Enseignements* écrits de sa main, et il en composa également, avec

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 85.

plus de soin encore, pour le prince Philippe, héritier de sa couronne : double monument où se réflète avec une incomparable fidélité l'âme du saint roi. Dans une partie notable de leur teneur, ces deux précieux textes, ainsi qu'il est naturel, sont conçus en termes analogues et quelquefois presque identiques. Mais on y trouve aussi, comme il convenait, des conseils spéciaux, appropriés à la condition diverse de l'un et de l'autre enseigné. Tels ces avis à Isabelle : « Chère fille, obéissez humblement à votre mari et à votre père et à votre mère, dans les choses qui sont selon Dieu : vous devez volontiers rendre à chacun d'eux ce qui lui appartient à cause de l'amour que vous devez avoir pour eux; et encore devez-vous le leur mieux faire pour l'amour de Notre-Seigneur, qui l'a ainsi ordonné; mais contre Dieu vous ne devez obéir à personne. Chère fille, mettez si grande attention à vous rendre parfaite en tout bien, que ceux qui vous verront et entendront parler de vous y puissent prendre bon exemple. Il me semble qu'il est bon que vous n'ayez pas trop grand surcroît de robes et de joyaux, selon l'état où vous êtes; mais il m'est avis qu'il vaut mieux que vous en fassiez vos aumônes, au moins de ce qui serait de trop; et il m'est avis qu'il est bon que vous ne mettiez pas trop grand temps ni trop grande étude à vous parer et atourner; et gardez bien que vous ne fassiez excès en votre toilette, mais en cela soyez plutôt encline au moins qu'au plus (1). »

Entre les conseils donnés à Philippe, et sur lesquels nous aurons mainte occasion de revenir, nous ne relèverons en ce moment que celui-ci : « Aime

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 83.

tes frères et veuille toujours leur bien et leurs bons avancements; tiens leur lieu de père pour les enseigner en tout bien. Mais garde-toi, quelle que soit l'affection que tu aies pour aucun homme, que tu ne t'écartes de la justice, et ne fasses à autrui chose que tu ne doives pas faire. » (1) — Telle avait été précisément la conduite de saint Louis envers le noble groupe des princes ses puînés, qui avaient comme lui reçu l'empreinte de la forte éducation et profité des soins vigilants de la reine-mère. « Les membres de la famille royale, dit M. Élie Berger (2), demeuraient ensemble, et c'était Blanche de Castille qui prenait soin d'eux. Au milieu des plus grandes affaires, elle resta toujours mère de famille, de même que Louis IX, roi de France, ne cessa jamais d'être frère aîné. »

Le premier des frères cadets de saint Louis, le prince Robert, né en 1216, auquel Louis VIII, par son testament, avait légué en apanage le comté d'Artois, fut marié en 1237 à Mathilde, fille de Henri II, duc de Brabant. C'était le plus brillant, mais le moins sage rejeton de cette belle lignée. Dès sa jeunesse, il avait manifesté le goût du luxe, des belles armes et des beaux chevaux. La bravoure chevaleresque dont il était doué avait quelque chose de fougueux et de téméraire. Sa bouillante valeur lui coûta la vie et fut cause du grave échec subi par l'avant-garde de l'armée chrétienne à la journée de Mansoura (8 février 1250). Son caractère affectueux l'avait rendu particulièrement cher à saint Louis, pour qui l'annonce soudaine de sa mort fut un coup cruel. « Alors vint

(1) *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1872, p. 436.
(2) Ouvrage cité, p. 257.

frère Henri de Ronnay, prévôt de l'Hôpital, au roi qui avait passé la rivière, et il lui baisa la main tout armée. Et le roi lui demanda s'il savait quelques nouvelles du comte d'Artois, son frère; et il lui dit qu'il en savait bien des nouvelles, car il était certain que son frère le comte d'Artois était en paradis. « Hé, sire, dit le prévôt, ayez-en bon réconfort; car si grand honneur n'advint jamais à roi de France comme il vous est advenu. Car pour combattre vos ennemis vous avez passé une rivière à la nage, et les avez déconfits et chassés du champ de bataille, et pris leurs engins et leurs tentes, là où vous coucherez encore cette nuit. » Et le roi répondit que Dieu fût adoré de tout ce qu'il lui donnait : et alors les larmes lui tombaient des yeux bien grosses (1). »

Alphonse de France, né le 11 novembre 1220, avait été apanagé du comté de Poitou par le testament de son père. L'énergique et habile politique de Blanche de Castille lui assura le comté de Toulouse par son mariage avec Jeanne, fille de Raymond VII, stipulé au traité de Paris (1229), accompli plus tard. Les fêtes célébrées à Saumur par Louis IX, au mois de juin 1241, à l'occasion de la majorité de son frère, auquel il venait de conférer l'ordre de chevalerie, ont fourni à Joinville, qui y avait pris part, l'occasion d'une vive peinture.

« Le roi tint une grande cour à Saumur en Anjou; et je fus là, et je vous témoigne que ce fut la mieux ordonnée que j'aie jamais vue. Car à la table du roi mangeait, auprès de lui, le comte de Poitiers, qu'il avait fait nouveau chevalier à la saint Jean; et après le comte de Poitiers, mangeait le comte Jean de

(1) *Joinville*, édition citée, § 244.

Dreux, qu'il avait fait aussi nouveau chevalier; après le comte de Dreux, mangeait le comte de la Marche; après le comte de la Marche, le bon comte Pierre de Bretagne. Et devant la table du roi, vis-à-vis le comte de Dreux, mangeait monseigneur le roi de Navarre, en cotte et en manteau de satin, bien paré d'une courroie, d'une agrafe et d'un chapeau d'or; et je tranchais devant lui.

« Devant le roi, servait à manger le comte d'Artois son frère; devant le roi, tranchait du couteau le bon comte Jean de Soissons. Pour garder la table du roi, il y avait monseigneur Imbert de Beaujeu, qui depuis fut connétable de France, et monseigneur Enguerrand de Coucy et monseigneur Archambaud de Bourbon. Derrière ces trois barons, il y avait bien trente de leurs chevaliers, en cottes de drap de soie, pour les garder; et derrière ces chevaliers, il y avait une grande quantité de sergents, vêtus aux armes du comte de Poitiers, appliquées sur taffetas. Le roi avait vêtu une cotte de satin bleu, et sur la tête un chapeau de coton, qui lui seyait mal parce qu'il était alors jeune homme (1)... »

De tous les fils de la reine Blanche, Alphonse de Poitiers, après ou avec saint Louis, fut celui qui tint le plus d'elle pour la droiture d'esprit et les qualités gouvernementales. Sans être un saint comme son frère, ce fut un des princes les plus sages et un des plus habiles administrateurs de son temps (2). Aussi le roi, dont il ne s'éloignait guère, car il gouvernait ses domaines avec la plus exacte application personnelle, mais de loin et par correspondance, joignait-il

(1) *Joinville*, édition citée, § 93, 94.
(2) Cf. le remarquable ouvrage d'Edgard Boutaric : *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*. Paris, 1870, in-8°.

à son affection pour lui une haute estime et une grande confiance. Quand saint Louis partit pour la croisade d'Égypte, où Alphonse devait l'accompagner, il lui permit de retarder d'un an son départ, non seulement pour la consolation du cœur maternel de Blanche de Castille, mais pour aider la régente, à qui la présence de ce prince offrait un réel appui dans sa lourde tâche, car elle ne pouvait avoir « un conseiller plus capable de la bien seconder » (1). De même, lorsque le roi résolut de prolonger son séjour en Orient, il renvoya en France le comte de Poitiers avec Charles d'Anjou, son plus jeune frère, pour assister Blanche dans le gouvernement du royaume, et, après la mort de leur mère, ce furent les deux frères du roi qui, jusqu'à son retour, exercèrent en réalité la régence sous le nom du prince Louis, alors héritier du trône. « Alphonse présidait le conseil où se discutaient les affaires (2). » Cependant saint Louis l'emmena dans sa croisade de Tunis et il mourut au retour (21 août 1271) sans postérité.

Ce n'est pas sans raison que Charles d'Anjou avait été associé à son frère Alphonse dans les hautes marques de confiance à eux données par saint Louis. C'était, en effet, un homme des plus remarquables. Né au mois de mars 1226, apanagé en 1246 des comtés d'Anjou et du Maine, son mariage (31 janvier 1246) avec Béatrix, sœur cadette de la reine Marguerite, lui valut le comté de Provence. Investi par le pape Clément IV (28 juin 1265) du royaume de Naples et de Sicile, il le conquit de haute lutte sur Manfred, fils naturel de l'empereur Frédéric II. Il y joignit

(1) Élie Berger, ouvrage cité, p. 370.
(2) Boutaric, ouvrage cité, pp. 87, 88.

encore plus tard l'acquisition de droits éventuels sur le royaume de Jérusalem et n'hésita pas à porter ses vues sur l'empire de Constantinople. Pleinement conscient de ses rares qualités politiques et militaires, il s'abandonnait, comme on le voit, sans scrupule à l'essor exagéré d'une ambition forte et tenace Plus entreprenant et plus hardi, mais moins sage qu'Alphonse, il demeura bien au-dessous de la sainteté de Louis. Les traits intellectuels et moraux de Blanche de Castille s'accentuèrent en lui jusqu'à devenir défectueux. Croyant ardent et sincère, chrétien zélé, d'une piété solide et d'une admirable pureté de mœurs, son austérité n'était pas aimable et sa fermeté, volontiers impérieuse et dure, devenait parfois injuste et cruelle. « Charles, dit l'historien italien Villani (1), était sage dans les conseils, brave dans les combats. Il parlait peu, ne riait presque jamais. Il était chaste comme un religieux, bon catholique. Sa justice était sévère; son regard exprimait la fierté. Il dormait peu. Il était généreux à l'égard de ses chevaliers, mais avide d'acquérir terres, seigneuries, argent, d'où que cela vînt, pour fournir à ses entreprises et à ses guerres. Il méprisait les gens de cour, les ménestrels et les jongleurs. » Dans ses dernières années, son caractère fut encore assombri par la catastrophe des *Vêpres siciliennes* et par d'autres revers non entièrement immérités. Il mourut au château de Foggia en Capitanate, le dimanche 7 janvier 1295.

Eu égard au caractère de Charles d'Anjou, il n'est pas surprenant que saint Louis ait eu à mettre en

(1) Nous empruntons cette citation à M. J.-A. Félix Faure, *Histoire de saint Louis,* t. II, p. 178.

pratique surtout envers lui la fermeté de justice qu'il recommandait à son fils Philippe. Il ne sacrifia, comme nous le verrons, à son affection fraternelle aucun des droits de l'équité ou de l'autorité royale. Il s'était également conformé par avance à la recommandation de tenir lieu de père à ses frères pour les enseigner en tout bien. Comme ses enfants, il les associait à ses bonnes œuvres et ne se faisait pas faute, même en des détails familiers de conduite, de les avertir et de les réprimander. « Comme on faisait un mur à l'abbaye de Royaumont, raconte le Confesseur de la reine Marguerite (1), le pieux roi qui demeurait alors en son manoir d'Asnières, qui est assez près de ladite abbaye, y venait souvent pour ouïr la messe et les autres offices, et pour visiter le lieu; et comme les moines sortaient, selon la coutume de leur ordre de Citeaux, après l'heure de tierce, pour se mettre au travail et porter les pierres et le mortier au lieu où l'on faisait le dit mur, le pieux roi prenait la civière et la portait chargée de pierres et allait devant, et un moine la portait derrière; et ainsi fit le pieux roi par plusieurs fois au temps devant dit, et aussi en ce temps le pieux roi faisait porter la civière par ses frères monseigneur Robert, monseigneur Alphonse et monseigneur Charles, et il y avait avec chacun d'eux un des moines dessus dits pour porter la civière d'un côté; et le saint roi faisait faire cette même chose par d'autres chevaliers de sa compagnie. Et parce que ses frères voulaient quelquefois parler et crier et jouer, le pieux roi leur disait : « Les moines gardent maintenant le silence et nous aussi le devons garder. » Et comme les frères du pieux roi, ayant

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 87.

fort chargé leurs civières, voulaient se reposer pendant le chemin, avant d'arriver au mur, il leur disait : « Les moines ne se reposent pas et vous non plus, vous ne devez pas vous reposer. »

Un jour, sur le navire qui, après le désastre et la captivité d'Égypte, menait ensemble le roi et ses frères en Syrie, la réprimande fut plus dure : « Pendant six jours, raconte Joinville (1), tandis que nous fûmes en mer, moi qui étais malade, je m'asseyais toujours à côté du roi. Et alors il me conta comment il avait été pris, et comment il avait négocié sa rançon et la nôtre, avec l'aide de Dieu. Et il me fit conter comment j'avais été pris sur l'eau; et après il me dit que je devais savoir grand gré à Notre-Seigneur, quand il m'avait délivré de si grands périls. Il regrettait beaucoup la mort du comte d'Artois son frère, et disait que celui-là se fût, bien à contre-cœur, autant abstenu de le venir voir que le comte de Poitiers, et que rien n'eût fait qu'il ne le fût venu voir sur les galères.

« Il se plaignait aussi à moi du comte d'Anjou, qui était sur sa nef, de ce qu'il ne lui tenait nullement compagnie. Un jour, il demanda ce que le comte d'Anjou faisait; et on lui dit qu'il jouait aux tables avec monseigneur Gautier de Nemours. Et il y alla tout chancelant de la faiblesse causée par sa maladie; et il prit les dés et les tables et les jeta dans la mer : et se courrouça très fort contre son frère de ce qu'il s'était sitôt mis à jouer aux dés. Mais monseigneur Gautier en fut le mieux payé; car il jeta en son giron tous les deniers qui étaient sur les tables (dont il y avait grande foison), et les emporta. »

(1) Édition citée, § 404, 405.

Saint Louis eut aussi une sœur, très semblable à lui de caractère et de piété, la bienheureuse Isabelle, née au mois de mars 1225, fondatrice avec le roi son frère du célèbre monastère de Longchamps près Paris, où elle mourut en odeur de sainteté, le 23 février 1270. Elle avait refusé, malgré les instances du Pape lui-même, les plus brillants mariages, pour se consacrer toute aux œuvres de prière et de charité. Un jour qu'elle avait fait de ses propres mains une coiffe, saint Louis, qui aimait beaucoup sa sœur, lui demanda cet ouvrage avec les plus gracieuses instances pour s'en couvrir la tête pendant la nuit. Mais elle le lui refusa, en répondant que c'était la première coiffe qu'elle avait faite et qu'elle la devait à Dieu, puis elle l'envoya porter secrètement à une pauvre malade dont elle avait soin (1). La mort d'Isabelle fut pour le roi une vive douleur, mais il la supporta en chrétien plein de résignation, de foi et de zèle. Il voulut assister aux funérailles de la pieuse princesse et se tint lui-même à la porte de la clôture monastique, afin que personne ne la franchît, sinon ceux qui avaient droit de le faire en vertu d'un bref de Clément IV. Il s'agenouilla et pria avec ferveur auprès du corps de sa sœur, et après la cérémonie, adressa lui-même une exhortation aux religieuses de Longchamp, pour adoucir le chagrin que leur causait la perte de leur fondatrice et les assurer de sa protection (2). Isabelle de France est depuis le seizième siècle officiellement inscrite au nombre des bienheureux, en vertu d'une bulle du pape Léon X, datée du 11 janvier 1521 (3).

(1) *Bollandistes,* t. VI du mois d'août, p. 801.
(2) Cf. Tillemont, ouvrage cité, t. V, p. 117.
(3) *Bollandistes, loc. cit.,* p. 796.

CHAPITRE IV

L'AMI ET LE MAITRE. — JEAN, SIRE DE JOINVILLE. — L'ENTOURAGE DE SAINT LOUIS.

L'amitié, ce sentiment si naturel et si doux à l'homme, n'est pas plus exclu par la sainteté que les affections de famille. Parmi les nombreux exemples qui le prouvent, il faut d'autant moins négliger celui de saint Louis, que la hauteur de son rang lui permettait plus malaisément de goûter cette joie. Il l'a eue pourtant, et son affection, payée de retour, pour le jeune sénéchal de Champagne, est l'un des traits les plus touchants de son histoire, dont Jean, sire de Joinville, est inséparable, au triple titre d'ami familier, de témoin et de biographe.

Issu d'une famille seigneuriale, dont la puissance est constatée d'une façon certaine dès la première moitié du onzième siècle; qui s'était élevée, dans le siècle suivant, au plus haut rang des barons de Champagne et illustrée aux croisades, Jean de Joinville naquit dans les premiers mois de l'année 1225. « Il ouvrit les yeux, dit M. Gaston Paris (1), dans ce

(1) *Jean, sire de Joinville,* p. 9. (Extrait de l'*Histoire littéraire de la France,* tome XXXII.) — Le savant académicien renvoie, comme à l'une de ses sources principales, au livre de M. H.-

beau château de Joinville, qui voyait à ses pieds la ville du même nom et dominait au loin le cours de la Haute-Marne et tout le pays de Vallage. » Par la mort de son frère aîné, puis de son père, il se trouva investi, encore enfant, sous la tutelle de sa mère, du fief patrimonial et du grand office, devenu héréditaire dans sa famille, de sénéchal des comtes de Champagne. Il reçut l'éducation des jeunes chevaliers de son temps, de ceux du moins dont la jeunesse était entourée de plus de soins.

Cette éducation, comme nous l'explique M. Paris (1), « consista surtout dans l'apprentissage de la profession des armes : monter à cheval, « bouhourder » (2), s'exercer au maniement de la lance et de l'épée. Le futur sénéchal de Champagne devait en outre se préparer aux devoirs de sa charge : elle consistait, outre des fonctions militaires et surtout judiciaires importantes, à diriger le service intérieur du palais dans les cours que tenait le comte, et le service personnel du prince dans les cours auxquelles il assistait, notamment pour les repas, où l'étiquette tenait une si grande place et où le sénéchal avait l'honneur de « trancher » devant son maître, art difficile auquel il fallait s'initier. Joinville l'avait appris de bonne heure, puisque, en 1241, âgé de seize ans, il remplit son office et trancha devant son seigneur, le roi de Navarre, à la grande cour de Saumur. Sa mère dut lui enseigner les règles minutieuses de la politesse courtoise, dont il se piquait, jusque dans son âge le plus avancé, d'être le fidèle et vigilant dépositaire. Elle

François Delaborde : *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes*.

(1) Ouvrage cité, p. 11 et suiv.

(2) Jouter.

l'associa sans doute peu à peu à l'administration de ses fiefs, de manière à le mettre en état de les gouverner à son tour et de se retrouver dans cet enchevêtrement de droits et de juridictions, menant sans cesse à des conflits et très souvent à des violences, qu'avait peu à peu formé le développement du système féodal qui avait pénétré dans tous les rapports des hommes. Tout seigneur au moyen âge était un juge ou du moins un juré constamment en réquisition : le sénéchal de Champagne, qui présidait d'ordinaire les assemblées solennelles des « grands jours » de Troyes, devait connaître à fond les coutumes qui régissaient le droit civil et le droit criminel ; ce n'est pas dans les livres qu'on s'en instruisait : il fallait assister longtemps aux plaids et s'éclairer par l'entretien et les conseils des gens expérimentés. Joinville était né avec l'intelligence ouverte, l'observation nette, la mémoire précise, le désir de s'instruire et le sens du respect joint à l'indépendance du caractère et de l'esprit. Il écouta certainement beaucoup, comprit vite, retint bien et appliqua avec justesse. On peut sans doute penser de lui, à ces premières années de son entrée en pleine activité, ce qu'il dit de saint Louis à ses débuts : « S'il se conduisait bien et habilement, ce n'était pas merveille, car il faisait cela par le conseil de la bonne mère qui était avec lui, par le conseil de qui il agissait, et par celui des prud'hommes qui lui étaient demeurés du temps de son père (1). »

Mais, « dans cette éducation toute pratique et toute mondaine, se demande le même savant, quelle place tenait l'instruction que nous appellerions proprement littéraire ? » et voici la réponse que lui suggère l'é-

(1) Cf. *Joinville*, édition citée, § 105.

tude attentive des faits : « Joinville apprit certainement à lire et à écrire ; il écrivait volontiers lui-même : nous possédons quelques mots tracés par lui au bas de cinq chartes de 1293, 1294, 1298, 1312 et 1317, et l'écriture, libre et hardie, n'indique nullement une main peu accoutumée à écrire. Pour la mise au net de ses ouvrages, Joinville employait toutefois des copistes de profession, et cela se comprend facilement quand on songe aux conditions de régularité et de lisibilité qui étaient requises en ce cas. Il est bien probable aussi qu'il a dicté, et non écrit lui-même, ses ouvrages : c'était l'usage de tout laïque ; mais il n'éprouvait aucune difficulté à écrire ou à lire. Apprendre à lire, au moyen âge, c'était apprendre tout au moins quelque peu de latin, car c'est dans des livres latins qu'on a épelé jusqu'au dix-huitième siècle ; le futur chevalier paraît même avoir poussé un peu plus loin ses études sur ce point : il cite dans ses Mémoires quelques bribes de latin, non seulement des débuts de prières ou d'hymnes que tout le monde pouvait retenir, comme : *Miserere mei Deus*, *Esto Domine*, *Te Deum laudamus*, *Ad te levavi animam meam*, *Veni creator Spiritus*, mais même une ligne entière du psaume CIV ; toutefois on ne voit guère qu'il ait lu de livres, pieux ou profanes, écrits en latin. Quant aux livres français, qui, dès sa jeunesse, étaient nombreux et qui se multiplièrent beaucoup durant sa longue vie, un esprit aussi curieux et aussi amateur de distractions que le sien dut assurément profiter des moyens qu'ils lui donnaient de s'instruire et de se récréer ; mais on ne trouve dans ses écrits que peu de traces de ses lectures.... Venu jeune à la cour de Thibaut « le Chansonnier », il dut se faire initier, lui qui ne dédaignait pas la société des femmes,

à cet art de composer, paroles et musique, des chansons d'amour ou des chansons satiriques qui y était si florissant ; mais, s'il s'y essaya, il ne nous est parvenu aucun de ses essais (1). »

Au goût de l'instruction et des lettres, plus vif que ne le comportait une éducation faiblement lettrée, Joinville ajoutait un goût déclaré pour les beaux-arts, « qui se manifeste à plusieurs traits, dit M. Paris, chez ce représentant accompli de la haute société du treizième siècle. Il fit faire sous ses yeux l'illustration de son ouvrage sur le *Credo*, à laquelle il attachait autant de prix qu'au texte, et s'occupa certainement avec non moins de soin de celle du manuscrit de ses Mémoires ; il fit exécuter des peintures à sa chapelle de Saint-Laurent, des verrières à l'église de Blécourt. Bien des années après, il se rappelle avec un vrai plaisir les « belles vignettes de bon or fin » qu'il a vues sur des joyaux orientaux ; il admire et décrit le magnifique *ex voto* que la reine Marguerite le chargea de porter à Saint-Nicolas de Varangéville. Il aime la musique, et a gardé le souvenir charmé des trois « ménétriers » d'Arménie qu'il entendit à Jaffa, et de leurs « douces et gracieuses mélodies ». Il est vrai qu'il n'a pas moins d'admiration pour les « merveilleux sauts » qu'ils exécutaient.

Joinville fut élevé dans une profonde et salutaire habitude de la foi et des pratiques chrétiennes, et il se plut à développer et à éclairer sa religion par la réflexion et par de fréquents entretiens avec les ecclésiastiques instruits que sa situation ou les circonstances de sa vie mirent avec lui en rapports familiers.

(1) M. Paris ajoute pourtant « qu'il n'est pas trop téméraire de lui attribuer une chanson de circonstance, composée à Acre en 1250 ». Ouvrage cité, pp. 15 et 36-37.

Saint Louis ne contribua pas peu à fortifier ses connaissances à cet égard et à exciter son zèle. C'est sous cette sainte influence que pendant son séjour à la ville d'Acre, en 1250 et 1251, il fit œuvre d'apostolat par la composition, à l'usage des laïques, d'un commentaire parfois éloquent du *Credo* à l'aide des symboles et des prophéties, ouvrage illustré de peintures, afin que l'effet en fût double sur les âmes et profitât même aux illettrés, et dont l'idée n'est pas sans analogie avec celle d'une sorte de catéchisme à figures : « Vous pouvez voir ci-après peints et écrits les articles de notre foi par lettres et par images... Frère Henri le Tyois, qui fut très grand clerc, dit que nul ne pouvait être sauvé s'il ne savait son *Credo*. Et moi, pour exciter les gens à croire ce dont ils ne se pouvaient dispenser, je fis premièrement faire cette œuvre en Acre après que les frères du roi en furent partis, et avant que le roi allât fortifier la cité de Césarée en Palestine (1). » La foi et la piété du bon sénéchal, si sincères et si solides qu'elles fussent, ne s'élevèrent pourtant pas jusqu'à l'ascétisme ; avec des mœurs très pures il demeura toujours d'un tempérament extrêmement laïque et seigneurial, non sans quelque prévention et quelque pointe inconsciente de malignité mondaine et féodale contre les dévots, les clercs, les moines, les prélats et la cour de Rome. Les démêlés temporels, sans cesse renaissants, qu'il eut avec l'abbaye de Saint-Urbain, voisine de son château, et où les torts paraissent bien avoir été assez souvent de son côté (2), l'entretinrent dans cette disposition naturelle et héréditaire, qui ne l'empêchait pas d'ailleurs

(1) *Joinville*, édition citée, § 770, 777.
(2) Cf. Gaston Paris, ouvrage cité, pp. 61, 62.

d'être au spirituel un fils soumis de l'Église : « Nous devons croire la sainte Église de Rome, et devons croire aux commandements que le Pape et les prélats de la Sainte Église nous font, et faire les pénitences qu'ils nous enjoignent (1). » Ses droits, ses intérêts, ses prétentions de seigneur saufs, il était même prêt à témoigner la plus tendre vénération pour les prêtres et les religieux que sa critique un peu sévère avait jugés dignes de leur caractère sacré, et il consentait volontiers à soumettre toute la grandeur mondaine à la sainteté reconnue. Selon M. Gaston Paris (2), résumant les principaux traits du caractère de Joinville, « il était naturellement franc et gai, il avait l'esprit vif, alerte et ouvert, mais d'une portée bornée, peu propre aux combinaisons compliquées et peu accessible aux idées de quelque étendue ; il était droit, loyal, fidèle à ses devoirs privés comme à ses devoirs publics, toujours juste dans ses intentions, quoique capable de se laisser influencer par la passion ; il était indépendant par sa nature, disant ce qui lui venait à l'esprit, raisonneur, causeur et même un peu bavard ; il ne manquait pas de confiance en lui-même ; il aimait assez à faire des leçons aux autres, mais ne refusait pas d'en recevoir ; enfin il était parfaitement bon, et il avait le cœur tendre, charitable, fait pour l'amitié et les affections de famille. »

Ce fut à la croisade que se noua le lien immortel qui unit Joinville à saint Louis. Le sénéchal avait été déterminé à cette lointaine et périlleuse expédition par le plus pur zèle chrétien. Pendant leur séjour à Chypre, le roi, informé que Joinville avait déjà pres-

(1) *Joinville*, édition citée, § 829.
(2) Ouvrage cité, pp. 18, 19.

que épuisé les ressources qu'il s'était procurées avant son départ, le prit à ses gages pour une année moyennant la somme de deux mille livres tournois. Le jeune baron champenois débarqua l'un des premiers devant Damiette, en face de l'ennemi, prit une part active aux opérations qui suivirent et déploya une grande bravoure à la journée de Mansoura. La défense héroïque d'un pont jeté sur un ruisseau dérivé du Nil préserva peut-être le roi et son corps de bataille d'être enveloppé par l'ennemi.

« Nous vînmes à un ponceau qui était sur le ruisseau et je dis au connétable que nous demeurassions pour garder ce ponceau; car si nous le laissons, ils se jetteront sur le roi par deçà; et si nos gens sont assaillis de deux côtés, ils pourront bien succomber ». Et nous fîmes ainsi...

« Tout droit à nous qui gardions le ponceau vint le comte Pierre de Bretagne, qui venait tout droit de devers Mansoura, et était blessé d'un coup d'épée au visage, en sorte que le sang lui tombait dans la bouche. Il était sur un cheval bas bien membré; il avait jeté ses rênes sur l'arçon de sa selle et le tenait à deux mains, de peur que ses gens qui étaient derrière, qui le pressaient fort, ne le fissent aller plus vite que le pas. Il semblait bien qu'il les prisât peu; car quand il crachait le sang de sa bouche, il disait très souvent : « Hé bien! par le Chef-Dieu! avez-vous vu de ces goujats? » A la fin de son corps de bataille, venait le comte de Soissons et monseigneur Pierre de Neuville, que l'on appelait Caier, qui avaient essuyé assez de coups cette journée.

« Quand il furent passés, et que les Turcs virent que nous gardions le pont, ils les laissèrent, et aussi quand ils virent que nous avions le visage tourné

vers eux. Je vins au comte de Soissons, dont j'avais épousé la cousine germaine, et lui dis : « Sire, je crois que vous feriez bien si vous demeuriez à garder ce ponceau ; car si nous laissons le ponceau, ces Turcs, que vous voyez ici devant nous, se lanceront par là ; et ainsi le roi sera assailli par derrière et par devant ». Il me demanda si en cas qu'il demeurât, je demeurerais aussi ; et je lui répondis : « Oui, bien volontiers ». Quand le connétable ouït cela, il me dit que je ne partisse pas de là jusques à tant qu'il revînt, et qu'il nous irait querir du secours...

« Nous étions tout couverts des traits des Turcs. Or il advint que je trouvai une veste rembourrée d'étoupes à un Sarrasin : je tournai le côté fendu vers moi, et fis un bouclier de la veste, qui me rendit grand service ; car je ne fus blessé de leurs traits qu'en cinq endroits, et mon roussin le fut en quinze endroits. Or il advint aussi qu'un mien bourgeois de Joinville m'apporta une bannière à mes armes, avec un fer de lance ; et toutes les fois que nous voyions qu'ils pressaient les sergents, nous leur courions sus, et ils s'enfuyaient.

« Le bon comte de Soissons, au point où nous en étions, plaisantait avec moi et me disait : « Sénéchal, laissons huer cette canaille ; car par la Coiffe-Dieu ! (c'était son juron) nous en parlerons encore, vous et moi, de cette journée dans les chambres des dames. »

« Le soir, au soleil couchant, le connétable nous amena les arbalétriers à pied du roi, et ils se rangèrent devant nous ; et quand les Sarrasins virent mettre le pied à l'étrier des arbalètes, ils s'enfuirent et nous laissèrent. Et alors le connétable me dit : « Sénéchal, voilà qui est bien ; maintenant allez-vous-

en vers le roi, et ne le quittez plus jusques à tant qu'il sera descendu dans son pavillon. » Sitôt que je vins au roi, monseigneur Jean de Valery vint à lui et lui dit : « Sire, monseigneur de Châtillon vous prie que vous lui donniez l'arrière-garde. » Et le roi le fit très volontiers, et puis se mit en chemin. Pendant que nous nous en venions, je lui fis ôter son heaume, et lui baillai mon chapeau de fer pour qu'il eût de l'air (1). »

Joinville eut sa large part des souffrances et des périls dont furent assaillis le roi et ceux des barons qui survécurent à la désastreuse retraite de l'armée chrétienne et à la captivité qui en fut la suite. Après le traité conclu avec l'ennemi, Joinville fit la traversée de Damiette à Acre sur le navire même du roi et, pour ainsi dire, à ses côtés. « Ce fut alors. dit M. Paris (2), que la sympathie, qui avait sans doute déjà en France rapproché ces deux hommes, dont l'un, inférieur en âge et en vertus, était si bien fait pour comprendre l'autre et l'aimer, sympathie qui avait dû se fortifier pendant le long séjour en Chypre et dans les épreuves de la campagne d'Égypte, se changea en une véritable amitié, qui persista, jusqu'à la fin de sa longue existence, dans le cœur de celui qui survécut. » — Joinville semblait comme prédestiné à l'affection de saint Louis par les ressemblances et les différences de leurs caractères, par les qualités et par les imperfections du jeune sénéchal, celles-là vraiment attrayantes au cœur du pieux roi, celles-ci qui lui donnaient occasion, selon la tournure doctrinale de son esprit, de les reprendre avec un sourire.

(1) *Joinville*, édition citée, § 236-238, 241-243.
(2) Ouvrage cité, p. 34.

Ce qui gagna surtout l'âme profondément droite et loyale de saint Louis, ce fut la sincérité hardie de cette nature franche et ouverte, à laquelle n'était pas messéante, sans franchir les bornes d'un respect qui alla d'abord jusqu'à la vénération, une pointe de malice et d'espièglerie. Les saillies de Joinville étaient pour la gravité de nature et l'austérité d'habitudes de son royal ami comme un vif rayon d'innocente gaieté.

Leur mutuel attachement se resserra de plus en plus par leurs relations constantes et familières pendant leur séjour de quatre ans en Syrie. Non seulement le roi renouvela le contrat de gages conclu à Chypre, mais par un acte daté de Jaffa, au mois d'avril 1253, il accorda au sénéchal de Champagne, en considération de ses services, une rente annuelle et héréditaire de deux cents livres tournois, en raison de laquelle Joinville devint son vassal direct et, comme on disait, son homme-lige. C'est à bord du navire royal que celui-ci fit la traversée du retour en France et, à la suite d'un accident qui aurait pu avoir de funestes conséquences, ce fut à lui que saint Louis confia la mission de confiance de surveiller l'extinction des feux.

« Avant que nous vinssions à terre, une autre aventure nous advint en mer, qui fut telle, qu'une des béguines de la reine, quand elle eut couché la reine, ne prit pas garde, et jeta l'étoffe de quoi elle avait la tête entortillée, auprès de la poêle de fer où la chandelle de la reine brûlait; et quand elle fut allée coucher dans la chambre au-dessous de la chambre de la reine, là où les femmes couchaient, la chandelle brûla tant que le feu prit à l'étoffe, et de l'étoffe il prit aux toiles dont les habits de la reine étaient couverts

« Quant la reine s'éveilla, elle vit la chambre tout embrasée de feu, et sauta du lit toute nue, et prit l'étoffe et la jeta tout en feu à la mer, et prit les toiles et les éteignit. Ceux qui étaient dans la chaloupe crièrent à demi-voix : « Le feu! le feu! » Je levai la tête, et vis que l'étoffe brûlait encore flambant tout clair sur la mer, qui était très calme. Je revêtis ma cotte au plus tôt que je pus, et allai m'asseoir avec les mariniers.

« Tandis que j'étais assis là, mon écuyer, qui couchait devant moi, vint à moi et me dit que le roi était éveillé, et qu'il avait demandé là où j'étais. Et je lui avais dit que vous étiez dans les chambres; et le roi me dit : « Tu mens. » Tandis que nous parlions là, voilà maître Geoffroi, le clerc de la reine, qui me dit : « Ne vous effrayez pas, car il est ainsi advenu. » Et je lui dis : « Maître Geoffroi, allez dire à la reine que le roi est éveillé, et qu'elle aille vers lui pour l'apaiser. »

« Le lendemain, le connétable de France et monseigneur Pierre le chambellan et monseigneur Gervais le panetier dirent au roi : « Qu'y a-t-il eu cette nuit, que nous ouïmes parler de feu? » Et je ne dis mot. Et alors le roi dit : « Ce pourrait bien être par malaventure de quoi le sénéchal est plus discret que je ne suis; et je vous conterai, dit le roi, ce qui est cause que nous faillîmes être tous brûlés cette nuit. »

« Et il leur conta comment ce fut, et me dit : « Sénéchal, je vous commande que vous ne vous couchiez pas dorénavant jusques à tant que vous ayez éteint tous les feux de céans, excepté le grand feu qui est en la soute de la nef. Et sachez que je ne me coucherai pas jusques à tant que vous reveniez à

moi. » Et ainsi fis-je tant que nous fûmes en mer; et quand je revenais, alors le roi se couchait (1). »

De retour en France, Joinville reprit l'administration de ses domaines et l'exercice de ses hautes fonctions à la cour du comte de Champagne. Mais ces occupations, dit M. Paris (2), « ne l'empêchaient pas de se rendre fort souvent à Paris. Sa charge l'obligeait d'y accompagner son seigneur à certaines occasions solennelles : il fit ainsi son office aux noces de Philippe, fils aîné du roi, en 1262, et aux fêtes de la chevalerie du même prince à la Pentecôte de 1267. Il eut en ces deux circonstances une petite déception : aux banquets donnés par le comte de Champagne, le sénéchal avait droit aux écuelles qui avaient servi, et ce n'était pas un profit à négliger, puisqu'il s'agissait, au moins en grande partie, de plats et bassins d'argent; après ces deux fêtes, il avait réclamé celles qui garnissaient la table de son seigneur, mais on lui avait répondu qu'elles appartenaient au roi de France et que le sénéchal de Champagne n'y avait aucun droit...

« Mais ce n'était pas seulement à la suite du comte de Champagne que Joinville venait à Paris. Il était devenu, comme on l'a vu, « l'homme » du roi, et saint Louis l'avait attaché à son conseil; il prenait part et au gouvernement du royaume et à l'administration de la justice. Il était de ceux qui jugeaient « les plaids de la porte, qu'on appelle maintenant les requêtes » et qui entouraient le roi quand, soit dans sa chambre ou dans son jardin du palais, soit sous le chêne de Vincennes, que nous ne connaî-

(1) *Joinville,* édition citée, § 645-649.
(2) Ouvrage cité, p. 49 et suiv.

trions pas sans le charmant récit du sénéchal, il prononçait en dernier ressort sur les cas qui lui avaient été réservés ou dont les parties appelaient. Joinville nous a indiqué lui-même plusieurs occasions où il se trouvait dans le conseil du roi...

« Les fonctions qu'il remplissait dans les conseils du roi ou le besoin de s'occuper de ses propres affaires n'étaient pas les seuls motifs qui attiraient si souvent Joinville à Paris, à Corbeille, à Poissy, à Fontainebleau, à Reims ou à Orléans. Le roi le voyait toujours avec plaisir et lui donnait des marques d'affection tout à fait exceptionnelles. C'est dans ces visites du sénéchal que Louis l'interrogeait sur sa façon de comprendre Dieu, sur son horreur pour le péché, sur les œuvres pies qu'il pratiquait, s'efforçant toujours de le faire progresser dans la voie de la perfection, lui recommandant d'honorer les saints, nos médiateurs auprès de Dieu, ou lui enseignant le moyen assuré d'être honoré dans ce monde et sauvé dans l'autre. »

Le pieux roi continuait ainsi l'enseignement affectueux commencé par lui durant la croisade au profit de son jeune ami, et où sa sollicitude descendait quelquefois à des conseils agréablement mêlés de morale et d'hygiène. « Il me demanda en Chypre pourquoi je ne mettais pas d'eau dans mon vin ; et je lui dis que la cause en était aux médecins, qui me disaient que j'avais une grosse tête et un froid estomac, et que je ne pouvais m'enivrer. Et il me dit qu'ils me trompaient ; car si je ne l'apprenais en ma jeunesse et que je le voulusse tremper en ma vieillesse, les gouttes et les maladies d'estomac me prendraient, si bien que jamais je n'aurais de santé ; et si je buvais le vin tout pur en ma vieillesse, je m'enivrerais tous

les soirs; et c'était trop laide chose à un vaillant homme de s'enivrer (1). »

Être moralisé de façon si aimable par un roi tel que saint Louis, c'était un honneur et un avantage dont Joinville sentait tout le prix. Il n'était pas fâché toutefois, nous l'avons déjà noté, de trouver l'occasion de moraliser un peu à son tour, et la candeur parfaite de son royal ami n'hésitait pas, le cas échéant, à lui donner raison et à profiter de ses avis. Le bon sénéchal nous en a rapporté avec un sensible plaisir un curieux exemple :

« Le roi débarqua au château d'Hyères, ainsi que la reine et ses enfants. Tandis que le roi séjournait à Hyères afin de se procurer des chevaux pour venir en France, l'abbé de Cluny, qui depuis fut évêque d'Olive, lui fit présent de deux palefrois qui vaudraient bien aujourd'hui cinq cents livres, un pour lui et l'autre pour la reine. Quand il lui eut fait ce présent, alors il dit au roi : « Sire, je viendrai demain vous parler de mes affaires. » Quand vint le lendemain, l'abbé revint; le roi l'ouït très attentivement et très longuement. Quand l'abbé fut parti, je vins au roi et lui dis : « Je vous veux demander, s'il vous plaît, si vous avez ouï plus débonnairement l'abbé de Cluny, parce qu'il vous donna hier ces deux palefrois. »

« Le roi pensa longuement, et me dit : « Vraiment oui. — Sire, fis-je, savez-vous pourquoi je vous ai fait cette demande? — Pourquoi? fit-il. — Sire, fis-je, c'est parce que je vous donne avis et conseil que vous défendiez à tous vos conseillers jurés, quand vous viendrez en France, de rien prendre de

(1) *Joinville*, édition citée, § 23.

ceux qui auront affaire par devant vous; car soyez certain, s'ils prennent, qu'ils en écouteront plus volontiers et plus attentivement ceux qui leur donneront, ainsi que vous avez fait pour l'abbé de Cluny. » Alors le roi appela tout son conseil, et leur rapporta aussitôt ce que je lui avais dit; et ils lui dirent que je lui avais donné un bon conseil (1). »

La familiarité un peu hardie de Joinville ne se serait pas d'ailleurs aventurée au-delà de certaines limites. Elle rapprochait la distance entre le sénéchal de Champagne et le roi de France, mais ne la supprimait pas. Saint Louis ne l'aurait pas permis. Sa bonté naturelle et acquise était contenue par un grand sentiment de dignité, de prudence et de délicatesse royale. Saint Louis, remarque M. Gaston Paris (2), était « extrêmement réservé sur certains points : Joinville s'étonne et se plaint de ce que, pendant cinq ans qu'ils avaient vécu l'un près de l'autre, le roi ne lui eût jamais dit un mot de la reine ni des enfants qu'elle lui avait donnés; et, ajoute-t-il avec sa franchise ordinaire, « ce n'était pas une bonne manière, ainsi qu'il me semble, d'être étranger à sa femme et à ses enfants. » C'était plutôt à l'égard de ses confidents, même les plus chers, que saint Louis se faisait « étranger » sur des sujets qu'il croyait trop délicats pour en parler librement. »

De son côté, le sénéchal ne se faisait pas faute de maintenir l'indépendance de ses jugements et de sa conduite. Il en donna nettement la preuve pour la croisade de Tunis. Saint Louis désirait vivement l'y emmener avec lui. « Il advint que le roi manda tous

(1) *Joinville,* édition citée, § 655, 656.
(2) Ouvrage cité, p. 43. Cf. *Joinville*, édition citée, § 594.

ses barons à Paris pendant un carême. Je m'excusai près de lui pour une fièvre quarte que j'avais alors et le priai qu'il me voulût bien dispenser; et il me manda qu'il voulait absolument que j'y allasse, car il avait là de bons médecins qui savaient bien guérir de la fièvre quarte...

« Je fus beaucoup pressé par le roi de France et le roi de Navarre de me croiser. A cela je répondis que, tandis que j'avais été au service de Dieu et du roi outre-mer, et depuis que j'en revins, les sergents du roi de France et du roi de Navarre m'avaient détruit et appauvri mes gens, tellement que le temps ne serait jamais où moi et eux n'en valussions pis. Et je leur disais ainsi, que si j'en voulais faire au gré de Dieu, je demeurerais ici pour aider et défendre mon peuple; car si je mettais mon corps en l'aventure du pèlerinage de la croix, là où je voyais tout clair que ce serait pour le mal et dommage de mes gens, j'en courroucerais Dieu, qui mit son corps pour sauver son peuple...

« Ils firent un grand péché ceux qui lui conseillèrent le voyage, dans la grande faiblesse là où son corps était; car il ne pouvait supporter d'aller en char, ni de chevaucher. Sa faiblesse était si grande, qu'il souffrit que je le portasse dans mes bras depuis l'hôtel du comte d'Auxerre, là où je pris congé de lui, jusques aux Cordeliers (1) ».

On croit voir Joinville, à cette dernière entrevue, portant aussi délicatement que possible dans ses bras de bon géant (il avait près de six pieds) le corps exténué de son saint ami, qui ne revint pas vivant de Tunis, et auquel il survécut près d'un demi-siècle.

(1) *Joinville,* édition citée, § 730, 734, 735, 737.

En 1282, il fut l'un des témoins entendus dans l'enquête pour la canonisation, et il exprima avec énergie cette conviction que « jamais il n'avait vu homme plus orné de plus grande perfection de tout ce qui peut être vu en homme ». Alors sans doute lui dut revenir en mémoire la plaisante saillie qui lui était échappée en Syrie un jour, comme il s'était chargé d'introduire auprès du roi une troupe de pèlerins arméniens :

« De marche en marche, nous vînmes aux sables d'Acre, là où le roi et l'armée campèrent. En ce lieu vint à moi une grande troupe de la Grande Arménie, qui allait en pèlerinage en Jérusalem, en payant un grand tribut aux Sarrasins qui les conduisaient. Par un truchement qui savait leur langage et le nôtre, ils me firent prier que je leur montrasse « le saint roi ».

« J'allai au roi là où il était assis en un pavillon, appuyé au mât du pavillon; et il était assis sur le sable, sans tapis et sans nulle autre chose sous lui. Je lui dis : « Sire, il y a là dehors une grande foule de la Grande Arménie qui va en Jérusalem; et ils me prient, sire, que je leur fasse voir le saint roi; mais je ne désire pas encore baiser vos os. » Et il rit aux éclats, et me dit que je les allasse querir; et ainsi fis-je (1). »

Il eut la joie, en 1297, de voir confirmer authentiquement par l'Église l'auréole attribuée déjà par l'opinion publique à son royal ami du vivant de celui-ci. Il trouva, toutefois, dans sa vénération enthousiaste et selon sa théologie un peu superficielle, que cette auréole aurait mérité un rayon de plus. « Il

(1) *Joinville*, édition citée, § 565, 566.

me semble, dit-il (1), qu'on ne fit pas assez pour lui, quand on ne le mit pas au nombre des martyrs, pour les grandes peines qu'il souffrit au pèlerinage de la croix, par l'espace de six ans que je fus en sa compagnie, et parce que surtout il imita Notre-Seigneur au fait de la croix. Car si Dieu mourut en croix, aussi fit-il; car il était croisé quand il mourut à Tunis. » — Comme le rappelle M. Gaston Paris (2), « il tint à assister à la levée solennelle du corps, qui eut lieu le 25 août 1298; le frère Jean de Samois, qui fit le sermon, cita le trait de loyauté envers les Sarrasins, dont Joinville avait fait le récit. « Et ne croyez pas que je vous mente, ajouta-t-il, car je vois ici tel homme qui me l'a témoigné sous serment »; et il désignait le sénéchal, sur qui tous les regards se portèrent, et qui dut éprouver une vive émotion. »

L'image de saint Louis et de leur amitié, plus forte que la mort, se présenta une nuit à son esprit et à son cœur sous une forme expressive, dont il nous a fait le récit touchant :

« Je veux encore ci-après dire de notre saint roi des choses qui seront à son honneur, que je vis de lui en dormant : c'est à savoir qu'il me semblait en mon songe que je le voyais devant ma chapelle à Joinville; et il était, ainsi qu'il me semblait, merveilleusement joyeux et aise de cœur; et moi-même j'étais bien aise parce que je le voyais en mon château, et je lui disais : « Sire, quand vous partirez d'ici, je vous hébergerai en une mienne maison sise en un mien village qui a nom Chevillon. » Et il me répondit en riant, et me dit : « Sire de Joinville,

(1) Édition citée, § 5.
(2) Ouvrage cité, p. 56.

sur la foi que je vous dois, je ne désire point sitôt partir d'ici. »

« Quand je m'éveillai, je me mis à penser; et il me semblait qu'il plaisait à Dieu et à lui que je l'hébergeasse en ma chapelle, et ainsi ai-je fait; car je lui ai établi un autel en l'honneur de Dieu et de lui, là où l'on chantera à jamais en l'honneur de lui; et il y a une rente établie à perpétuité pour ce faire. Et j'ai raconté ces choses à monseigneur le roi Louis (1), qui est héritier de son nom; et il me semble qu'il ferait au gré de Dieu et au gré de notre saint roi Louis, s'il se procurait des reliques du vrai corps saint, et les envoyait à la dite chapelle de Saint-Laurent à Joinville, pour que ceux qui viendront à son autel y eussent plus grande dévotion (2). »

Ce pieux désir ne paraît pas avoir été exaucé. Mais on ne peut douter qu'à défaut de reliques, le souvenir de son saint ami, de leurs relations familières, de leurs conversations fertiles en traits édifiants, n'ait été le plus cher souvenir de Joinville et la consolation d'une longue et verte vieillesse, généralement respectée, mais qui ne fut exempte ni de préoccupations ni de chagrins ni même de querelles et de procès. La décadence de l'aristocratie seigneuriale en face du pouvoir grandissant et de jour en jour plus absolu de la monarchie capétienne, entraînée par les légistes césariens, ses conseillers, mais aussi par l'exercice même de son autorité et par le tempérament national, loin des bornes respectées et de l'équilibre maintenu par saint Louis; la politique sans scrupule et les attentats de Philippe le Bel furent,

(1) Louis le Hutin, roi de Navarre, puis de France.
(2) *Joinville,* édition citée, § 766, 767.

selon de notables indices, pour le vieux sénéchal, devenu de jour en jour davantage le survivant d'une époque disparue, des causes de regrets douloureux et des sources d'amertume. Il s'en consolait par l'évocation fréquente du temps de sa jeunesse et des hommes d'autrefois, que dominait la sublime figure du roi et du saint qui l'avait aimé, et à côté duquel il avait rempli lui-même avec honneur son personnage.

Il s'était livré d'assez bonne heure à l'agréable habitude de faire part à son entourage, et aussi à la haute société qu'il fréquentait, dans les causeries « aux chambres des dames », de ses souvenirs, de ses souffrances, de ses aventures d'outre-mer. Vers l'année 1272, quand il approchait de la cinquantaine, il paraît même en avoir dicté à l'un des clercs attachés à sa chancellerie de Joinville, une relation en forme de Mémoires personnels, qu'il garda par devers lui. Une trentaine d'années plus tard, l'héritière de ses seigneurs, Jeanne de Champagne et de Navarre, reine de France par son mariage avec Philippe le Bel, qui avait sans doute entendu et goûté plusieurs fois les récits du sénéchal, où saint Louis tenait naturellement une large place, lui demanda de composer pour elle un livre spécial « des saintes paroles et des bons faits » de l'auguste prince, honneur de la maison de France, qu'il avait connu de si près. Joinville se mit à l'œuvre, en prenant pour noyau de son travail les Mémoires qu'il avait déjà fait rédiger sous sa dictée, et compléta ainsi, à l'âge de quatre-vingts ans, le chef-d'œuvre de narration naïve et saisissante qui, malgré l'incohérence de sa construction générale et l'inexpérience de l'auteur dans l'art de coordonner ses souvenirs et ses pensées et de les exprimer avec élégance, réserve faite aussi de quelques défaillances

d'information et de mémoire et de quelques préjugés ou parti-pris mondains et seigneuriaux, mérite à coup sûr l'immortalité qui, après un long oubli, lui est désormais acquise, non seulement comme à l'une des meilleures sources de notre histoire, mais comme à l'un des plus précieux monuments de notre langue et de notre littérature.

La reine Jeanne n'en put jouir. Elle mourut comme il venait d'être achevé, le 2 avril 1305. Joinville en transporta l'hommage et la dédicace au prince Louis, fils de Jeanne, et de ce chef roi de Navarre et comte de Champagne, qu'il vit encore monter sur le trône de France, par la mort de Philippe le Bel (29 novembre 1314) et en descendre, deux années après, par sa propre mort (5 juin 1316). Ce fut seulement sous le règne de Philippe le Long, quatrième successeur de saint Louis, que, selon l'expression de M. Gaston Paris (1), l'âge eut enfin raison de l'indomptable vigueur de corps et d'âme du vieux sénéchal. Il mourut, le 24 décembre 1317, au cours de sa quatre-vingt-treizième année.

Joinville, par l'originalité de son caractère et de son talent, occupe devant la postérité une place à part dans l'entourage de saint Louis ; mais, selon les quelques indices qui nous en sont parvenus, le groupe dont il a fait partie aurait été digne, au moins pour un bon nombre de ses membres, non seulement de l'attention, mais du pieux respect de l'histoire. La jeunesse du saint roi, sous l'égide de Blanche de Castille, avait été en cela favorisée du ciel. « La maison royale, dit M. Berger (2), était pleine de bons

(1) Ouvrage cité, p. 70.
(2) Ouvrage cité, pp. 105, 106.

conseillers, de ces chevaliers et de ces clercs qui s'étaient formés à l'école de Philippe-Auguste et dont le dévouement était à toute épreuve; le jeune roi aimait à s'entourer de leurs avis. Il avait été frappé de ce précepte, qu'on lui avait enseigné : « Un mauvais empereur ou un mauvais roi est moins à craindre que de mauvais conseillers, parce qu'il est plus facile à plusieurs hommes d'en gagner un, qu'à un seul d'en gagner plusieurs. » — Aussi le religieux et sage prince, depuis sa majorité, s'attacha-t-il avec un soin particulier à bien recruter son conseil et sa « mesnie » (maison) qui, à bien des égards, selon les mœurs du moyen âge, se confondaient l'un avec l'autre. On retrouve la trace de cette préoccupation judicieuse dans cet article des *enseignements* adressés à son fils Philippe : « Cher fils, prends soin que ta compagnie soit composée de prud'hommes, soit religieux, soit séculiers, et fuis la société des méchants, et aies volontiers de bons entretiens avec les bons. »

Parmi les chevaliers, de haute ou de moyenne noblesse, honorés de la confiance et de la familiarité de saint Louis, il est bon de retenir au moins ces quelques noms : Simon de Nesle, l'un des deux régents du royaume pendant la croisade de Tunis; Jean, comte de Soissons; Imbert de Beaujeu, connétable de France et Gilles le Brun, qui le devint après lui; Jean de Beaumont; Pierre dit le Chambellan, parce qu'il remplissait auprès du roi cet office, « l'homme du monde, selon Joinville, (1) qu'il (saint Louis) croyait le plus », et qui, mort en Afrique, obtint l'honneur d'être enterré à Saint-Denis aux

(1) Édition citée, § 682. Joinville l'appelle ailleurs « l'homme le plus loyal et le plus droit que j'eusse jamais vu en hôtel de roi ». § 438. Cf. Tillemont, ouvrage cité, t. V, pp. 203-205.

pieds de son maître, comme il y avait, de son vivant, si longtemps couché; un autre chambellan du nom de Pierre, appelé Pierre de Laon, qui servit aussi saint Louis durant de longues années et, dit le Confesseur de la reine Marguerite (1), « couchait à ses pieds et le déchaussait et l'aidait à entrer en son lit, comme ont coutume de faire les sergents des nobles seigneurs » : Philippe le Hardi fit de lui le gouverneur de ses enfants et il fut l'un des témoins entendus dans l'enquête pour la canonisation du feu roi; il y déposa notamment qu'il avait été guéri au château du Louvre d'une violente douleur au bras, en y appliquant des cheveux de saint Louis qu'il avait conservés en mémoire de ce cher maître (2); le panetier Gervais; un autre Gervais, dit d'Escraine, maître queux du roi (3); Geoffroi de Villette, Pierre de Fontaines, Matthieu de Marly, Philippe de Nanteuil. Geoffroi de Sargines, enfin Gautier ou Gaucher de Châtillon.

Geoffroi de Sargines faisait partie de ce groupe de « bons chevaliers » dont Joinville nous montre saint Louis spécialement entouré et gardé pendant la croisade. « J'allai tout armé parler au roi, et le trouvai tout armé assis sur une chaise, et avec lui tout armés des prud'hommes chevaliers qui étaient avec le roi, parce qu'il y en avait avec lui huit, tous

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 112.

(2) *Historiens de France,* t. XX, pp. 39, 62. — Tillemont, ouvrage cité, t. V, p. 389.

(3) Ces deux Gervais semblent bien avoir été des gentilshommes. Joinville, en les nommant, les appelle *Monseigneur,* aussi bien que Geoffroi de Sargines ou Simon de Nesle. Cf. l'*éclaircissement* IX de M. de Wailly, à la suite du texte de son Joinville, édition citée, p. 494 et suiv. *Sur la domesticité féodale*

bons chevaliers, qui avaient eu des prix d'armes en deçà de la mer et au delà; et de tels chevaliers s'appelaient d'ordinaire bons chevaliers. » De quelle façon Geoffroi de Sargines s'acquittait de ce noble office, le roi lui-même, racontant sa désastreuse retraite, le rapporta au sénéchal en ces termes : « Et le roi me conta qu'il était monté sur un petit roussin, vêtu d'une housse de soie; et il dit que derrière lui il ne demeura de tous les chevaliers et de tous les sergents, que monseigneur Geoffroi de Sargines, lequel amena le roi jusques au village là où le roi fut pris; de telle manière que le roi me conta que monseigneur Geoffroi de Sargines le défendait contre les Sarrasins, ainsi que le bon valet défend la coupe de son seigneur des mouches; car toutes les fois que les Sarrasins l'approchaient, il prenait sa pique, qu'il avait mise entre lui et l'arçon de sa selle, et la mettait sous son aisselle et recommençait à leur courir sus, et les chassait d'auprès du roi (1). »

Chef de l'arrière-garde en cette même retraite, Gaucher de Châtillon eut la mort héroïque de Robert le Fort à Brissarthe et de Roland à Roncevaux. C'est, sous le véridique et frais pinceau de Joinville, une scène d'*Iliade* chrétienne :

« Je ne veux pas oublier certaines choses qui advirent en Égypte tandis que nous y étions. Tout premièrement je vous parlerai de monseigneur Gaucher de Châtillon, dont un chevalier, qui avait nom monseigneur Jean de Monson, me conta qu'il vit monseigneur de Châtillon dans une rue qui était au village là où le roi fut pris; et cette rue passait toute droite parmi le village, si bien qu'on voyait les champs

(1) *Joinville,* édition citée, § 172, 173, 309.

d'un côté et de l'autre. En cette rue était monseigneur Gaucher de Châtillon, l'épée au poing, toute nue.

« Quand il voyait que les Turcs se mettaient dans cette rue, il leur courait sus, l'épée au poing, et les jetait hors du village ; et les Turcs en fuyant devant lui (eux qui tiraient aussi bien derrière que devant), le couvraient tous de traits. Quand il les avait chassés hors du village, il se débarrassait de ces traits qu'il avait sur lui, et remettait sa cotte d'armes sur lui, et se dressait sur ses étriers, et étendait les bras avec l'épée, et criait : « Châtillon, chevalier ! où sont mes prud'hommes? » Quand il se retournait et qu'il voyait que les Turcs étaient entrés par l'autre bout, il recommençait à leur courir sus l'épée au poing, et les poursuivait ; et ainsi fit-il par trois fois de la manière dessus dite.

« Quand l'amiral des galères m'eut amené vers ceux qui furent pris à terre, je m'enquis à ceux qui étaient autour de lui ; mais je ne trouvai personne qui me dît comment il fut pris, si ce n'est que monseigneur Jean Fouinon, le bon chevalier, me dit que quand on l'amena prisonnier à Mansoura, il trouva un Turc qui était monté sur le cheval de monseigneur Gaucher de Châtillon ; et la croupière du cheval était toute sanglante. Et il lui demanda ce qu'il avait fait de celui à qui le cheval était ; et le Turc lui répondit qu'il lui avait coupé la gorge sur son cheval même, ainsi qu'il apparut à la croupière qui en était ensanglantée du sang (1). »

Dans le groupe des conseillers et familiers de saint Louis, aux barons et chevaliers faisaient pendant les

(1) *Joinville*, édition citée, § 390-392.

prélats et clercs, auxquels le pieux roi n'accordait naturellement pas une moindre confiance. Parmi ceux qui l'obtinrent et qui vécurent, au moins par intervalles, dans l'intimité du monarque, il en est deux qui devinrent papes : Gui Foucaud, sous le nom de Clément IV, et plus tard Simon de Brion, sous le nom de Martin IV. Les évêques de Paris étaient, par la force même des choses, des membres habituels du conseil ou tout au moins des visiteurs et des hôtes fréquents du palais royal. Il nous est resté des traces des relations et conversations familières de saint Louis avec Guillaume d'Auvergne, éminent théologien et philosophe, qui occupa le siège épiscopal de 1228 à 1248. Ses successeurs, Gautier de Château-Thierry, Renaud de Corbeil, Étienne Tempier, semblent bien avoir joui aussi de la faveur de leur auguste diocésain, qui mit ce dernier prélat au nombre de ses exécuteurs testamentaires. Mais c'est un ecclésiastique du second ordre, le célèbre fondateur du collège de Sorbonne, Robert de Sorbon, homme de naissance commune, mais de grande science et de haute vertu, qui occupa dans l'estime et l'amitié de saint Louis une place analogue à celle du sire de Joinville. Une de ses joies était de les avoir tous deux ensemble auprès de lui et de les entendre soutenir, non sans quelque vivacité, les petits débats où les engageait assez fréquemment la différence de leurs conditions et de leurs humeurs. Mais, un jour, il s'attirèrent tous deux à la fois une réprimande. « Maître Robert de Sorbon, pour la grande renommée qu'il avait d'être prud'homme, il le faisait manger à sa table. Un jour il advint qu'il mangeait à côté de moi, et que nous causions bas l'un avec l'autre. Le roi nous reprit et dit : « Parlez haut, fit-il, car vos compagnons croient

que vous pouvez médire d'eux. Si vous parlez, en mangeant, de choses qui nous doivent plaire, parlez haut; ou sinon, taisez-vous (1). » — Ceux de ses biographes qui l'ont le mieux connu ont noté le plaisir qu'il avait à recevoir à sa table les personnages, clercs ou laïques, dont il avait entendu célébrer la vertu et le mérite et qui se trouvaient à sa portée. Deux de ces biographes mêmes, sans compter Joinville, ont joui de l'honneur de son édifiante intimité : Geoffroi de Beaulieu, son confesseur, et Guillaume de Chartres. Ce dernier, dit Tillemont (2), « était clerc ou aumônier de saint Louis, l'an 1250, et lui tint compagnie dans sa captivité. Saint Louis lui donna depuis une trésorerie fort riche, et dit ensuite en riant à Geoffroi de Beaulieu : « Monsieur Guillaume s'en va se divertir cinq ou six ans de son bénéfice et puis il entrera en religion. » Guillaume, qui était présent, dit qu'il ne prétendait nullement se faire religieux, et il n'en avait alors aucune envie. Mais au bout de cinq ans et demi il accomplit la prophétie de saint Louis, à laquelle il ne songeait plus, et se fit Jacobin. »

Au-dessous des chevaliers et des clercs de l'hôtel royal, la « mesnie » de saint Louis comprenait, cela va sans dire, des serviteurs plus humbles, auxquels le mot de domesticité, au sens moderne, s'appliquerait plus exactement. Encore semble-t-il y en avoir eu plusieurs parmi ces derniers de bonne condition bourgeoise, et, en tout cas, on en connaît qui s'honorèrent, dans l'entourage le plus intime du pieux monarque, par leur dévouement et leurs vertus. Tel fut notamment Isembart, qualifié dans la liste des

(1) *Joinville*, édition citée, § 31.
(2) Ouvrage cité, t. V, p. 254. Cf. *Historiens de France*, t. XX, p. 32.

témoins entendus pour la canonisation : « Isembart, le cuisinier du benoît saint Louis, homme d'âge mûr et riche, né à Paris, de cinquante-cinq ans ou environ. » Il avait partagé la captivité de son maître et lui avait rendu pendant sa maladie des soins vraiment filiaux (1). Tel encore Gaugelme, un de ses valets de chambre, qu'il aimait beaucoup et qui, de son côté, avait pour le roi une affection si profonde que, tombé malade au camp près de Mansoura et sur le point d'expirer, il dit à Guillaume de Chartres : « J'attends la visite du saint roi, mon seigneur, et je ne quitterai point ce monde que je ne l'ai vu et ne lui ai parlé, et ensuite je ne tarderai pas à trépasser. » Il en fut ainsi, rapporte Guillaume. Car, peu d'instants après, le roi le vint voir et le consola par de pieuses paroles. Puis, s'étant retiré, il n'était pas encore arrivé à sa tente qu'on lui annonça que Gaugelme venait de rendre le dernier soupir (2). »

Les serviteurs de saint Louis, quelle que dût être leur vénération pour un tel maître, exerçaient quelquefois, comme nous le verrons, son héroïque patience. Il arriva même un jour à Ponce, un de ses écuyers, de la lasser. Nous devons naturellement l'anecdote à Joinville (3) :

« Le jour que le roi partit d'Hyères (au retour de la croisade), il descendit à pied du château, parce que la côte était trop raide ; et il alla tant à pied que, parce qu'il ne put avoir son palefroi, il lui fallut monter sur le mien. Et quand son palefroi fut venu, il courut sus très irrité à Ponce l'écuyer ; et quand il l'eut bien tancé, je lui dis : « Sire, vous devez beaucoup

(1) *Historiens de France*, t. XX, pp. 62, 104.
(2) *Historiens de France*, t. XX, p. 32.
(3) Édition citée, § 661, 662.

passer à Ponce l'écuyer; car il a servi votre aïeul et votre père et vous.»

— « Sénéchal, fit-il, il ne nous a pas servis; c'est nous qui l'avons servi quand nous l'avons souffert près de nous avec les mauvaises qualités qu'il a. Car le roi Philippe mon aïeul me dit qu'on devait récompenser ses gens, l'un plus, l'autre moins, selon qu'ils servent; et il disait encore que nul ne pouvait être bon gouverneur de terre, s'il ne savait aussi hardiment et aussi durement refuser qu'il saurait donner. Et je vous apprends ces choses, fit le roi, parce que le siècle est si avide de demander, qu'il y a peu de gens qui regardent au salut de leurs âmes ou à l'honneur de leurs personnes, pourvu qu'ils puissent attirer le bien d'autrui par devers eux soit à tort, soit à raison. »

Les plus vifs mouvements de saint Louis se tournaient d'eux-mêmes, comme on le voit, en bonne doctrine, en occasions de remarques et de conseils utiles. Il ne négligeait pas de s'occuper des intérêts spirituels et du perfectionnement moral des gens de son hôtel. Il y travaillait même en personne. « Bien souvent quand il était en sa chambre avec sa « mesnie », rapporte le Confesseur de la reine Marguerite (1), il disait des paroles saintes et discrètes, et faisait de belles narrations pour l'édification de ceux qui étaient autour de lui. » Il s'informait avec vigilance de la conduite de ses serviteurs et s'il a fait admirer sa clémence pour les actes qui lui causaient un préjudice personnel, comme par exemple ces vols d'argenterie commis à son détriment et qu'il se contenta de punir par l'obligation d'un séjour en Terre-Sainte; en ce qui touchait

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 108.

à la justice, à la morale, aux préceptes religieux, il exerçait sans faiblesse dans sa maison, par des punitions appropriées, sa double autorité royale et patriarcale. Peut-être même est-il permis de conjecturer que si son héroïque vertu l'inclina vers l'indulgence, par nature, il aurait été plutôt sévère (1). C'était un saint au cœur tendre, mais à l'esprit et à la volonté fermes.

(1) Geoffroi de Beaulieu assure cependant, tout en repoussant ce reproche, que certaines personnes accusèrent saint Louis de faiblesse dans la répression des fautes de ses agents ou de ses officiers « ex solita et naturali benignitate », mais il s'agit là, croyons-nous, de certains conflits d'ordre politique ou mixte qui n'ont qu'un rapport assez contestable avec la bonté naturelle de saint Louis, que sa fermeté d'ailleurs ne contredit pas. (*Historiens de France,* t. XX, p. 5.)

CHAPITRE V

LE CHRÉTIEN. — VERTUS RELIGIEUSES ET MORALES DE SAINT LOUIS.

S'il est quelqu'un pour qui la foi reçue au baptême soit devenue le fondement même de l'existence et de la personnalité morales, c'est à coup sûr saint Louis. On sait qu'il aimait à se donner le nom de Louis de Poissy, parce qu'il avait été baptisé dans cette ville. La conviction de la vérité absolue de la religion chrétienne était la base inébranlable de toutes ses pensées, de tous ses sentiments et de tous ses actes. C'est, croyons-nous, par suite d'une de ces préoccupations singulières et illusoires dont l'incrédulité sophistique de notre temps a imbu même de bons esprits, que M. Langlois se le représente « parfois tourmenté par les antinomies qui existent entre le bon sens et la foi (1) ». Outre que ces prétendues antinomies sont des chimères, le ferme esprit de saint Louis et le milieu profondément religieux où, dès sa plus tendre enfance, il n'a jamais cessé de vivre, n'ont dû laisser que peu de place contre lui à la tentation du doute. C'est moins par expérience personnelle que par son instruction théologique, ascétique et mystique qu'il connaissait

(1) *Revue de Paris,* 1er septembre 1897, p. 113.

le danger de cette tentation et qu'il en indiquait le remède à Joinville :

« Le saint roi s'efforça de tout son pouvoir, par ses paroles, de me faire croire fermement en la loi chrétienne que Dieu nous a donnée. Il disait que nous devions croire si fermement les articles de la foi que pour mort ni pour malheur qui menaçât notre corps, nous n'eussions nulle volonté d'aller à l'encontre en paroles ni en actions. Et il disait que l'ennemi est si subtil que, quand les gens se meurent, il travaille tant qu'il peut afin qu'il les puisse faire mourir dans quelque doute sur les points de la foi ; car il voit que les bonnes œuvres que les hommes ont faites, il ne les leur peut ôter ; et il voit aussi qu'ils sont perdus pour lui s'ils meurent dans la vraie foi.

« C'est pourquoi, on se doit garder et défendre de ce piège en telle manière qu'on dise à l'ennemi, quand il envoie pareille tentation : « Va-t-en, doit-on dire à l'ennemi ; tu ne me tenteras pas jusqu'à faire que je ne croie fermement tous les articles de la foi ; mais quand même tu me ferais trancher tous les membres, je veux vivre et mourir en ce point. » Et qui fait ainsi, bat l'ennemi avec l'arme et l'épée dont l'ennemi le voulait occire.

« Il disait que la foi et la croyance étaient une chose à quoi nous devions bien croire fermement, encore que nous n'en fussions certains que par ouï-dire. Sur ce point, il me fit une demande : comment mon père avait nom. Et je lui dis qu'il avait nom Simon. Et il me demanda comment je le savais. Et je lui dis que j'en pensais être certain et le croyais fermement, parce que ma mère m'en était témoin. Alors il me dit : « Donc vous devez croire fermement tous les articles de la foi, dont les apôtres témoignent

ainsi que vous l'entendez chanter le dimanche au *Credo* (1). »

La foi de saint Louis n'était donc pas une foi « tourmentée », mais réfléchie, raisonnée et, pour ainsi dire, cuirassée. Elle avait un caractère profondément intime et solidement intellectuel, comme cela résulte des anecdotes qu'il se plaisait à raconter à Joinville. Celle-ci notamment mérite d'être rappelée, comme renfermant une leçon à l'adresse des personnes trop avides de piété ultrasensible et de manifestations miraculeuses : « Le saint roi me conta que plusieurs gens d'entre les Albigeois vinrent au comte de Montfort, qui gardait alors la terre d'Albigeois pour le roi, et lui dirent qu'il vînt voir le corps de Notre-Seigneur, qui était devenu en sang et en chair entre les mains du prêtre. Et il leur dit : « Allez le voir, vous qui ne le croyez pas ; car moi, je le crois fermement, tout comme la Sainte Église nous raconte le sacrement de l'autel. Et savez-vous ce que j'y gagnerai, fit le comte, de ce que je crois en cette vie mortelle tout comme la Sainte Église nous l'enseigne ? J'en aurai une couronne dans les cieux plus que les anges, qui le voient face à face ; à cause de quoi il faut qu'ils le croient (2). »

Cette foi, considérée par lui à bon droit comme le grand trésor de l'âme chrétienne, saint Louis jugeait avec raison qu'il ne convenait pas de l'exposer à la légère aux assauts de l'incrédulité armée, et il faisait à cet égard une distinction très sage entre les clercs et les laïques, exprimée par lui dans ses entretiens familiers avec une véhémence *humoristique*, dont il

(1) *Joinville*, édition citée, § 43-45. — Joinville, comme nous l'avons vu, était encore enfant quand il perdit son père.
(2) *Joinville,* édition citée, § 50.

serait, ce nous semble, un peu lourdaud de prendre les pieuses saillies tout au pied de la lettre. Sur sa façon de voir à ce sujet on peut, en somme, accepter, mais avec une certaine atténuation, l'exposé de M. Langlois : « Il aimait à entendre ceux qui justifiaient la foi, non ceux qui l'attaquaient. Les discussions des chrétiens avec les rabbins juifs, que les docteurs du XIII[e] siècle goûtaient fort, il n'en était pas partisan, du moins pour les laïques, qui auraient risqué de se faire battre par les dialecticiens de la synagogue. « Il me conta, dit Joinville, une grande dispute de clercs et de juifs au monastère de Cluni. Un chevalier, hôte du monastère, se leva et demanda au plus grand maître des Juifs s'il croyait que la Vierge Marie fût mère de Dieu. Et le Juif répondit qu'il n'en croyait rien : « Vous êtes donc fou, repartit le chevalier, d'être venu, sans croire à la Sainte Vierge et sans l'aimer, dans sa maison » ; et il abattit le Juif d'un coup de bâton sur la tête. Ainsi finit la dispute... Et je vous dis, ajoutait le roi, que nul, s'il n'est très bon clerc, ne doit disputer avec ces gens-là ; le laïque, quand il entend médire de la loi chrétienne, ne la doit défendre que de l'épée, dont il doit donner dans le ventre, tant comme elle y peut entrer (1) ».

La délicatesse de conscience du saint roi au sujet de cette vertu fondamentale, apparut aux yeux de

(1) *Revue de Paris,* article cité, p. 114. — Cf. Joinville, édition citée, § 51-53. « Je dois faire observer, dit en note M. de Wailly, que, loin de mettre cette théorie en pratique, saint Louis a converti beaucoup de Juifs par la persuasion et se les est attachés par ses bienfaits. » — Le pieux monarque, qui n'approuve point formellement l'acte du chevalier, semble d'ailleurs se placer ici dans l'hypothèse d'une *attaque* dirigée contre la foi chrétienne.

tous à propos du serment qu'exigeaient de lui les émirs sarrasins pour la confirmation du traité relatif à sa mise en liberté. Sur le conseil de malheureux apostats, ils voulurent lui imposer cette formule, que s'il ne tenait pas les conventions faites, il consentait à « être aussi honni que le chrétien qui renie Dieu et sa loi, et qui en mépris de Dieu crache sur la croix et marche dessus ». Il la rejeta obstinément, tant à cause des termes qui lui faisaient horreur, que parce qu'il ne voulait admettre à aucun prix cette supposition de reniement, quoique sa ferme volonté d'exécuter le traité conclu la rendît purement imaginaire. Les menaces des Sarrasins, qui parlaient de lui couper la tête, les instances de tous ses conseillers et en particulier de son frère Charles et du patriarche de Jérusalem, qui déclarait prendre le péché sur lui, s'il y en avait un, ne réussirent pas à l'ébranler, et il fallut que les émirs renonçassent à leur formule (1). Au reste, la vertu qui résultait naturellement en lui de sa foi immuable, à savoir une confiance absolue en Dieu et un entier abandon à la Providence, ajoutait, en de pareilles circonstances, à sa fermeté native une force d'inflexibilité sereine qui terrassait, pour ainsi dire, moralement la sauvagerie violente de ses geôliers, prêts à devenir ses bourreaux.

« Les conseillers du soudan, raconte Joinville (2), éprouvèrent le roi de la manière qu'ils nous avaient éprouvés, pour voir si le roi leur voudrait promettre de livrer aucuns des châteaux du Temple ou de l'Hôpital, ou aucuns des châteaux des barons du pays;

(1) *Joinville,* édition citée, § 362 et suiv. — Cf. *Historiens de France,* t. XX, p. 67. — *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France,* 1884, pp. 167, 168.
(2) Édition citée, § 340, 341.

et ainsi que Dieu le voulut, le roi leur répondit tout à fait de la manière que nous avions répondu. Et ils le menacèrent, et lui dirent que puisqu'il ne le voulait pas faire, ils le feraient mettre dans les bernicles.

« Les bernicles sont le plus cruel tourment que l'on puisse souffrir; et ce sont deux morceaux de bois pliants, munis de dents au bout; et ils entrent l'un en l'autre, et sont liés au bout avec de fortes courroies de bœuf. Et quand ils veulent mettre les gens dedans, ils les couchent sur le côté et leur mettent les jambes parmi les chevilles dedans; et puis alors ils font asseoir un homme sur les morceaux de bois; d'où il advient ainsi qu'il ne demeurera plus un demi-pied entier d'os qui ne soit tout brisé. Et pour faire du pis qu'ils peuvent, au bout de trois jours, quand les jambes sont enflées, ils remettent les jambes enflées dans les bernicles, et les rebrisent tout de rechef. A ces menaces, le roi leur répondit qu'il était leur prisonnier, et qu'ils pouvaient faire de lui à leur volonté. » — Ils virent bien qu'ils ne vaincraient pas son courage et durent se borner aux propositions que sa conscience lui permettait d'accepter. Cette attitude les frappait d'un tel étonnement, qu'ils lui disaient : « On dirait vraiment que nous sommes vos captifs et non vous le nôtre (1). »

La même foi qui lui inspirait son héroïque résignation soutenait, en tant que principe de sa charité, la ferveur d'un zèle si ardent que notre froideur a peine à ne pas le juger parfois un peu excessif. Mais sous ces saintes outrances ou, pour

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 30.

mieux dire, sous ces transcendances de vertu surhumaine que nous ne négligerons pas de rappeler et d'admirer, la ferme raison de saint Louis subsiste toujours, et nous permet de voir le discernement, la perspicacité, la sagesse, la prudence dont était douée cette âme forte et droite. Ses biographes, témoins de sa vie, ont remarqué la fine réserve en même temps que la facilité aimable de sa parole : « cautissimus erat et gratiosissimus in loquendo » (1). Malgré son goût naturel et si prononcé d'édification et d'apostolat, il savait distinguer entre les pratiques de surérogation, chères à son ascétisme, et les devoirs ordinaires de la conduite chrétienne, et il ne conseillait pas toujours une imitation exacte de ses propres austérités.

Ainsi, quoiqu'il eût renoncé pour lui-même, non seulement au luxe, mais à l'élégance des vêtements, et ne cédât pas, dit-on, sur ce point même aux désirs de la reine, il proposait pourtant aux princes et seigneurs de sa cour, selon ce que rapporte Joinville à l'occasion d'une de ses disputes avec Robert de Sorbon (2), une règle plus modérée : « Vous vous devez bien vêtir et proprement, aurait-il dit, parce que vos femmes vous en aimeront mieux, et vos gens vous en priseront plus. Car, dit le sage, on se doit parer en vêtements et en armures de telle manière que les prud'hommes de ce siècle ne disent pas qu'on en fasse trop, ni les jeunes gens de ce siècle qu'on en fasse trop peu. » — Il n'aimait point les chants et les récits des jongleurs, ni même la musique profane, et s'efforçait, dit Guillaume de

(1) Geoffroi de Beaulieu, *Historiens de France,* t. XX, p. 5.
(2) *Joinville,* édition citée, § 35-38.

Chartres, de détourner ses enfants et ses familiers de telles « inepties » (1). Nous savons cependant par une assertion formelle de Joinville que sa pieuse répugnance à cet égard n'avait point le caractère, même à sa cour et en sa présence, d'une proscription absolue. Ainsi, — sans doute aux jours de cérémonie, — « quand les ménétriers des riches hommes entraient et apportaient leurs vielles après le repas, il attendait pour ouïr ses grâces que le ménétrier eût fini son chant : alors il se levait, et les prêtres se tenaient debout devant lui, pour lui dire ses grâces. » Et le sénéchal ajoute, comme pour nous le montrer encore tempérant son ascétisme par une décente et judicieuse liberté : « Quand nous étions privément à sa cour, il s'asseyait au pied de son lit; et quand les Prêcheurs et les Cordeliers qui étaient là lui parlaient d'un livre qu'il dût ouïr volontiers, il leur disait : « Vous ne me lirez pas; car il n'est si bon livre après manger que propos *ad libitum*, c'est-à-dire que chacun dise ce qu'il veut. » Quand quelques riches hommes étrangers mangeaient avec lui, il leur tenait bonne compagnie (2). »

Quelle que fût son ardeur (et nous verrons qu'elle était extrême) pour les austérités de la pénitence, il savait pourtant la modérer sur de sages conseils, soit en raison de l'affaiblissement de sa santé, soit à cause de ses devoirs de roi. C'est ainsi que son confesseur, en invoquant ce double motif, le fit renoncer à l'usage du cilice, quoiqu'il se fût fortement attaché à cette mortification. Le pieux monarque,

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 29.
(2) *Joinville*, édition citée, § 668. — Cf. au sujet des ménestrels les observations de MM. de Wailly et Delisle, dans la préface du tome XXII des *Historiens de France*, p. XXVI.

aussi éloigné que possible de tout respect humain, n'en tenait pas moins discrètement renfermés dans sa familiarité intime un certain nombre des actes fréquents de son austérité, de son humilité, de sa charité plus qu'humaines, de peur que l'élévation même de son rang n'en changeât pour les âmes faibles l'édification en scandale. Il laissait à cet égard refréner son zèle par de prudentes observations. Le Confesseur de la reine Marguerite nous en rapporte un exemple, recueilli également par Geoffroi de Beaulieu (1).

« Selon la coutume de l'ordre de Citeaux, certains moines dans chacune des abbayes de cet ordre, tantôt les uns, tantôt les autres, quand l'abbé et le couvent sont assemblés au cloître, doivent laver les pieds des autres moines, en faisant ce qu'on appelle le *mandé*, chaque jour de samedi après vêpres. Or, le pieux monarque venait souvent à l'abbaye de Royaumont, qui est de l'ordre susdit. Quand il advenait qu'il s'y trouvât le samedi, il voulait assister au *mandé*, et s'asseyait à côté de l'abbé et regardait très dévotement ce que les moines faisaient. Or il advint qu'un jour en s'asseyant auprès de l'abbé, il lui dit : « Il serait bon que je lavasse les pieds des moines » ; et l'abbé lui répondit : « Vous ferez mieux de vous en priver » ; et le pieux roi lui dit : « Pourquoi? » et l'abbé lui répondit : « Les gens en parleraient » ; et le pieux roi lui dit : « Qu'en diraient-ils? » et l'abbé répondit que les uns en diraient du bien et les autres du mal ; et le pieux roi s'en abstint, parce que l'abbé l'en dissuada. » — Il y avait avec lui ce jour-là plusieurs grands

(1) *Historiens de France,* t. XX, pp. 6, 102, 103.

du royaume qui n'étaient point de ses familiers.

« La vertu de justice qui à chacun donne son droit fut au benoît saint Louis manifestement », dit le Confesseur de la reine Marguerite (1). Ce fut, en effet, la qualité dominante de son caractère moral, et cette vertu de l'homme, confirmée et sanctifiée par la grâce, fut en lui le principe de la grandeur du roi. Aussi poussait-il la loyauté jusqu'au scrupule, comme il en donna une preuve éclatante dans l'exécution du traité conclu avec les émirs égyptiens, après même que les Sarrasins en eussent violé déjà odieusement les clauses. Il s'agit du paiement des deux cent mille livres qu'il devait leur faire remettre avant de prendre la mer.

« Quand le payement fut fait, raconte Joinville (2), les conseillers du roi qui avaient fait le payement vinrent à lui, et lui dirent que les Sarrasins ne voulaient pas délivrer son frère (Alphonse de Poitiers) jusques à tant qu'ils eussent l'argent par devers eux. Il y en eut aucuns du conseil qui n'étaient pas d'avis que le roi leur délivrât les deniers jusqu'à tant qu'il pût ravoir son frère. Et le roi répondit qu'il les délivrerait, car il le leur avait promis; et que pour eux ils lui retinssent leurs promesses s'ils pensaient bien faire. Alors monseigneur Philippe de Nemours dit au roi qu'on avait fait tort aux Sarrasins d'une balance de dix mille livres.

« Et le roi se fâcha très fort, et dit qu'il voulait qu'on leur rendît les dix mille livres, parce qu'il leur avait promis de payer les deux cent mille livres avant qu'il partît du fleuve. Alors je marchai sur le

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 113.
(2) *Joinville,* édition citée, § 386-388.

pied de monseigneur Philippe, et dis au roi qu'il ne le crût pas, parce qu'il ne disait pas vrai ; car les Sarrasins étaient les plus fins compteurs qui fussent au monde. Et monseigneur Philippe dit que je disais vrai, car il ne le disait que par moquerie. Et le roi dit qu'une telle moquerie était malencontreuse : « Et je vous commande, dit le roi à monseigneur Philippe, sur la foi que vous me devez comme mon homme que vous êtes, si les dix mille livres ne sont pas payées, que vous les fassiez payer sans nulle faute. »

« Beaucoup de gens avaient conseillé au roi qu'il se rendît vers sa nef qui l'attendait en mer, afin de se tirer des mains des Sarrasins. Jamais le roi n'en voulut croire aucun ; mais il disait qu'il ne partirait pas du fleuve, ainsi qu'il l'avait promis, jusques à tant qu'il leur eût payé deux cent mille livres. Sitôt que le payement fut fait, le roi, sans que nul l'en priât, nous dit que désormais son serment était acquitté, et que nous partissions de là, et que nous allassions à la nef qui était en mer. »

Si le profond sentiment de justice dont était pénétrée l'âme de saint Louis a pu contribuer à la sévérité naturelle que nous avons cru apercevoir dans son caractère, il n'a pas, d'autre part, sous l'influence de la foi et d'une charité tout à fait transcendante, été non plus étranger à la bienveillante humanité, qui, en tout cas, tempérait certainement chez le saint roi cette sévérité native. La bonté, outre l'attrait qui lui est propre, n'est-elle pas comme une partie de la dette contractée, pour ainsi dire, en naissant par chaque homme envers Dieu et envers ses semblables? Cette qualité, naturelle aussi au saint roi, mais singulièrement développée par sa sainteté même, se

manifestait au dehors par l'affabilité gracieuse, quoique toujours digne, de son accueil et de sa parole, et, sauf quelques circonstances exceptionnelles, par la modération et la douceur dont il usait jusque dans ses réprimandes. « La grâce était répandue sur ses lèvres, dit Geoffroi de Beaulieu empruntant les expressions de l'Écriture, et, comme un vrai sage, il savait en parlant se rendre aimable (1). » Mais où l'on ne peut surtout méconnaître l'union en cette belle âme de la justice et de la bonté, c'est dans cet amour ardent et dans cette recherche presque passionnée de la paix entre les hommes, qui lui a mérité, comme un de ses titres essentiels, le beau nom de « roi pacifique » (2).

L'austère ascétisme de saint Louis dépassa sans doute infiniment la vertu ordinaire de tempérance, qui a pour objet de rendre le chrétien maître de lui-même et surtout des appétits de son corps. Il n'est pas mal pourtant de remarquer que, si ses pieux biographes ecclésiastiques nous ont, à son grand honneur, fait connaître les redoublements et raffinements particuliers de sa pénitence, ingénieuse à réprimer en lui tout mouvement sensuel, Joinville nous a transmis, pour ainsi parler, la règle générale et commune, plus accessible à tous, de sa conduite publique dans la satisfaction des besoins naturels de la vie humaine. « Il était si sobre de sa bouche qu'il ne commandait nullement ses mets, en dehors de ce que son cuisinier lui apprêtait; et on le mettait devant lui, et il le mangeait. Il trempait son vin en un gobelet de

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 5.

(2) « Rex ipse pacificus, tanquam pacis ac religionis amator præcipuus. » Guillaume de Chartres. *Historiens de France*, t. XX, p. 33.

verre ; et selon que le vin était, il mettait de l'eau en proportion, et tenait son gobelet en sa main pendant qu'on lui trempait son vin derrière la table. (1) »

La possession de lui-même, on a pu déjà et on pourra voir encore à quel degré de force, de magnanimité, de patience héroïque saint Louis l'a su porter dans les circonstances capitales de sa vie, dans son désastre d'Égypte par exemple, et dans sa captivité. Mais il ne s'en était pas moins revêtu dans la vie commune et c'est principalement, ce semble, à cette qualité qu'il convient de rattacher les beaux traits d'endurance et d'indulgence recueillis par le Confesseur de la reine Marguerite dans les dépositions de l'enquête pour la canonisation :

« Une fois, le benoît roi, étant à Paris, sortit de sa chambre pour ouïr les affaires et les causes; et après y avoir vaqué longtemps, il revint en sa chambre, accompagné seulement d'un chevalier qui y couchait d'habitude; et quand il y fut arrivé, aucun des chambellans ni des autres serviteurs n'y était, bien qu'ils fussent seize, tant chambellans que valets de chambres et sommeliers du lit royal, qui devaient garder sa chambre. On les appela dans le palais et le jardin et partout et on n'en put trouver aucun pour le servir. Le chevalier qui l'accompagnait le voulut faire, mais le benoît roi ne le souffrit point. Or l'un des chambellans et les autres valets étant revenus, quand ils apprirent que le roi n'avait trouvé dans sa chambre âme qui vive, ils furent très affligés et il eurent grand peur; aussi n'osèrent-ils pas venir en sa présence, mais ils commencèrent à gémir sur eux-mêmes devant frère Pierre, de l'ordre de la Tri-

(1) *Joinville*, édition citée, § 667. Cf. § 22, 23.

nité, qui aidait le benoît roi à dire ses heures, et était fort avant dans la confiance et la familiarité du saint roi. Or celui-ci les aperçut en retournant pour ouïr les causes, et il leur dit en sortant ses mains de dessous sa chape : « Eh donc! venez-vous tous enfin? je ne puis avoir personne à mon besoin, et cependant un seul me suffirait, même le moindre d'entre vous. » Il ne leur dit pas un mot de plus et se rendit à ses causes. Et quand il fut redescendu en sa chambre après les causes terminées, ses chambellans et les autres n'osaient encore se montrer à lui. Frère Pierre le lui dit et qu'ils ne l'oseraient jamais s'il ne se montrait clément envers eux et ne les faisait appeler. Et ils les fit alors appeler et se mit à rire et d'un air gai il leur dit : « Venez, venez, vous êtes tristes parce que vous avez mal agi; je vous le pardonne, prenez garde de ne plus agir ainsi désormais. »

« Or, ce même jour, le benoît roi, après son sommeil ordinaire de la journée, voulut aller au bois de Vincennes, qui est à une lieue de Paris. Celui de ses chambellans dont ce devait être l'office, oublia de mettre le surcot dont le roi se servait pour manger (1), dans le coffre où il était d'habitude; mais il le mit dans un autre coffre dont il garda la clef, et ne vint pas à Vincennes, mais demeura à Paris. Quand donc le benoît roi fut à Vincennes et voulut souper, on demanda ce surcot; mais on ne le put trouver dans les coffres dont on avait là les clefs. Les chambellans présents voulaient briser le coffre

(1) C'était alors, comme le fait remarquer M. Langlois, l'usage des gens comme il faut de passer un surcot en forme de blouse par-dessus leurs vêtements, avant de se mettre à table, pour éviter les taches.

où ils présumaient qu'était le surcot, mais le benoît roi ne le voulut point souffrir. Il fut donc obligé de souper avec sa chape à manches, et pourtant il ne donna aucun signe de courroux, et ne dit mot de ce manquement, sauf que, pendant le souper, il dit en riant à ceux de ses chevaliers qui mangeaient avec lui : « Qu'en pensez-vous? Suis-je bien à table avec ma chape? » Les gens de son hôtel admirèrent fort une telle patience, de ce qu'ayant commis contre lui deux si grosses fautes en un même jour, le benoît roi n'en fut pas pourtant davantage ému et n'en témoigna jamais contre eux aucun fâcheux souvenir.

« Une autre fois, il arriva que le benoît roi, étant à Noyon, mangeait en sa chambre et quelques chevaliers avec lui près du feu, car c'était l'hiver; et ses chambellans mangeaient en une pièce à côté servant de garde-robe. Quant il eut mangé, il se mit à causer avec ses chevaliers autour du feu. Comme il était en train de leur raconter quelque chose, les chambellans, qui avaient aussi fini de manger, sortirent de la garde-robe. Or, le benoît roi, dans le récit qu'il faisait à ces chevaliers, dit cette parole : « Et je m'y tiens. » Or, voici qu'un des chambellans, qui avait nom Jean Bourguignet, se mit à dire en façon de bravade contre le roi : « Vous avez beau vous y tenir, vous n'êtes qu'un homme comme un autre. » Monseigneur Pierre de Laon, chambellan aussi, entendit ces paroles, vraiment outrageantes à l'égard d'un si grand prince et leur seigneur, et dites sans cause, car le susdit Jean n'avait pu entendre de quoi il s'agissait dans le récit du roi, puisque monseigneur Pierre, qui marchait devant, ne l'avait pas entendu lui-même. Il tira donc à lui Jean Bourguignet et lui dit à voix basse : « Qu'est-ce que vous avez dit?

Êtes-vous hors de sens de parler ainsi au roi? » Et Jean répondit, mais si haut que le roi ne put pas ne pas l'entendre : « Oui, oui, il n'est qu'un homme et tout ainsi comme un autre. » Comme en a témoigné par serment monseigneur Pierre, le benoît roi, qui avait entendu les paroles du susdit Jean, tant la première que la seconde fois, le regarda en silence et laissa son conte, et ne lui fit aucune réprimande. Et mon seigneur Pierre ne s'aperçut jamais depuis que, soit en paroles ou en actions, le roi en ait montré aucun ressentiment contre le dit Jean Bourguignet.

« Le benoît roi avait une maladie qui le prenait chaque année trois ou quatre fois, et quelquefois elle le tourmentait plus fort. Cette maladie était de telle sorte que, quand elle prenait le roi, il avait l'oreille très dure, et ne pouvait manger ni dormir, et se plaignait en gémissant. Cette maladie le tenait environ trois jours, tantôt plus, tantôt moins, et il ne pouvait alors sortir seul du lit; et, quand il commençait à aller mieux, sa jambe droite, entre le gros de la jambe et la cheville, devenait rouge comme du sang tout autour et là enflait, et en cette rougeur et cette enflure demeurait-elle tout un jour jusqu'au soir; et puis après, cette enflure et cette rougeur s'en allaient petit à petit, de sorte que, le troisième ou le quatrième jour, la chair de cette jambe redevenait comme sur le reste du corps, et alors était le benoît roi pleinement guéri. Or, plusieurs chevaliers et un chambellan ou deux couchaient en sa chambre, et d'ordinaire y couchait encore un vieux serviteur, appelé Jean, qui avait été guetteur du roi Philippe, et son office était de surveiller toujours le feu et en été et en hiver. Il arriva un soir, comme le benoît roi souffrait de son mal, qu'avant d'entrer dans son lit, il voulut

voir la rougeur de sa jambe, et, pour ce faire, le vieux Jean alluma une chandelle de cire et la tint au-dessus de la jambe du roi, qui en considérait la rougeur et l'enflure et en souffrait grande douleur. Mais le susdit Jean tint la chandelle d'une façon si maladroite qu'une goutte de cire en feu tomba sur la jambe du benoît roi, à l'endroit où étaient l'enflure et la douleur. Le roi, qui était assis sur son lit, eut une telle souffrance qu'il s'étendit sur la couche en disant : « Ha, Jean ! » Et Jean lui dit : « Ha ! je vous ai fait mal. » Et le benoît roi répondit : « Jean, mon aïeul pour moindre chose vous donna votre congé ; » car le dit Jean avait raconté au roi et à monseigneur Pierre de Laon et à d'autres encore de la chambre royale, que le roi Philippe l'avait un jour chassé de son hôtel parce qu'il avait mis au feu des bûches qui pétillaient en brûlant. Néanmoins, comme monseigneur Pierre de Laon en a témoigné sous serment, le saint roi n'en parut aucunement plus mal disposé depuis pour le dit Jean, qu'il garda toujours à son service (1). »

Les qualités religieuses et morales que nous venons de passer en revue, quoique saint Louis les ait poussées bien au delà du degré commun, sont, par elles-mêmes, les vertus ordinaires et communes du bon et loyal chrétien. De son temps, on en comprenait volontiers l'ensemble et il aimait à les résumer lui-même sous le nom de « prud'homie ». Selon le récit de Joinville, il exprimait son sentiment à cet égard avec cette pointe de sel humoristique dont, en son intimité, il ne s'abstenait point de relever quelquefois la pieuse saveur de ses propos. « Quand le

(1) *Historiens de France*, t. XX, pp. 104-106.

roi était en gaieté, il me disait : « Sénéchal, dites les raisons pourquoi prud'homme vaut mieux que béguin (dévot). » Alors donc commençait la discussion entre moi et maître Robert. Quand nous avions longtemps disputé, alors le roi rendait sa sentence et disait ainsi : « Maître Robert, je voudrais bien avoir le nom de prud'homme, pourvu que je le fusse, et tout le reste je vous le laisserais; car ce nom de prud'homme est si grande chose et si bonne chose que, même à le prononcer, il emplit la bouche (1). »

Il faut toutefois éviter de se méprendre sur ce sentiment de saint Louis, dont on peut tenir pour certain que le bon sénéchal, selon ses propres tendances, a plutôt accentué qu'atténué l'expression exacte. C'est le mal interpréter, sous l'influence des préjugés de notre époque, que de dire avec M. Langlois que « jamais saint n'a été plus laïque que celui-ci (2). » D'abord saint Louis ne restreignait point la « prud'homie » aux laïques, puisque, selon Joinville même, comme nous l'avons vu, c'est précisément à titre de « prud'homme » que Robert de Sorbon avait conquis l'amitié et la familiarité du saint roi. Ensuite, comme il est temps de le montrer et comme on le verra dans les pages qui vont suivre, aux vertus d'un parfait laïque et d'un parfait chevalier, saint Louis ajoutait, même peut-être avec quelque surabondance, non seulement la piété d'un parfait « béguin » ou dévot, au meilleur sens de ce terme, mais les qualités et les goûts les plus prononcés d'un clerc et d'un moine. « Ses mœurs et ses actions, dit avec raison Guillaume de Chartres, n'étaient pas seulement d'un

(1) *Joinville*, édition citée, § 32.
(2) Article cité, p. 108.

roi, mais d'un régulier », c'est-à-dire d'un religieux (1). Mettons donc en fait que saint Louis, au double gré du sire de Joinville et de maître Robert, a été en son temps le plus « prud'homme » des « béguins » et le plus « béguin » des « prud'hommes ».

(1) « Mores enim ejus, actus et gestus, non solum regales, sed regulares. » *Historiens de France*, t. XX, p. 29.

CHAPITRE VI

LE CLERC. — QUALITÉS ET HABITUDES INTELLECTUELLES DE SAINT LOUIS.

A la différence du sire de Joinville, dont l'éducation littéraire s'en était tenue aux éléments, saint Louis avait reçu, dans sa jeunesse, une culture très soignée qu'il conserva et développa pendant toute sa vie. Il savait très bien le latin, de façon à traduire, comme il le fit quelquefois pour ses familiers, les ouvrages composés en cette langue, à livre ouvert. Il va presque sans dire que ces ouvrages avaient un caractère religieux et ecclésiastique. Les goûts du pieux roi ne l'auraient pas porté vers une autre littérature, et il avait été en même temps conduit aux lettres sacrées par son instruction même, qui, au degré où il l'avait acquise, était nécessairement, à l'époque où il vivait, de la même nature que celle qui était donnée aux membres du clergé. Saint Louis, ce n'est pas douteux, avait, entre autres mérites, les qualités et les habitudes intellectuelles d'un clerc intelligent et studieux de son temps.

Le sévère précepteur, probablement un religieux dominicain ou franciscain, qui l'avait initié aux lettres latines, avait sans doute déjà donné une allure

et, en tout cas, un complément philosophique et théologique à ses leçons grammaticales. Il en fut, à plus forte raison, de même des autres maîtres qui, directement ou indirectement, furent appelés à leur tour à former et à nourrir son esprit. « Elinand, moine de l'abbaye de Froidmont, dit M. Lecoy de la Marche (1), composa un opuscule sur les devoirs des princes, qui servit vraisemblablement à son instruction, et dans lequel précisément il recommande comme indispensable la pratique des lettres. Un roi illettré, dit-il, n'est qu'un âne couronné. D'autres religieux, des frères prêcheurs ou mineurs, et le grand évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, contribuèrent aussi, sans nul doute, à la culture de cette jeune intelligence, qui s'ouvrait d'elle-même à toutes les belles et saines connaissances. » — Le pieux roi avait conservé précieusement dans son esprit, comme cela résulte d'une anecdote racontée par lui à Joinville (2), le souvenir de ses entretiens avec le docte prélat, qui paraissent avoir eu quelquefois le caractère d'un enseignement familier de théologie, appuyé d'exemples.

La foi si zélée de saint Louis et la tournure naturellement doctrinale de son esprit devaient entretenir ce goût de la science religieuse, que son éducation avait développé en lui. C'est sans aucun doute à son amour de cette science, en même temps qu'à sa fervente piété, qu'il faut attribuer sa sainte avidité de sermons. « Il aimait beaucoup à entendre la parole de Dieu, dit Tillemont (3), groupant les informations recueillies dans les textes originaux. Tous les diman-

(1) *Saint Louis, son gouvernement et sa politique*, p. 352.
(2) Édition citée, § 46 et suiv.
(3) Ouvrage cité, t. V, pp. 364, 365.

ches et fêtes, et souvent même les jours ouvriers, lorsqu'il trouvait des religieux ou d'autres personnes capables d'instruire, il les faisait prêcher, et les écoutait avec beaucoup de soin et de dévotion. Quand il était en voyage et qu'il approchait de quelque monastère, s'il n'était pas pressé, il se détournait pour y aller et y faisait prêcher quelqu'un de la maison. Il écoutait les sermons assis à terre sur une natte, quelque froid qu'il fît. Il entendait en la même posture les instructions qu'on faisait aux moines dans leurs chapitres, et voulait néanmoins qu'ils demeurassent sur leurs sièges ordinaires. On remarque cela particulièrement d'une fois qu'il fut à Châlis, où il s'assit à terre sur deux carreaux. Il s'assit souvent à Royaumont sur de la natte, accosté contre un pilier. Il s'en allait quelquefois à pied à un quart de lieue loin pour entendre un sermon, et s'en revenait de même. Il avait soin lui-même de faire faire silence. Lorsque les sermons lui plaisaient, il les retenait fort bien et les redisait avec beaucoup de grâce. A son retour de Chypre, il faisait prêcher trois fois la semaine dans son vaisseau. »

Mais ce goût de science sacrée et d'instruction cléricale se manifestait d'une façon plus précise encore dans les faits rapportés en ces termes par le Confesseur de la reine Marguerite : « Un docteur en théologie expliquait le psautier à l'abbaye de Royaumont. Quelquefois, quand le roi se trouvait dans cette abbaye, et qu'il entendait la cloche que l'on sonnait à l'heure où les moines devaient s'assembler pour aller aux écoles, il venait lui-même à l'école, et s'y asseyait parmi les moines, ainsi qu'un moine, aux pieds du maître qui faisait la leçon, et il l'écoutait avec diligence, et le pieux roi fit ainsi à plusieurs reprises.

Et quelquefois le pieux roi entrait aux écoles des Frères prêcheurs de Compiègne, et s'y asseyait sur un carreau par terre devant le maître lisant en chaire, et il l'écoutait avec diligence; les frères, eux, étaient assis sur les hauts sièges, comme ils ont coutume d'être à l'école, et quand les frères voulaient descendre de leurs sièges et s'asseoir à terre, le pieux roi ne le souffrait pas. Et il arrivait quelquefois aussi que, quand il était au réfectoire des Frères prêcheurs de Compiègne, il montait au pupitre où on lisait la Bible pendant le repas, selon la coutume des frères; et le pieux roi restait là longtemps à côté du frère qui faisait la lecture, et il l'écoutait avec plaisir (1). »

Il satisfaisait ce même noble penchant par une assiduité remarquable d'étude personnelle. « Le benoît saint Louis, nous raconte l'auteur précité, comprenant que l'on ne doit pas dépenser le temps en choses oiseuses ni en questions curieuses et profanes, mais l'employer en occupations meilleures et de plus de poids, s'appliquait à lire la sainte Écriture. Il possédait la Bible avec gloses et les écrits originaux de saint Augustin et d'autres saints. Il y lisait et faisait lire très souvent devant lui pendant l'intervalle entre son dîner et son sommeil du jour, du moins quand il prenait ce sommeil, ce qui n'était pas très fréquent, et quand il y était obligé, il y demeurait peu. Et bien souvent, il faisait encore cette même lecture après son sommeil jusqu'à vêpres, quand il n'était pas embesogné d'affaires graves. Et aussi, aux heures et temps que l'on vient de dire, il faisait volontiers appeler des religieux ou d'autres personnes honnêtes, avec lesquelles il parlait de Dieu, de ses saints et de

(1) *Historiens de France,* t. XX, pp. 79, 80.

leurs actions, et encore des récits de la sainte Écriture et des vies des Pères. Et, en outre, chaque jour, quand les complies avaient été dites par ses chapelains en sa chapelle, il s'en retournait en sa chambre; et alors on y allumait une chandelle d'une certaine longueur, c'est à savoir de trois pieds ou environ, et, aussi longtemps qu'elle durait, il lisait dans la Bible ou dans un autre saint livre; et, quand la chandelle était vers la fin, un de ses chapelains était mandé, avec lequel le roi disait complies en son particulier (1). »

Un fait bien caractéristique des goûts intellectuels de saint Louis, et qui ne fait pas un médiocre honneur à son noble esprit, c'est qu'il ne se contenta pas d'avoir quelques livres pour son usage personnel; il résolut de se constituer une bibliothèque qui servirait non seulement à ses propres études, mais à celles d'autrui. L'émulation religieuse qui, selon Geoffroi de Beaulieu, fut le principe de cette création, est loin d'en diminuer le mérite. « Le roi, nous dit-il, quand il était outre mer, entendit raconter d'un grand soudan des Sarrasins, qu'il avait fait diligemment rechercher, copier à ses dépens et conserver dans son palais tous les genres d'ouvrages qui pouvaient être nécessaires aux philosophes de sa religion, afin qu'ils pussent en faire usage toutes les fois qu'ils en auraient besoin. Jugeant par là que les fils des ténèbres sont vraiment plus prudents que les fils de la lumière, et zélateurs plus ardents de leur erreur que ceux-ci de la vérité chrétienne, le pieux roi conçut le dessein, quand il serait revenu en France, de faire transcrire à ses frais tous les livres re-

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 79.

latifs à la sainte Écriture, utiles et authentiques, que l'on pourrait trouver dans les bibliothèques des diverses abbayes, afin que lui-même et les clercs et religieux, ses familiers, y pussent étudier pour leur propre avantage et l'édification du prochain. A son retour, il réalisa ce projet, et fit disposer à cet effet un lieu sûr et commode, c'est à savoir dans le trésor de sa chapelle à Paris. Il y rassembla diligemment le plus grand nombre qu'il put d'écrits authentiques de saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Grégoire, et aussi les livres d'autres docteurs orthodoxes; quand il en avait le temps il y étudiait lui-même avec grand plaisir, et il les prêtait volontiers à d'autres pour leurs études Il aimait mieux faire faire de nouvelles copies de ces ouvrages que d'acheter les copies déjà existantes, parce qu'il disait que le nombre et le profit de ces livres religieux en étaient accrus (1). » — Il répartit par son testament les livres de cette bibliothèque royale entre les Jacobins de Paris et de Compiègne, les Cordeliers de Paris, et les moines de sa chère abbaye de Royaumont, « ce qu'il fit peut-être, ajoute Tillemont non sans vraisemblance, parce que Philippe III, son fils, n'était point porté à l'étude, quoiquoiqu'il l'eût fait étudier (2). »

Constamment cultivée de ces diverses manières, la science théologique et scripturaire de saint Louis, sans être tout à fait celle d'un docteur, était de-

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 15.

(2) Tillemont, ouvrage cité, t. V, p. 368. — Guillaume de Nangis n'hésite pas, en effet, tout en louant Philippe III, à le qualifier d'illettré et d'un peu trop adonné à la vie purement séculière, « quamvis illiteratus et actui seculari fuerit aliquando deditus ». En cela le contraste avec son père avait évidemment frappé les contemporains.

venue remarquable. Il en donna parfois la preuve d'une façon inattendue, par exemple dans le cas suivant, relevé par M. Lecoy de la Marche (1) dans un sermon inédit de Robert de Sorbon : « Un clerc savant prêchait devant le roi de France. Il vint à dire ce qui suit : « Tous les apôtres, au moment de la Passion, abandonnèrent le Christ, et la foi s'éteignit dans leur cœur; seule la Vierge Marie la conserva depuis le jour de la Passion jusqu'à celui de la Résurrection; en mémoire de quoi, dans la semaine de pénitence, aux matines, on éteint les unes après les autres toutes les lumières, sauf une seule, réservée pour les rallumer à Pâques. » Un autre ecclésiastique, d'un rang plus éminent, se leva alors pour le reprendre et pour l'engager à n'affirmer que ce qui était écrit : les apôtres, suivant lui, avaient abandonné Jésus-Christ de corps, mais non de cœur. L'orateur allait être obligé de se rétracter publiquement, lorsque le roi, se levant à son tour, intervint. « La proposition n'est point fausse, dit-il; on la trouve écrite bel et bien dans les Pères : apportez-moi le livre de saint Augustin. » On obéit et le roi montra un passage des commentaires sur l'Évangile de saint Jean, où, en effet, l'illustre docteur s'exprime en ces termes : *Fugerunt, relicto eo corde et corpore.* »

Après ce qu'on vient de voir, on ne saurait s'étonner qu'au double point de vue religieux et intellectuel, la conversation sur des sujets relatifs à la doctrine et à l'histoire du Christianisme ne fût un des grands plaisirs, un des meilleurs délassements de saint Louis. C'est pour cette raison qu'il

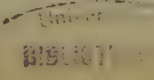
(1) *La Société au treizième siècle*, pp. 110, 111.

n'aimait guère les festins de cérémonie où il lui fallait recevoir ses hauts barons, et qu'il préférait joindre à sa compagnie habituelle, c'est-à-dire aux chevaliers et aux clercs de sa maison, un petit nombre d'invités, choisis notamment parmi les ecclésiastiques et les religieux renommés pour leur science et leur vertu. Bien que, selon le témoignage de Geoffroi de Beaulieu (1), il n'eût que peu de goût pour la méthode scolastique, plus florissante de jour en jour dans les chaires de l'université de Paris, mais que les écarts de ses débuts, réprimés par l'Église, lui avaient sans doute rendue suspecte, il n'en savait pas moins honorer à l'occasion les grands esprits qui la portaient alors à son apogée. Un des premiers et plus sûrs biographes de saint Thomas d'Aquin, qui séjourna et enseigna, comme on le sait, à Paris sous saint Louis, nous a rapporté un fait de ce genre. L'anecdote est intéressante et tout à fait conforme aux caractères respectifs des deux saints.

« Un jour, raconte Guillaume de Tocco (2), saint Louis, roi de France, fit, dit-on, inviter le saint docteur à sa table. Celui-ci présenta ses humbles excuses, à cause de sa *Somme de théologie* qu'il était en train de composer en ce moment. Mais sur l'ordre exprès du roi et du prieur des Frères de Paris, il laissa son travail et se rendit au palais, où il emporta toutefois dans sa pensée le sujet qui l'occupait dans sa cellule. Tout à coup, pendant le repas, saisi d'une inspiration soudaine, il frappa sur la table et s'écria :

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 15. « Non libenter legebat in scriptis magistralibus, sed in sanctorum libris authenticis et probatis. »

(2) *Bollandistes*, t. I de mars, p. 673.



« Voilà qui est décisif contre l'hérésie des Manichéens! » Le prieur le toucha et lui dit : « Prenez garde, maître, vous êtes à la table du roi de France ; » et il le tira fortement par sa chape afin de le réveiller de son abstraction des sens. Le saint docteur, revenant alors à lui, s'inclina devant le roi, et le pria de lui pardonner de s'être laisser aller à une telle distraction à la table royale. Mais le saint roi en fut au contraire rempli d'admiration et d'édification. Il voulut même pourvoir à ce que la pensée qui avait absorbé à ce point le docteur ne vînt pas malheureusement à se perdre. Il fit donc appeler un de ses secrétaires afin de la coucher immédiatement par écrit. »

Ce dernier trait n'est-il pas charmant et ne semble-t-il pas pris sur nature? N'achève-t-il pas de peindre, pour ainsi dire, la physionomie intellectuelle de saint Louis, en même temps qu'il nous fournit un exemple de plus de son ardeur constante et infatigable de zèle et d'apostolat?

CHAPITRE VII

L'ASCÈTE ET L'APÔTRE. — VERTUS TRANSCENDANTES DE SAINT LOUIS.

La foi fut le principe de la vie morale et intellectuelle de saint Louis ; mais le principe de sa sainteté, ce fut l'amour. Son exemple est de nature à confirmer la définition de M. Henri Joly : « Le saint est un homme qui sert Dieu héroïquement et par amour (1). » L'amour de Dieu, voilà le premier de ses enseignements à son fils Philippe et à sa fille Isabelle. Mais avec celle-ci, dont il connaît la piété plus fervente, il épanche plus abondamment son cœur : « Chère fille, je vous enseigne que vous aimiez Notre-Seigneur Dieu de tout votre cœur et de tout votre pouvoir ; car sans cela nulle personne ne peut rien valoir, et aucune chose ne peut être aimée aussi profitablement. Il est le Seigneur, à qui toute créature peut dire : « Seigneur, vous êtes mon Dieu, qui n'avez besoin d'aucun de mes biens. » Il est le Seigneur qui envoya son Fils béni sur la terre et qui l'offrit à la mort, afin de nous délivrer des peines de l'enfer. Chère fille, si vous

(1) *Psychologie des saints,* chap. I.

l'aimez, le profit en sera vôtre. La créature est bien hors de sa voie, qui met ailleurs l'amour de son cœur, ailleurs qu'en lui ou sous lui. Chère fille, la mesure selon laquelle nous devons aimer Dieu, c'est de l'aimer sans mesure : il l'a bien mérité, que nous l'aimions ; car il nous a aimé le premier (1). »

C'est par cet ardent amour que s'explique sa soif insatiable de prière, publique et privée, et son infatigable assiduité aux offices redoublés du culte divin. Il faut sans doute faire, notamment sur ce dernier point, la part des coutumes du moyen âge, où la piété, même des laïques, et surtout celle des souverains, avait un caractère beaucoup plus liturgique et, pour ainsi dire, plus rituel que de nos jours. Mais, cette part faite, la vigueur de dévotion de saint Louis n'en demeure pas moins extraordinaire, et elle était jugée telle par les personnes les plus ferventes de son entourage.

« La coutume du pieux roi, rapporte le Confesseur de la reine Marguerite (2), était celle-ci par rapport au service divin. Il se levait à minuit et faisait appeler ses clercs et ses chapelains ; et alors ils entraient dans la chapelle en présence du roi, chaque nuit, et chantaient à haute voix et en musique les matines du jour et celles de Notre-Dame ; et néanmoins le pieux roi ne laissait pas de les dire à voix basse en même temps avec un de ses chapelains ; et, matines dites, les chapelains s'en revenaient à leurs lits, s'ils le voulaient. Et après un petit espace de temps, si petit que quelquefois ils n'avaient pu encore s'endormir depuis leur retour, il les faisait appeler

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 82.
(2) *Historiens de France,* t. XX, p. 71 et suiv.

pour dire prime, et alors ils chantaient prime à haute voix et en musique, chaque jour celle du jour et celle de Notre-Dame, et le pieux roi en même temps les disait avec un de ses chapelains. Et quand prime était chantée, le pieux roi entendait chaque jour une messe des morts. Et chaque lundi, le pieux roi faisait chanter la messe des anges; chaque mardi, la messe de la bienheureuse Vierge Marie; chaque jeudi, la messe du Saint-Esprit; chaque vendredi, la messe de la Croix; chaque samedi, encore la messe de Notre-Dame. Et de plus, avec ces messes, il faisait chaque jour chanter la messe du jour. Et au temps du carême, il entendait toujours trois messes par jour, dont une était dite à midi ou vers midi. Et quand il voyageait en été et que la chaleur était grande, il chevauchait le matin; mais, une fois arrivé à son hôtel, il faisait dire les messes accoutumées. Quand arrivait l'heure du dîner, avant de manger, il entrait dans sa chapelle, et les chapelains chantaient devant lui tierce et sexte, celles du jour et celles de Notre-Dame; et il disait ces mêmes heures à voix basse avec un de ses chapelains. Et quand il lui arrivait de chevaucher à l'heure de tierce et de sexte ou de none, il faisait chanter par ses chapelains en chevauchant ces mêmes heures en musique, et il les disait lui-même avec un chapelain à voix basse. Et après souper, les chapelains entraient en sa chapelle et chantaient complies en musique, celles du jour et celles de Notre-Dame; et le pieux roi, quand il était en son oratoire, s'agenouillait bien souvent pendant que l'on chantait complies, et pendant tout ce temps il s'appliquait à faire oraison. Et chaque jour, complies dites, les chapelains chantaient une des antiennes de Notre-Dame solennelle-

ment et en musique, avec l'oraison que l'on doit dire après. Et ensuite le pieux roi s'en allait à sa chambre, et alors un de ses prêtres y venait, et l'on apportait l'eau bénite, et le prêtre en jetait par la chambre en disant ce verset : *Asperges me,* et l'oraison que l'on doit dire après. Et quand l'heure était venue où le pieux roi devait se mettre au lit, il disait les doubles complies avec un de ses chapelains. Et quand le pieux roi se trouvait en un endroit où il n'avait point de chapelle, sa chambre en tenait lieu, mais il avait chapelle dans presque tous les lieux du royaume. Et même quand le pieux roi était malade, il faisait tout de même chanter solennellement les heures par ses chapelains en sa chapelle, et deux autres clercs ou religieux disaient les heures du jour et celles de Notre-Dame près de son lit, et, à moins qu'il ne fût trop faible, il disait l'un des versets et les clercs l'autre ; et quand il était si faible qu'il ne pouvait parler, il avait un autre clerc près de lui qui disait pour lui les versets des psaumes...

« Tous les dimanches de l'avent, et à toutes les fêtes des apôtres, de saint Nicolas, de saint Martin, de sainte Marie-Madeleine et autres fêtes semblables, il faisait chanter la messe avec diacre et sous-diacre solennellement. Et aux fêtes solennelles, il voulait toujours avoir un évêque ou plusieurs qui chantassent solennellement la messe. Et quelquefois, aux très grandes fêtes, il voulait que les prélats fussent aux matines que lui-même entendait en sa chapelle. Et aux fêtes solennelles de Dieu et de Notre-Dame et semblables hautes fêtes, il faisait faire le service divin avec une solennité et une ampleur telles, qu'il ennuyait, pour ainsi dire, tous les assistants à cause de la longueur de l'office. Et le pieux roi tenait tant à

ce que le service divin fût fait avec ordre et solennité, qu'il ne lui suffisait pas que ses chapelains ou ses clercs disposassent qui chanterait la messe ou qui lirait l'évangile ou qui ferait les autres choses, mais souvent il ordonnait ces choses là lui-même et mandait par quelqu'un de ses chapelains à ceux qui, selon lui, savaient le mieux faire ces offices, qu'ils s'en chargeassent. Et afin qu'en toutes choses Notre-Seigneur fût honoré, il avait dans sa chapelle des vêtements pour les prêtres et les autres ordres ecclésiastiques, et aussi des vêtements pour les évêques, de samit(1) et d'autres draps de soie précieux, brodés et autres, de diverses couleurs, selon que le requéraient le temps et les fêtes.

« En outre, le pieux roi disait chaque jour l'office des morts, selon l'usage de l'Église de Paris. Même en hiver, quand il faisait grand froid, le pieux roi, quand il était à l'église ou à sa chapelle, se tenait toujours debout sur ses pieds, ou agenouillé à terre ou sur le pavé, ou appuyé sur ses coudes au banc qui était devant lui; il s'asseyait à terre sans aucun coussin, mais il avait seulement un tapis étendu à terre sous lui. Pendant que l'on disait la messe, il ne souffrait pas qu'on lui parlât sans motif grave; quelquefois pourtant après l'évangile et un peu avant la *secrète*, il prêtait l'oreille à son aumônier, mais à nul autre, et à peine quelques instants. Il arrivait souvent qu'il se levait tout doucement de son lit et s'habillait et se chaussait si rapidement pour arriver plus vite à sa chapelle, que les gens de son service, qui couchaient en sa chambre, n'avaient pas le temps de se chausser, et ils étaient obligés de courir après

(1) Riche étoffe de soie.

lui tout déchaussés. Et quand matines étaient dites, il demeurait longtemps en oraison ou dans sa chapelle ou dans sa garde-robe ou près de son lit, et quand il se levait de son oraison, s'il n'était pas encore jour, il ôtait quelquefois sa chape et se mettait au lit, ou quelquefois il s'y mettait avec sa chape, et s'endormait. Quelquefois il donnait aux gens de sa chambre une certaine mesure de chandelle et leur commandait de ne le laisser dormir que jusqu'à ce qu'elle fût consumée ; alors ils l'éveillaient selon son ordre, et il se levait et il leur avouait parfois qu'il n'était pas encore réchauffé ; il ne s'en levait pas moins le plus vite qu'il pouvait et allait à l'église ou à sa chapelle. Mais, comme ces veilles immodérées et les autres peines et labeurs qu'il avait soufferts depuis longtemps l'avaient beaucoup affaibli, de sages religieux lui conseillèrent de ne pas tant veiller et de ne pas se lever sitôt ; et après cela il ne se leva plus de si bonne heure ; mais il se levait pourtant à heure suffisante pour que matines fussent toujours dites devant lui avant qu'il fît jour, du moins en hiver. »

Le digne confesseur de la reine n'a pas épuisé dans les pages qui précèdent l'inépuisable sujet de la dévotion de saint Louis. Il y revient à plusieurs reprises et, sans pouvoir le suivre jusqu'au bout dans ses infinis détails, qui ne sont pas sans redites, nous lui emprunterons encore quelques traits caractéristiques.

« Sans compter les autres oraisons, le saint roi s'agenouillait chaque soir cinquante fois, et, à chaque fois, il se relevait tout droit, puis se remettait à genoux, et, chaque fois qu'il s'agenouillait, il disait bien à loisir un *Ave Maria* (1).... Après les matines dites,

(1) C'est là, sans aucun doute, la dévotion du *rosaire*, comme

le pieux roi demeurait tout seul en oraison devant l'autel, du moins quand il se trouvait en un lieu où il avait chapelle, sinon, il se mettait en oraison près de son lit, mais ces oraisons étaient si longues que sa tête et sa vue en étaient affaiblies, parce qu'il se tenait incliné à terre et le chef penché, de sorte que, quand il se levait, il ne savait comment revenir à son lit, et se faisait aider par un de ses chambellans qui l'avait attendu, et lui disait : « Où suis-je? » à voix basse toutefois, à cause des chevaliers qui couchaient dans sa chambre. Et comme le rapporte le confesseur du pieux roi (1), dans la vie qu'il a écrite, le pieux roi désirait merveilleusement le don des larmes (2), et il se plaignait à son confesseur de ce que les larmes lui manquaient, et lui racontait, en toute simplicité et humilité, que quand on disait dans la litanie ces mots : « Beau sire Dieu, nous te prions que tu nous donnes fontaine de larmes, » le pieux roi disait, lui, dévotement : « O sire Dieu, je n'ose demander fontaine de larmes; mais quelques petites gouttes me suffiraient pour arroser la sécheresse de mon cœur. » Et il avoua pourtant à son confesseur que Notre-Seigneur lui accordait quelquefois la grâce des larmes pendant son oraison, et que, quand il les sentait courir doucement sur sa face et arriver à ses lèvres, elles lui semblaient très savoureuses et très douces non seulement au cœur, mais au goût (3). »

l'a fait remarquer M. Lecoy de la Marche : *Saint Louis, son gouvernement et sa politique*, p. 356.

(1) Geoffroi de Beaulieu. Cf. *Historiens de France,* t. XX, p. 14.

(2) « Ces larmes, dit sainte Thérèse, fruit en quelque sorte de nos efforts soutenus par le secours divin, sont d'une inestimable valeur, et ce n'est pas assez de tous les travaux du monde pour en acheter une seule. » H. Joly, *Psychologie des saints,* p. 167.

(3) *Historiens de France,* t. XX, p. 80.

La vigueur et la profondeur de cet amour, sinon toujours également sensible, du moins toujours efficace, saint Louis les entretenait aux sources jaillissantes dont Jésus-Christ a remis à l'Église la garde et la dispensation. Il se confessait régulièrement tous les vendredis à l'un de ses deux confesseurs habituels, appartenant l'un à l'ordre de Saint-Dominique, l'autre à celui de Saint-François. Sa délicatesse de conscience était extrême (1). Il lui arrivait parfois, quand il se levait la nuit pour aller à matines, de faire appeler son confesseur, et s'il ne pouvait l'avoir commodément, il se confessait à l'un de ses chapelains (2). L'opinion autorisée de Geoffroi de Beaulieu, exprimée sous serment dans l'enquête pour la canonisation, est pourtant qu'il ne s'était jamais rendu coupable d'un seul péché mortel (3). Ses communions étaient d'une ferveur extraordinaire, avec une humilité et une componction pénétrantes. « Tous les ans, dit le Confesseur de la reine Marguerite (4), il communiait à tout le moins six fois ; c'est à savoir à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption de la bienheureuse

(1) Pendant sa dernière maladie il refusa, un samedi, de prendre du jus de poulet que lui ordonnaient les médecins, parce que son confesseur n'était pas là pour lui en donner la permission spéciale. *Historiens de France*, t. XX, p. 35. — La fermeté d'esprit de saint Louis est assez bien établie pour que ces raffinements de vertu ne soient pas de nature à la mettre en cause. On attachait d'ailleurs, au moyen âge, une importance plutôt excessive à l'observation stricte de la loi d'abstinence. Joinville nous en offre un curieux exemple personnel. Édition citée, § 327, 328. Le légat même du Pape ne put le convaincre.

(2) *Historiens de France*, t. XX, p. 10.

(3) *Historiens de France*, t. XX, pp. 5, 108.

(4) *Historiens de France*, t. XX, p. 74. — Peut-être est-il permis de conjecturer qu'il s'agit ici surtout de ses communions *publiques* et de croire qu'il communiait plus souvent dans sa chapelle, d'une façon, pour ainsi dire, privée.

Vierge Marie, à la Toussaint, à Noël et à la Purification de Notre-Dame. Il allait recevoir son Sauveur avec très grande dévotion, car auparavant il lavait ses mains et sa bouche, ôtait son chaperon et sa coiffe, et, après qu'il était entré dans le chœur de l'église, il n'allait pas sur ses pieds jusqu'à l'autel, mais il y allait à genoux; et, quand il était devant l'autel, il disait son confiteor à mains jointes, avec beaucoup de soupirs et de gémissements, et alors il recevait le vrai corps de Jésus-Christ de la main de l'évêque ou du prêtre. »

La dévotion de saint Louis avait un caractère essentiellement catholique. L'amour de Dieu, de Dieu incarné en Jésus-Christ, dont brûlait son cœur, s'attachait, comme il convient à la nature humaine, aux signes et souvenirs extérieurs se rapportant à l'objet aimé. De là sa singulière vénération pour les reliques, et, entre toutes, pour les insignes reliques de la Passion, dont il avait eu la joie de devenir possesseur. C'est pour les conserver dans un sanctuaire digne d'elles qu'il construisit à grands frais la Sainte-Chapelle, cet incomparable joyau de l'architecture française du moyen âge. Le vendredi était pour lui comme un jour de deuil personnel et, autant que possible, il s'abstenait, ce jour-là, de rire. A plus forte raison donnait-il carrière, le vendredi saint, à l'effusion de sa ferveur pénitente : « Chaque année, le vendredi saint, dit le Confesseur de la reine Marguerite (1), le pieux roi Louis allait visiter les églises voisines du lieu où il se trouvait alors, et il le faisait nu-pieds; il avait pour cela des chausses qui se terminaient par des pieds sans semelles, de façon que l'on ne vît

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 74

point sa chair; mais il posait les plantes de ses pieds toutes nues à terre. Il faisait de larges offrandes sur les autels des églises qu'il visitait. Il assistait ensuite à tout l'office de Notre-Seigneur, en demeurant toujours nu-pieds jusqu'après l'adoration de la sainte croix; et il allait l'adorer en cette manière : il déposait sa chape et demeurait avec son garde-corps ou sa cotte (1), et ainsi sans ceinture et sans coiffe, nu-tête et nu-pieds, il se mettait à genoux et adorait dévotement la sainte croix; ensuite il s'avançait un certain espace sur ses genoux et priait; et enfin il allait la troisième fois à genoux jusqu'à la croix et l'adorait; alors donc il la baisait en grande dévotion et révérence, et se prosternait en croix lui-même pour la baiser, et en ce faisant on croit qu'il versait des larmes. »

C'est l'amour encore qui, rapporté aux souffrances de Jésus-Christ causées par les péchés des hommes, se résout, chez les saints, en actes extraordinaires de pénitence. Saint Louis, malgré sa condition, ne se les épargna point. Son appétit de jeûne et d'abstinence dut être modéré par ses confesseurs, mais n'en continua pas moins à dépasser de beaucoup les préceptes ordinaires de l'Église. Il cherchait à suppléer par d'ingénieuses mortifications à ce que ne lui permettaient ni son rang ni sa faible santé. « Il avait entendu parler, raconte Geoffroi de Beaulieu (2),

(1) La cotte était une tunique de dessous toujours garnie de manches étroites. Le garde-corps ne différait de la cotte que parce qu'il était moins ample. La chape était un manteau droit, qui se posait sur les épaules et s'attachait sur la poitrine par une bride ou par une agrafe. Cf. *Joinville,* édition citée, *Éclaircissement V. Du vêtement,* p. 472 et suiv.

(2) *Historiens de France,* t. XX, p. 11. — Dans le même recueil, p. 106 et suiv. (Confesseur de la reine Marguerite,

d'un religieux qui s'abstenait totalement de toute espèce de fruits, sauf pourtant que, quand on lui présentait pour la première fois un nouveau fruit, il en goûtait comme pour rendre grâces à Dieu, et ensuite il s'en abstenait pendant toute l'année. Le saint roi rapporta cet exemple à son confesseur, et ajouta en soupirant qu'il n'oserait pas essayer d'atteindre à une si haute perfection. Mais il imagina de faire du moins le contraire, c'est-à-dire que, quand on lui présentait un nouveau fruit, il s'abstenait, la première fois, d'en manger, comme pour en sacrifier les prémices au Seigneur, et ensuite il en mangeait en toute tranquillité. » — Il n'aimait pas la bière et on s'en apercevait à l'air de son visage quand il en buvait. Aussi se plaisait-il à user de cette boisson pendant le carême. — Mais ces austérités-là n'étaient que jeu et il en voulait de plus sensibles. S'il renonça, comme nous l'avons dit, au cilice, il ne laissait pas de mettre de temps à autre sur sa chair une ceinture de crin. Tous les vendredis, après sa confession, il se faisait flageller par son confesseur avec une discipline composée de cinq chaînettes de fer, et, quand il trouvait que le bon religieux y allait trop mollement, il lui faisait signe de frapper plus fort. Il est vrai qu'il raconta un jour à Geoffroi de Beaulieu qu'un des prédécesseurs de ce digne dominicain n'avait pas besoin d'encouragement à son zèle, car sa façon de faire en pareil cas, dont le pieux roi n'avait jamais voulu se plaindre à lui, ne péchait pas précisément par défaut de vigueur (1).

Les actes de pénitence, chez les saints, sont des

chapitre XIII), on trouve une notice détaillée des jeûnes, abstinences et mortifications de saint Louis.

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 10.

fruits d'amour; à plus forte raison, les actes de charité. « La pitié, dit le Confesseur de la reine Marguerite (1), avait tellement rempli et transpercé le cœur du saint roi, qu'il semblait qu'il s'écoulât tout entier aux malades et aux pauvres »; et il le prouve par la longue énumération des bonnes œuvres de saint Louis, qui remplirait ici vraiment trop de pages. Ses dépenses en ce genre allaient jusqu'à la profusion. Nous devons nous borner au résumé que nous donne de ses aumônes les plus habituelles l'un de ses meilleurs historiens : « Chaque jour, dit M. Wallon (2), le roi faisait chercher cent vingt-deux pauvres, et on leur donnait deux pains valant un denier parisis, une mesure de vin, de la viande ou du poisson selon le temps, et un denier parisis; et si dans cette troupe il y avait quelque femme ayant un ou plusieurs enfants, on lui remettait autant de pains qu'elle avait d'enfants pour sa peine, et un pain à chaque enfant. Soixante autres pauvres recevaient leur pain en argent, à savoir quatre deniers chacun, deux fois la semaine. Tous les pauvres, de quelque part qu'ils vinssent, avaient la desserte de la table; l'aumônier avait ordre d'y ajouter autant de pain qu'il était nécessaire pour que personne ne se retirât les mains vides; et ses aumônes croissaient avec la cherté du pain et la misère. Quand il allait en Berry, en Normandie ou en quelque autre lieu où il n'allait pas d'habitude, c'est aux pauvres qu'il songeait encore tout d'abord. Il en faisait réunir jusqu'au nombre de trois cents à la fois pour leur faire l'aumône; et l'on pouvait aussi dire de lui : « Il a passé,

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 90.

(2) *Saint Louis et son temps,* édition Hachette, 1875, t. I, p. 67 et suiv.

bien faisant » *pertransiit bene faciendo*. Quelquefois même s'il voyageait, c'était pour aller voir et nourrir les pauvres. Il disait à son entourage : « Allons visiter les pauvres de tel pays, et les repaissons. »

L'amour de saint Louis pour Jésus-Christ, pénétré à fond des enseignements et des conseils de l'Évangile, s'attachait aux malheureux comme aux représentants et aux substituts ici-bas du Dieu fait homme. Aussi ne se jugeait-il pas quitte envers eux par ses aumônes et s'était-il fait une habitude et une joie d'y ajouter les actes les plus précis de service personnel. Il trouvait à cela le précieux avantage de satisfaire tout à la fois sa triple ardeur de charité, d'humilité et de pénitence. « Les jours de fête, continue M. Wallon, résumant les récits contemporains, il réunissait deux cents pauvres dans son palais et les servait lui-même à table. Les mercredis, vendredis et samedis de l'Avent et du Carême et les mercredis et vendredis en toute saison, il en faisait venir treize dans sa chambre ou dans la pièce voisine, et leur donnait à manger de sa main sans se rebuter de leur malpropreté. Si dans le nombre il y avait quelque aveugle, le roi lui mettait le morceau de pain dans une main, et portait l'autre vers l'écuellée où était sa pitance. Si c'était du poisson, il en tirait les arêtes, trempait le morceau dans la sauce et le lui mettait dans la bouche. Avant le repas, il leur donnait à chacun douze deniers ou plus selon le besoin ; quand parmi eux était une femme avec son enfant, il y ajoutait pour l'enfant. Le samedi, il prenait trois de ces pauvres les plus misérables, les plus infirmes, et les menant dans sa garde-robe où l'on avait disposé trois baquets pleins d'eau avec du linge, il leur lavait les pieds ; il essuyait et baisait dévotement ces pieds,

quelque difformes qu'ils fussent, usés comme ils l'étaient au frottement journalier de la terre; puis à genoux il leur présentait l'eau pour l'ablution des mains, il leur donnait quarante deniers et leur baisait la main. Ce n'est pas tout; chaque jour en tout temps, il faisait venir treize autres pauvres; et de ces treize il en choisissait trois, les plus rebutants, qu'il faisait asseoir à une table dressée tout près de lui. Il leur donnait quarante deniers, et se faisant apporter trois écuelles, lui-même prenait le soin de faire leur soupe; il tranchait les viandes et les poissons qu'on mettait devant lui et leur en envoyait. Bien plus, comme pour mieux confondre notre délicatesse, il se faisait rapporter de ces viandes qui leur étaient servies et en mangeait après eux. Un jour entre autres, parmi ces trois pauvres gens, il vit un vieux qui ne mangeait pas bien. Il fit mettre devant lui l'écuelle remplie de viande qu'on avait apportée, et après que le vieux bonhomme en eut mangé comme il lui plut, il se la fit rapporter pour en goûter après lui : honorant Jésus-Christ dans ce pauvre vieillard et estimant assez bon pour lui-même ce qu'il avait laissé.

« Le devoir du lavement des pieds que le Sauveur lui-même avait rendu à ses disciples dans la Cène, il aimait à le pratiquer, accomplissant à la lettre la parole divine... Le jeudi saint, autorisé par l'exemple du Sauveur, il ne craignait pas de le faire devant sa cour. En ce saint jour, il lavait les pieds à treize pauvres et leur donnait quarante deniers. Plus tard, lorsque ses fils étaient près de lui, il leur faisait faire de même. Et ce n'était point, comme nous le voyons encore dans le rituel de cette fête aujourd'hui, une pure cérémonie... Un jour, un de ces vieillards, pre-

nant fort au sérieux l'office dont le roi s'acquittait, et voulant profiter de l'occasion, lui fit remarquer que les doigts de ses pieds n'étaient pas propres à l'intérieur, et le pria en toute simplicité de les nettoyer. Ceux qui étaient là s'indignaient contre ce malotru qui demandaient au roi un tel service (1). Mais le pieux roi, faisant droit à sa requête, fit humblement ce qu'il souhaitait, lava les doigts, les essuya et y joignit le baiser de charité. »

La charité transcendante de saint Louis était sujette à des élans simples et sublimes. Tel le bel et pittoresque épisode du lépreux de Compiègne. « Le pieux roi, rapporte le Confesseur de la reine Marguerite (2), se trouvait un vendredi saint au château de Compiègne; il alla (selon sa coutume) en pèlerinage nu-pieds aux églises de la ville, et il y allait par les voies communes, et ses sergents le suivaient, ayant en leurs mains une somme d'argent, destinée aux aumônes du roi, qui leur prenait souvent de ces deniers pour en donner aux pauvres qu'il rencontrait, à l'un plus, à l'autre moins, selon qu'ils lui paraissaient plus ou moins besoigneux. Or, comme le pieux roi allait ainsi par une rue, un lépreux qui était de l'autre côté de la voie, si malade qu'il pouvait à peine parler, agita fortement sa sonnette (selon la règle, afin d'écarter de lui les passants, de peur de la contagion de sa lèpre). Et donc le roi, ainsi averti, l'aperçut et se dirigea de son côté, et mit pour cela les pieds dans l'eau boueuse et froide du ruisseau qui coulait au milieu de la rue, et joignit le lépreux, et

(1) Guillaume de Chartres, qui nous a conservé ce fait, dit, il est vrai, que le pauvre n'avait pas reconnu le roi. *Historiens de France,* t. XX, p. 35.

(2) *Historiens de France,* t. XX, p. 102.

lui donna son aumône, et baisa sa main. Et il y avait là grande presse d'assistants et beaucoup de ceux qui étaient autour du pieux roi se signaient du signe de la croix et se disaient l'un à l'autre : « Regardez ce que le roi a fait; il a baisé la main du lépreux. »

Ce malheureux avait, aux yeux de saint Louis, un double titre à cet hommage : il était pauvre et malade. La dévotion aux souffrances était un des traits accentués de la piété de ce grand roi. Dans ses fréquentes visites aux hôpitaux, il se plaisait à se livrer en personne au ministère d'infirmier et y manifestait, avec l'humilité la plus calme, le plus parfait oubli de toute répugnance. « Quand quelques-uns étaient plus malades que les autres, raconte l'auteur précité (1), il les servait davantage, tranchait leur pain et leur viande, et, se mettant à genoux devant eux, il leur mettait le morceau tout coupé dans la bouche, et leur essuyait la bouche avec une serviette qu'il portait, et il y avait quelques-uns de ces malades si dégoûtants, que les sergents privés du pieux roi en avaient horreur et se retiraient en arrière, et quelquefois ne pouvaient plus y tenir, à cause de la corruption de l'air et de la puanteur abominable des malades, et lui pourtant demeurait là comme s'il ne sentait rien. » — Un jour, à l'Hôtel-Dieu de Compiègne, « regardant autour de lui, il vit un malade qui avait le mal que l'on appelle le mal saint Éloi, en deux endroits, au visage. Alors le pieux roi s'assit sur le lit de ce malade et lui pela une poire, et il lui mettait les morceaux de ses propres mains dans la bouche, et, pendant qu'il faisait cela, la pourriture qui sortait des plaies de ce malade, des deux côtés

(1) *Historiens de France,* t. XX, pp. 97, 98.

du nez, coulait sur la main du pieux roi, de sorte qu'il fallut que le pieux roi lavât deux fois sa main avant que ledit malade eût achevé de manger la poire. » — A l'Hôtel-Dieu de Vernon, où on l'avait aussi vu souvent à l'œuvre, une tradition touchante s'établit à son sujet et se transmit de génération en génération. On y racontait que, la nuit, s'échappant de sa demeure royale, il venait, à l'insu de tous, se coucher parmi les pauvres et les malades. On y conservait et on y montrait un lit qui lui aurait servi à cet effet, et qu'on appelait le lit de saint Louis (1).

Les religieux étaient pour lui deux fois les représentants de Jésus-Christ, comme consacrés à Dieu et comme pauvres volontaires. Aussi, l'une de ses joies était-elle de se trouver au milieu d'eux, et il la redoublait parfois en remplissant lui-même quelqu'un des plus humbles offices du couvent. « Le pieux roi, nous dit le biographe si souvent cité (2), venait fréquemment à l'abbaye de Royaumont, et souvent, surtout le vendredi et le samedi, il mangeait au réfectoire, à la table de l'abbé, et toujours, quand cela lui arrivait, il fournissait au couvent le pain et le vin et deux paires de plats de poissons ; et il y avait alors à peu près cent moines en cette abbaye, sans compter les frères convers, qui étaient quarante ou environ. Et les autres jours, quand le pieux roi ne mangeait pas au réfectoire, il avait l'habitude d'y

(1) Cette tradition a été recueillie par Guillaume Pépin, célèbre prédicateur dominicain du XVI[e] siècle, dans un de ses sermons sur saint Louis figurant dans le volume intitulé : *De imitatione sanctorum*. Paris, 1541, in-8°, fol CCLXVII, v°. — Nous devons l'indication de cette anecdote et la communication de l'ouvrage qui la contient à notre vénérable ami, le R. P. François Balme.

(2) *Historiens de France,* t. XX, p. 93.

entrer; et, les moines assis à table, on le voyait les servir avec les frères chargés de ce soin; il venait à la fenêtre de la cuisine et y prenait les écuelles pleines de nourriture, et les portait et les mettait devant les moines assis à table; et, comme il y avait beaucoup de moines et peu de serviteurs, il portait et reportait longtemps ces écuelles, jusqu'à ce que le couvent eût été servi de tout. Et, quand les écuelles étaient trop chaudes, il enveloppait ses mains de sa chape, et quelquefois répandait de la nourriture sur sa chape; et l'abbé lui disait alors qu'il gâtait sa chape, et le pieux roi répondait : « Peu m'importe, j'en ai d'autres. »

Pour les religieux malades sa charité ne connaissait, pour ainsi dire, plus de bornes. Une sœur de l'Hôtel-Dieu de Vernon eut un jour, pendant une maladie, le caprice de déclarer qu'elle ne mangerait jamais, si le roi ne venait la nourrir de ses propres mains, « et quand le pieux roi sut cela, il alla au lit où elle gisait, et la nourrit et lui mettait les morceaux de ses propres mains dans la bouche (1). » Mais ce qui dépasse tout, c'est l'histoire, parfaitement authentique, des rapports du saint roi avec le frère Léger, de l'abbaye de Royaumont. « En l'abbaye de Royaumont, il y avait un moine qui avait nom frère Léger, et il était diacre en l'ordre de Cîteaux. Il était lépreux et habitait en un logis séparé des autres. Il était devenu dégoûtant et horrible par suite de sa maladie : ses yeux étaient si gâtés qu'il ne voyait goutte, il avait perdu le nez, ses lèvres étaient enflées et fendues et ses paupières rouges et hideuses à voir. Or, le pieux roi vint un dimanche, vers la

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 98.

Saint-Remy, à ladite abbaye, et y entendit d'abord plusieurs messes selon sa coutume. Il avait avec lui le comte de Flandre et plusieurs autres seigneurs. Les messes dites, il sortit de l'église et, s'en allant vers l'infirmerie, se dirigea du côté du logis du moine lépreux; il donna l'ordre à l'un de ses huissiers de faire retirer en arrière sa compagnie et ensuite il prit avec lui l'abbé de Royaumont et lui dit qu'il voulait allait visiter le moine lépreux, qu'il avait vu autrefois. L'abbé alors alla devant, et le pieux roi ensuite, et ils entrèrent dans le logis du malade et le trouvèrent en train de manger de la chair de porc à une petite table, car c'est la coutume en cette abbaye que les lépreux n'observent point l'abstinence de chair. Le saint roi salua le malade et lui demanda comment il se trouvait; puis il s'agenouilla devant lui et commença à lui couper sa viande à genoux avec le couteau qui était sur la table, et il mettait les morceaux dans la bouche du malade, qui les recevait de la main du roi et les mangeait. Et l'abbé, par respect pour le roi, se mit aussi à genoux aux pieds du malade, mais non sans horreur. Or, le pieux roi demanda au lépreux s'il ne voudrait pas manger de la perdrix ou du poulet, et il répondit oui; alors le roi fit appeler un de ses huissiers par le moine chargé de la garde du malade, et lui commanda de faire apporter des poulets et des perdrix de sa cuisine, qui était assez éloignée de cet endroit, et pendant tout le temps que mit l'huissier pour l'aller et le retour, le roi demeura toujours à genoux et l'abbé avec lui. On apporta deux poulets et trois perdrix rôties, et le roi demanda au lépreux ce qu'il voulait manger, du poulet ou de la perdrix, et il répondit de la perdrix; et le roi lui demanda à quel assaison-

nement, et il répondit au sel, et alors le pieux roi découpa les ailes d'une perdrix, puis il en sala les morceaux et les mit un à un dans la bouche du malade. Mais comme les lèvres du lépreux, ainsi qu'on l'a dit, étaient fendues, le sel en entrant les faisait saigner, et le venin en sortait et lui coulait sur le menton. Le malade dit donc que le sel le blessait vraiment trop, et alors le pieux roi continua de mettre les morceaux dans le sel pour qu'ils prissent saveur, mais il enlevait ensuite les grains de sel du morceau pour qu'ils n'entrassent point dans les crevasses des lèvres du lépreux. Et en même temps le pieux roi consolait le malade et lui disait de souffrir sa maladie en bonne patience; que c'était son purgatoire qu'il faisait en ce monde, et que cela valait mieux que de le souffrir dans l'autre. Ensuite le roi demanda au lépreux s'il voulait boire, et il dit oui; et il lui demanda quel vin il avait, et il répondit bon, et alors le pieux roi, prenant le pot de vin qui était sur la table, en versa lui-même dans le hanap, et mit le hanap aux lèvres du lépreux et le fit boire. Le repas achevé, le pieux roi pria le malade de prier Notre-Seigneur pour lui, et il sortit avec l'abbé, et il s'en alla manger lui-même à l'hôtel qu'il avait dans l'abbaye. Il visitait souvent ce moine lépreux et disait à ses chevaliers : « Allons voir notre malade. » Toutefois il ne les faisait pas entrer avec lui dans la demeure du lépreux, mais seulement l'abbé ou le prieur de l'abbaye. Une fois qu'il le visitait encore pendant son repas, le pieux roi lui trempa la soupe et le fit manger en lui portant aux lèvres une cuiller de bois; mais il avait mis trop de sel dans la soupe, de sorte que les lèvres du malade se mirent à saigner. Un qui se trouvait là dit au roi : « Vous

lui faites saigner la bouche, parce que vous avez mis trop de sel dans sa soupe »; et le pieux roi répondit : « J'ai fait pour lui comme j'aurais fait pour moi-même, » et il demanda au lépreux de lui pardonner (1). »

Sa charité, si ardente pour les malades, ne l'était pas moins pour les morts. Il avait un profond souci du soulagement de leurs âmes, cherchait et trouvait d'ingénieux moyens de leur procurer de plus abondantes prières. Il se préoccupait aussi des intérêts laissés par eux en souffrance dans les causes pendantes devant lui, disant que l'on n'était que trop porté à favoriser les vivants à leurs dépens (2). Il manifesta enfin avec un héroïsme tout à fait transcendant, durant son séjour en Terre-Sainte, sa dévotion pour les restes inanimés des chrétiens qu'il considérait comme ayant donné leur vie pour la foi. Plus de deux mille cadavres, à la suite d'une brusque attaque des Sarrasins contre Sidon, que le roi était en train de faire fortifier, étaient demeurés gisants sur le rivage de la mer et aux alentours. Le premier soin de saint Louis, quand il arriva dans cette ville pour réparer le désastre, fut de pourvoir en personne à leur sépulture. « Il fit bénir un cimetière, dit M. Wallon (3), on y creusa de grands fossés, et pour que personne ne reculât devant le dégoût et le péril de l'entreprise, lui-même recueillait les cadavres et les déposait dans les tapis que l'on cousait pour les charger sur les chameaux ou les chevaux et les porter dans les fosses. Plusieurs de sa maison le suivaient, sans avoir le cœur d'en faire autant, se bouchant le nez, tandis que le

(1) *Historiens de France,* t. XX, pp. 96, 97.
(2) *Historiens de France,* t. XX, p. 90.
(3) Ouvrage cité, t. I, pp. 451-453.

roi continuait simplement son office, sans paraître sensible aux émanations infectes de ce lieu. La putréfaction était telle, que lorsqu'on prenait le mort par le bras ou la jambe, le membre restait dans la main. Le roi ramassait jusqu'aux entrailles répandues sur le sol (1). Ce travail dura quatre ou cinq jours. Chaque matin, après la messe, le pieux roi se remettait à l'ouvrage, disant aux autres : « Retournons ensevelir nos martyrs » ; et quand plusieurs ne paraissaient pas s'y porter volontiers, il ajoutait : « Ils ont souffert la mort, nous pouvons bien souffrir » ; et encore : « N'ayez pas abomination de ces corps, car ils sont martyrs et en paradis. » Auprès des fosses se tenaient pour l'inhumation l'archevêque de Tyr, l'évêque de Damiette et un autre évêque, récitant l'office des morts, et le roi avec eux ; ces trois prélats se préservaient autant qu'ils le pouvaient de ces odeurs pestilentielles, mais non le roi. L'archevêque de Tyr mourut trois jours après, et les deux autres évêques furent grièvement malades. On dit, et on le peut croire, que ce fut des suites de cette infection. »

La foi chrétienne, vivifiée à ce point par l'amour, devait faire et fit en effet de saint Louis un apôtre. Son exemple seul était un apostolat constant. Mais nous avons déjà vu qu'il voulait et savait travailler de façon plus directe au salut de sa famille, de ses amis et de tout son entourage. Il ne négligeait pas d'exercer sur des personnes moins proches, quand l'occasion s'en offrait, l'action personnelle d'une exhortation

(1) « Comme les entrailles d'un mort, dit le Confesseur de la reine Marguerite, étaient là répandues à côté du corps, le pieux roi ôta ses gants de ses mains et s'inclina pour recueillir les entrailles avec ses mains nues et les mettre dans le sac. » *Historiens de France,* t. XX, p. 99.

salutaire. C'est ce dont témoigne, entre autres exemples, une jolie anecdote racontée par Guillaume de Chartres. « Il arriva une fois, dit ce bon religieux (1), à un parlement royal, qu'une dame parée avec une excessive élégance entra, son affaire terminée, dans la chambre du roi avec quelques autres personnes. Le roi s'aperçut tout spécialement de sa présence. Elle avait été, en effet, autrefois, selon le vain jugement des gens du siècle, fameuse pour son éclatante beauté. Le roi, tout dévoué à Dieu, conçut alors le dessein d'exhorter familièrement cette dame sur le sujet de son salut. Il fit appeler frère Geoffroi, qui était présent, et lui dit : « Restez avec moi, vous entendrez ce ce que je me propose de dire à cette dame que vous voyez là et qui cherche à me parler. » Ayant donc expédié, selon qu'il lui parut bon, les autres personnes présentes, le roi, demeuré seul avec la dame et avec frère Geoffroi, dit à la dame : « Madame, je désire vous remettre en mémoire une chose qui a rapport à votre salut. On disait autrefois de vous que vous étiez une très belle dame, mais ce qui était autrefois est passé maintenant, comme vous le savez. Vous pouvez donc bien vous apercevoir que c'était là une beauté vaine et inutile, puisqu'elle s'est si vite évanouie, ainsi qu'une fleur qui, à peine éclose, se fane et ne dure pas ; et, quelque soin et diligence que vous y mettiez, vous ne pouvez pas la faire revenir. Il vous faut donc maintenant pourvoir d'une autre beauté, non plus du corps, mais de l'âme, par laquelle vous puissiez plaire à Dieu, notre créateur, et compenser la négligence de votre conduite au temps de votre beauté passée. » La dame écouta cette exhortation avec patience et

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 33.

ensuite elle se corrigea et montra dans ses habitudes beaucoup plus de convenance et de modestie. »

Le zèle d'apostolat de saint Louis s'étendait à tous ses sujets. « Dans le gouvernement de son royaume, ainsi s'exprime ou à peu près Guillaume de Chartres (1), il n'était pas seulement soucieux et préoccupé de la garde des corps et des intérêts corporels, ce qui est proprement le devoir royal et ce qui était, jour et nuit, l'objet de sa vigilance; mais, par une sainte extension de ce devoir et comme par une pieuse usurpation, ému, au delà de ce qu'on peut croire, du désir du salut des âmes, il en prenait un tel soin que l'on peut dire de lui qu'il exerçait la royauté comme un véritable sacerdoce. » — De là, en même temps que de sa piété et de sa charité, la faveur et les bienfaits dont il combla les ordres religieux, et l'affection toute particulière qu'il témoigna aux deux grands organes de rénovation et de conversion dont s'était récemment et coup sur coup enrichie l'Église, et auxquels furent due la renaissance et la floraison catholiques du treizième siècle : les fils de saint François et les fils de saint Dominique, les Frères mineurs et les Frères prêcheurs. Il disait avec une grâce humoristique à ses familiers que s'il pouvait partager son corps en deux, il en donnerait la moitié à l'un, la moitié à l'autre de ces ordres (2). Son ferme esprit n'en faisait pas moins passer la justice et la probité avant la charité même et l'apostolat. « Il disait, raconte

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 32. — Le pieux auteur dans son texte original emploie un jeu de mots significatif : « sic de ipsa (salute animarum) curabat attente, quod etiam quodammodo regale sacerdotium, aut sacerdotale regimen videretur pariter exercere ».

(2) Geoffroi de Beaulieu. *Historiens de France*, t. XX, p. 7.

Joinville (1), que c'était mauvaise chose de prendre le bien d'autrui : « car rendre était si dur que, même à le prononcer, *rendre* écorchait la gorge par les *r* qui y sont, lesquelles signifient les râteaux du diable, qui toujours tire en arrière ceux qui veulent rendre le bien d'autrui. Et le diable le fait bien subtilement; car avec les grands usuriers et les grands voleurs, il les excite de telle sorte qu'il leur fait donner pour Dieu ce qu'ils devraient rendre. » — Il me dit que je disse au roi Thibaut, de sa part, de prendre garde à la maison des Frères prêcheurs de Provins, qu'il faisait, de peur qu'il n'embarrassât son âme pour les grandes sommes qu'il y mettait. « Car les hommes sages, tandis qu'ils vivent, doivent faire de leurs biens tout comme des exécuteurs testamentaires en devraient faire ; c'est à savoir que les bons exécuteurs réparent d'abord les torts du mort, et rendent le bien d'autrui ; et du reste des biens du mort, ils font des aumônes. »

Au souci du salut des âmes chrétiennes saint Louis ajoutait l'ardent désir de la conversion des infidèles. Il travailla, non sans succès, à celle des Juifs. « Un compte de l'année 1261, dit M. Lecoy de la Marche (2), nous montre vingt-quatre juifs baptisés recevant chacun, sur la cassette royale, 14 deniers par jour. Le monarque aimait à donner à ces recrues de son prosélytisme les noms de Louis, Louis de Poissy, Blanche, et sans doute à les tenir lui-même sur les fonts sacrés. » — Le triomphe qu'il rêvait pour ses croisades, ce n'était pas seulement la défaite des Sarrasins, mais l'accession du plus grand nombre possible à

(1) Édition citée, § 33, 34.
(2) *Saint Louis, son gouvernement et sa politique*, p. 338.

la religion de Jésus-Christ. « Il avait emmené avec lui, rapporte le même historien (1), tout un bataillon pacifique de frères prêcheurs et de frères mineurs, qui s'occupa sans relâche d'évangéliser les infidèles. Rien que pendant son séjour à Saint-Jean-d'Acre ces religieux amenèrent à la foi, d'après la chronique de Primat, cinq cents Turcs ou Arabes : on juge par là de ce qu'ils purent faire dans toute la durée de la croisade. Geoffroi de Beaulieu et le Confesseur de la reine nous parlent aussi d'une quantité de Sarrasins baptisés, rachetés, emmenés en France par les soins du roi : il les entretenait à ses frais, il leur faisait épouser des femmes chrétiennes, et leurs familles demeuraient perpétuellement sous sa garde. » — C'est évidemment à cette sainte préoccupation d'apostolat que se rapporte la réponse qu'il fit à Joinville au sujet du bruit qui s'était répandu que les Sarrasins, après le meurtre du soudan, avaient songé à leur royal prisonnier pour remplir sa place. « L'on dit au roi que les émirs avaient grandement eu envie et délibéré de le faire soudan de Babylone. Et il me demanda si je pensais qu'il eût pris le royaume de Babylone, au cas qu'ils le lui eussent offert. Et je lui dis qu'il eût agi bien en fou, puisqu'ils avaient occis leur seigneur ; et il me dit que vraiment il ne l'eût pas refusé (2). » — L'une des raisons principales qui lui firent diriger sur Tunis sa seconde croisade, c'est l'idée à lui suggérée par des renseignements, d'ailleurs illusoires, que le souverain de ce pays était disposé à se convertir, pourvu qu'on le garantît contre les dangers d'un pareil acte. « Oh ! s'écriait quelquefois saint Louis, dans

(1) *Lecoy de la Marche*, ouvrage cité, p. 112.
(2) *Joinville*, édition citée, § 366

un élan d'apôtre, si je pouvais me voir le parrain d'un tel filleul! » Il essaya de préparer la voie à ce pacifique triomphe en faisant assister les ambassadeurs que lui avait envoyé le prince musulman à la conversion solennelle d'un juif fameux, que le roi tenait sur les fonts du baptême, avec plusieurs grands du royaume, dans l'église de Saint-Denis. Après la cérémonie, il fit appeler les envoyés du roi de Tunis et leur dit avec chaleur : « Dites de ma part au roi votre maître, que je désire si vivement le salut de son âme, que je voudrais être dans les prisons des Sarrasins tout le temps que j'ai à vivre, et n'y plus jamais voir la clarté du soleil, pourvu que votre roi et son peuple se fissent chrétiens du fond du cœur (1). »

Une occasion s'offrit au pieux monarque d'étendre son apostolat, au delà des Sarrasins, jusqu'aux Tartares-Mongols; il ne manqua pas de la saisir. « Dans le temps que le roi séjournait en Chypre, raconte Joinville (2), le grand roi des Tartares (3) lui envoya ses messagers, et lui manda beaucoup de bonnes et honnêtes paroles. Entre autres choses, il lui manda qu'il était prêt à l'aider à conquérir la Terre-Sainte, et à délivrer Jérusalem des mains des Sarrasins. — Le roi reçut très débonnairement ses messagers, et lui renvoya les siens, qui demeurèrent deux

(1) *Historiens de France*, t. XX, pp. 21, 22. — Cf. Wallon, ouvrage cité, t. II, pp. 517, 518.

(2) Édition citée, § 133, 134, 471.

(3) « Ce ne fut pas, remarque M. Wallon, le successeur de Genghis-Khan, mais ce fut, selon toute apparence, un de ses officiers en Asie, qui envoya une députation à saint Louis pour former avec lui des relations amicales. Il n'est pas impossible que cet officier, nestorien peut-être, ait flatté le roi de l'espoir de convertir sa nation ». Ouvrage cité, t. I, p. 277.

ans avant qu'ils revinssent à lui. Et par ses messagers le roi envoya au roi des Tartares une tente faite en guise de chapelle, qui coûta beaucoup; car elle fut toute faite de bonne écarlate fine. Et le roi pour voir s'il pourrait les attirer à notre croyance, fit tailler dans la dite chapelle, en images, l'Annonciation de Notre-Dame, la Nativité, le baptême dont Dieu fut baptisé, et toute la Passion, et l'Ascension, et l'avènement du Saint-Esprit; avec cela, calices, livres, et tout ce qu'il fallut pour chanter la messe, et deux Frères prêcheurs, qui savaient le Sarrasinois, pour leur montrer et enseigner comment ils devaient croire. »

Cette tentative n'eut aucun effet, et même Joinville nous apprend que saint Louis informé, au retour de son ambassade, des réelles dispositions du Grand Khan, se repentit fort d'y avoir envoyé (1). Si l'esprit net et le solide jugement du saint roi furent sujets à quelque illusion et à quelque chimère, ce fut assurément dans son zèle apostolique. On peut tenir pour assuré que s'il avait pu, sa conscience sauve, abandonner sa couronne pour s'en aller lui-même, sous l'habit de frère prêcheur ou de frère mineur, en mission chez les Tartares, il aurait tenu ce changement d'état, non seulement à grand honneur, mais à grande joie. Toute idée de mission à part, l'assertion positive de Geoffroi de Beaulieu, son confesseur, déjà relevée par nous, ne permet pas de douter qu'il ait, à un moment de sa vie, sérieusement songé à remettre le trône à son fils, pour faire profession dans l'un des deux grands ordres qui lui étaient si chers. Il est si peu exact de dire que « jamais saint n'a été plus

(1) *Joinville*, édition citée, § 492.

laïque que celui-ci », que, tout au contraire, même demeuré dans le monde et au faîte du pouvoir, il donnait le plus possible, ses devoirs remplis, satisfaction à ses goûts, à ses penchants monastiques, et se complaisait jusque dans les plus petits détails de la vie religieuse. C'est ainsi que dans ses fréquentes visites à Royaumont, comme le raconte le Confesseur de la reine Marguerite (1), « il advint plusieurs fois que quand l'abbé et le couvent entraient dans l'église pour dire complies, le pieux roi était avec eux à complies comme les moines, et quand complies étaient achevées, selon la coutume de cet ordre, l'abbé s'en allait devant les autres et donnait l'eau bénite qui est devant la porte du dortoir à chacun de ceux qui le suivaient par ordre, et alors ils s'inclinaient l'un après l'autre et montaient au dortoir pour se coucher; or, le pieux roi se tint plusieurs fois auprès de l'abbé qui donnait ainsi l'eau bénite à chacun, et il regardait avec grande dévotion ce qui se faisait là, et il recevait l'eau bénite dudit abbé comme un des moines, et après avoir incliné la tête il sortait du cloître et s'en allait à son hôtel, et tout cela, le roi le faisait en présence de beaucoup de personnes de sa maison. »

C'est de ce côté qu'inclinait de plus en plus son cœur, malgré sa vive et profonde tendresse pour la reine et pour ses enfants. Mais son devoir était ailleurs, et il suffit de le lui rappeler pour qu'il y sacrifiât son goût et, en quelque façon, sa piété même, ou, pour mieux dire, pour qu'il continuât de chercher dans l'accomplissement de ce devoir, alourdi mais sanctifié par le sacrifice, le premier et le principal exercice

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 78.

de cette piété, toute nourrie de foi et d'amour. « Le bonheur de ces glorieux prédestinés, dit Bourdaloue (1), est de n'avoir jamais séparé leur perfection de leurs devoirs, disons mieux, leur bonheur est de n'avoir jamais connu d'autre perfection que celle qui les attachait à leurs devoirs. Pourquoi saint Louis est-il au nombre de ceux que nous invoquons aujourd'hui? parce qu'étant roi, il s'est dignement acquitté des devoirs d'un roi; et pourquoi s'est-il dignement acquitté des devoirs d'un roi? parce qu'il a été un saint roi. Il n'y a qu'à consulter son histoire, et vous en conviendrez. » — La royauté pour saint Louis, quoiqu'il y ait été dans sa propre et pleine vocation, a été vraiment une charge. Tâchons maintenant de bien voir comment il a su la porter et l'exercer.

(1) *Sermon pour la fête de tous les saints. Sur la sainteté* Édition Bloud et Barral, t. I, p. 96, col. 2.

II

LE ROI

CHAPITRE I

LE CHEVALIER ET LE GÉNÉRAL. — LES PREMIÈRES GUERRES DE SAINT LOUIS.

Les qualités militaires et la bravoure personnelle, de tout temps importantes pour les souverains, étaient encore, au XIII[e] siècle, d'une nécessité presque absolue pour un roi. A côté de son éducation religieuse, morale et littéraire, saint Louis donc avait reçu, comme cela résulte clairement des faits, l'instruction chevaleresque et guerrière des princes et des seigneurs de son temps. De plus, dès son avènement au trône, à l'âge de douze ans, il fut, à cet égard, soumis aux leçons de l'expérience pratique, puisqu'il accompagna sa mère, l'énergique régente, dans ses expéditions successives contre les barons révoltés. A l'âge de quinze ans, il prit pour la première fois en personne, sous l'œil de la reine Blanche, le commandement de l'armée royale, dans la campagne dirigée au mois de janvier 1229 contre Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, et qui fut inaugurée par le siège du château

de Bellême, en Perche, forteresse réputée imprenable. Accomplie au cœur de l'hiver, cette belle opération fut pour lui fort instructive.

« Blanche de Castille, selon le récit très intéressant de M. Élie Berger (1), n'était pas venue seulement pour accompagner son fils; elle avait l'œil à tout, veillait au bien-être et à l'entretien de son armée. Comme le froid était excessif, elle ordonna d'allumer de grands feux au milieu des chevaux, pour qu'ils ne fussent pas éprouvés par la gelée; elle fit promettre un salaire à tous ceux qui s'en iraient, dans la forêt et par la campagne, abattre des arbres pour apporter au camp le bois dont on avait besoin; on put ainsi chauffer non seulement les maisons, entre autres celle du roi, celle du maréchal, mais les tentes des soldats. Les valets qui accompagnaient l'armée s'acquittèrent de ce soin en réquisitionnant des charrettes. Les travaux d'approche d'un siège demandaient alors une grande quantité de bois; on coupa les arbres de la forêt; on démolit des maisons à Bellême et à Sérigny pour en prendre les poutres ou se procurer les pierres qui devaient être lancées par les machines de guerre.

« Au lendemain d'un premier assaut, qui fut vigoureusement repoussé, le maréchal fit avancer les mineurs et leur donna ordre de saper les fondements du château, tandis qu'il protégerait leur travail avec sa chevalerie. En même temps l'attaque reprit de toutes parts; la garnison répondait bravement au tir des assaillants; elle obligea même les mineurs à reculer, puis à prendre la fuite; mais à la fin de ce rude combat, qui dura jusqu'à trois heures de l'après-

(1) *Histoire de Blanche de Castille,* pp. 126, 127.

midi, la base des remparts se trouva fort endommagée. Le jour suivant, au matin, le maréchal fit dresser deux machines dont l'une lançait de grosses pierres et l'autre de plus petites. La première de ces deux pierrières finit par envoyer à l'intérieur de la forteresse un si énorme projectile que l'habitation du châtelain s'effondra sur les gens qui s'y trouvaient; du même coup, le donjon chancela sur ses fondations et s'écroula. Alors la garnison perdit courage; elle ne voyait approcher aucun secours; les murailles qu'elle avait bravement défendues étaient attaquées à la base, à moitié détruites par le haut; les soldats de Pierre Mauclerc capitulèrent et le roi leur fit grâce. »

Saint Louis n'était plus un enfant et tenait effectivement en main les rênes du pouvoir quand, à l'âge de vingt-huit ans (1242), il eût à décider et à conduire l'importante guerre contre le comte de la Marche et contre le roi d'Angleterre, allié à ce vassal révolté. La préparation morale et matérielle en fut excellente. Tandis que Henri III marchandait péniblement et n'obtenait que dans une mesure insuffisante le concours des barons anglais, le roi de France, par une explication nette et ferme de son droit et de ses vues, ralliait à lui sa noblesse. Il convoquait et groupait ses forces avec ordre et vigueur. « Il avait fait réunir, dit l'un de ses meilleurs historiens (1), le plus grand nombre de charpentiers qu'on avait pu se procurer; il fit construire par eux force machines de trait, force mangonnaux, des châteaux roulants, des barbacanes mobiles, propres à faciliter l'approche des murailles et à permettre de les attaquer de près; car c'était une guerre de sièges qu'on allait entre-

(1) J.-A. Félix Faure, *Histoire de saint Louis*, t. I, pp. 351-353.

prendre, dans un pays où l'on rencontrerait à chaque pas quelque château tenant pour les rebelles. Il avait rassemblé des vivres en abondance, un matériel de campement considérable. Il avait ordonné que les milices des communes fissent des approvisionnements de vivres semblables et amenassent des chariots et des échelles. Vivres, tentes, machines furent acheminés d'avance, portés sur les chariots, dont on comptait près d'un millier, vers la frontière du Poitou... Les mesures arrêtées, le roi pouvait attendre sans inquiétude la réunion de l'armée, dont le rendez-vous était fixé à Chinon pour le 28 avril. » — Quand il vint se mettre à sa tête, il la trouva belle, forte et résolue. « La chevalerie française avait répondu avec ardeur au ban royal; elle se présentait au nombre de quatre mille lances, avec une suite de vingt mille hommes d'armes, sergents et arbalétriers. Les milices communales avaient amené avec un égal empressement leurs épais bataillons... Cette armée ne faisait que grossir à mesure qu'elle avançait dans le pays, « comme les fleuves, dit un chroniqueur contemporain, qui se jettent dans la mer. »

Prêt avant ses adversaires, le roi sut profiter avec énergie et décision de cet avantage. Par une série de sièges vigoureusement et heureusement conduits, il se rendit maître de la rébellion poitevine. Devant l'une des forteresses ainsi conquises, celle de Frontenay, le prince Alphonse, comte de Poitiers, fut blessé au pied par un projectile. La garnison, commandée par un fils du comte de la Marche, avait résisté avec une vaillante opiniâtreté. Après la prise d'assaut, les vainqueurs, échauffés par le combat, voulaient, selon une coutume barbare, qu'on pendît les prisonniers avec leur chef. Il va sans dire que le saint roi

n'entendit point de cette oreille : « Ce jeune homme, dit-il, n'a pas mérité la mort pour avoir ainsi obéi aux ordres de son père, ni ses hommes pour avoir fidèlement servi leur seigneur » ; et il les fit mettre en lieu de sûreté (1). — « Le territoire du royaume, dit M. Félix Faure (2), était complètement débarrassé des rebelles et mis à l'abri d'une invasion de l'étranger... C'était sur ses propres terres (la Guyenne, possession des Plantagenet) que le roi se disposait à aller offrir le combat au roi d'Angleterre. Le comte de la Marche ne possédait plus rien en Poitou, le roi d'Angleterre était attaqué jusque chez lui : tel était le résultat de cette première partie de la guerre pour ceux qui l'avaient voulu. Le mérite du plan de campagne doit être partagé sans doute entre le roi et son conseil, le mérite de l'exécution entre le roi et ses barons; le mérite du succès appartient à la bravoure, à l'élan de la chevalerie et des soldats. Mais le lien, l'âme de cette armée, c'était ce jeune roi de vingt-huit ans, brave et calme, humain et résolu, combattant pour son droit, prenant sa part de toutes les fatigues et de tous les dangers. »

La seconde partie de la campagne, décisive pour la déroute de la coalition, donna lieu à deux faits de guerre principaux : le passage de la Charente à Taillebourg et la bataille livrée sous les murs de Saintes. Sur le détail des opérations quelque obscurité subsiste pour nous (3), mais, dans l'ensemble, il est certain

(1) Cf. Wallon, ouvrage cité, t. I, p. 157.
(2) Ouvrage cité, t. I, pp. 357, 358.
(3) Cf. le travail spécial, très judicieux, mais contestable sur quelques points, de M. Ch. Bémont : *La Campagne de Poitou* (1242-1243), dans les *Annales du Midi,* 5e année (1893) p. 289 et suiv.

que la direction de l'armée française ne laissa pas plus à désirer que sa vaillance. Selon une tradition qui n'a rien d'invraisemblable (1), saint Louis même un jour paya de sa personne et combattit comme un simple chevalier. Quoi qu'il en soit, la guerre de Poitou et de Saintonge atteste que sa piété, dès lors si vive, n'avait rien d'incompatible avec l'exercice parfaitement compris de ses devoirs de souverain et de chef d'armée.

(1) Elle a été recueillie par Joinville, qui place le fait au passage du pont de Taillebourg. Édition citée, § 101.

CHAPITRE II

LES DEUX CROISADES.

Après sa brillante, mais fatigante campagne de Poitou et de Saintonge, saint Louis, entré en Guyenne et parvenue aux portes de Blaye, avait été saisi fortement par la maladie qui s'était déclarée parmi ses troupes, et ce fut là précisément l'une des raisons auxquelles Henri III dut l'acceptation de la trêve qu'il sollicitait. Revenu en France, le roi avait eu beaucoup de peine à se remettre, et deux années après, au mois de décembre 1244, il subit à Pontoise une rechute plus grave encore.

« La maladie de saint Louis, dit Tillemont (1), résumant les récits contemporains, était une grande dyssenterie, accompagnée d'une très forte fièvre double-tierce. Le danger de perdre un si bon prince alarma tous les Français. Chacun accourut auprès du roi. On ordonna partout des aumônes, des prières et des processions solennelles. On fit de grandes processions à Paris, où tant les seigneurs que le peuple, qui l'aimait beaucoup, demandèrent sa santé à Dieu avec grande dévotion. Cependant la maladie du roi augmentait en sorte qu'on désespérait de sa

(1) Ouvrage cité, t. III, pp. 59-61.

8.

vie. Il fit tout ce qu'un bon chrétien doit faire en cet état. Il disposa de ses affaires et ayant fait venir tous ses officiers, il les remercia avec beaucoup d'humilité de leurs bons services, les exhorta à servir Dieu, leur fit faire sur cela un discours fort utile et leur en fit un lui-même. Sa maladie augmentant toujours, il tomba dans un évanouissement qui lui fit perdre tout sentiment. On le crut mort un assez long espace de temps. De deux dames qui le gardaient dans sa maladie, l'une voulait déjà lui couvrir le visage, comme étant mort; l'autre l'empêcha, en soutenant qu'il vivait.

« Sur la créance que le roi était mort, le palais fut aussitôt rempli de cris et de pleurs. Le bruit alla jusqu'à Lyon, où le Pape, qui y était arrivé depuis peu, en témoigna un extrême déplaisir, et avec sujet. Le peuple témoigna de même sa douleur par ses gémissements, quitta tout pour courir aux églises, et fit de grandes aumônes pour obtenir de Dieu la vie d'un roi qu'il appelait un prince de paix et de justice. Sa mère, ses frères et les autres, qui étaient autour de lui, priaient sans cesse pour sa vie; mais sa mère sur tous les autres. Elle ne cessa de prier durant plusieurs jours et plusieurs nuits que dura le fort de la maladie du roi, et joignit à ses prières de grandes austérités. Matthieu Paris et Matthieu de Westminster disent qu'elle fit apporter la vraie croix, la couronne d'épines et la lance, et les fit toucher au roi.

« Dieu exauça enfin les larmes d'une mère et de tout un peuple, et rendit au roi le mouvement et la vie. Durant qu'on priait autour de lui, il commença à soupirer. Il retira ses bras et ses jambes, et puis les étendit, et ensuite proféra ces paroles d'une voix creuse et sourde, comme s'il fût revenu du tombeau :

« Par la grâce de Dieu, l'Orient m'a visité d'en haut et m'a rappelé d'entre les morts. » Dès qu'il fut un peu revenu à lui, il demanda Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Il vint aussitôt, avec l'évêque de Meaux, et quand le roi le vit, il lui dit : « Monsieur l'évêque, je vous prie de me mettre sur l'épaule la croix du voyage d'outre-mer. » Les deux évêques lui alléguèrent des raisons considérables pour le détourner de cette pensée. Les deux reines, sa mère et sa femme, le conjurèrent à genoux d'attendre qu'il fût guéri, et qu'après cela il ferait ce qu'il lui plairait. Mais il protesta avec chaleur qu'il ne prendrait aucune nourriture qu'il n'eût reçu la croix. Il la demanda une seconde fois à l'évêque de Paris, et le fit avec tant d'instance, quelques remontrances qu'on pût lui faire, qu'enfin l'évêque, n'osant la lui refuser, la mit sur lui tout fondant en larmes. Tous ceux qui étaient dans la chambre et dans tout le palais étaient aussi dans les pleurs et ne témoignaient pas moins de douleur que s'ils l'eussent vu mort.

« Blanche, qui avait eu une extrême joie lorsqu'il eut recouvré la parole, tomba dans une extrême tristesse, lorsqu'elle le vit croisé. Saint Louis, au contraire, témoignait beaucoup de joie. Il prit la croix, la baisa et la mit sur sa poitrine, et dit qu'enfin il était guéri. »

Après son plein rétablissement, malgré les observations qui lui furent réitérées, saint Louis persista sans hésitation dans le vœu que lui avait dicté une ferveur nullement passagère. Il est plus que probable que le désir et le dessein de la croisade étaient dans son âme bien avant le péril de mort auquel l'exposa sa maladie, et que ce fut là l'occasion déterminante plutôt que la cause de la résolution où il se fixa. Son

zèle de chrétien et d'apôtre fut sans aucun doute le motif d'une décision que même un prélat comme Guillaume d'Auvergne, dans les circonstances actuelles et immédiates, considérait comme excessive, mais qui fut hautement approuvée et encouragée par le Saint-Siège, aux yeux duquel l'intérêt supérieur de la civilisation catholique continuait de justifier, au double regard de la foi et de la raison, les expéditions successives entreprises depuis un siècle et demi par les princes, les barons et les chevaliers d'Europe, pour la délivrance et l'occupation de la Terre-Sainte, et plus généralement de l'Orient jadis chrétien, et maintenant tombé en proie à la farouche, voluptueuse et stérile religion de Mahomet. L'œuvre, en effet, dont Urbain II, en 1095, et, depuis lors, ses successeurs dans la chaire de saint Pierre, avaient fait un objet de piété pour les enfants de l'Église, n'était autre chose, sous son apparence offensive, que la continuation de la grande œuvre de défense chrétienne et européenne, énergiquement menée à bien contre l'assaut de la barbarie païenne et musulmane par Charles Martel et Charlemagne. Peut-on douter que les souverains pontifes aient vu juste en cela et bien mérité de la civilisation moderne, quand on pense au péril encore ultérieurement couru par l'Europe de la part des Turcs, devenus, en dépit des croisades et par suite de la division des princes chrétiens, maîtres de Constantinople au quinzième siècle, et à grand'peine refoulés du centre de la chrétienté par la victoire de don Juan d'Autriche à Lépante au seizième siècle, et en plein dix-septième siècle, par celle de Jean Sobieski sur l'armée du grand-vizir Kara-Moustapha, parvenue jusque sous les murs de Vienne? La piété, chez saint Louis, s'alliait non seulement à une fermeté, mais à une élévation

d'esprit, capable de s'associer à cette hauteur de vue des Papes. Les dangers présents et futurs de la chrétienté, dans la situation où la plaçait, à son époque, l'équilibre encore singulièrement instable du monde chrétien, du monde musulman et du monde païen, pouvaient d'autant mieux ne pas lui échapper que les représentants actifs de ce dernier monde, à savoir les hordes tartares, avaient déjà non seulement conquis et ravagé une grande partie de l'Asie, mais fait, à plusieurs reprises, en Europe, des apparitions menaçantes. « Elles avaient, dit M. Lecoy de la Marche (1), promené le fer et le feu sur la Pologne, la Silésie, la Russie méridionale, la Moravie, la Hongrie. Elles parurent, en 1240, aux portes de l'Allemagne. La France elle-même se sentait menacée, et son roi, inquiet mais résolu, disait bravement et spirituellement à la reine-mère, suivant Matthieu Paris : « Si leur nation vient sur nous, nous ferons rentrer ces Tartares dans leurs demeures tartaréennes (c'est-à-dire dans l'enfer), ou bien ils nous feront monter au ciel. »

L'enthousiasme qui avait fait de saint Louis l'initiateur d'une nouvelle croisade, fit aussi de lui l'infatigable zélateur de cette sainte entreprise, de manière à y rallier le plus grand nombre possible de princes, de seigneurs et de chevaliers, car, selon l'expression de Matthieu Paris, « il était, pour ainsi dire, le porte-enseigne de la croix ». Mais cet élan communicatif ne l'empêcha point de mûrir son dessein et d'en préparer l'exécution, durant près de quatre années, avec une profonde sagesse. Il régla le mieux qu'il put les affaires extérieures et intérieures

(1) Ouvrage cité, p. 88.

du royaume, qu'il laissa, garantie plus que suffisante, sous le gouvernement de Blanche de Castille. Ses préparatifs militaires et maritimes sont vraiment dignes des plus grands éloges, et notamment le soin qu'il prit de réunir, longtemps à l'avance, dans l'île de Chypre, qu'il avait choisie pour sa base d'opération, des provisions dont le vaste et sage entassement frappa Joinville de surprise. « Quand nous vînmes en Chypre, raconte le bon sénéchal (1), nous trouvâmes grande foison des approvisionnnements du roi : c'est à savoir les celliers du roi et les deniers et les greniers. Les celliers du roi étaient tels, que ses gens avaient fait au milieu des champs, sur le rivage de la mer, de grands tas de tonneaux de vin, qu'ils avaient achetés dès deux ans avant que le roi vînt; et ils les avaient mis les uns sur les autres, de sorte que quand on les voyait par devant, il semblait que ce fussent des granges. — Les froments et les orges, ils les avaient mis par monceaux au milieu des champs; et quand on les voyait, il semblait que ce fussent des montagnes; car la pluie qui avait battu les blés depuis longtemps, les avait fait germer pardessus, si bien qu'il n'y paraissait que l'herbe verte. Or il advint que quand on les voulut mener en Égypte, l'on abattit les croûtes de dessus avec l'herbe verte, et l'on trouva le froment et l'orge aussi frais que si on les eût nouvellement battus. »

Saint Louis n'avait donc rien laissé au hasard de ce que pouvait assurer la prudence humaine quand, en 1248, il partit de sa capitale pour son grand pèlerinage armé d'Orient. « Il alla, dit M. Wallon (2), le

(1) Édition citée, § 130, 131.
(2) Ouvrage cité, t. I, p. 259.

vendredi après la Pentecôte (12 juin) à Saint-Denis, où il reçut, avec l'oriflamme, l'écharpe et le bâton du pèlerin de la main du légat. De là, revenant à Paris, il se rendit nu-pieds à Notre-Dame pour y visiter une dernière fois, avant de partir, la grande basilique, et y entendre la messe; puis, toujours nu-pieds et en habit de pèlerin, il sortit de Paris, au milieu d'un immense concours de peuple, avec l'escorte des processions de toutes les églises, et il alla ainsi jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine. Après avoir fait ses dévotions dans l'abbaye et s'être recommandé aux prières des religieux, il prit congé du peuple, monta à cheval et partit. »

Il se dirigea vers Lyon par la Bourgogne. Il voulut assister à Sens au chapitre provincial des Frères mineurs pour se recommander à leurs prières. Un religieux italien, présent à cette réunion, frère Salimbene, nous a laissé du saint roi, à cette époque de sa vie, un portrait d'une naïveté saisissante : « Le roi était frêle et mince, maigre et d'assez haute taille, ayant un air angélique et un visage plein de grâces. Il s'en venait à l'église des Frères mineurs, non dans la pompe royale, mais en habit de pèlerin, portant au cou son bourdon et sa panetière, qui ornaient à merveille ses royales épaules. Et il venait non à cheval, mais à pied, et ses frères, qui tous trois étaient comtes, le premier appelé Robert, le dernier Charles, qui a fait des choses grandes et très dignes de louanges, le suivaient avec la même humilité et dans le même habit. Le roi n'avait cure de l'escorte des nobles, mais bien plutôt des prières et des suffrages des pauvres; et, en vérité, à cause de sa dévotion profonde, on aurait dit un moine plutôt qu'un chevalier, malgré ses armes de guerre. Il entra donc dans l'é-

glise des Frères, et s'étant très dévotement mis à genoux, il pria devant l'autel... Quand nous fûmes réunis au chapitre, le roi se mit à nous parler de son entreprise, se recommandant lui et ses frères et la reine, sa mère, et toute sa compagnie, et fléchissant dévotement le genou, il demanda les prières et les suffrages des religieux; et quelques religieux de France, qui étaient près de moi, furent si émus, qu'ils se mirent à pleurer comme des hommes inconsolables... Le lendemain, le roi reprit sa route. Pour moi, le chapitre étant fini, je suivis le roi, car j'avais du général la permission d'aller en Provence pour y demeurer; et il me fut facile de retrouver le roi, parce qu'il s'écartait souvent du grand chemin pour aller aux ermitages des Frères mineurs et autres religieux établis çà et là, à droite et à gauche, afin de se recommander à leurs prières (1). »

Saint Louis eut à Lyon une entrevue avec le pape Innocent IV, puis il descendit la vallée du Rhône et se dirigea vers Aigues-Mortes, port moins commode à tous égards que Marseille, mais où il tenait à s'embarquer parce qu'il faisait partie de son royaume et de son domaine (2). Il mit à la voile le 28 août et débarqua dans l'île de Chypre dans la nuit du 17 au 18 septembre.

C'est là qu'avait été fixé le point de concentration, d'où la croisade devait partir pour la conquête de

(1) Cf. Wallon, ouvrage cité, t. I, p. 385 et suiv. — Elie Berger, ouvrage cité, p. 367.

(2) Marseille dépendait du comté de Provence. Aigues-Mortes appartenait à la fraction du Languedoc réunie au domaine royal par le traité qui mit fin à la guerre des Albigeois (Paris, 11 avril 1229). Saint Louis tenait beaucoup à ce port, qui lui donnait un accès direct sur la Méditerranée, et il l'avait fait fortifier.

l'Égypte, jugée à bon droit nécessaire, même avant saint Louis, pour la délivrance et l'occupation durable de la Terre-Sainte, et qui aurait d'ailleurs porté un si rude coup à l'ensemble de la domination musulmane, au grand profit de l'Orient chrétien. Ce départ, par un juste sentiment stratégique, le chef de l'expédition le voulait le plus prompt possible. « Le roi, nous dit Joinville (1), fût très volontiers allé en avant, sans arrêter, jusqu'en Égypte, ainsi que je lui ai ouï dire en Syrie, n'eussent été ses barons qui lui conseillèrent d'attendre ses gens qui n'étaient pas encore tous venus. » — Saint Louis pécha ici, au point de vue militaire, par l'excès d'une de ses qualités royales, l'habitude de n'agir qu'après mûre délibération, et de n'imposer absolument ses propres vues à ceux dont il se croyait tenu de prendre l'avis, que quand il était lui-même convaincu de leur absolue justesse. Il faut remarquer pourtant que le caractère individuel, volontaire, indépendant, international même dans leur principe, des engagements des seigneurs pour la croisade, ne laissait pas au chef des forces chrétiennes, fût-ce le roi de France, la même liberté de décision et de direction que celui-ci aurait eue dans ses propres États à la tête d'une armée royale. Malheureusement, par des causes diverses, le délai, une fois consenti, se prolongea d'une façon démesurée. L'entrée en campagne, c'est-à-dire l'embarquement des croisés pour l'Égypte, n'eut lieu que huit mois plus tard, le 13 mai 1249, jour de l'Ascension, dans la soirée. Encore la flotte, dispersée par une tempête, fut-elle bientôt obligée de rentrer au port. Le départ définitif n'eut lieu que le 30 mai, jour de la Trinité.

(1) Édition citée, § 132.

Le vendredi 4 juin, la flotte arriva en vue du rivage de Damiette, qui avait été choisi comme point de débarquement. Le roi rassembla les chefs de l'armée sur son navire et leur adressa ce discours : « Mes fidèles amis, nous serons invincibles, si nous sommes inséparables dans notre charité. Ce n'est pas sans une permission de Dieu que nous sommes si promptement arrivés ici. Abordons sur cette terre, quelle qu'elle soit, et occupons-la puissamment... Tout est pour nous, quelque chose qui nous arrive. Si nous sommes vaincus, nous monterons au ciel comme martyrs; si nous triomphons, au contraire, la gloire du Seigneur en sera célébrée; et celle de toute la France, ou plutôt de toute la chrétienté, en sera plus grande. Dieu, qui prévoit tout, ne m'a pas suscité en vain. C'est ici sa cause; combattons pour Jésus-Christ et il triomphera en nous; et il en donnera la gloire, l'honneur et la bénédiction, non pas à nous, mais à son nom (1). »

Dans le conseil de guerre tenu ensuite, plusieurs barons émirent l'avis de différer le débarquement jusqu'à ce que le roi eût rallié un plus grand nombre de navires, car il n'avait encore, disaient-ils, à sa disposition que le tiers de ses gens. Mais saint Louis fut d'un sentiment plus juste et plus hardi et, cette fois, le fit prévaloir. L'opération, fixée au lendemain, fut exécutée avec vigueur et bonheur, en face et en dépit de l'ennemi, qui tenait en armes le rivage. Le saint roi y montra un élan d'impétuosité chevaleresque bien capable de communiquer à ses soldats l'ardeur dont il était plein. « Quand le roi, raconte

(1) Cf. J.-A. Félix Faure, ouvrage cité, t. I, pp. 505, 506.

Joinville (1), ouït dire que l'enseigne de Saint-Denis était à terre, il traversa à grands pas son vaisseau, et malgré le légat, qui était avec lui, jamais il ne la voulut laisser, et sauta dans la mer, où il fut dans l'eau jusqu'aux aisselles. Et il alla l'écu au col, et le heaume en tête, et la lance en main, jusques à ses gens qui étaient sur le rivage de la mer. Quand il vint à terre et qu'il aperçut les Sarrasins, il demanda quelles gens c'étaient; et on lui dit que c'étaient des Sarrasins; et il mit la lance sous son aisselle et l'écu devant lui, et il eût couru sus aux Sarrasins, si ses prud'hommes, qui étaient avec lui, l'eussent souffert. »

Cette énergique rapidité d'action eut promptement sa récompense. Non seulement les Sarrasins furent complètement défaits dans la bataille engagée sur le bord de la mer, mais cette victoire de l'armée chrétienne, venant se joindre au désarroi produit parmi les chefs musulmans par le bruit de la mort du sultan Saleh-Ayoub, qu'ils savaient très gravement malade, amena l'évacuation de Damiette par l'ennemi. Saint Louis, qui s'attendait à un long siège, car cette place était couverte, outre le Nil, par de doubles et triples fortifications, l'occupa sans coup férir. « Le roi, dit M. Wallon (2), rapportant à Dieu ce triomphe inespéré, entre dans la place non en vainqueur, mais en pénitent, processionnellement, avec le légat, le patriarche de Jérusalem, les prélats, les religieux, tous pieds nus; les barons et le reste de l'armée complétaient le cortège (6 juin). Dès son entrée, il se rendit à la mosquée déjà con-

(1) Édition citée, § 162.
(2) Ouvrage cité, t. I, p. 294.

sacrée à Dieu, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, lors de la prise de Damiette en 1219. On y chanta le *Te Deum;* puis l'ancienne église, reconciliée et purifiée, fut rendue au culte, et saint Louis y établit un évêque avec des chanoines, comme pour prendre, au nom du Seigneur, possession de la ville qu'il lui avait livrée. »

Les croisés avaient maintenant en Égypte même une excellente base d'opérations. Par malheur le roi, de l'avis de son conseil, jugea nécessaire une inactivité de plusieurs mois. Il est difficile, à la distance où nous sommes, d'apprécier à leur exacte valeur les motifs qui le décidèrent, entre lesquels la crue annuelle du Nil, dont l'époque était venue et qui avait été fatale à la croisade antérieure de Jean de Brienne, semble avoir tenu le premier rang. La discipline, toujours fort imparfaite dans les armées féodales et les expéditions d'outre-mer, souffrit beaucoup de cette inaction; elle eut, de plus, l'inconvénient de donner aux Sarrasins le loisir de se remettre de leur panique et au sultan, revenu de Syrie en Égypte et établi à Mansoura, c'est-à-dire à portée de surveiller les croisés, le temps de concentrer et de disposer ses forces. Les Bédouins du désert, rapides et téméraires cavaliers, venaient escarmoucher jusque dans le camp chrétien. L'armée ennemie essaya même un jour une attaque plus sérieuse. Le roi contenait à grand'peine ses chevaliers dans les bornes d'une sage tactique. Gautier d'Autresche, de la maison de Châtillon, victime d'un accès d'extravagante prouesse, n'obtint du roi, quand celui-ci apprit sa mort, que ces paroles dignes d'un vrai chef d'armée : « Quand on le dit au roi, il répondit qu'il n'en voudrait pas avoir mille pareils, puisqu'ils

voudraient agir sans son commandement, comme avait fait celui-là (1). »

En compensation de ses inconvénients, le long séjour fait à Damiette eut du moins l'avantage de permettre l'arrivée d'Occident de nombreux renforts. Le débarquement d'Alphonse de Poitiers avec son corps d'armée (24 octobre) donna comme le signal de l'entrée en campagne, qui eut enfin lieu le 20 novembre. Le but était l'occupation du Caire et le premier objectif, celle de Mansoura, couverte par l'armée sarrasine. La marche de l'armée chrétienne fut très lente, mais bien ordonnée, et suivie parallèlement, sur sa droite, par celle de la flotte auxiliaire, qui remontait le Nil. Le réseau des branches et canaux de ce fleuve dans le delta facilitait la défensive plus que l'offensive. Un premier canal, qui coupait la route, fut mis à sec au moyen d'un barrage en terre qui en fit refluer l'eau dans le Nil. Saint Louis voulut coopérer de ses propres mains à cet ouvrage, afin de gagner l'indulgence accordée par le légat aux travailleurs, exemple qui ne laissa pas aussi d'émouvoir et d'encourager tous les croisés. Le 21 décembre seulement, l'armée parvint en face du Thanis ou canal d'Achmoun, profond et escarpé, formant triangle avec le Nil, et derrière lequel l'ennemi avait pris position, couvrant Mansoura. La mort récente du sultan Saleh-Ayoub, loin de désorganiser la résistance, l'avait, au contraire, fortifiée, en concentrant, grâce à l'énergie de la sultane Chedjer-eddor, l'autorité dans les mains de l'émir Fakreddin, jusqu'à l'arrivée de Touran-Chah, fils unique de Saleh-Ayoub, et alors en Mésopotamie. Les ha-

(1) *Joinville,* édition citée, § 176.

biles dispositions de l'émir, jointes à la forte position qu'il occupait, rendait la tâche de saint Louis singulièrement difficile. Les efforts prolongés du roi, aidé de ses ingénieurs, pour établir une chaussée sur le Thanis, en couvrant les travailleurs par des forteresses mobiles, font un réel honneur, selon nous, à la direction stratégique de l'armée chrétienne, bien que rendus inutiles par l'infériorité de ses armes de trait en face du feu grégeois, dont les Sarrasins possédaient le secret aussi bien que les Grecs du Bas-Empire. Le passage à gué du Thanis par les chrétiens, à l'insu puis en dépit de l'ennemi, fut aussi une belle opération, malheureusement compromise par l'imprudente pointe du comte d'Artois, victorieux d'abord et jetant parmi les Sarrasins une panique où périt l'émir Fakr-eddin, mais enveloppé lui-même et massacré dans les rues de Mansoura.

Désorientée, pour ainsi dire, par cet épisode, imprévu de part et d'autre, la bataille du 8 février devint une mêlée confuse, où saint Louis eut le rare mérite, à défaut d'une tactique devenue impossible, de conserver un sang-froid qui ne contribua pas peu à prévenir la déroute de ses gens et finalement leur assura la victoire. Il faut le voir sur le champ de bataille tel que nous le peint Joinville (1) : « Comme j'étais à pied avec mes chevaliers, blessé ainsi qu'il est dit ci-devant, vint le roi avec son corps de bataille, à grands cris et grand bruit de trompettes et de timbales ; et il s'arrêta sur un chemin en chaussée. Jamais je ne vis plus beau chevalier ; car il paraissait au-dessus de tous ses gens, les dépassant des

(1) Édition citée, § 228.

épaules, un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main. » — Ce n'est plus du tout, on le voit, le « moine » qu'admirait frère Salimbene au couvent des Franciscains de Sens. Son sang-froid ne l'empêcha point de déployer, au moment voulu, une bravoure utile. « L'on dit, raconte encore Joinville (1), que nous étions tous perdus dès cette journée, n'eût été le roi en personne. Car le sire de Courtenay et monseigneur Jean de Saillenay me contèrent que six Turcs étaient venus saisir le cheval du roi par le frein et l'emmenaient prisonnier; et lui tout seul s'en délivra, à grands coups qu'il leur donna de son épée. Et quand ses gens virent la défense que faisait le roi, ils prirent courage, et plusieurs d'eux laissèrent le passage du fleuve, et se portèrent vers le roi pour l'aider. » — L'armée chrétien demeura maîtresse du champ de bataille et, le soir, elle campa dans le camp même des Sarrasins.

Le roi prit aussitôt d'excellentes dispositions pour profiter du seul résultat effectif de sa victoire, qui était de le rendre maître des deux rives du Thanis. Il s'empressa de jeter sur le canal un pont de bois et d'établir plusieurs ponts de bateaux pour relier ses troupes à celles qui gardaient l'ancien camp : les machines des Sarrasins, demeurées en son pouvoir, furent mises en pièces par son ordre et servirent à entourer sa position de barricades. Mais l'armée ennemie était loin d'être anéantie ou découragée. Elle campait à peu de distance, couvrant toujours Mansoura, sous le commandement de Bibars-Bondocdar, qui avait succédé à Fakhr-eddin. Dès le vendredi suivant, 11 février, elle prit l'offensive et dirigea

(1) Édition citée, § 236.

contre les croisés une furieuse attaque, qui fut repoussée, mais à grand'peine. « Après la bataille, rapporte Joinville (1), le roi manda tous ses barons devant lui, et leur dit : « Nous devons, fit-il, grandes grâces à Notre-Seigneur de ce qu'il nous a fait deux fois en cette semaine un tel honneur, que mardi, le jour de carême-prenant, nous les chassâmes de leur camp, là où nous sommes logés ; et que le vendredi suivant, qui vient de passer, nous nous sommes défendus contre eux, nous à pied et eux à cheval. » Et il leur dit beaucoup d'autres belles paroles pour les réconforter. » Il avait montré dans cette nouvelle bataille un remarquable sens tactique et la plus solide bravoure. « Il paraissait bien à son visage, dit un témoin oculaire (2), qu'il n'avait en son cœur ni peur, ni crainte, ni émoi. »

Par malheur, les pertes subies par l'armée chrétienne la réduisirent désormais à la défensive, chose toujours périlleuse en plein pays ennemi. Les Sarrasins, encouragés par l'arrivée de leur nouveau sultan Touran-Chah, qui, le 27 février, avait fait son entrée dans Mansoura au bruit des cymbales et des tambours, retentissant jusque dans le camp chrétien, se sentirent pleins d'ardeur et d'espérance. Avec une hardiesse stratégique, qui fut décisive pour l'issue de la campagne, ils transportèrent à dos de chameaux de grosses barques dans le canal de Mehallet-Kebir qui, par une branche secondaire, aboutissait au Nil au-dessous du camp des croisés, prirent une partie de la flotille chrétienne entre deux attaques, l'anéantirent, et, maîtres du cours du fleuve, coupèrent

(1) Édition citée, § 279.
(2) Lettre de J.-P. Sarrasin, citée par J.-A. Félix Faure, ouvrage cité, t. I, p. 566.

ainsi la communication principale avec Damiette et interceptèrent tous les convois. Cependant une effroyable épidémie de scorbut et de dyssenterie, encore aggravée par la famine, s'était déclarée dans l'armée de saint Louis, qui en fut lui-même atteint, et ne laissa pas de soutenir les courages par son héroïque fermeté et sa sérénité surhumaine. Il ouvrit avec le jeune sultan des négociations qui n'aboutirent point. Il dut alors se décider à repasser le Thanis et, malgré les attaques de l'ennemi, opéra le premier mouvement en arrière, si délicat dans l'état où se trouvait l'armée et où il était lui-même (1), avec un ordre admirable.

Mais la mortalité augmentait tous les jours et il fallut bientôt se mettre en pleine retraite. Le premier soin de saint Louis fut de faire embarquer sur les navires demeurés à sa disposition les malades et les personnes sans armes. Il fit jeter à l'eau les vivres et provisions conservés dans ces vaisseaux à l'usage de sa maison, n'en réservant que pour huit jours, afin d'avoir plus de place à donner à ces malheureux. Ses frères et le légat le pressaient de s'embarquer lui-même, mais il s'y refusa, même avec véhémence. Il faut entendre sur cela le témoignage de Charles d'Anjou (2) : « Le roi descendit de cheval et se tint appuyé sur sa selle : auprès de lui étaient ses chevaliers familiers, Geoffroi de Sargines, Jean

(1) « La nuit même où l'on quitta la Massoure l'état du roi s'aggrava : il fallut plusieurs fois le descendre de cheval, à cause du flux de ventre qui le tenait en outre de ses autres infirmités. » — *Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de saint Louis,* publiée par M. le comte Riant dans les *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation,* p. 164.

(2) Déposition et recueil cités, pp. 164, 165.

Foinon, Jean de Valery, Pierre de Bauçay, Robert de Bazoches et Gaucher de Châtillon, qui, voyant l'aggravation de son mal et le péril auquel il s'exposait en restant à terre, se mirent à le supplier tous ensemble, et chacun en particulier, de sauver ses jours en entrant dans un navire. Il refusait toujours d'abandonner son peuple; le roi Charles, son frère, alors comte d'Anjou, lui dit : « Sire, mal vous faites de résister au bon conseil que vous donnent vos amis et de refuser de monter dans un navire; car, à vous attendre à terre, la marche de l'armée est retardée non sans péril, et vous pouvez être l'occasion de notre perte. » Et il disait cela, comme il le rapporta plus tard, dans le désir de sauver le roi, craignant si fort de le perdre, alors qu'il eût volontiers donné tout son héritage et celui de ses enfants pour savoir le roi dans Damiette. Mais le roi, fort ému, lui répondit d'un visage courroucé : « Comte d'Anjou, comte d'Anjou! si je vous suis à charge, débarrassez-vous de moi; mais je ne me débarrasserai jamais de mon peuple. »

Toujours plein de présence d'esprit, cet héroïque malade avait ordonné de défaire, en rompant les cordes, les ponts de bateaux qui unissaient les deux rives du Thanis. Dans le désarroi où était l'armée, cet ordre ne fut point exécuté. Les Sarrasins, franchissant le canal, ne cessèrent plus de harceler la retraite, qui devint bientôt désastreuse. Toujours préoccupé de la sublime pensée qu'il était chargé du salut de ses soldats plus que ses soldats du sien, saint Louis avait laissé aller son corps de bataille, qui marchait au centre, et s'était placé à l'arrière-garde. Il était pourtant si affaibli, qu'il ne pouvait supporter le poids de son armure. Il s'avançait, vêtu d'une

housse de soie, sur un petit cheval arabe. Arrivé à un village, nommé par les Arabes Minié-Abou-Abdallah, il ne put aller plus loin. On le descendit de cheval, à demi-mort, et on le fit entrer dans une maison où on le coucha, pareil à un cadavre, sur les genoux d'une bourgeoise de Paris qui se trouvait là. Pendant ce temps, au dehors, Gaucher de Châtillon faisait la défense et subissait la mort héroïque dont il a été question plus haut. Saint Louis, quoique moribond, n'avait point perdu son jugement ordinaire. Il autorisa Philippe de Montfort à négocier avec l'ennemi une trève, malheureusement empêchée par la maladroite intervention d'un homme d'armes qui s'écria dans un accès de faux zèle : « Seigneurs chevaliers, rendez-vous, le roi le commande. Ne faites pas tuer le roi ! » Les chevaliers déposèrent les armes et le roi lui-même fut obligé de se rendre avec ses frères à l'émir Gemal-eddin. « La partie de l'armée qui ouvrait la marche, dit M. Wallon (1), avait pu, grâce à la résistance de l'arrière-garde, s'avancer jusqu'à Farescour; mais les Sarrasins ne lui laissèrent pas gagner Damiette. Après un combat très vif, elle fut battue aussi; et tous ceux qui ne périrent pas, faits prisonniers; l'oriflamme tomba avec le reste des étendards aux mains des vainqueurs. »

L'héroïsme chrétien de saint Louis pendant sa captivité frappa d'admiration et remplit de respect, nous l'avons déjà vu, ses farouches vainqueurs, durant les épreuves auxquelles son indomptable sérénité fut soumise soit avant, soit après le meurtre du sultan Touran-Chah par les émirs révoltés. Mais son héroïsme royal ne fut pas moindre. Il délibéra, né-

(1) Ouvrage cité, t. I, pp. 353, 354.

gocia, se détermina sous la main de ses ennemis, avec une aussi mûre réflexion et une aussi parfaite liberté d'esprit qu'il l'aurait pu faire dans son palais de la cité de Paris, paisiblement entouré de ses chevaliers et de ses clercs. Ses deux soucis essentiels furent les intérêts généraux de la chrétienté et la délivrance des pauvres captifs. Celle-ci lui tenait fortement au cœur. « Quand le pieux roi, dit le Confesseur de la reine Marguerite (1), fut pris par les Sarrasins et beaucoup de grands seigneurs avec lui, il ouït dire que plusieurs riches chrétiens négociaient pour être délivrés moyennant rançon; mais il le leur défendit expressément avec menaces, de peur que la délivrance des pauvres ne fût par là empêchée, car il dit que s'il était ainsi procédé, les riches seraient délivrés, et les pauvres, qui n'avaient de quoi payer rançon, demeureraient captifs. « Mais laissez-moi, dit-il, cette négociation à moi tout seul, car je ne veux pas que personne mette rien du sien pour sa délivrance, mais j'entends me charger du rachat de tous, et je ne traiterai de ma liberté qu'avec celle de tous ceux qui sont venus avec moi. » — Il ne consentit qu'à grand' peine à rendre Damiette et après s'être assuré par des informations indubitables qu'il était impossible de défendre longtemps cette ville contre les Sarrasins. Pour l'argent, au contraire, il se montra facile et à cette occasion dit une belle parole, que nous a conservée Joinville, et qui nous montre que son humilité d'ascète n'enlevait rien au sentiment légitime et patriotique de sa dignité de roi de France, d'héritier de la couronne de Clovis et de Charlemagne. « Le roi dit et promit aux émirs qu'il

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 89.

payerait volontiers les cinq cent mille livres pour la délivrance de ses gens, et Damiette pour la délivrance de sa personne; *car il n'était pas tel qu'il se dût racheter à prix d'argent*. Quant le soudan ouït cela, il dit : « Par ma foi! il est large le Franc de n'avoir pas marchandé sur une si grande somme de deniers (1). » — Quand on en vint à l'exécution du traité et que les chefs sarrasins exigèrent des garanties, saint Louis consentit à rester seul entre leurs mains en otage pour toute l'armée et on eut peine à le faire revenir sur cette détermination. « Je veux demeurer, disait-il, pour attendre que le paiement soit achevé et que les autres soient délivrés (2). »

La même abnégation vraiment chrétienne et vraiment royale se retrouve, jointe à son zèle ardent et à sa ferme raison, dans la prolongation, durant quatre années entières, de son séjour en Terre-Sainte après son désastre d'Égypte et sa délivrance. Voici comment, selon Joinville, il exposa les motifs de sa résolution aux seigneurs assemblés à cet effet : « Seigneurs, je remercie beaucoup ceux qui m'ont conseillé de m'en aller en France, et je rends grâces aussi à ceux qui m'ont conseillé de demeurer. Mais je me suis avisé que si je demeure, je n'y vois point de péril que mon royaume se perde : car Madame la reine (Blanche de Castille) a bien des gens pour le défendre; et j'ai regardé aussi que les barons de ce pays disent que, si je m'en vais, le royaume de Jérusalem est perdu, et que nul n'osera y demeurer après moi. J'ai donc regardé qu'à nul prix je ne laisserais perdre le royaume de Jérusalem, lequel je suis

(1) *Joinville*, édition citée, § 343.
(2) *Historiens de France*, t. XX, p. 89.

venu pour garder et pour conquérir; ainsi ma résolution est telle que je suis demeuré quant à présent (1). » — Une autre raison, capitale pour saint Louis, et qu'il a aussi lui-même donnée dans sa belle lettre à son peuple, datée de Saint-Jean-d'Acre, au mois d'août 1350, c'était encore la délivrance des pauvres captifs demeurés en Égypte par suite de la violation du traité par les Sarrasins, et exposés à tous les périls. « Les prisonniers chrétiens retenus par les infidèles auraient pu être regardés comme perdus après notre départ, car tout espoir d'obtenir leur délivrance était ôté (2). » L'âme sainte, royale et française du héros chrétien respire encore pour nous dans ce *bulletin* officiel de sa campagne d'Égypte, où sa sublimité sereine éclate naturellement dans le simple récit de ses actes, le sincère aveu de ses revers, et son humble et confiante soumission à la volonté divine, exprimés avec une calme et ferme élégance en un latin remarquable pour l'époque, par le clerc qui tenait la plume sous la dictée ou l'inspiration très présente et très sensible de saint Louis. La lettre se termine par un élan d'adjuration enthousiaste où passent tout à la fois le souffle de l'Évangile et celui de la *Chanson de Roland* :

« Courage donc, chevaliers du Christ, armez-vous, montrez que votre vaillance est capable de châtier ces injures et ces affronts des infidèles. Prenez exemple sur vos ancêtres, spécialement zélés entre toutes les nations pour l'exaltation de la foi, renommés pour leur obéissance, leur dévouement, leur affection envers leurs souverains, et qui ont rempli

(1) *Joinville*, édition citée, § 436, 437.

(2) *Epistola sancti Ludovici regis de captione et liberatione sua* dans Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V, p. 431.

l'univers du bruit de leurs exploits. Nous vous avons précédés au service de Dieu, venez maintenant vous joindre à nous. Avec nous, quoique vous arriviez plus tard, vous recevrez de la largesse du Seigneur la récompense que le Père de famille de l'Évangile n'accorda pas seulement aux premiers ouvriers de sa vigne, mais aux derniers... Et vous, prélats et autres fidèles du Christ, invoquez le Très-Haut pour nous et pour la Terre-Sainte avec une ferveur et une instance toutes particulières; faites prier à cette même intention dans tous les lieux qui vous sont soumis, afin que l'heureuse issue qu'entravent nos péchés soit enfin obtenue par vos prières de la clémence et de la bonté divines (1). »

Le caractère de ce document forme un contraste instructif avec celui des célèbres *bulletins*, héroïques sans doute, mais trop souvent emphatiques et mensongers, du grand capitaine dont le génie et la fortune ont, au début de ce siècle, dominé la France et le monde, mais dont la gloire, outre les taches qui la souillent, a été viciée dans son fond par un intraitable égoïsme. Napoléon a critiqué à son profit, au point de vue militaire, la conduite de saint Louis dans son expédition d'Égypte. Que lui-même ait déployé dans sa brillante, mais éphémère conquête du même pays, une stratégie et une activité supérieures, singulièrement aidées d'ailleurs par la flexibilité, par la docilité beaucoup plus grande des hommes et des instruments dont il disposait, il est inutile de le contester (2). Toutefois, l'insuccès final a été le même, et quelle différence d'héroïsme dans les deux chefs : l'un sacrifiant tou-

(1) Document et recueil cités, p. 432.
(2) Cf. J.-A. Félix Faure, ouvrage cité, t. I, p. 518, note 1.

jours tout et tous, avec une prodigalité insouciante et sanglante, à son but, qui était d'abord la satisfaction de son ambition personnelle, et finissant par l'abandon furtif de son armée pour courir seul à travers les mers à la conquête du pouvoir ; l'autre toujours prêt à s'immoler et se sacrifiant effectivement, avec une volonté calme et réfléchie, aux intérêts de la croisade et de la Terre-Sainte et au salut de ses soldats! « Napoléon, a dit de lui un historien plutôt partial en sa faveur, n'était pas l'homme du sacrifice (1). » Saint Louis l'était au plus haut degré, et c'est pour cela que sa gloire est bien plus pure, plus vraie, plus solide que celle de Napoléon.

Son retour en France, quand sa conscience le lui permit, fut marqué par un nouvel acte de dévouement, qui lui fit mettre une fois de plus, comme dit Joinville, « son corps en aventure de mort pour épargner le dommage de son peuple ». Écoutons le bon sénéchal : « Ce fut quand nous revînmes d'outremer et vînmes devant l'île de Chypre, là où notre vaisseau heurta si malheureusement que le fond où il heurta emporta trois toises de la quille sur quoi notre vaisseau était construit. — Après cela, le roi envoya querir quatorze maîtres nautoniers, tant de ce vaisseau que d'autres qui étaient en sa compagnie, pour lui conseiller ce qu'il ferait. Et tous furent d'avis qu'il entrât dans un autre vaisseau ; car ils ne voyaient pas comment le vaisseau pourrait supporter le choc des vagues, parce que les clous avec quoi les planches du vaisseau étaient attachées étaient tout disloqués. Et ils montrèrent au roi un exemple du

(1) Henry Houssaye, 1815, p. 591. Cf. notre étude intitulée : *Napoléon, son caractère, son génie, son rôle historique* (librairie Perrin).

péril de ce vaisseau, parce que, à l'aller que nous fîmes outre-mer, un vaisseau en semblable cas avait péri; et je vis chez le comte de Joigny la femme et l'enfant qui seuls échappèrent de ce vaisseau... — Alors le roi dit aux nautoniers : « Je vous demande sur votre honneur, au cas que la nef fût vôtre et qu'elle fût chargée de marchandises à vous, si vous en descendriez. » Et ils répondirent tous ensemble que non; car ils aimeraient mieux mettre leurs personnes en aventure de se noyer que d'acheter une nef quatre mille livres et plus. « Et pourquoi me conseillez-vous de descendre? — Parce que, firent-ils, le jeu n'est pas égal; car ni or ni argent ne peut valoir le prix de votre personne, de votre femme et de vos enfants qui sont céans; et pour cela nous ne vous conseillons pas de vous mettre, ni vous ni eux, en aventure. » — Le roi dit alors : « Seigneurs, j'ai ouï votre avis et l'avis de mes gens; or je vous dirai à mon tour le mien, qui est tel, que si je descends de la nef, il y a céans cinq cents personnes et plus qui demeureront dans l'île de Chypre, par peur du péril de leurs corps (car il n'y en a pas un qui n'aime autant sa vie que je fais la mienne), et qui jamais, par aventure, ne rentreront dans leur pays. C'est pourquoi j'aime mieux mettre en la main de Dieu ma personne, et ma femme et mes enfants, que causer tel dommage à un aussi grand nombre de gens qu'il y a céans (1). »

La seconde croisade de saint Louis, dans le déplorable état de santé où il se trouvait quand il l'entreprit, vingt-deux ans après la première, fut assurément de sa part un grand acte d'abnégation terrestre en même temps que d'enthousiasme religieux. Le

(1) *Joinville*, édition citée, § 13, 14, 627, 628.

pape Clément IV, auquel il avait demandé conseil, hésita beaucoup avant de lui donner son assentiment, malgré le zèle traditionnel du Saint-Siège pour la lutte contre l'islamisme. Il semble certain que le pieux roi n'a pas été exempt de généreuse illusion et de confiante crédulité dans le dessein et la conduite de cette croisade, qu'il dirigea d'abord sur Tunis, selon les conseils intéressés de son frère Charles d'Anjou, devenu roi de Sicile. Comment ne pas noter cependant que la France s'applaudit aujourd'hui d'avoir planté son drapeau sur cette terre où saint Louis avait le premier déployé, avec l'oriflamme, la bannière des fleurs de lis? Saisi, ainsi qu'en Égypte naguère, de la dyssenterie qui s'était déclarée dans l'armée chrétienne, il vit approcher et il accueillit la mort avec les sentiments qu'on pouvait attendre de sa vie et de ses vertus. « Sa tente, dit M. Wallon groupant et résumant les témoignages contemporains (1), était devenue une maison de prières. On y célébrait la messe et les offices ordinaires de l'Église. La croix était dressée au pied de son lit, devant ses yeux; et ce n'était pas assez pour lui de la voir : souvent, il la baisait, et bénissant Dieu en toutes choses, il le remerciait de sa maladie. Il avait alors près de lui comme confesseur Geoffroi de Beaulieu, témoin intime de sa vie pieuse et de ses vertus, et, à ce titre, un de ses principaux historiens. Il usa plusieurs fois de son ministère dans le cours de cette maladie et reçut la communion. Un jour qu'on lui apportait la sainte hostie, il se jeta hors de son lit tout faible qu'il était, se prosterna et voulu la recevoir à genoux. On dut le reporter sur sa couche. Quand il reçut l'extrême-onction, il pouvait

(1) Ouvrage cité, t. II, pp. 536-538.

à peine se faire entendre ; mais au mouvement de ses lèvres, dit le Confesseur de la reine Marguerite, on voyait qu'il s'unissait aux prières de la cérémonie. Geoffroi de Beaulieu dit qu'il répondait aux psaumes et que dans la litanie il prononçait lui-même le nom des saints, invoquant leurs suffrages. A la fin, il fut quatre jours sans parler : mais il avait toujours l'esprit présent. Son regard se tournait souvent vers le ciel ; il se reportait aussi sur ceux qui l'entouraient et semblait leur sourire.

« Dans cette faiblesse extrême, la veille de sa mort, quand Geoffroi de Beaulieu lui apporta le viatique, il voulut encore se lever pour le recevoir : et ce fut aux pieds de son lit, à genoux et les mains jointes, qu'il se confessa et communia. La parole ne lui avait donc pas fait encore absolument défaut. La nuit de sa mort on l'entendit dire : « Nous irons en Jérusalem. » C'est vers la Jérusalem céleste que sa pensée se portait désormais ; néanmoins il n'oubliait pas ce pourquoi il était venu en Afrique, et s'attachant jusqu'à la fin à ce rêve qui avait séduit son âme pieuse, il disait : « Pour Dieu ! tâchons que la foi puisse être prêchée dans Tunis : qui pourrait bien remplir une telle mission? » et il nommait un frère prêcheur qui avait déjà été dans cette ville Quand ses forces achevaient de s'épuiser, et qu'on recueillait à peine un léger murmure sur ses lèvres, il invoquait encore les suffrages des saints. Geoffroi de Baulieu devinait à quelques mots qu'il récitait cette fin de l'oraison de saint Denis : « Seigneur, accordez-nous de mépriser pour votre amour les biens du monde et de ne point redouter ses maux », ou le commencement de l'oraison de saint Jacques : « Soyez, Seigneur, le sanctificateur et le gardien de votre

peuple. » Entre neuf heures et midi, comme il avait paru dormir environ une demi-heure, il ouvrit les yeux et les levant au ciel d'un air serein, il prononça les paroles du psalmiste : « J'entrerai dans votre maison, j'adorerai dans votre saint temple et je confesserai votre nom. *Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum et confitebor nomini tuo.* » Au dernier moment il se fit coucher sur la cendre, les bras en croix, et rendit l'âme ; c'était l'heure où Notre-Seigneur Jésus-Christ était mort sur la croix (25 août 1270). »

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DE SAINT LOUIS. — POLITIQUE INTÉRIEURE.

« Il est bien juste, dit la version française de Guillaume de Nangis (1), de pleurer la mort du bon roi Louis, à cause de la perte qu'a faite en lui toute la Sainte Église, qu'il aimait si dévotement et qu'il gardait et défendait selon son pouvoir. Spécialement tout le royaume de France se doit plaindre de sa mort, gémir et pleurer, lui qui était en repos et en joie sous un si bon prince. » — Mais quelles étaient les causes d'un si bel effet, c'est-à-dire quels avaient été les principes dirigeants et les actes caractéristiques de cet heureux gouvernement d'un roi qui était un saint?

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner, d'une façon générale et théorique, le caractère, l'étendue et les limites du pouvoir royal au temps de saint Louis. Mais il importe de constater que, tel qu'il le possédait et le jugeait fondé en droit et en raison, il l'a exercé de façon pleine, personnelle et on peut dire absolue (2). Son droit pour lui se liait essentiellement

(1) *Historiens de France,* t. XX, pp. 461-463.
(2) Cf. la dissertation de M. de Wailly : *Sur le pouvoir royal,* dans son *Joinville,* édition citée, p. 454 et suiv.

à son devoir, et de là vient que ce prince, qui a donné de si éclatantes preuves d'humilité chrétienne, savait, à l'occasion, faire si énergiquement, si fièrement respecter son autorité, même de ses parents les plus chers et les plus proches. Un jour, un chevalier, lésé par un jugement de la cour comtale de Charles d'Anjou, en appela au roi. Charles, courroucé, le fit jeter en prison. Mais le roi fut averti. « Le pieux roi, dit le Confesseur de Marguerite (1), fit mander par ses lettres monseigneur Charles, et quand il fut venu devant lui il le blâma fort, et le reprit de ce qu'il avait fait saisir ce chevalier qui appelait, et il lui dit qu'il ne devait y avoir qu'un roi en France, et qu'il ne crût pas, parce qu'il était son frère, qu'il l'épargnerait en rien contre la droite justice. » Il fit délivrer le prisonnier et, quand celui-ci fut venu pour suivre son appel, le roi lui choisit lui-même des conseillers et des avocats, et finalement, après de longs et mûrs débats, le chevalier eut gain de cause et la sentence de la cour du comte fut cassée.

Nous voyons dans une occasion encore plus frappante, parce que l'équité cette fois n'était pas en cause, saint Louis venger avec une rigueur imposante sa dignité royale et son autorité mise en oubli. « Frère Hugues de Jouy, qui était maréchal du Temple, raconte Joinville (2), fut envoyé au soudan de Damas de par le maître du Temple, pour obtenir que le soudan fît un accord au sujet d'une grande terre que le Temple avait coutume de tenir, en sorte que le soudan voulût bien que le Temple en eût la moitié et lui l'autre. Les conventions furent faites

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 115.
(2) Édition citée, § 511-514.

en telle manière, à condition que le roi y consentît. Et Frère Hugues amena un émir de par le soudan de Damas, et apporta les conventions dans un écrit qu'on appelait authentique.

« Le maître dit ces choses au roi; de quoi le roi fut fortement surpris, et lui dit qu'il était bien hardi d'avoir conclu ou négocié une convention avec le soudan, sans lui en parler; et le roi voulut que réparation lui en fût faite. Et la réparation fut telle, que le roi fit lever les tentures de trois de ses pavillons, et là fut tout le commun du camp en général qui venir y voulut; et là vint le maître du Temple et tous ses chevaliers, tout déchaussés, à travers le camp, parce que leurs tentes étaient en dehors du camp. Le roi fit asseoir devant lui le maître du Temple et le messager du soudan, et le roi dit au maître tout haut :

« Maître, vous direz au messager du soudan qu'il vous pèse d'avoir fait un traité avec lui sans m'en parler; et parce que vous ne m'en aviez pas parlé, vous le tenez quitte de tout ce qu'il vous a promis et lui rendez toutes ses promesses. » Le maître prit ses conventions et les bailla à l'émir; et alors le maître dit : « Je vous rends les conventions que j'ai faites à tort; et cela me pèse. » Et alors le roi dit au maître qu'il se levât et qu'il fît lever tous ses frères; et ainsi fit-il. « Or, agenouillez-vous, et me faites réparation de ce que vous y êtes allés contre ma volonté. »

« Le maître s'agenouilla, et tendit le bout de son manteau au roi, et abandonna au roi tout ce qu'ils avaient, pour y prendre sa réparation telle qu'il la voudrait régler. « Et je dis, fit le roi, tout d'abord, que Frère Hugues, qui a fait les conventions, soit banni de tout le royaume de Jérusalem. » Le maître,

qui était compère du roi pour le comte d'Alençon, qui était né à Châtel-Pèlerin, ni la reine, ni autres, ne purent être en aide à Frère Hugues, et empêcher qu'il ne lui fallût vider la Terre-Sainte et le royaume de Jérusalem. »

Il a déjà été indiqué plus haut que la ferveur de saint Louis le conduisit à porter assez loin l'extension dans l'ordre spirituel et quasi sacerdotal des prérogatives presque religieuses que conférait à la Royauté du moyen âge, selon l'opinion publique et avec l'adhésion au moins tacite de l'Église, l'onction du sacre. La distinction (nous ne disons pas la séparation, toujours regrettable) entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel, beaucoup moins nettement conçue et accusée alors qu'elle ne l'a été depuis, en des sens divers, dans la doctrine théologique, philosophique ou politique, cette distinction ne laissait pas pourtant de se dessiner en ses lignes principales, sur le fondement de l'Évangile et de la tradition catholique, dans l'esprit des clercs instruits et réfléchis. C'est ainsi que la curieuse expression « *pia usurpatio* (1) », appliquée au zèle de saint Louis dans son apostolat non seulement personnel, mais royal, par son chapelain Guillaume de Chartres, devenu un religieux dominicain, est un éloge qui paraît bien accompagné d'une légère réserve de droit théorique. Un sentiment analogue, joint à cette admirable, à cette exquise modération, qui, sauf dans les cas essentiels et dans les circonstances impérieusement urgentes, est le trait caractéristique de la conduite du Saint-Siège à travers les âges, un sentiment analogue à celui de

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 62. — Cf. J.-A. Félix Faure, ouvrage cité, t. II, pp. 598, 599.

Guillaume de Chartres (1) ne fut peut-être pas étranger aux sages conseils de Clément IV au pieux monarque pour tempérer les effets de son indignation contre l'habitude, trop répandue alors comme depuis, des jurons blasphématoires.

Saint Louis avait ce vice particulièrement en horreur. « Nulle vilenie de Dieu ni de ses saints, enseigne-t-il à son fils Philippe (2), ne souffre que l'on dise devant toi, que tu n'en fasses tantôt vengeance », et il ajoute un peu plus loin : « Mets grande diligence à ce que péchés soient ôtés de ta terre, c'est-à-dire vilains jurements, et tout ce qui se fait ou dit au mépris de Dieu ou de Notre-Dame ou des saints. » Il s'était proposé lui-même d'édicter dans son royaume les peines les plus graves contre les blasphèmes. Mais son zèle fut à bon droit jugé excessif à Rome et le Pape s'appliqua à le tempérer. « Clément IV, dit M. Wallon (3), dans une bulle du 12 juillet 1268, félicite le pieux roi de son zèle, mais l'invite à le mieux régler; et s'il rappelle les peines de l'Ancien Testament, c'est pour l'engager à n'en point prendre exemple, et à punir, sans que les membres ou la vie du coupable soient compromis (*citra membri mutilationem et mortem*). C'est ce qu'il répète dans une lettre du même jour adressée aux barons de France dont il savait que le roi aimait à prendre les avis. Cet avertissement fut entendu. L'ordonnance de 1269 ne

(1) Il ne faudrait pas toutefois appuyer beaucoup sur cette hypothèse, car il est certain que Clément IV, dans les textes mêmes où il déconseille une rigueur excessive, n'en approuve pas moins en termes positifs la répression des blasphèmes par le pouvoir civil au moyen de peines temporelles.

(2) *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIII, 1872, pp. 430, 439, 440.

(3) Ouvrage cité, t. II, pp. 196, 197

porta qu'une amende : le pilori et la prison n'étaient que pour ceux qui ne pouvaient pas payer; le fouet, pour les enfants de dix à quatorze ans. Le roi toutefois se réservait de punir plus sévèrement les blasphèmes plus énormes qui lui seraient dénoncés. »

Dans certains cas particuliers, le roi avait, en effet, laisssé ou même laissa encore libre cours à sa sainte colère. Joinville nous en rapporte deux exemples, où saint Louis, d'ailleurs, quoique probablement sans faire cette distinction, paraît avoir agi moins en conséquence de la puissance royale proprement dite, législative ou administrative, qu'en raison soit de son autorité disciplinaire de chef d'armée, soit de l'autorité, pour ainsi dire patriarcale et arbitraire, qui, selon un très antique usage, non encore entièrement tombé en désuétude, appartenait aux seigneurs sur les roturiers, autrefois serfs, nés ou habitant sur leurs domaines. « Le roi, rapporte le bon sénéchal, aimait tant Dieu et sa douce Mère, que tous ceux qu'il pouvait convaincre d'avoir dit sur Dieu ou sa Mère chose déshonnête ou vilain jurement, il les faisait punir grièvement. Ainsi je vis qu'il fit mettre un orfèvre à l'échelle à Césarée, en caleçon et en chemise, les boyaux et la fressure d'un porc autour du cou, et en si grande foison qu'ils lui arrivaient jusqu'au nez. J'ai ouï dire que depuis que je revins d'outre-mer, il fit brûler pour cela (avec un fer chaud destiné à cet usage) le nez et la lèvre à un bourgeois de Paris; mais je ne le vis pas. Et (en réponse aux murmures excités par ce châtiment) le saint roi dit : « Je voudrais être marqué d'un fer chaud, à condition que tous vilains jurements fussent ôtés de mon royaume (1). »

(1) *Joinville*, édition citée, § 685. Cf. Geoffroi de Beaulieu

L'union, dans la personne de saint Louis, de la puissance royale, non pas infinie, mais indéfinie à son époque, avec l'autorité seigneuriale et patriarcale, faisait de lui, dans ses domaines propres, un prince absolu et obéi; le prestige de sa couronne et de ses vertus, joint à l'ascendant conquis par Philippe-Auguste, maintenu par Louis VIII, défendu et accru par Blanche de Castille, faisait de lui, dans tout le royaume, un suzerain et un souverain redoutable et respecté. Mais la délicatesse même de sa conscience et la tournure naturellement réfléchie et délibérative de son esprit lui inspirèrent un goût particulier pour l'une des meilleures traditions de ses ancêtres, qu'il transmit fortifiée à ses descendants : celui des décisions prises en conseil après un mûr examen. Le caractère éminemment *consultatif* de la monarchie capétienne, si marqué même chez Louis XIV, est un des traits caractéristiques du gouvernement de saint Louis, ce qui n'empêche pas d'ailleurs, comme l'a noté M. de Wailly, que, dans telle et telle circonstance, le roi, sa conviction nettement faite, n'a pas hésité à la faire prévaloir sur l'avis contraire de ses conseillers. Toutefois, pour les actes législatifs applicables à tout le royaume, il ne pouvait, selon le droit féodal, se passer de l'assentiment formel des grands feudataires, qui jouissaient dans leurs domaines d'une quasi souveraineté, à beaucoup d'égards indépendante. Mais son autorité morale et son exemple étaient bien puissants sur eux et sur leurs sujets, qui, après tout, malgré les intermédiaires, étaient fiers d'être aussi les siens.

et le Confesseur de Marguerite, *Historiens de France*, t. XX, pp. 19, 68, 69. Les mots placés entre parenthèses sont empruntés à ces deux derniers auteurs.

Le premier principe du gouvernement de saint Louis, comme la qualité dominante de son caractère moral, ce fut la justice. « Cher fils, dit-il dans ses *Enseignements* (1), si tu viens à régner, fais en sorte d'avoir ce qui convient à un roi, c'est-à-dire que tu soies si juste que tu ne t'écartes en rien de la justice pour quoi que ce soit qui puisse advenir. Si un pauvre est en procès avec un riche, soutiens le pauvre plus que le riche jusqu'à ce que tu connaisses la vérité, et quand tu sauras la vérité, fais-leur droit. — Et s'il arrive que quelqu'un soit en querelle avec toi-même, soutiens la cause de ton adversaire devant ton conseil, afin de ne point paraître trop aimer ta cause, jusqu'à ce que tu connaisses la vérité. Sans cela les gens de ton conseil pourraient redouter de parler contre toi, ce que tu ne dois pas vouloir. — Et si tu apprends que tu possèdes quelque chose injustement, soit de ton temps, soit du temps de tes prédécesseurs, restitue-le aussitôt, si grande qu'en soit la valeur, soit en terre, soit en argent ou en autre chose. S'il y a doute et que tu n'en puisses savoir la vérité, fais tel accord selon l'avis de vrais prud'hommes, que ton âme et celles de tes prédécesseurs en soient pleinement délivrées. Et quoi que tu aies pu entendre dire que tes prédécesseurs aient restitué, ne laisse pas de mettre grande peine à savoir s'il reste encore quelque chose à rendre, et si tu le trouves, fais-le rendre sur-le-champ pour la délivrance de ton âme et de celles de tes prédécesseurs. »

Il avait donné une preuve magnifique, inouie, de son attachement efficace à ces belles maximes, dans

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIII, pp. 431, 433.

la grande enquête ordonnée par lui en 1247, à l'occasion de son prochain départ pour la croisade. « Comme il voulait être en état de grâce au moment de son départ, dit M. Élie Berger (1), emporter en Terre-Sainte une conscience satisfaite en laissant derrière lui un royaume aussi heureux que possible, il se résolut alors à l'une des plus belles mesures qu'un roi ait jamais prises. Par son ordre, des enquêteurs se mirent à parcourir toutes les provinces annexées au domaine royal depuis l'avènement de Philippe-Auguste. Tous ceux qui avaient été maltraités ou dépouillés par les baillis, les sénéchaux, les prévôts, les sergents et les autres représentants de l'autorité royale, venaient exposer leurs griefs à ces juges improvisés et demander la réparation qui leur était due; leur nombre était grand, car on avait beaucoup souffert, depuis une quarantaine d'années, dans les campagnes et même dans les villes... Les agents royaux avaient agi trop souvent comme en pays conquis; ils se croyaient peu surveillés et ne se gênaient guère. Que de souffrances accumulées pendant ces quarante ans! Mais aussi quelle noble idée que celle de cette réparation spontanée, minutieuse! Avait-on jamais vu un prince redresser de lui-même, à ses frais, les torts causés aux populations sous les règnes de son père et de son aïeul? L'impression fut immense; elle persista pendant des siècles; le fils de Blanche n'était plus seulement un bon roi, il devenait d'un coup le souverain par excellence, le juge impeccable, le consolateur et l'ami de ses sujets. »

Un roi si peu disposé à se ménager lui-même dès

(1) *Histoire de Blanche de Castille*, p. 365.

que la justice était en cause, ne pouvait avoir sur ce terrain-là de condescendance pour personne. Le conseil que nous lui avons déjà entendu donner à son fils : « Garde-toi, pour amour que tu aies à aucun, que tu ne te détournes de faire droit », nous l'avons vu aussi en faire l'application à son propre frère, et le Confesseur de Marguerite nous en rapporte encore un autre exemple, où il s'agit du même Charles d'Anjou : « Comme le pieux roi était une fois à Paris, plusieurs bourgeois et marchands de divers commerces se plaignirent à lui de monseigneur Charles, son frère, parce qu'ils lui avaient prêté de l'argent et lui avaient vendu de leurs autres marchandises, et il ne leur donnait pas satisfaction. Le pieux roi dit alors à monseigneur Charles qu'il les payât. Et parce que monseigneur Charles se défendait de les payer et qu'il semblait qu'il voulût contester à ce sujet, il lui dit que, s'il ne les payait, il ne jouirait pas des biens qu'il tenait de lui ; et l'on croit que monseigneur Charles leur fit satisfaction par le commandement du pieux roi (1). »

Du même principe procède encore cet autre conseil des *Enseignements* (2) : « Cher fils, sois diligent d'avoir de bons baillis et de bons prévôts en ta terre et enquiers-toi souvent s'ils font bien justice et ne font tort à personne contre leur devoir. » Le commentaire anticipé de cette recommandation se trouve dans la grande ordonnance de 1254 pour la réformation du royaume, ainsi résumée par M. Lecoy de la Marche (3) :

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 116.
(2) Recueil cité, p. 439.
(3) *Saint Louis, son gouvernement et sa politique,* pp. 125, 126.

« Les sénéchaux et autres officiers royaux prêteront et observeront, sous peine d'être châtiés par le roi lui-même, le serment de rendre la justice sans distinction de personnes, suivant les coutumes et usages approuvés, de conserver les droits du souverain sans porter préjudice à ceux des particuliers, de ne recevoir aucun présent, ni eux, ni leurs femmes, ni leurs enfants, et de rendre ceux qu'ils auraient reçus; de ne jamais emprunter de leurs administrés que des sommes d'argent peu élevées, au-dessous de vingt livres, et de les rembourser dans un délai de deux mois; de ne prélever aucune part sur le profit des ventes ou des adjudications des offices inférieurs, des rentes dues au roi, de la monnaie, etc.; de ne point protéger les officiers subalternes coupables de malversations ou d'abus de pouvoir, suspects d'usure ou menant une vie scandaleuse, mais, au contraire, de les corriger... Ils n'achèteront aucun immeuble dans leur circonscription sans la permission du roi, sous peine de confiscation. Ils n'y prendront point femme, ni pour eux, ni pour leurs parents, ni pour leurs domestiques. Ils ne feront pas recevoir leurs parents ni leurs domestiques dans des monastères, et ne leur procureront pas de bénéfices ecclésiastiques. Ils ne prendront dans les maisons religieuses ni repas ni gîtes sans l'autorisation du roi. Ils n'auront qu'un petit nombre de bedeaux ou de sergents pour exécuter leurs jugements; ces sergents seront nommés publiquement dans les assises, et ne seront écoutés s'ils ne sont munis d'un mandat en règle de leur supérieur. Les sénéchaux, baillis et leurs subordonnés ne pourront faire arrêter personne pour dettes, si ce n'est pour les sommes dues au roi. Ils ne pourront détenir l'individu accusé de crime

qui sera en état de se purger de l'accusation, à moins qu'il ne s'agisse d'un crime énorme, ou qu'il ne soit convaincu par son propre aveu, par des preuves ou des présomptions très fortes. Ils communiqueront à l'accusé les enquêtes dressées contre lui. Les personnes de bonne renommée, même pauvres, ne seront pas mises à la question sur la déposition d'un seul témoin. Ceux qui auront acheté des offices inférieurs ne pourront les revendre, et s'ils sont plusieurs acheteurs, un seul rendra la justice. Les sénéchaux ou baillis tiendront leurs audiences aux lieux accoutumés. Ils ne chargeront le peuple d'aucune imposition. Ils n'ordonneront de chevauchées que pour des causes nécessaires, et ne pourront forcer à financer ceux qui voudront servir en personne. Ils ne défendront l'exportation des blés, des vins et autres denrées qu'après la délibération d'un conseil... Les officiers royaux, après l'expiration de leurs fonctions, resteront pendant cinquante jours sur les lieux pour répondre aux plaintes dont ils pourraient être l'objet. »

Si désireux que fût le saint roi de faire régner la justice en réformant les abus, il en est auxquels il ne pouvait rien, parce qu'ils tenaient aux nécessités, encore inéluctables, de l'administration féodale. Tel était la mise en adjudication des offices et magistratures inférieures, des prévôtés. Cet abus, pendant la minorité de saint Louis, s'était étendu à l'administration de la capitale elle-même, jusqu'alors régie, sans l'autorité du roi, par un vicomte choisi entre les principaux seigneurs du royaume. Mais ici la chose était trop grave et la main royale intervint. « La prévôté de Paris, raconte Joinville, qui, en réalité, ne fait que transcrire en cet endroit un ma-

nuscrit ancien des *Chroniques de Saint-Denis* (1), était alors vendue aux bourgeois de Paris, ou à d'aucuns, et quand il advenait que d'aucuns l'avaient achetée, ils soutenaient leurs enfants et leurs neveux en leurs méfaits; car les jeunes gens se fiaient en leurs parents et en leurs amis qui tenaient la prévôté. C'est pourquoi le menu peuple était fort foulé, et ne pouvait avoir raison des gens riches, à cause des grands présents et des dons qu'ils faisaient aux prévôts.

« Celui qui, en ce temps-là, disait la vérité devant le prévôt, ou qui voulait garder son serment pour n'être point parjure, au sujet de quelque dette ou de quelque chose sur quoi il fût tenu de répondre, le prévôt levait sur lui l'amende, et il était puni. A cause des grandes injustices et des grandes rapines qui étaient faites dans la prévôté, le menu peuple n'osait demeurer en la terre du roi, mais allait demeurer en d'autres seigneuries. Et la terre du roi était si déserte, que quand le prévôt tenait ses plaids, il n'y venait pas plus de dix personnes ou de douze.

« Avec cela il y avait tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et dehors, que tout le pays en était plein. Le roi, qui mettait grand soin à faire que le menu peuple fût gardé, sut toute la vérité; alors il ne voulut plus que la prévôté de Paris fût vendue, mais il donna grands et bons gages à ceux qui dorénavant la garderaient. Et il abolit toutes les mauvaises impositions dont le peuple pouvait être grevé; et fit enquérir par tout le royaume et par tout le pays où il pourrait trouver un homme qui fît bonne

(1) *Joinville,* édition citée, § 715-718, et *Éclaircissement,* XIII, p. 489.

et raide justice, et qui n'épargnât pas plus l'homme riche que le pauvre.

« Alors lui fut indiqué Étienne Boileau, lequel maintint et garda si bien la prévôté, que nul malfaiteur, ni larron, ni meurtrier n'osa demeurer à Paris, qui ne fût tantôt pendu ou exterminé : ni parenté, ni lignage, ni or, ni argent, ne le purent garantir. La terre du roi commença à s'amender, et le peuple y vint pour le bon droit qu'on y faisait. Alors elle se peupla tant et s'amenda, que les ventes, les saisines, les achats et les autres choses valaient le double de ce que le roi y recevait auparavant. »

Pour généraliser une surveillance que les conditions de l'administration d'alors lui indiquaient comme particulièrement nécessaire de la part du pouvoir central, saint Louis, frappé des résultats de l'enquête de 1247, fit de ces sortes de revues et d'inspections administratives et judiciaires un des procédés habituels et comme une institution régulière de son gouvernement. Les *enquêteurs* royaux, chargés de constater, de réprimer, de réparer les abus et les injustices, furent plus volontiers choisis par lui parmi les membres du clergé régulier, notamment des deux grands ordres récents de Saint-François et de Saint-Dominique, si chers au pieux roi, et qui lui offraient effectivement des garanties supérieures de désintéressement et d'élévation d'esprit. C'est également à sa soif de justice qu'il faut rapporter, pour la part personnelle qui lui revient dans la reprise persévérante et tenace des attributs de la royauté par les agents de la dynastie capétienne sur les conséquences du morcellement féodal, la multiplication et la régularisation des *appels* et des *cas royaux* et l'organisation plus nette et plus fixe de la cour suprême,

c'est-à-dire du conseil royal considéré dans ses fonctions judiciaires, auquel fut attribué en France d'une façon spéciale d'abord, puis plus tard exclusive, la dénomination de parlement, encore généralement appliquée sous saint Louis à toutes les assemblées de seigneurs et de prélats appelés par le roi à délibérer sur quelque affaire importante.

Dans la conception de la royauté, telle qu'elle était en vigueur au moyen âge, la qualité de juge souverain était inhérent à la personne du monarque, et la délégation qu'il faisait aux magistrats institués par lui de cette partie essentielle de son droit et de sa charge, ne lui en ôtait nullement, quand il le jugeait bon, l'exercice personnel. Cet exercice, auquel venait s'ajouter celui de l'autorité patriarcale dont nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot ci-dessus, saint Louis s'y donnait avec complaisance. Joinville nous l'a montré sous cet aspect dans un passage justement célèbre, un de ces tableaux historiques qui vivent dans la mémoire de tous :

« Le roi avait sa besogne réglée en telle manière que monseigneur de Nesle et le bon comte de Soissons, et nous autres qui étions autour de lui, qui avions ouï nos messes, allions ouïr les plaids de la porte, qu'on appelle maintenant les requêtes.

« Et quand il revenait de l'église, il nous envoyait querir, et s'asseyait au pied de son lit, et nous faisait tous asseoir autour de lui, et nous demandait s'il y en avait aucuns à expédier qu'on ne pût expédier sans lui ; et nous les lui nommions, et il ordonnait de les envoyer querir, et il leur demandait : « Pourquoi ne prenez-vous pas ce que nos gens vous offrent? » Et ils disaient : « Sire, c'est qu'ils nous offrent peu. »

Et il leur disait ainsi : « Vous devriez bien prendre ce que l'on vous voudrait offrir. » Et le saint homme s'efforçait ainsi, de tout son pouvoir, de les mettre en voie droite et raisonnable.

« Maintes fois il advint qu'en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotait à un chêne, et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler, sans empêchement d'huissier ni d'autres gens. Et alors il leur demandait de sa propre bouche : « Y a-t-il ici quelqu'un qui ait sa partie ? » Et ceux qui avaient leur partie se levaient. Et alors il disait : « Taisez-vous tous, et on vous expédiera l'un après l'autre. » Et alors il appelait monseigneur Pierre de Fontaines et monseigneur Geoffroi de Villette, et disait à l'un d'eux : « Expédiez-moi cette partie. »

« Et quand il voyait quelque chose à amender dans les paroles de ceux qui parlaient pour lui, ou dans les paroles de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche. Je vis quelquefois, en été, que pour expédier ses gens il venait dans le jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de taffetas noir autour de son cou, très bien peigné et sans coiffe, et un chapeau de paon blanc sur sa tête. Et il faisait étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui; et tout le peuple qui avait affaire par-devant lui, se tenait autour de lui debout. Et alors il les faisait expédier de la manière que je vous ai dite avant pour le bois de Vincennes (1). »

Cet amour inébranlable de la justice, qui s'exprimait pour saint Louis dans la maxime : « A chacun

(1) *Joinville,* édition citée, § 57-60.

son droit », appelait assez naturellement dans son esprit et dans son administration le goût de l'ordre et de la raison, que l'on pourrait, ce semble, énoncer dans cette formule : « Chaque chose à sa place. » Profondément respectueux de la tradition, il n'hésitait pas pourtant, selon son pouvoir, à la rejeter de façon catégorique, si dans sa conscience, éclairée des lumières de la foi chrétienne, il la jugeait contraire à la vérité morale. C'est ainsi, qu'en dépit d'une coutume plusieurs fois séculaire, transportée en Gaule des forêts de la Germanie, et qui avait jeté les plus profondes racines dans les institutions et dans les mœurs féodales, il proscrivit absolument dans ses domaines l'absurde et sanglante pratique du *duel judiciaire.* « Nous défendons à tous les batailles par tout notre domaine, dit-il d'un ton péremptoire dans l'article premier de sa célèbre ordonnance de 1260, et au lieu de batailles nous mettons preuves de témoins. » — « Même dans le domaine de la couronne, remarque à ce propos M. Lecoy de la Marche (1), l'opposition de la noblesse fut très vive. Le préjugé était si fort, que le duel fut rétabli en matière criminelle sous Philippe le Bel, et qu'il se perpétua, quoique restreint de plus en plus dans son application et dissimulé sous différentes formes, jusqu'au fameux combat entre La Châtaigneraie et Jarnac, livré en 1547 devant toute la cour : c'est alors seulement que le funeste coup de Jarnac fit interdire absolument toutes les rencontres de ce genre. » — Hélas ! on ne sait que trop qu'en dépit des terribles édits de Richelieu, maintenus et soutenus par Louis XIV, le duel privé, issu du duel judiciaire, s'est perpétué et subsiste encore parmi

(1) Ouvrage cité, p. 144.

nous, au grand préjudice, parfois au grand scandale de la raison et de l'équité.

Appliqué au maniement des finances, l'ordre s'appelle l'économie, et l'économie n'est pas seulement une vertu privée, mais au plus haut point une vertu royale. Tel du moins était l'avis de saint Louis : « Cher fils, dit-il dans ses *Enseignements* (1), je t'enseigne que tu mettes grande attention à ce que les deniers que tu dépenseras soient dépensés à de bons usages et qu'ils soient par toi justement acquis. Et c'est un sens que je désirerais beaucoup que tu eusses, c'est-à-dire que tu te gardasses des folles dépenses et des fâcheuses recettes, et que tes deniers fussent bien mis et bien pris. » — C'est grâce à cette façon, très oubliée de tout temps, de comprendre la gestion de ses affaires, l'alimentation et la dispensation de son trésor, que saint Louis fit face aux frais énormes de ses croisades et à la sainte surabondance de ses fondations et de ses aumônes, sans fouler son peuple. « En cette expédition, nous dit Joinville (2) à propos de la guerre de Poitou et de Saintonge, le roi donna de grands dons, ainsi que je l'ai ouï dire à ceux qui en revinrent. Mais ni pour les dons, ni pour les dépenses que l'on fit en cette expédition, ou en d'autres en deçà de la mer ou au delà, le roi ne requit ni ne prit jamais d'aide dont on se plaignît, ni de ses barons, ni de ses bonnes villes. »

Un détail technique du gouvernement de saint Louis qui n'est peut-être pas le fait le moins significatif pour attester ses vertus royales, c'est le bon aloi, devenu légendaire après lui, de sa monnaie. « C'est sous

(1) Recueil cité, pp. 440, 441.
(2) Édition citée, p. 105.

saint Louis, dit M. J.-A. Félix Faure (1), que se produisent ces beaux types de pièces d'or et d'argent, non moins remarquables par la pureté de la matière que par l'élégance de leurs empreintes, qui ont fait l'admiration des antiquaires. L'élévation de leur titre devait tenter les rois falsificateurs qui lui succédèrent. Les altérations commises par Philippe le Bel, son petit-fils, firent perdre au peuple toute confiance dans la monnaie royale : l'État prélevait les impôts en pièces de bon aloi; il rendait à la circulation, sous les mêmes dénominations, des pièces d'un titre inférieur; ainsi le peuple payait deux fois; il se ruinait et demandait à grands cris qu'on lui rendît la monnaie de saint Louis. »

Avec son amour de la justice, le trait que les contemporains de saint Louis ont le plus remarqué dans sa physionomie royale et dans son gouvernement, c'est son amour de la paix : « rex ipse pacificus », selon l'expression, déjà citée plus haut, de Guillaume de Chartres. Cette disposition, qu'on ne saurait assez honorer chez les conducteurs d'hommes, s'est reflétée en termes touchants dans ses *enseignements* à son fils Philippe : « Cher fils, je t'enseigne que tu t'appliques diligemment, selon ton pouvoir, à pacifier les guerres et contestations qui seront en ta terre ou entre tes hommes; parce que c'est une chose qui plaît beaucoup à Notre-Seigneur. Et de ce nous donna monseigneur saint Martin très grand exemple. Car au temps que par l'avertissement de Notre-Seigneur il savait devoir mourir, il alla pour mettre la

(1) Ouvrage cité, t. II, pp. 322, 223. Cf. l'étude spéciale de M. N. de Wailly : *Recherches sur le système monétaire de saint Louis*, dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXI, 2e partie, p. 114 et suiv.

paix entre certains clercs de son archevêché, et il lui parut qu'en faisant cela il terminait dignement sa vie » (1). Elle est exprimée avec une concision et une force admirable dans le préambule de l'ordonnance de réformation de 1254 : « Selon le devoir de la puissance royale, nous voulons du fond du cœur la paix et le repos de nos sujets, repos dans lequel nous nous reposons nous-même... *in quorum quiete quiescimus* » (2). — Elle lui a mérité ces beaux éloges du pape Urbain IV (3) : « Vous que la puissance divine a placé dans votre royaume comme un ange de paix, et qui, ayant le don de roi pacifique, savez arracher les racines de discorde et semer les germes de paix... Vous qui, n'abusant pas de la grandeur de votre pouvoir, mais gouvernant vos sujets avec clémence et bonté, faites tous vos efforts pour que, goûtant sans bruit le bienfait d'une vie sans crainte, ils jouissent de la paix, désirée de tous les mortels. »

C'est à cette passion profonde et raisonnée de la paix publique que se rapportent les immortels efforts de saint Louis pour extirper de France la terrible coutume germanique et féodale des guerres privées, que l'Église elle-même n'avait pu, au onzième et au douzième siècles, que tempérer par la *paix* et la *trève de Dieu*. La *quarantaine le roi* et l'*assurement*, ingénieux obstacles aux hostilités des barons, imaginés, dit-on, et imposés déjà par Philippe-Auguste, furent énergiquement renouvelés et fortifiés par saint Louis. Mais enfin il alla plus loin et interdit absolument la guerre privée aux nobles de son domaine. « Vous saurez, dit-il dans un mandement de 1257, que, de

(1) Recueil cité, p. 438.
(2) *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 67.
(3) Cités par Tillemont, t. V, p. 407.

l'avis de notre conseil, nous avons prohibé dans notre royaume toutes guerres, incendies et troubles apportés au labourage. Ainsi donc, par ordre précis et spécial, nous vous mandons de vous abstenir, conformément à la dite interdiction, de faire aucune guerre ou incendie, et de troubler en rien les travaux des laboureurs. Que si vous aviez la présomption d'enfreindre cette défense, nous ordonnons à notre sénéchal d'aider avec zèle et dévouement notre aimé et féal Guy, évêque élu du Puy (plus tard le pape Clément IV), à maintenir la paix dans son diocèse, et à punir, selon l'exigence du cas, les infracteurs de la paix (1). »

La justice et la paix, c'étaient déjà un grand bienfait et un grand progrès au sortir de l'héroïque, mais effroyable tourbillon des premiers temps féodaux. Mais l'inspiration chrétienne de saint Louis demandait au roi pour son peuple une bienfaisance et un progrès plus directs encore. Quel soulagement, à la fois matériel et moral, pour les misères de son temps que le rayonnement de sa sympathie et de ses aumônes, qui s'étendait bien au-delà de sa présence et de son cercle immédiat! « Quand le roi, dit le Confesseur de Marguerite (2), apprenait qu'il y avait grande cherté de vivres en quelque partie de son royaume, il y envoyait par ses sergents parfois deux mille, parfois trois mille, parfois cinq mille livres tournois (3), selon qu'il le jugeait convenable. Une fois

(1) Cf. Wallon, ouvrage cité, t. II, p. 44 et suiv. — Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. 161 et suiv.

(2) *Historiens de France*, t. XX, p. 95.

(3) Selon l'évaluation de M. de Wailly, la livre tournois valait sous saint Louis 17 fr. 97; la livre parisis 22 fr. 46. Mais il s'agit seulement de la valeur intrinsèque. Le pouvoir de l'argent était alors beaucoup plus considérable que de nos jours.

qu'il y avait telle cherté, le saint roi envoya en Normandie une somme d'argent à donner aux pauvres, et il ordonna que ceux qui en étaient chargés s'occupassent tout particulièrement des pauvres paysans relevant directement du roi et qui lui payaient rentes chacun an, au cas où ils en auraient besoin plus que les autres. » Nous devons au même biographe cette charmante et significative anecdote : « Comme le roi passait une fois par la ville de Châteauneuf-sur-Loire, à l'entrée de la ville, hors du château, une pauvre femme vieille qui était à la porte de sa maisonnette et avait un morceau de pain à la main, dit au pieux roi ces paroles : « Bon roi, de ce pain qui est de ton aumône est soutenu mon mari qui gît malade, et alors le pieux roi prit le pain en sa main et dit : « C'est assez âpre pain » ; et quand le saint roi sut que le malade était dans la maisonnette, il y entra pour le visiter (1). »

Quel soulagement plus durable, puisqu'il s'étendait du présent à l'avenir, que tant de fondations pieuses et charitables, notamment d'hospices et de maisons-Dieu ! « Le pieux roi, dit encore le Confesseur (2), fit acheter une pièce de terre près Saint-Honoré, et il y fit faire une grande maison, pour que les pauvres aveugles y demeurassent perpétuellement jusqu'au nombre de trois cents (ce sont les Quinze-Vingts) ; et ils ont tous les ans de la bourse du roi, pour potages et pour autres choses, rentes. Et en cette maison est une

Selon M. G. d'Avenel, le rapport serait de 4 à 1. — Cf. *Historiens de France*, t. XXI, p. LXXIX. — G. d'Avenel, *Histoire économique de la propriété*, t. I, p. 27. Le système de M. d'Avenel est contesté et, en tout cas, certainement très hypothétique.

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 99.
(2) *Historiens de France*, t. XX, pp. 93, 94.

église qu'il fit faire en l'honneur de saint Remi, pour que les dits aveugles y entendent le service divin. Et il advint plusieurs fois que le pieux roi, au jour de la fête de saint Remi, auquel jour les aveugles faisaient chanter solennellement l'office, vint en l'église, où ces aveugles étaient présents autour du roi, et il donna rente à l'église. De plus, il fonda et fit faire la Maison-Dieu de Vernon, et, comme elle est située au meilleur lieu de la ville et que l'emplacement en est vaste, le pieux roi, pour le fonds de terre et les bâtiments, ne dépensa pas moins de trente mille livres parisis... En outre, il fit faire la Maison-Dieu de Pontoise, et la fonda et la dota, et lui donna des possessions qui valent quatre cents livres de rente annuelle. De plus, il fit faire la Maison-Dieu de Compiègne et il l'accrut à grands frais; cette œuvre lui coûta douze mille livres parisis... De plus, il fit faire l'accroissement de la Maison-Dieu de Paris, qui s'étend jusqu'au Petit-Pont, et il lui donna des rentes. » Au sujet de cette célèbre maison, M. J.-A. Félix Faure (1) rapporte une touchante anecdote : « Une année, dit-il, le vin manquait pour les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris, qui éprouvait encore quelques autres embarras. Le directeur, qu'on appelait alors le maître, à bout de ressources, s'en vint solliciter un secours du roi. Cent livres l'auraient mis à l'aise, et connaissant la générosité du roi, il espérait les obtenir. Mais, à peine eut-il exposé la détresse de ses pauvres malades, que le roi se tournant vers son aumônier lui ordonna de donner mille livres. Le maître croyait avoir mal entendu; le roi reprit : « Donnez aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris mille livres. »

(1) Ouvrage cité, t. II, p. 565.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer ce que l'on pourrait appeler la charité intellectuelle de saint Louis, à propos de la bibliothèque qu'il établit dans sa Sainte-Chapelle. Nous en trouvons un nouvel indice dans le concours très effectif donné par lui à Robert de Sorbon pour la fondation du collège qui devint la Sorbonne, « dont saint Louis, dit Tillemont (1), a été ainsi le fondateur en partie... Je ne sais, ajoute-t-il, si c'est à cela qu'il faut rapporter ce qu'on trouve que saint Louis, ayant acheté des maisons qui étaient en deux rues assises devant le palais des Thermes, il y fit faire de grands bâtiments pour y loger toujours les pauvres étudiants qui y seraient reçus par ceux qui avaient autorité de les recevoir; et le reste était loué au profit des mêmes pauvres étudiants à d'autres étudiants. Ce qui coûta bien au roi quatre mille livres tournois. » En tout cas la sollicitude personnelle et royale de saint Louis pour les étudiants pauvres est attestée en ces termes par le Confesseur de Marguerite (2) : « Le saint roi faisait donner chaque semaine de ses deniers à nombre de pauvres clers, pour leur bourse, afin de les aider à fréquenter les écoles, c'est à savoir aux uns deux sous (3), aux autres trois sous, et à d'autres douze deniers et à d'autres dix-huit; et l'on croit que les pauvres écoliers que le pieux roi aidait ainsi, étaient

(1) Ouvrage cité, t. V, pp. 320, 321.

(2) *Historiens de France,* t. XX, p. 93.

(3) Selon l'estimation de M. de Wailly, le sou tournois représentait (valeur intrinsèque) 0 fr. 89, le sou parisis 1 fr. 12 de notre monnaie. Le sou valait 12 deniers. Le denier tournois représentait 0 fr. 07, le denier parisis 0 fr. 09 de notre monnaie. Dans le tableau de M. de Wailly, chacun de ces chiffres est d'ailleurs accompagné d'une fraction. *Historiens de France,* t. XXI, p. LXXIX.

bien cent. » Ce n'est pas, croyons-nous, commettre un anachronisme que d'attribuer à ce sage et saint roi, comme une de ses qualités d'esprit et d'âme, cette idée, ce désir du progrès, dont trop souvent aujourd'hui le sophisme abuse, mais qu'il se contentait de mettre prudemment en pratique. Il a fait plus cependant, il en a énoncé clairement le conseil dans ses *enseignements* à son héritier (1) : « Sois partout le promoteur du bien, selon ton pouvoir... *Bona promove ubique pro posse tuo.* »

La justice, l'ordre et la raison, la paix, l'amour du bien et le désir du mieux, tels ont donc été les principes dirigeants du gouvernement de saint Louis. Voyons un peu maintenant de quelle manière, en se fondant sur ces principes, il a compris et pratiqué les rapports de ce gouvernement avec les diverses parties constitutives de la société française d'alors.

Mère de cette société, car positivement elle mérite ce titre, l'Église catholique et son double clergé y tenaient alors une place immense. Ses droits spirituels, reconnus et garantis par le pouvoir civil, y étaient devenus des droits sociaux, et comme en même temps elle était comprise elle-même, à cause de ses possessions territoriales, dans l'organisation et la hiérarchie féodale, elle avait acquis et exerçait légitimement, à ce double titre social et féodal, de nombreux droits ou privilèges temporels. La garde et la direction de ces divers droits appartenaient à ses chefs, les évêques ou abbés, et au-dessus d'eux, à son chef suprême, le Souverain Pontife. De cet état de choses résultait, même dans le domaine politique et judiciaire, un contact perpétuel et comme un en-

(1) Texte cité, p. 440.

trelacement entre les deux sociétés, ecclésiastique et laïque, qui nationalement n'en faisaient qu'une, et de ce perpétuel contact, de cet entrelacement résultaient, vu la nature humaine, parmi quantité de bons effets, de fréquents conflits. Quelle disposition saint Louis a-t-il apportée dans ces rapports perpétuels et, à l'occasion, dans ces conflits? On a beaucoup discuté à cet égard, même depuis que l'accord s'est établi entre personnes bien instruites pour rejeter, comme démontrée inauthentique, la célèbre *pragmatique sanction*, où on avait longtemps puisé sur ce sujet une information sans valeur. Laissant les débats sur les faits particuliers aux auteurs dont les travaux en réclament ou en comportent l'examen et l'appréciation, nous nous attacherons surtout ici aux traits essentiels ou du moins caractéristiques.

La disposition générale de saint Louis n'est pas douteuse. Lui-même nous la déclare en termes exprès dans ses *enseignements*, texte irrécusable : « Sois bien diligent de faire garder toutes manières de gens par ton royaume et spécialement les personnes de Sainte Église, et défends-les de toute violence faite à leurs personnes ou à leurs biens. Et je veux te rappeler ici une parole du roi Philippe, mon aïeul, que m'a rapportée un membre de son conseil, qui me dit l'avoir entendue. Le roi était un jour en son conseil privé, où se trouvait celui qui m'a rapporté cette parole. Et ceux de son conseil lui disaient que les clercs lui faisaient beaucoup de torts, et que beaucoup de gens s'émerveillaient comment il le pouvait souffrir. Et il répondit : « Je crois bien qu'ils me font beaucoup de torts, mais quand je pense aux honneurs que Notre-Seigneur m'a faits, j'aime mieux souffrir le dommage que de faire quelque chose d'où puisse

naître discorde entre moi et la Sainte Église. » Et je te rappelle cela pour que tu ne croies pas à la légère les griefs allégués contre les personnes de Sainte Église ; mais honores-les au contraire et garde-les de manière qu'elles en puissent faire le service de Notre-Seigneur en paix. — Je t'enseigne aussi que tu aies en affection particulière les religieux, et que tu les secoures dans leurs besoins ; et ceux par lesquels tu penseras que Notre-Seigneur est plus honoré et mieux servi, aime-les plus que les autres... Cher fils, je t'enseigne que tu sois toujours dévot à l'Église romaine et au Souverain Pontife, notre père, et que tu lui rendes la révérence et l'honneur que tu lui dois, comme à ton père spirituel (1) ».

L'esprit de saint Louis, dans les relations de son gouvernement avec l'Eglise et son chef, est donc bien clair, c'est un esprit d'entente cordiale, même au prix de concessions de sa part. Est-ce pourtant à dire qu'il se crût obligé de céder toujours ? Non, car des textes certains prouvent le contraire. Il a maintenu, en dits et en faits, dans plusieurs circonstances, ce qu'il considérait comme son droit et soutenu, au moins provisoirement, les actes de ses agents. Les Souverains Pontifes se sont quelquefois plaints à lui de ses conseillers ou de ses baillis, plus rarement de lui-même, et toujours avec des égards particuliers. Dans l'ensemble, l'harmonie entre le Saint-Siège et lui fut constante et exemplaire. A propos de ses excellents rapports avec Clément IV, les Bollandistes, comme le dit M. Lecoy de la Marche (2), ont assez heureusement défini leur situation réciproque :

(1) Texte cité, pp. 433-435, 439.
(2) Ouvrage cité, p. 212. — Cf. *Bollandistes,* t. V du mois d'août, p. 492, col. 1.

« L'un refusait à l'autre ce que, pour de justes raisons, il ne croyait pas devoir concéder, et leur amitié n'en souffrait point. » — « Entre ces deux pouvoirs qui avaient tant de raisons pour demeurer unis, dit M. Élie Berger (1) à l'occasion de quelques difficultés entre saint Louis et Innocent IV, les relations restaient correctes et amicales. » C'est trop peu dire, elles étaient affectueuses des deux côtés et se caractérisent bien par les mots de paternelles et de filiales.

Avec le haut clergé de France, malgré leur accord habituel, le pieux roi eut quelques différends assez vifs. C'est un sujet sur lequel Joinville s'est plû à s'étendre. Il faut sans doute tenir compte de ses récits, mais en se gardant d'oublier les sentiments très seigneuriaux, c'est-à-dire très peu impartiaux, du sénéchal de Champagne en pareils conflits, comme en témoignent ses procédés difficilement justifiables, ainsi que nous l'avons dit, envers l'abbaye de Saint-Urbain. Écoutons-le donc, mais non sans en rabattre, au moins pour l'accent, car il ne serait pas conforme à une saine critique de l'accepter ici pour l'interprète absolument irréfragable des sentiments de son saint ami, que nous avons pu tout à l'heure puiser à une source bien plus directe et d'une autorité tout à fait hors de pair :

« Je vous parlerai, dit Joinville (2), de sa sagesse. Il fut telle occasion où l'on déclarait qu'il n'y avait personne à son conseil d'aussi sage qu'il était. Et il y

(1) *Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège*, édition in-4°, p. CCXI. — L'authenticité du mémoire diplomatique analysé par M. Berger (p. CXCIII et suiv.) ne nous paraît pas incontestable.

(2) Edition citée, § 669-677.

parut à ce que quand on lui parlait d'aucunes choses, il ne disait pas : « J'en prendrai conseil »; mais quand il voyait le droit tout clair et évident, il répondait seul, sans conseil, tout de suite : d'où j'ai ouï dire qu'il répondit à tous les prélats du royaume de France sur une requête qu'ils lui firent et qui fut telle :

« L'évêque Guy d'Auxerre lui parla pour eux tous : « Sire, fit-il, ces archevêques qui sont ici m'ont chargé de vous dire que la chrétienté déchoit et se perd entre vos mains, et qu'elle décherra encore plus si vous n'y avisez, parce que nul ne craint aujourd'hui une excommunication. Nous vous requérons donc, sire, de commander à vos baillis et à vos sergents qu'ils contraignent les excommuniés qui auront soutenu la sentence un an et un jour, afin qu'ils fassent satisfaction à l'Église. » Et le roi leur répondit seul, sans conseil, qu'il commanderait volontiers à ses baillis et à ses sergents de contraindre les excommuniés ainsi qu'ils le requéraient, pourvu qu'on lui donnât la connaissance de la sentence pour juger si elle était juste ou non.

« Et ils se consultèrent et répondirent au roi, qu'ils ne lui donneraient pas la connaissance de ce qui appartenait au for ecclésiastique. Et le roi leur répondit à son tour, qu'il ne leur donnerait pas la connaissance de ce qui lui appartenait, et ne commanderait point à ses sergents de contraindre les excommuniés à se faire absoudre, que ce fût à tort, ou que ce fût à raison. « Car si je le faisais, j'agirais contre Dieu et contre le droit. Et je vous en montrerai un exemple qui est tel, que les évêques de Bretagne ont tenu pendant sept ans le comte de Bretagne en excommunication, et puis il a eu l'absolution par la cour

de Rome; et si je l'eusse contraint dès la première année, je l'eusse contraint à tort (1). »

« Il advint, depuis que nous fûmes revenus d'outremer, que les moines de Saint-Urbain (2) élurent deux abbés : l'évêque Pierre de Châlons (que Dieu absolve!) les chassa tous deux, et bénit pour abbé monseigneur Jean de Mymeri, et lui donna la crosse. Je ne le voulus pas recevoir pour abbé, parce qu'il avait fait tort à l'abbé Geoffroi, qui avait appelé contre lui et était allé à Rome. Je tins tant l'abbaye en mes mains que ledit Geoffroi emporta la crosse, et que celui-là la perdit à qui l'évêque l'avait donnée; et tandis que la contestation durait, l'évêque me fit excommunier. C'est pourquoi il y eut, à un parlement qui se tint à Paris, grande querelle de moi et de l'évêque Pierre de Châlons, et de la comtesse Marguerite de Flandre et de l'archevêque de Reims, qu'elle démentit.

« A l'autre parlement qui vint après, tous les prélats prièrent le roi qu'il vînt leur parler tout seul. Quand il revint de parler aux prélats, il vint à nous qui l'attendions dans la chambre aux plaids, et nous dit tout en riant le tourment qu'il avait eu avec les prélats, dont le premier fut tel, que l'archevêque de Reims avait dit au roi : « Sire, que me ferez-vous

(1) La raison invoquée ici par saint Louis est spécialement à retenir. Nous savons, en effet, que le Saint-Siège avait reconnu l'abus fait alors des excommunications, et que notammant Grégoire IX et Innocent IV s'étaient préoccupés d'y remédier. Cf. Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. 200; Élie Berger, ouvrage cité, p. XLVI.

(2) Nous allons entendre ici la cloche du sénéchal, mais comme nous l'avons déjà noté, il y en a une autre, dont le son n'est pas toujours, tant s'en faut, à l'honneur de Joinville, et que MM. François Delaborde et Gaston Paris nous ont fait connaître.

pour la garde de Saint-Remi de Reims que vous m'enlevez? Car par les reliques de céans, je ne voudrais pas avoir (sur le cœur) un péché tel que vous l'avez, pour tout le royaume de France. — Par les reliques de céans, fit le roi, vous en feriez autant pour Compiègne, à cause de la convoitise qui est en vous. Or (de nous deux) il y en a un de parjure.

« L'évêque de Chartres me requit, fit le roi, que je lui fisse rendre ce que je tenais du sien. Et je lui dis que je ne le ferais pas jusques à tant que mon dû fût payé. Et je lui dis qu'il m'avait fait hommage ses mains dans les miennes, et qu'il ne se conduisait ni bien ni loyalement envers moi quand il me voulait déshériter.

« L'évêque de Châlons me dit, fit le roi : — Sire, que me ferez-vous au sujet du seigneur de Joinville, qui enlève à ce pauvre moine l'abbaye de Saint-Urbain? — Sire évêque, fit le roi, vous avez établi entre vous qu'on ne doit entendre en cour laie aucun excommunié ; et j'ai vu par une lettre scellée de trente-deux sceaux que vous êtes excommunié : c'est pourquoi je ne vous écouterai pas jusques à tant que vous soyez absous. » Et je vous montre ces choses, pour que voyiez tout clair comme il se délivra tout seul, par son bon sens, de ce qu'il avait à faire.

« L'abbé Geoffroi de Saint-Urbain, après que je lui eus fait sa besogne, me rendit le mal pour le bien, et appela contre moi. Il fit entendre à notre saint roi qu'il était en sa garde. Je demandai au roi qu'il fît savoir la vérité sur ce point, si la garde était sienne ou mienne. « Sire, fit l'abbé, vous ne ferez pas cela, s'il plaît à Dieu; mais retenez-nous en ordonnant qu'il soit plaidé entre nous et le seigneur de Joinville; car nous aimons mieux avoir

notre abbaye en votre garde, qu'en la garde de celui à qui est l'héritage. » Alors le roi me dit : « Disent-ils vrai, que la garde de l'abbaye est mienne? — Certes, sire, fis-je, elle ne l'est pas, mais elle est mienne.

« Alors le roi dit : « Il peut bien être que l'héritage soit vôtre, mais que vous n'ayez aucun droit à la garde de cette abbaye. Mais il faudra, si vous le voulez (dit-il à l'abbé), et selon ce que vous dites et selon ce que dit le sénéchal, qu'elle demeure ou à moi ou à lui. Je ne laisserai pas, pour ce que vous en dites, d'en faire savoir la vérité; car si je le mettais dans l'obligation de plaider, je lui ferais tort à lui qui est mon homme, en mettant son droit en plaidoirie, duquel droit il m'offre de faire savoir la vérité clairement. » Il fit savoir la vérité, et la vérité sue, il me délivra la garde de l'abbaye et m'en bailla ses lettres. »

Dans cette intime accord des deux pouvoirs, spirituel et temporel, qui, malgré tous les différends de détail, demeurait la loi sociale et politique au temps de saint Louis, tandis que le pouvoir ecclésiastique exerçait de nombreux droits temporels, par contre, le pouvoir civil était investi (il l'est encore), du consentement de l'Église, de certains droits se rattachant à l'autorité spirituelle. Telle était la collation d'un grand nombre de *bénéfices,* entraînant la désignation par le roi des titulaires aux fonctions ecclésiastiques auxquelles les revenus de ces bénéfices se rapportaient. De quels sentiments s'inspirait saint Louis dans l'exercice d'un tel droit, il est à peine besoin de le remarquer. Voici ses recommandations sur ce point à son fils Philippe : « Cher fils, je t'enseigne que les bénéfices de la Sainte Église

que tu auras à donner, tu les donnes à des personnes vertueuses, selon le conseil soigneusement pris de vrais prud'hommes. Et m'est avis que mieux vaut que tu les donnes à ceux n'ont encore aucune prébende, plutôt qu'à d'autres. Car, si tu sais bien t'en enquérir, assez trouveras-tu des clercs n'ayant rien, à qui conviendrait ces bénéfices (1). »

Au temps de saint Louis la noblesse, qui est alors avant tout une aristocratie militaire et territoriale, sous la forme féodale, constitue encore une force sociale et politique de première importance et l'une des institutions fondamentales du pays. Mais sa puissance naguère démesurée est sur son déclin, tant l'ont ébranlée déjà les coups répétés qu'elle a reçus, depuis Louis VI, de la Royauté capétienne. Louis IX, à cet égard, suit en somme la politique antiféodale de ses prédécesseurs, parce qu'il la juge conforme à la raison, à l'ordre public et à la haute idée qu'il se fait du devoir royal, mais il la contient pourtant dans les limites d'une équité scrupuleuse et s'interdit, même pour le bien, toute violation des droits certainement acquis. Le Confesseur de Marguerite nous en rapporte un curieux exemple. « Une fois, dit-il (2), le pieux roi écoutait dans le cimetière de l'église paroissiale de Vitry le sermon de Frère Lambert, en présence d'une grande multitude de peuple. Or, il advint qu'il y avait dans une taverne, assez voisine dudit cimetière, une réunion de gens qui faisaient grand bruit, de sorte qu'ils troublaient le prédicateur et son auditoire. C'est pourquoi le pieux roi demanda à qui apparte-

(1) *Enseignements*. Texte cité, p. 436.
(2) *Historiens de France,* t. XX, p. 117.

nait le droit de justice en cet endroit, et on lui répondit que c'était à lui; et alors il commanda à quelques-uns de ses sergents qu'ils fissent taire ces gens qui troublaient la parole de Dieu; ce qui fut fait. Et l'on croit que le pieux roi fit demander à qui appartenait là le droit de justice, afin, s'il avait été à un autre qu'à lui, de ne pas s'ingérer dans la juridiction ou la seigneurie d'autrui. »

Mais où apparaît bien sa tendance héréditaire, en même temps que son ardent amour de la justice, c'est dans la raideur presque inflexible de sa sévérité pour les fautes des plus hauts seigneurs. L'affaire d'Enguerrand de Coucy, l'un des premiers barons du royaume, chef de l'une des maisons les plus illustres et les plus puissantes après celles des grands feudataires, est demeurée justement célèbre. Nous en demanderons le récit à M. Wallon (1), qui a résumé avec sa netteté ordinaire la narration un peu diffuse du Confesseur de Marguerite (2).

« Trois jeunes nobles du comté de Flandre avaient été surpris en compagnie de l'abbé de Saint-Nicolas, dans un bois appartenant à Coucy, avec des arcs et des flèches. Quoique sans chiens, sans autres engins de chasse, ils avaient été jugés comme ayant chassé, et pendus. Sur la plainte de l'abbé et de plusieurs femmes leurs parentes, Enguerrand fut arrêté et conduit au Louvre (3). Le roi se le fit amener : il comparut ayant avec lui le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, les comtes de Bar, de Soissons, de Bre-

(1) Ouvrage cité, t. I, pp. 177-179.

(2) *Historiens de France,* t. XX, pp. 113-115 — Le *féodal* Joinville n'en a pas soufflé mot.

(3) Le Louvre était alors une forteresse, une prison. Le roi résidait au Palais, dans la Cité.

tagne, de Blois, l'archevêque de Reims, le sire Jean de Thorote et presque tous les grands du royaume. L'accusé dit qu'il voulait prendre conseil, et il se retira avec la plupart des seigneurs qui lui avaient fait cortège, laissant le roi seul avec sa maison. Quand il revint, Jean de Thorote, en son nom, dit qu'il refusait l'enquête parce que sa personne, son honneur et son héritage étaient en jeu, mais qu'il était prêt à se défendre par bataille, niant qu'il eût pendu ou ordonné de pendre les trois jeunes gens. Il n'y avait d'adversaire que l'abbé et les femmes qui étaient là demandant justice. Le roi répondit que dans les causes où figuraient les pauvres, les églises ou les personnes dignes de pitié, on ne devait point procéder par bataille : car on ne trouverait pas facilement qui voulût combattre pour telles sortes de personnes contre les barons du royaume. Il dit qu'il ne faisait rien de nouveau contre l'accusé, et il alléguait un exemple de Philippe-Auguste, son aïeul. Il admit donc la requête des plaignants et fit prendre Enguerrand par les sergents qui l'emmenèrent au Louvre. Toutes les prières furent inutiles; saint Louis refusa de les entendre, se leva de son siège, et les barons s'en allèrent étonnés et confus.

« Ils ne se tinrent pas néanmoins pour battus. Ils se rassemblèrent de nouveau : le roi de Navarre, le comte de Bretagne et avec eux la comtesse de Flandre, qui aurait bien plutôt dû intervenir pour les victimes. C'était comme une conspiration contre le pouvoir et l'honneur du roi : car ils ne se bornaient pas à le prier de relâcher Coucy, ils prétendaient qu'il ne le pouvait pas tenir en prison. Le comte de Bretagne soutenait que le roi n'avait pas le droit de faire enquête contre les barons de son royaume en chose

qui touche leurs personnes, leurs héritages ou leur honneur. Le roi lui répondit : « Vous ne parliez pas ainsi au temps passé, quand les barons qui tenaient directement de vous apportaient devant nous leur plainte contre vous-même et offraient de la soutenir par bataille. Vous disiez alors que bataille n'était pas voie de droit. » Les barons firent valoir un dernier argument : c'est que, selon les coutumes du royaume, le roi ne pouvait juger l'accusé et le punir en sa personne, à la suite d'une enquête à laquelle il ne s'était point soumis. Le roi tint bon et déclara que ni la noblesse du coupable, ni la puissance de ses amis ne l'empêcheraient de faire de lui pleine justice. Coucy eut pourtant la vie sauve On avait fait valoir en sa faveur qu'il n'avait assisté ni au jugement ni à l'exécution. Le roi, selon l'avis de ses conseillers, le condamna à payer 12.000 livres parisis (303.975 fr.) (1), somme qu'il envoya à Saint-Jean-d'Acre pour la défense de la Palestine. Le bois où les jeunes gens avaient été pendus fut confisqué et donné à l'abbaye de Saint-Nicolas. Le condamné dut, en outre, fonder trois *chapellenies* perpétuelles pour les âmes des victimes ; et il perdit toute haute justice sur ses bois et sur ses viviers, en telle sorte qu'il lui fut interdit de mettre en prison ou de punir de mort pour aucun fait qui les concernât. Comme Jean de Thorote, le défenseur d'Enguerrand, avait dit dans son dépit aux barons que le roi ferait bien de les faire pendre tous, le roi, instruit du propos, le fit venir et lui dit : « Comment donc, Jean, avez-vous dit que je fisse pendre mes barons? Certaine-

(1) Valeur intrinsèque, mais en réalité, vu la différence du pouvoir de l'argent, une somme bien plus considérable, et, au plus bas mot, dépassant notablement un million.

ment je ne les ferai pas pendre, mais je les châtierai s'ils font mal. » Jean de Thorote se défendit d'avoir ainsi parlé, et offrit de s'en justifier par serment de vingt ou trente chevaliers. Le roi ne voulut point pousser plus loin l'affaire et le laissa aller. »

Cet exemple fameux ne fut pas le seul. Une femme adultère, appartenant à l'une des familles les plus considérables de Pontoise, avait fait tuer son mari par son complice, et jeter le cadavre dans un privé. Traduite en jugement, elle avoua son crime et en témoigna un vif repentir. La reine elle-même avec la comtesse de Poitiers et d'autres grandes dames supplièrent le roi de lui faire grâce du dernier supplice. Il s'y refusa. Les prières de plusieurs religieux, frères prêcheurs et frères mineurs, touchés des sentiments exprimés par la coupable, ne le fléchirent pas davantage. Mais la reine et les autres lui demandèrent que tout au moins, par égard pour la famille, l'exécution n'eût pas lieu à Pontoise. « Et alors, rapporte le Confesseur de Marguerite (1), le pieux roi demanda à noble homme et sage, monseigneur Simon de Nesle, quel en était son avis, et monseigneur Simon répondit que justice faite publiquement était bonne. Alors le pieux roi commanda que ladite femme fut brûlée à Pontoise en dépit de toutes les prières, et elle le fut, et justice fut faite publiquement d'elle. »

« Il réprima par son autorité royale, dit en général de saint Louis Guillaume de Chartres (2), l'insolence de nombre de seigneurs, avides des dépouilles de leurs sujets pauvres. » Les conseils mêmes que

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 116.
(2) *Historiens de France,* t. XX, p. 52.

nous l'avons entendu donner à son fils, indiquent une préférence, au moins provisoire, de sa justice pour les plus faibles, d'où l'on peut, dans une certaine mesure, induire une préférence générale de sa politique pour les classes inférieures, mais seulement dans les cas douteux et dans les questions ouvertes, car, sa conscience pleinement informée et la vérité fixée, il n'était pas homme à s'écarter de sa maxime d'équité absolue pour tous : « Fais-leur droit. »

A son époque, depuis un certain temps déjà, de ces classes inférieures s'était dégagée, par un mouvement d'ascension naturelle, une classe intermédiaire entre elles et l'aristocratie seigneuriale, à savoir la bourgeoisie, qui ne laissait pas de compter elle-même plusieurs classes et plusieurs espèces dont trois surtout sont à distinguer. Il y avait la bourgeoisie des *communes* proprement dites, lesquelles en vertu de chartes obtenues de leurs seigneurs ou conquises sur eux, formaient, à beaucoup d'égards, de petites républiques s'administrant elles-mêmes et jouissant d'une indépendance comparable à celle des fiefs seigneuriaux : les hauts et gros bourgeois enrichis par le commerce, étaient parvenus à constituer quelquefois dans ces communes une oligarchie fort aristocratique et fort oppressive. Il y avait la bourgeoisie des simples *bonnes villes*, non investies des privilèges communaux, mais munies de chartes dites de *coutumes*, c'est-à-dire de droits et de franchises civiles fort étendues. Il y avait enfin la bourgeoisie proprement appelée royale, habile création de la monarchie capétienne : les droits et privilèges dont jouissait le « bourgeois du roi » avaient un caractère personnel et le suivaient partout où il lui plaisait d'établir sa résidence.

Pour ces diverses sortes de bourgeois, comme pour toutes les classes de ses sujets, saint Louis fut, avant tout, on ne saurait trop le redire, le conservateur et le défenseur des droits acquis, l'arbitre des intérêts opposés, le protecteur des faibles, le zélateur de la raison, de l'ordre et de la justice (1). Mais a-t-il joint sur ce point à ses principes invariables d'équité une préoccupation, d'ailleurs très légitime, d'équilibre ou même de prépondérance politique, et considéré la bourgeoisie comme un appui, nécessaire à maintenir et à fortifier, de la royauté contre l'aristocratie féodale? La réponse à cette question ne serait pas douteuse d'après cet article des *Enseignements*, tels qu'on les lit dans le texte adopté par Joinville : « Tu dois mettre ton attention à ce que tes gens et tes sujets vivent sous toi en paix et en droiture. Surtout garde les bonnes villes et les communes de ton royaume dans l'état et dans la franchise où tes devanciers les ont gardées; et s'il y a quelque chose à amender, amende-le et redresse-le, et tiens-les en faveur et en amour; car, à cause de la force et des richesses des grandes villes, tes sujets et les étrangers redouteront de rien faire contre toi, spécialement tes pairs et tes barons (2). » — Mais cet article est d'une authenticité contestée et, en effet, fort contestable (3). Toutefois, si l'on songe que c'est dans

(1) Cf. Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. 269 et suiv., et notamment les passages reproduits ou analysés de l'ordonnance de 1256, où s'accentue manifestement, dans un sens plutôt restrictif, la tutelle royale sur les communes.

(2) *Joinville,* édition citée, § 749. — Le fait que le *féodal* Joinville a admis l'article en question comme l'expression de la pensée de saint Louis, sans prouver l'authenticité proprement dite, n'est pourtant pas négligeable.

(3) Voyez la belle controverse engagée sur ce sujet entre MM. Natalis de Wailly et Paul Viollet, *Bibliothèque de l'École*

une chronique rédigée à Saint-Denis (1) avant 1297, que ce conseil nous apparaît pour la première fois dans le texte des *Enseignements*, et que l'abbé de Saint-Denis, Matthieu de Vendôme, mort en 1286, avait été l'un des conseillers de saint Louis les plus avant dans sa confidence, puisqu'il fut choisi par le pieux roi pour l'un des régents du royaume pendant la croisade de Tunis, on ne sera pas éloigné de considérer cet article, sinon comme méritant la place qui lui a été faite, peut-être arbitrairement, dans le précieux document composé pour le prince Philippe, du moins comme un reflet non à dédaigner, comme un écho prolongé, mais non pourtant inexact, de la pensée intime et de la parole confidentielle de saint Louis.

En ce qui concerne les classes tout à fait populaires, et en particulier la classe agricole, il n'est pas douteux que le règne de saint Louis n'ait été particulièrement bienfaisant par les principes généraux de justice et de paix dont il avait fait la règle de son gouvernement. Mais son action personnelle se laisse sensiblement apercevoir non seulement dans ses immenses aumônes et ses nombreuses fondations charitables, mais encore dans le souci tout spécial avec lequel il protégea les humbles et nécessaires travaux du laboureur, la vie et la sécurité du paysan, contre les conséquences habituelles des luttes à main armée. Le trouble apporté à l'œuvre des charrues « carru-

des Chartes, t. XXX (1869), p. 129 et suiv., t. XXXIII (1872), p. 386 et suiv., t. XXXV (1874), p. 5 et suiv.

(1) Sur l'abbaye de Saint-Denis considéré comme milieu historiographique, cf. le *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis,* par M. Léopold Delisle, dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXVII, 2e partie, p. 294, et le travail de M. H.-François Delaborde : *L'Église et les sources de notre histoire*, dans le volume intitulé : *La France chrétienne dans l'histoire,* édition in-12, p. 258 et suiv.

carum pertubationem » est, nous l'avons vu, l'un des principaux fléaux qu'il entend proscrire en interdisant les guerres privées. Ses *enseignements* à son fils témoignent d'une façon plus touchante encore combien cette protection des petites gens lui tenait au cœur : « S'il avenait que tu fusses obligé de faire la guerre, commande diligemment que les pauvres gens qui n'ont point eu part à l'injustice qui l'a causée, soient préservés de tout dommage, soit par incendie ou autrement, car il te convient mieux de contraindre le malfaiteur en saisissant ses biens, ses villes ou ses châteaux, que d'aller ravager les biens des pauvres gens (1). » L'incontestable popularité de saint Louis qui, dès 1251, ne fut peut-être pas étrangère à l'étrange croisade des *pastoureaux* (2), était, certes, de bon aloi. Il a été vraiment aimé de son peuple parce que vraiment il l'a aimé.

Toutefois, il est une petite fraction de ses sujets contre lesquels le saint roi était animé tout au moins d'un profond sentiment de méfiance et prêt à exercer des mesures de rigueur, parce qu'il regardait leurs doctrines et leurs actes comme dangereux pour la foi religieuse et la règle morale de son peuple et comme hostiles aux fondements mêmes de la société chrétienne : les hérétiques et les juifs. « Fais en sorte, selon ton pouvoir, dit-il à son fils, que les hérétiques soient expulsés de ta terre, ainsi que les autres mauvaises gens, afin que ta terre en soit bien pur-

(1) Texte cité, *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XXXIII, p. 437.

(2) Sur ce mouvement, parti de la Flandre et de la Picardie, mais qui se propagea dans la France proprement dite, jusqu'à réunir près de cent mille hommes, principalement recrutés dans les villages, cf. J.-A. Félix Faure, t. II, p. 42 et suiv., Wallon, t. I, p. 431 et suiv.

gée; fais pour cela ce que tu comprendras pouvoir faire selon le bon conseil de sages prud'hommes (1). » Les termes mêmes de ce conseil indiquent d'ailleurs une modération réfléchie de conduite pratique dont paraît bien, en effet, ne s'être pas départi le sage roi (2). Les mots : « Tiens les juifs en grand abaissement; » qui se trouvent au même endroit dans l'une des versions des *Enseignements*, sont parmi les passages les plus contestés. En fait, ils correspondent assez bien, croyons-nous, aux sentiments réels de saint Louis, dont cependant la politique à l'égard des juifs fixés dans ses domaines, distincte en cela de celle de tel de ses prédécesseurs ou de ses successeurs, s'inspira non d'une pensée de persécution religieuse ou de lucre fiscal, mais d'un sentiment de vigilance et de précaution contre les sourdes menées antichrétiennes et cabalistiques (3), d'une part, et, d'autre part, contre les pratiques opiniâtres d'usure arbitraire et dévorante (4) de cette race divinement douée, divinement déchue. Sa foi instruite autant que zélée, n'ignorait d'ailleurs ni la perpétuité invincible de cette même race, ni ses droits particuliers à la vie, ni sa conversion à venir, dont il se plaisait, nous l'avons vu, à doucement hâter et à goûter les prémices. Ce qu'il cherchait par ses mesures de précaution et de rigueur même, c'étaient encore et toujours, pour l'ensemble de son peuple, la justice et la paix.

(1) Texte cité, p. 440.

(2) Cf. Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. 253 et suiv.

(3) Cf. sur ce point le témoignage non suspect du regretté James Darmesteter : *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif*, pp. 15, 16. — Il va sans dire que cet opuscule est d'ailleurs tout pénétré du double préjugé israélite et libre-penseur.

(4) Cf. en ce qui concerne l'usure, Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. 332 et suiv.

CHAPITRE IV

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

La paix et la justice, tels furent aussi les deux grands mobiles de la politique extérieure de saint Louis, c'est-à-dire de sa conduite dans ses rapports avec les princes chrétiens de son temps. Il semble même que ce soit ici la paix qui tienne le premier rang dans ses préoccupations. « Cher fils, dit-il dans ses *Enseignements* (1), je t'enseigne que tu te gardes selon ton pouvoir d'avoir la guerre avec aucun chrétien. Et si l'on te faisait tort, essaie plusieurs manières pour voir si tu ne pourrais pas trouver quelque moyen qui te permît de recouvrer ton droit sans être obligé de faire la guerre. »

La teneur de ce conseil montre d'ailleurs que cet amour de la paix n'avait rien de pusillanime. C'est ce qu'établit aussi la façon dont l'a pratiqué celui qui le donne. La vigueur de la campagne de Poitou et de Saintonge avait suffisamment prouvé au roi d'Angleterre que saint Louis n'était pas homme à faiblir dans la défense nécessaire de ses droits et de ses intérêts légitimes. Les concessions qu'il crut

(1) Texte cité, pp. 436, 437.

devoir faire à Henri III par le traité de Paris (28 mai 1258), ratifié à Londres l'année suivante (13 octobre 1259), étaient, selon sa conviction, qu'il maintint contre les remontrances de ses conseillers, une transaction avantageuse à sa couronne en même temps que conforme à son esprit pacifique et juste.

« Les gens de son conseil, rapporte Joinville (1), furent très contraires à cette paix, et ils lui disaient ainsi : « Sire, nous nous émerveillons beaucoup que votre volonté soit telle, que vous vouliez donner au roi d'Angleterre une si grande partie de votre terre, que vous et vos devanciers avez conquise sur lui et par sa forfaiture. D'où il nous semble que si vous croyez que vous n'y ayez pas droit, vous ne faites pas bonne restitution au roi d'Angleterre, quand vous ne lui rendez pas toute la conquête, que vous et vos devanciers avez faite; et si vous croyez que vous y ayez droit, il nous semble que vous perdez tout ce que vous lui rendez. »

« A cela le saint roi répondit en telle manière : « Seigneurs, je suis certain que les devanciers du roi d'Angleterre ont perdu tout à fait justement la conquête que je tiens; et la terre que je lui donne, je ne la lui donne pas comme chose dont je sois tenu à lui ou à ses héritiers, mais pour mettre amour entre mes enfants et les siens, qui sont cousins germains. Et il me semble que ce que je lui donne je l'emploie bien, parce qu'il n'était pas mon homme, et que par là il entre en mon hommage. »

M. Lecoy de la Marche (2) fait au sujet de ce traité

(1) Édition citée, § 678, 679.
(2) Ouvrage cité, pp. 51, 52. — Cf. les judicieuses remarques de M. J.-A. Félix Faure, t. II, p. 151 et suiv., qui fait notamment observer que saint Louis en parlant de l'amitié qu'il

les réflexions suivantes : « Plusieurs historiens ont accusé saint Louis à ce propos d'avoir obéi à des scrupules exagérés. Un examen sérieux de la teneur du traité, de la situation qui en dicta les stipulations et de celle qui en résulta, conduisent à des conclusions tout opposées. Depuis longtemps le roi d'Angleterre ne cessait de réclamer les provinces qui lui avaient été enlevées par Philippe-Auguste; il pouvait venir un jour les revendiquer par les armes, et alors quels désastres ne devait-on pas prévoir, en dehors des misères inséparables d'une pareille guerre! Il fallait être complètement victorieux, ou renoncer à plus de la moitié du patrimoine si laborieusement acquis. Ce n'était plus deux ou trois petites seigneuries que l'on perdrait en cas d'échec; c'était la riche Normandie, c'était la Touraine, l'Anjou, le Poitou, et tout ce qui avait appartenu jadis aux Plantagenets Prévenir la possibilité d'une pareille mutilation au prix d'un léger sacrifice, c'était, au contraire, un acte de haute prévoyance, tout à fait digne d'un prince qui ne voulait rien tenir de la violence, mais qui, dans ses propres causes comme dans celles d'autrui, cherchait à s'assurer le consentement de la partie adverse. Ce sacrifice, d'ailleurs, en quoi consistait-il? Y avait-il, comme on l'a cru, une cession de suzeraineté, un abandon de nationalité? Nullement. Les pays cédés restaient français, restaient sous la dépendance de la couronne de France, et se trouvaient joints au duché de Guyenne pour être tenus comme lui en fief. Non seulement l'hommage lige devait être prêté pour eux, mais il devait l'être

voulait cimenter entre ses enfants et ceux du roi d'Angleterre exprimait, du même coup, selon le langage du temps, la paix durable qu'il se proposait d'établir entre les deux royaumes.

pour ce dernier duché, contrairement à ce qui se passait auparavant, et pour toutes les possessions du roi d'Angleterre sur le continent, sans distinction : « Et aussi de Bordeaux, de Baïonne et de Gascoine, et de tote la terre qu'il tient deça la mer d'Engleterre en fiez et en demaines, et des illes, se aucune en i a qe li roi d'Engleterre tiegne, que soit dou reaume de France. » Le chroniqueur Primat fait ressortir avec soin le caractère éminemment avantageux de cette clause : « Car avant, dit-il, la terre de Gascongne ne mouvoit pas des roys de France ne de leur regne. Et, avec tout ce, il fu ainsi ordené que, pour cele terre que le roy li avoit donnée en hommage que il li avoit fait de Gascongne, il seroit mis el royaume de France el conte des barons, et d'ore en avant seroit appelé per. » C'était là un fait capital : le souverain d'une puissante nation, d'une nation rivale, devenait le subordonné du roi de France, se faisait son vassal, et lui devait, dans certains cas, la soumission. Il faudrait connaître bien mal les lois et les usages de la féodalité pour ne voir là qu'un vain mot, qu'une suprématie purement honorifique. Le roi d'Angleterre se plaçait dans une dépendance réelle, et saint Louis l'entendait bien ainsi, car il maintint, comme l'a observé Boutaric (1), « un sénéchal français de Périgord, qui n'eut d'autre occupation que de faire sentir aux agents anglais en Guyenne la supériorité du roi de France. Le parlement de Paris reçut les appels des sentences des sénéchaux anglais, et les fit exécuter par la force. » En 1269, un sénéchal français alla saisir les revenus du monarque anglais à Bordeaux et plus tard Philippe-

(1) *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 93.

le Bel tira encore un meilleur parti de sa suzeraineté sur le roi d'Angleterre. »

Dans la pensée de saint Louis et dans la réalité des choses le traité conclu avec le roi d'Angleterre avait deux grands avantages : il fermait par une paix, conclue de bonne foi des deux côtés, l'ère de guerre ouverte entre les deux royaumes depuis les conquêtes de Philippe-Auguste sur Jean sans Terre, et depuis lors interrompue seulement par des trêves ; il assurait, moyennant quelques rétrocessions partielles, l'ensemble de ces conquêtes à la couronne de France, de l'aveu même du roi d'Angleterre et, de son aveu aussi, plaçait ce prince, d'une façon formelle, pour les possessions qu'il conservait sur le continent, dans la dépendance de cette couronne. Si les conseillers du pieux monarque le jugèrent trop conciliant, les barons anglais accusèrent Henri III de s'être déshonoré en acceptant des conditions qu'ils jugeaient humiliantes. Toutefois, l'équité de saint Louis fut si généralement reconnue et son prestige devint si grand en Angleterre même, qu'il fut élu pour arbitre par le roi et par les barons dans la querelle soulevée entre eux au sujet des statuts dits d'Oxford, qui avaient restreint jusqu'à l'excès les prérogatives du monarque anglais. « Cette démarche, dit M. Wallon (1), témoignait d'une bien haute confiance en sa droiture. On savait bien qu'il ne se mêlerait pas des affaires d'Angleterre, comme son père et son aïeul, pour y chercher son intérêt particulier dans l'antagonisme des partis ; on savait qu'il n'aurait en vue que la justice, et le bien du pays dont la confiance faisait appel à son jugement... Il invita le roi et les barons

(1) Ouvrage cité, t. II, pp. 437, 438.

à se rencontrer avec lui dans la ville d'Amiens. Il y était lui-même le 13 janvier 1264. Henri III, la reine Éléonore, et plusieurs des seigneurs anglais s'y rendirent... Entre le roi et les barons, sur le terrain des provisions d'Oxford, le jugement de saint Louis ne pouvait pas être douteux. Il fut pour le roi, non parce qu'il était roi lui-même, mais parce que les articles d'Oxford lui semblaient destructifs de toute autorité royale... Le pieux arbitre eut peut-être le tort de croire que le prince à qui il restituait ses droits saurait aussi comprendre ses devoirs et se comporter dans les deux cas ainsi qu'il l'eût fait lui-même. En révoquant les statuts d'Oxford, saint Louis avait confirmé toutes les constitutions antérieures : mais la charte du roi Jean comptait parmi ces libertés, et les barons prétendirent que les articles d'Oxford n'étaient que les conséquences de cette charte. La sentence de saint Louis, confirmée par le Pape, ne fut donc pas ratifiée par les barons. » — Du moins sa conscience lui pût-elle rendre le témoignage, d'avoir employé les efforts d'une diplomatie vraiment chrétienne, à préserver des souffrances et des affaiblissements de la guerre civile, un royaume rival et naguère encore ennemi du sien.

Ce vif et profond esprit de paix se manifesta aussi d'une façon notable, dans l'attitude du saint roi par rapport à la lutte terrible engagée, depuis Grégoire VII, entre la Papauté et les empereurs allemands, qui ne prétendaient pas à moins qu'à l'assujettissement sous leur domination de l'Italie, du Saint-Siège et de l'Église elle-même. Ce fut précisément au temps de saint Louis que cette lutte séculaire en vint à son point extrême. Deux grands papes, Grégoire IX et Innocent IV, déployèrent alors une

incomparable et victorieuse énergie contre l'audace et l'astuce de l'empereur Frédéric II, dont l'ambition sans frein, l'implacable colère et le libertinage de croyance et de mœurs, menaçaient des plus graves dangers non seulement l'indépendance italienne et la liberté de l'Église, mais jusqu'à l'intégrité de la foi chrétienne (1).

Placé à un point de vue un peu différent; moins fortement éclairé, il faut le reconnaître, que ne l'étaient, par leur situation même et, sans que leur infaillibilité soit ici en cause, par l'assistance spéciale d'en haut, les Souverains Pontifes, convaincus de la nécessité d'une lutte à outrance contre un adversaire dont le pieux monarque ne pénétrait pas au même degré les dispositions détestables; saint Louis multiplia ses loyaux et charitables efforts pour amener la réconciliation de Frédéric avec le Saint-Siège. Cette intervention généreuse ne fut aucunement blâmée du Pape, qui, au contraire, y prêta volontiers, quoique sans espérance, une attention favorable. Le chef de l'Église avait, en effet, la consolante certitude, qu'à l'heure d'un péril imminent et manifeste, l'intervention de saint Louis changerait sur le champ de caractère. Pas plus que son dévouement, son énergie n'était douteuse. Ainsi, sous Grégoire IX, quand les prélats français qui se rendaient au concile convoqué à Rome, furent saisis en mer par la flotte pisane et retenus prisonniers par Frédéric, « le roi, dit M. Élie Berger (3), dès qu'il apprit leur sort, envoya l'abbé de Corbie et l'un des chevaliers de son hôtel, Ger-

(1) James Darmesteter, dans l'opuscule précité (p. 16), constate l'existence et l'activité de « l'immense atelier de blasphème du grand empereur Frédéric ».
(2) *Saint Louis et Innocent IV*, p. IV.

vais d'Escrennes, les réclamer à l'empereur. Frédéric II ayant cru devoir répondre à cette demande par un refus orgueilleux et blessant, Louis IX lui fit aussitôt porter une sommation à la fin de laquelle il allait jusqu'à lui dire : « Notre royaume n'est pas affaibli au point de se laisser mener à coup d'éperons. » — Et les prélats furent mis en liberté par l'empereur. Ainsi, sous Innocent IV, quand Frédéric conçut le projet de marcher sur Lyon (1), où le Pape s'était réfugié à l'abri des armes impériales, dominantes en Italie, ce ne fut pas en vain qu'appel fut fait au saint roi. « Au milieu de juin (1247), rapporte le même érudit (2), Innocent IV apprit que le roi de France était décidé à le défendre. Louis IX ne se bornait pas à promettre et à lever des troupes; il allait partir en personne; Blanche de Castille et ses trois autres fils, imitant l'exemple du roi, se déclaraient prêts à marcher au secours du Saint-Siège; déjà les comtes d'Artois, de Poitiers et d'Anjou faisaient convoquer leur chevalerie. Que l'empereur franchît les Alpes, et toutes les forces de la monarchie française allaient s'avancer jusqu'aux bords de la Saône et du Rhône. » — Une révolte des habitants de Parme obligea d'ailleurs Frédéric de renoncer à son dessein.

Après la mort de ce redoutable prince, que saint Louis n'avait ni haï, ni redouté, il jugea conforme aux intérêts de la France, comme à ceux de la chrétienté, de s'associer d'une manière effective, quoique indirecte, à la politique du Saint-Siège en Italie. « Le meilleur gage que le roi pouvait donner à

(1) Cette cité, non encore unie à la France, était alors une ville libre et indépendante, rattachée à l'empire par un lien purement nominal.

(2) Ouvrage cité, p. CLXXXVII.

cette union, dit M. Lecoy de la Marche (1), c'était d'accepter pour son frère Charles d'Anjou le royaume de Naples, fief du Saint-Siège, dont les papes ne voulaient plus laisser la possession aux empereurs, pour des raisons trop faciles à comprendre. Il en avait refusé l'investiture pour un de ses fils, tant il était peu ambitieux pour sa famille et soucieux de ne pas empiéter sur les droits d'une autre maison; mais des considérations d'intérêt général et les instances d'Urbain IV, à qui son origine française donnait une influence particulière, le décidèrent à l'accepter pour son frère. Il envoya même des troupes à son aide; il permit de lever en France des décimes pour lui faciliter la conquête de son royaume sur son compétiteur Mainfroy; il fit prêcher et prêcha lui-même la croisade contre ce dernier. Ce n'est pas à dire toutefois qu'il approuvât les rigueurs du gouvernement de Charles d'Anjou en Sicile et à Naples, ni le supplice du jeune Conradin, petit-fils de Frédéric, qui, tout en consommant la ruine de la domination allemande, prépara celle de la dynastie française en Italie. De tels procédés n'étaient point dans son caractère et ne pouvaient avoir son assentiment. Mais Charles n'avait pas conservé envers le chef de sa maison la déférence et la soumission que lui témoignait, dans les actes de son administration, son autre frère Alphonse de Poitiers; il avait sa politique propre, indépendante, et cette politique devait aboutir en Sicile au massacre épouvantable que l'on sait (les Vêpres siciliennes), malheur qu'on eût sans doute pu détourner si le saint roi eût vécu, ou si son influence eût encore dirigé le cours des événements qui

(1) Ouvrage cité, pp. 82, 83.

amenèrent peu à peu ces sanglantes représailles. »

Les transactions qui, moyennant des concessions mutuelles, laissent les prétentions jusqu'alors en conflit satisfaites l'une de l'autre et du résultat, et qui changent en alliés les adversaires, voilà ce que chérissait et recherchait avec ardeur la politique de saint Louis. Dans le même mois qu'avec le roi d'Angleterre, il conclut un traité de ce genre avec le roi d'Aragon. « La France, dit M. Wallon (1), prétendait à la suzeraineté du Roussillon et du comté de Barcelone, comme ayant fait partie de l'empire de Charlemagne; et jusqu'au règne de Philippe-Auguste, on n'avait pas cessé d'y compter les années des rois de France dans les actes publics. D'autre part, les rois d'Aragon faisaient valoir des droits sur une grande partie des provinces qui s'étendent au nord-est des Pyrénées, ou le long de la Méditerranée : Limoux, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Agde, Nîmes, le Gévaudan, l'Albigeois, le Rouergue, le Quercy, le comté de Foix, et même sur tout le comté de Toulouse. Le roi d'Aragon alla de lui-même au-devant d'un accord, et saint Louis se montra empressé à y souscrire. Le roi de France renonçait à la souveraineté de la Catalogne; le roi d'Aragon à toutes les prétentions dont il a été parlé tout à l'heure, comme à tous les droits échus ou à échoir sur tout ce qui avait appartenu à l'ancien comté de Toulouse. La transaction fut négociée en même temps que le mariage du fils de saint Louis avec la fille de Jacques Ier, et conclue à Corbeil le même jour (11 mai 1258) ».

Soit avec les princes étrangers, soit avec les grands seigneurs de son royaume, qu'il fût ou non intéressé

(1) Ouvrage cité, t. II, pp. 417, 418.

dans les querelles survenues entre eux, sa règle ordinaire de conduite, quand il le jugeait possible, était de s'entremettre pour les pacifier. « Ce fut, dit Joinville (1), l'homme du monde qui se travailla le plus pour mettre la paix entre ses sujets, et spécialement entre les riches hommes voisins et les princes du royaume, par exemple entre le comte de Chalon, oncle du seigneur de Joinville, et son fils le comte de Bourgogne, qui avaient grande guerre quand nous revînmes d'outre-mer. Et pour faire la paix entre le père et le fils, il envoya des gens de son conseil en Bourgogne et à ses dépens; et par ses soins la paix se fit entre le père et le fils.

« Puis, il y eut une grande guerre entre le roi Thibaut II de Champagne, et le comte Jean de Chalon, et le comte de Bourgogne, son fils, pour l'abbaye de Luxeuil. Pour apaiser cette guerre, monseigneur le roi y envoya monseigneur Gervais d'Escrennes, qui alors était maître queux de France; et par ses soins il les réconcilia.

« Après cette guerre, que le roi apaisa, survint une autre grande guerre entre le comte Thibaut de Bar et le comte Henri de Luxembourg, qui avait pour femme la sœur de Thibaut; et il advint ainsi, qu'ils combattirent l'un contre l'autre près de Prény, et le comte Thibaut de Bar fit prisonnier le comte Henri de Luxembourg, et prit le château de Ligny, qui était au comte de Luxembourg de par sa femme. Pour apaiser cette guerre, le roi envoya monseigneur Pierre le chambellan, l'homme du monde qu'il croyait le plus, et ce fut aux dépens du roi; et le roi fit tant qu'ils furent réconciliés.

(1) Édition citée § 680-684.

« Au sujet de ces étrangers que le roi avait réconciliés, aucuns de son conseil lui disaient qu'il ne faisait pas bien de ne pas les laisser guerroyer; car s'il les laissait bien s'appauvrir, ils ne lui courraient pas sus aussi tôt que s'ils étaient bien riches. Et à cela le roi répondait et disait qu'ils ne parlaient pas bien : « Car si les princes voisins voyaient que je les laissasse guerroyer, ils se pourraient bien aviser entre eux et dire : — C'est par méchanceté que le roi nous laisse guerroyer. — Alors il en adviendrait qu'à cause de la haine qu'ils auraient contre moi, ils me viendraient courir sus, et j'y pourrais bien perdre, sans compter que j'y gagnerais la haine de Dieu, qui dit : — Bénis soient tous les pacifiques. »

« D'où il advint ainsi, que les Bourguignons et les Lorrains, qu'il avait pacifiés, l'aimaient et lui obéissaient tant que je les vis venir plaider par devant le roi, pour des procès qu'ils avaient entre eux, à la cour du roi à Reims, à Paris et à Orléans. »

Ainsi, même au point de vue purement humain, le saint roi n'eut pas lieu de regretter d'avoir choisi tout d'abord et constamment suivi, comme inspiration et principe dirigeant de son gouvernement et de sa politique, l'angélique parole qui avait retenti sur le berceau du Messie : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

CHAPITRE V

COMPARAISON DES VERTUS PRIVÉES ET DES VERTUS ROYALES DE SAINT LOUIS. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX ET RÉSULTATS DE SON RÈGNE.

Louis IX fut un saint et comme homme et comme roi. Il ne sera pas inutile, après avoir considéré à ce double point de vue ses vertus et ses mérites, d'examiner un peu dans quel rapport se montrent entre elles, aux yeux de l'observateur qui tient à se rendre le meilleur compte possible de la physionomie vraie d'un tel homme et d'un tel prince, ses qualités privées et ses qualités royales.

Parmi les hautes vertus, portées jusqu'à l'héroïsme, qui devinrent de jour en jour davantage les traits distinctifs et significatifs de cette âme d'élite, ses grandes et fortes habitudes personnelles de religion, d'équité, de charité, furent, on n'en peut douter, les sources pures, les principes féconds de son règne hors de pair. C'est la religion de saint Louis, c'est-à-dire l'intelligence et la pratique de l'Évangile, qui, selon l'étymologie la plus exacte, l'attachèrent, en sa qualité si chèrement embrassée de disciple de Jésus-Christ, à ses devoirs envers Dieu, d'où découlaient pour lui ses devoirs envers son peuple. Le gouvernement de saint Louis est un des plus beaux témoignages historiques en faveur de la foi chrétienne.

L'équité un peu sévère qui nous est apparue comme l'une des marques les plus saisissantes de sa person-

nalité morale est, certes, une vertu de roi. L'onction de l'Évangile, jointe à la bonté naturelle du cœur, la tempéra sans l'affaiblir, et la rendit plus royale encore. Le tempérament de charité et la fermeté qui apparaît dans la conduite et les décisions de saint Louis, est bien de l'homme qui a la croix gravée dans son cœur, mais qui pourtant tient le sceptre et qui sait faire acte de justice aussi bien que de dévouement. Rappelons ici, à ce propos, une curieuse anecdote du retour de la croisade, due, comme tant d'autres, à Joinville (1).

« Quand nous fûmes partis de l'île de Lampedouse, nous vîmes une grande île en mer, qui avait non Pantennelée, et était peuplée de Sarrasins qui étaient sous la sujétion du roi de Sicile et du roi de Tunis. La reine pria le roi qu'il y envoyât trois galères pour prendre du fruit pour ses enfants ; et le roi le lui octroya, et commanda aux maîtres des galères que quand la nef du roi passerait par devant l'île, ils fussent tout prêts à venir à lui. Les galères entrèrent dans l'île par un port qui y était ; et il advint que quand la nef du roi passa par-devant le port, nous n'ouïmes aucunes nouvelles de nos galères.

« Les mariniers commencèrent à murmurer l'un à l'autre. Le roi les fit appeler, et leur demanda ce qu'il leur semblait de cette aventure ; et les mariniers lui dirent qu'il leur semblait que les Sarrasins avaient pris ses gens et ses galères. « Mais nous vous donnons l'avis et le conseil, sire, de ne pas les attendre ; car vous êtes entre le royaume de Sicile et le royaume de Tunis, qui ne vous aiment guère ni l'un ni l'autre ; et si vous nous laissez naviguer, nous vous aurons, encore de nuit, délivré

(1) Édition citée, § 640-644.

du péril ; car nous vous aurons passé ce détroit. »

« Vraiment, fit le roi, je ne vous en croirai pas, de laisser mes gens entre les mains des Sarrasins, sans que je fasse au moins tout mon possible pour les délivrer. Et je vous commande que vous tourniez vos voiles, et que nous leur allions courir sus. » Et quand la reine ouït cela, elle commença à montrer un très grand deuil, et dit : « Hélas ! c'est moi qui ai fait tout cela. »

« Tandis que l'on tournait les voiles de la nef du roi et des autres, nous vîmes les galères sortir de l'île. Quand elles vinrent près du roi, le roi demanda aux mariniers pourquoi ils avaient fait cela ; et ils répondirent qu'ils n'en pouvaient mais, que ceux qui le firent étaient des fils de bourgeois de Paris, dont il y en avait six qui mangeaient les fruits des jardins ; c'est pourquoi les mariniers ne les pouvaient avoir, et ils ne les voulaient pas laisser. Alors le roi commanda qu'on les mît dans la chaloupe ; et alors ils commencèrent à crier et à braire : « Sire, pour Dieu, rançonnez-nous de tout ce que nous avons, pourvu que vous ne nous mettiez pas là où l'on met les meurtriers et les larrons ; car cela nous serait à jamais reproché. »

« La reine et nous tous fîmes notre possible pour que le roi se voulût désister ; mais jamais le roi ne voulut écouter personne : ils y furent mis et y demeurèrent jusques à tant que nous fûmes à terre. Ils y furent en tel danger, que, quand la mer devenait grosse, les vagues leur volaient par-dessus la tête, et ils devaient s'asseoir de peur que le vent ne les emportât dans la mer. Et ce fut à bon droit ; car leur gloutonnerie nous fit tel dommage que nous en fûmes retardés de huit bonnes journées, parce que le roi fit tourner les vaisseaux devant derrière. »

La charité, vertu si éminente chez saint Louis, s'est

aussi déployée en lui d'une façon royale. Certes, c'est bien à elle qu'il faut rapporter cet esprit pacificateur, dont nous avons vu de si beaux effets dans son gouvernement au dedans et dans sa politique au dehors, et cette prédilection pour les faibles qui fit de sa royauté, redoutable aux oppresseurs, une sorte de providence terrestre et une fidèle image de la bonté divine. Ses fondations, ses aumônes eurent, nous l'avons déjà remarqué, non seulement le mérite d'œuvres de bienfaisance personnelle, mais au plus haut degré, surtout si l'on considère l'état social de cette époque, un caractère d'intérêt public. Quoique surabondantes, elles ne nuisirent en rien ni à la bonne économie de ses finances, maintenue sans surcharge de son peuple, ni à la splendeur, nécessaire en certains cas, de la dignité royale. Il avait établi à cet égard dans sa conscience et dans sa conduite une sorte d'équilibre et de compensation ingénieuse. « Sachant, rapporte Geoffroi de Beaulieu (1), que quelques-uns de ses familiers murmuraient de l'ampleur de ses aumônes, il leur disait que ne pouvant se dispenser d'excéder quelquefois dans ses dépenses, il aimait encore mieux que cet excès portât sur les aumônes faites pour l'amour du Seigneur que sur les choses séculières et mondaines, de telle sorte que l'excès dans les choses spirituelles excusât et rachetât les excès mondains qu'il était impossible d'éviter. Et cependant, ajoute le pieux biographe, dans les solennités, dans les parlements et réunions de chevaliers et de barons, et aussi dans l'état ordinaire de sa maison, il se montrait large et libéral, comme il convenait à sa dignité de roi, et le service de sa cour surpassait même en conve-

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 12.

nance et en majesté celui des rois, ses prédécesseurs. »

La ferveur transcendante de son zèle religieux, de sa piété toujours en action et de son ascétisme plus qu'humain, semblerait, au premier abord, plutôt en contradiction qu'en conformité avec ses fonctions royales. Les reproches, à cet égard, ne lui furent pas épargnés et même, une fois, en arrivèrent jusqu'à l'insulte publique. « Une femme qui avait nom Sarrette, raconte le Confesseur de la reine Marguerite (1), plaidait en la cour du pieux roi contre monseigneur Jean de Fouilleuse, chevalier. Or, un jour que le parlement se tenait à Paris, comme le pieux roi descendait de sa chambre, cette femme, qui se trouvait au pied des degrés, lui dit : « Fi ! fi ! devrais-tu être roi de France? Il vaudrait bien mieux qu'un autre fût roi qùe toi; car tu n'es jamais occupé que des Frères mineurs, des Frères prêcheurs et des prêtres et des clercs ; c'est grand dommage que tu sois roi de France, et c'est grande merveille qu'on ne t'ait pas mis hors du royaume. » Et comme les sergents du pieux roi la voulaient battre et chasser dehors, il dit et commanda qu'elle ne fût touchée ni chassée, et, après l'avoir écoutée avec attention, il dit et répondit en souriant : « Certes, vous dites vrai, je ne suis pas digne d'être roi, et s'il avait plu à Notre-Seigneur, il eût mieux valu qu'un autre que moi fût roi, qui sût mieux gouverner le royaume; » et alors le pieux roi commanda à l'un de ses chambellans de donner de l'argent à cette femme, et, à ce qu'on croit, quarante sous; et beaucoup de personnes étaient présentes aux choses dessus dites. »

Cet acte ravissant de clémence et d'humilité ne veut

(1) *Historiens de France*, t. XX, p. 106.

pas dire que saint Louis reconnût le bien fondé des objections faites à son zèle et à sa ferveur. Bien au contraire, sa conscience maintenait fermement ses droits aux sublimes jouissances de l'ordre surnaturel et de l'amour divin, qui étaient dès ici-bas sa part de bonheur et la récompense des lourdes charges du pouvoir suprême, tel qu'il le comprenait et l'exerçait avec un souci constant du bien et du mieux, aux dépens de ses goûts intimes de contemplation, d'étude, de pénitence et de prière. S'il se contenta de sourire aux plaintes exaltées de Sarrette, il opposa une réponse nette et finement caustique aux remarques désobligeantes qui avaient cours à son sujet parmi les barons d'esprit mondain. « Comme il avait ouï dire, rapporte Geoffroi de Beaulieu (1), que quelques-uns des nobles murmuraient contre lui de ce qu'il entendait tant de messes et tant de sermons, il répondit que s'il employait le double de temps à jouer aux dés ou à courir par les forêts pour la chasse aux bêtes ou aux oiseaux, personne n'y trouverait sujet de parler. »

Non, les vertus ascétiques et transcendantes de saint Louis n'ont pas nui à ses devoirs de souverain. Comme la perfection absolue n'est pas de l'homme, la ferveur de son zèle a pu l'entraîner à quelques illusions et à quelques actes outrés. Mais c'est là, en revanche, comme dans une source toujours jaillissante, qu'il puisait son dévouement si fort et si pur, son sacrifice entier à sa mission royale, c'est-à-dire à la sauvegarde des droits et des intérêts d'autrui, abnégation faite de son repos, de sa santé et de sa vie même. Les manifestations extraordinaires, d'ailleurs si sincères et si spontanées,

(1) *Historiens de France,* t. XX, p. 13.

de son héroïsme chrétien, entourèrent, dès son vivant, son front et son diadème d'une auréole dont profita son pouvoir. « Beaucoup s'étonnaient, et même quelques malveillants murmuraient, dit Guillaume de Chartres (1), de ce qu'un homme si humble, si paisible, ni robuste de corps ni dur dans son action, pouvait exercer ainsi une domination pacifique sur un si grand royaume, sur tant et de si grands et de si puissants seigneurs... Il faut attribuer cela non à la puissance terrestre, mais à la vertu divine. » — « Tous ses sujets, dit Geoffroi de Beaulieu (2), grands et petits, l'avaient en respect et en crainte, à cause de sa justice et de sa sainteté. »

C'est que la piété de saint Louis, quoique les pratiques les plus minutieuses, toutes d'ailleurs si utiles, pour qui les entend bien, de la dévotion catholique, lui fussent chères et familières, reposait sur le fondement d'une foi très éclairée, d'une très solide morale et d'un admirable bon sens. C'est par là qu'elle se distinguait de la dévotion puérile et pusillanime de tel prince des temps antérieurs, par exemple du naïf et fantasque héritier de Charlemagne, qui avait reçu de ses contemporains le surnom de Louis le Pieux, changé, non sans raison, par la postérité en celui de Louis le Débonnaire, et aussi de la dévotion tout extérieure et formaliste, quoique très sincère, de tel prince du temps du saint roi, Henri III d'Angleterre, par exemple, qui entendait, dit-on, pour le moins autant de messes que saint Louis, répandait d'abondantes aumônes, visitait les malades et baisait même les lépreux, mais qui, bien loin d'être un saint, ne fut pas même un

(1) *Historiens de France,* t. XX, pp. 34, 35.
(2) Recueil cité, t. XX, p. 13.

13.

« prud'homme » et encore moins un grand roi (1). La ferveur si véhémente de la religion de saint Louis n'altérait en rien la netteté de son esprit et la fermeté de sa volonté, et il est bien remarquable, ainsi que le montre sa conduite dans certains cas délicats de son gouvernement ou de sa politique, que sa conscience de souverain, d'ailleurs si exactement chrétienne, si dévouée à l'Église et au Saint-Siège, était en quelque façon plus large que sa conscience d'homme et de simple fidèle, parfois peut-être un peu timorée. Roi, il a toujours pensé, il a toujours agi en roi. Sa dévotion ne lui a donc pas été un obstacle, mais un soutien.

La question de l'accord général de ses vertus privées et de son ascétisme héroïque avec ses qualités royales, est d'ailleurs tranchée par les caractères mêmes de son règne et par ses résultats. Le règne de Louis le Pieux avait préparé le morcellement de l'empire de Charlemagne; le règne de saint Louis a consolidé, développé, fait accepter et respecter de tous et enfin élevé, dans la chrétienté, jusqu'à la prééminence le royaume et la royauté de Philippe-Auguste et la dynastie de Hugues Capet. Au-dedans, il a donné à la France, naguère encore en proie à la mêlée terrible des rivalités princières, à l'anarchie sanglante des turbulences féodales, l'ordre, l'équilibre, la paix, la prospérité (2); au dehors, il lui

(1) Cf. Élie Berger, *Histoire de Blanche de Castille*, p. 168. — Ch.-V. Langlois, article cité, p. 110. L'anecdote rapportée par M. Langlois semble d'ailleurs légendaire.

(2) C'est au règne de saint Louis qu'il faut avant tout rapporter le mérite de l'ère si remarquable de prospérité dont jouit la France jusque vers le milieu du quatorzième siècle. « Il est maintenant hors de doute, a dit le regretté Siméon Luce, que la population de la France, pendant la première moitié du quatorzième siècle, avant la peste de 1348 et les premiers désastres de la guerre dite de Cent ans, égalait au moins, si

a donné la grandeur. Ses revers mêmes ont fondé en Orient l'influence française. « Quel est le plus grand prince de l'Occident? demandait un jour le khan des Tartares à un religieux missionnaire.— C'est l'empereur, répondit celui-ci, encore imbu des idées du temps jadis. — Vous me trompez, reprit le souverain barbare; c'est le roi de France. » (1) — Il a sans violence et sans injustice élevé chez nous le pouvoir royal à une hauteur effective et, plus encore, à une hauteur idéale, d'où il semble que soient issues, en grande partie, la loi et l'idée dominantes qui, jusqu'à la crise, non encore achevée, de la fin du dernier siècle, ont, à travers les âges et en dépit des plus cruels revers, dirigé la marche de notre histoire. « L'ascendant exercé par saint Louis, dit M. Paul Viollet (2), contribua sans nul doute au développement de l'autorité centrale... Ce roi que sa grandeur morale et sa puissance militaire avaient élevé si haut parmi les princes chrétiens, avait conquis par contre-coup sur son propre royaume une autorité inconnue à ses prédécesseurs, autorité dont bénéficièrent ses successeurs. » — Les destinées de la monarchie française ont, pour ainsi dire, été fixées par l'ascète humble et pénitent qui servait à genoux le pauvre moine lépreux de l'abbaye de Royaumont.

même elle ne la dépassait pas un peu sur certains points, celle de la France actuelle... Nous nous proposons de prouver qu'à cet accroissement de la population correspondait une aisance générale dont notre pays n'a peut-être retrouvé l'équivalent qu'à une époque assez récente. » *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, chap. III : *La vie privée au quatorzième siècle*. Édit. in-8°, pp. 55, 56.

(1) Rubruquis, chap. 17, cité par Lecoy de la Marche : *La Société au treizième siècle*, pp. 61, 62.

(2) *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. II, pp. 194, 195.

CHAPITRE VI

SAINT LOUIS DANS SON ÉPOQUE ET DEVANT LA POSTÉRITÉ.

Comme l'a si bien dit M. Wallon (1), saint Louis a cherché avant tout le royaume de Dieu et sa justice, mais, selon la promesse divine, le reste lui a été donné comme par surcroît. Il a été, à son époque, le souverain par excellence, et combien pâlissent devant sa royale figure celle de Henri III d'Angleterre et, malgré des dons naturels gâtés par une ambition et des vices sans frein, celle de l'empereur Frédéric II! Aussi cette pure et sublime physionomie est-elle demeurée, aux yeux de l'histoire, au centre et au sommet de cette grande époque, qui marque l'apogée du moyen âge. Comme le dix-septième siècle est le siècle de Louis XIV, le treizième siècle est le siècle de saint Louis. Il y a une harmonie manifeste entre tout ce que la civilisation de ce temps eut de bon et de beau, malgré les imperfections dont n'est exempte aucune période de l'histoire humaine, et la figure ascétique, chevaleresque et royale, dont le front porte, avec le heaume et la couronne, l'auréole des bienheureux.

(1) *La France chrétienne dans l'histoire,* livre IV, chap. I, édition in-12, pp. 296, 297, 313.

Nul cadre, nul édifice assurément ne pourrait paraître plus convenable aux effusions de la piété de saint Louis, que ces merveilles de l'architecture religieuse et de l'art chrétien, qui passant, sous son règne même, de l'austère élégance du style *lancéolé* à l'efflorescence *rayonnante*, essaient, pour ainsi dire, de spiritualiser jusqu'à la pierre, de jour en jour plus docile à l'esprit hardi des architectes et à la main forte et habile des sculpteurs, et comme fière de servir d'encadrement aux splendeurs édifiantes et instructives des vitraux. Saint Louis a contribué directement aux développements de l'art gothique par ses nombreuses constructions et, en particulier, par l'édification de la Sainte-Chapelle, ce ravissant et vraiment expressif chef-d'œuvre de l'art français du moyen âge et de la dévotion du saint roi. « Que dire, écrivait Jean de Jandun (1) au commencement du quatorzième siècle, de cette chapelle qui semble se cacher par modestie derrière les murs de la demeure royale, si remarquable par la solidité et la perfection de sa construction, par le choix des couleurs dont elle brille, par les images qui s'y détachent sur un fond d'or, par la transparence et l'éclat de ses vitraux, par les parements de ses autels, par ses châsses resplendissantes de pierres précieuses? En y entrant, on se croit ravi au ciel, et introduit dans une des plus belles chambres du paradis. »

Une notable partie de Notre-Dame de Paris a été construite sous saint Louis, qui certainement y contribua de ses deniers, et dont le souvenir y est rap-

(1) Cité dans l'*Histoire littéraire de la France,* t. XXIV, p. 609.

pelé d'un façon directe. « Le tympan de la Porte-Rouge, dit M. Lecoy de la Marche (1), contient quatre figures particulièrement intéressantes : ce sont celles de saint Louis et de la reine sa femme, à genoux devant Notre-Seigneur et la Sainte-Vierge. Marie semble intercéder auprès de son Fils pour le roi et la reine, qui, de leur côté, les supplient avec ardeur. » On compte encore parmi les monuments de l'art de ce temps la sépulture du jeune prince Louis, fils aîné du saint roi, mort en 1260. « La figure du gisant, dit le même écrivain (2), a dans ce monument toute la placidité de l'innocence endormie dans le sein du Seigneur, et les moines qui garnissent les niches offriraient à eux seuls, par la variété de leurs attitudes et de leurs physionomies, la matière d'une très curieuse étude. » — Saint Louis fit refaire à Saint-Denis, dans le goût du treizième siècle, le tombeau de Dagobert et, entre 1230 et 1240, renouveler, dit-on, les images des rois, ses prédécesseurs, ensevelis dans cette célèbre basilique.

S'il avait en peu d'estime la musique profane et, sauf aux repas solennels, la tenait éloignée de son palais, il avait pour la musique sacrée une sorte de passion, qui ne semble pas avoir été inutile aux progrès de l'*harmonie* à son époque : « Sa chapelle, supérieurement montée, donnait le ton aux autres, et, jusqu'au milieu des misères de la croisade, il avait avec lui des musiciens pour rehausser l'éclat du culte rendu sous la tente au Dieu des armées. Il paraît même qu'il ne pouvait s'en passer, car, pendant son pèlerinage à Nazareth, qui ne dura que

(1) *Le Treizième siècle artistique,* p. 176.
(2) Ouvrage cité, pp. 187, 188.

deux jours, il fit, d'après Guillaume de Nangis, « chanter la messe et solennellement glorieuses vêpres et matines à chant et à déchant, à orgue et à trèbes (instruments à corde), comme en témoignèrent ceux qui y furent (1). »

Nous avons consacré plus haut un chapitre spécial aux qualités et aux habitudes intellectuelles de saint Louis. Elles le portaient tout entier vers la littérature ecclésiastique et doctrinale, et le détournaient, au contraire, de la littérature profane, soit aristocratique ou populaire. Son règne glorieux et pacifique est loin pourtant d'être demeuré inefficace pour le maintien et le développement de la domination incontestée, alors exercée en Europe par la langue et la poésie françaises, et c'est sans aucun doute comme capitale de son royaume, en même temps que comme siège des plus florissantes écoles de la chrétienté, que Paris en vint à conquérir la renommée et l'influence extraordinaire qui lui furent bientôt reconnues partout. « La France seule, dit M. Léon Clédat (2), jouissait des bienfaits d'un gouvernement sage, consciencieux jusqu'au scrupule, soucieux de la paix publique, du bonheur de tous et d'une exacte justice, et elle rayonnait au dehors d'un éclat incomparable... A cette époque, le français était bien près de devenir la langue définitive de l'Angleterre, car il y faisait, dans le peuple même, de grands progrès, et sans la guerre de Cent ans, il n'aurait pas eu de peine, selon toute vraisemblance, à reléguer l'anglais à l'état de patois. Les écrivains anglais de naissance employaient le français. C'est aussi notre

(1) Lecoy de la Marche, ouvrage cité, pp. 408, 409.
(2) *Les Grands écrivains français. Rutebeuf*, pp. 10-13.

langue que choisissait Brunetto Latino, pour écrire sa naïve encyclopédie du *Trésor,* et il donne ainsi la raison de son choix : « Bien que nous soyons Italien, ce livre est écrit en roman de France, parce que le langage des Français est le parler le plus délectable et le plus commun à toutes gens. » Depuis la conquête romaine, on n'avait rien vu de pareil à cette diffusion de notre langue...

« Paris prend déjà le rôle prépondérant qu'il n'a pas cessé de garder et qui en fait, dès ce temps, la capitale des lettres et des arts. Dans le merveilleux développement de l'architecture et de la sculpture monumentale qui caractérise le treizième siècle, l'école de l'Ile-de-France, comme l'a constaté Viollet-le-Duc, avait une supériorité marquée... Dans l'ordre littéraire, si les différentes provinces de la France continuent à produire des poètes et des prosateurs de talent, la langue de l'Ile-de-France prévaut de plus en plus sur les dialectes voisins, et les auteurs provinciaux s'excusent de mal parler le parisien. Enfin Paris était par excellence la ville des fortes études. Les étudiants y affluaient de toutes les parties du monde civilisé ; quelques-uns d'entre eux devenaient des maîtres à leur tour et s'honoraient de professer dans l'Université qui les avait formés. « Paris, écrivait en 1256 le pape Alexandre IV, remplit l'univers de la plénitude de sa science, répand les lumières de l'intelligence, chasse les ténèbres de l'ignorance, révèle au monde les secrets de la connaissance. C'est la cité renommée des lettres et des sciences, la première école de l'érudition. » Alexandre IV ne se contentait pas de célébrer la gloire de Paris, il y envoyait ses deux neveux et prouvait ainsi la sincérité de ses éloges.

« Parmi les étrangers célèbres qui ont étudié ou enseigné à Paris ou qui y ont séjourné au treizième siècle, on peut citer Albert le Grand, Bacon, le *docteur admirable*, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin, le chroniqueur italien Fra Salimbene, ce « spirituel vagabond », et son compatriote Jean de Parme, qui fut non pas l'auteur, mais l'éditeur responsable de l'*Évangile éternel*, Brunetto Latino, enfin le grand poète Dante... Ce n'est pas seulement par les armes et par l'enseignement, c'est aussi par la littérature que nous agissions sur le monde, et on a là, au moyen âge comme de nos jours, une des causes principales de la diffusion de notre langue. »

Parmi les diverses branches de la littérature française du moyen âge, l'épopée nationale des chansons de geste, remplie des luttes de Charlemagne et de Roland contre les Sarrasins ennemis de la foi, aurait pu, à ce qu'il semble, n'être pas indigne de l'attention de saint Louis, si elle avait conservé son caractère primitif; mais elle était déjà tombée en pleine décadence, et la légende, qui en avait de bonne heure et de plus en plus expulsé l'histoire, y était elle-même remplacée maintenant par des inventions purement fictives, que la solidité d'esprit du saint roi ne pouvait guère lui laisser goûter. Il était moins accessible encore aux fictions de la *table ronde* et des poèmes d'aventure, dont la galanterie exaltée et aventureuse s'accordait fort mal avec les principes et les préceptes de la morale chrétienne, que choquait également, dans les plus renommées de ses compositions lyriques, qui étaient les *chansons d'amour*, la poésie aristocratique et *courtoise* des trouvères, disciples des troubadours de la France

méridionale. A la vérité, l'inspiration religieuse avait sa place dans les productions narratives, lyriques ou didactiques de nos poètes. Mais la forme alors était loin de valoir le fond, et son insuffisance devait laisser insensible un esprit nourri, comme celui du pieux roi, de la forte substance de l'Écriture et des Pères, et des beautés de la liturgie. Si Dante était né en France et à temps pour y composer, sous saint Louis, sa sublime vision épique, il eût pu peut-être, sous telle ou telle réserve, obtenir pour sa puissante théologie poétique l'oreille et l'estime d'un si bon juge. Mais il naquit seulement en 1265 et en Italie. Ce n'est pas Rutebeuf, un pauvre clerc déchu devenu jongleur, c'est-à-dire à la fois rimeur et récitateur de profession, victime de son insouciance et de sa passion pour les dés, coureur de noces et de tavernes, toujours à l'affût de quelque aubaine qui ne venait pas toujours ; ce n'est pas Rutebeuf, dont la verve plus satirique que religieuse, malgré quelques pieuses chansons et quelques pieux récits, s'appuie sur une théologie très mince et sur une philosophie des plus ordinaires ; ce n'est certes pas Rutebeuf qui, si saint Louis avait eu occasion de le remarquer, aurait donné au pieux roi une idée favorable de cette poésie en langue vulgaire, qui épanchait dans les demeures seigneuriales ou bourgeoises et, au besoin, dans les carrefours de sa capitale, un intarissable flot de rimes trop aisées, semées çà et là pourtant de vifs traits d'esprit. Ces traits parfois n'épargnaient pas le saint roi lui-même, auquel notre bohême parisien à bourse toujours vide en voulait de ses largesses épanchées non sur les jongleurs, mais sur les ordres religieux. Rutebeuf ne reproche-t-il pas à saint Louis jusqu'à la fondation des Quinze-Vingts :

Le roi a mis en un repaire,
Mais je ne sais pas pourquoi faire,
Trois cents aveugles côte à côte... ·
Les uns tirent, les autres poussent,
Et se donnent mainte secousse,
Car n'y a nul qui les éclaire.
Si le feu y prenait, nul doute
Que l'ordre ne fût tout brûlé :
Aurait le roi plus à refaire (1).

Dieu merci, ces légères pointes, si mal fondées d'ailleurs, furent sans portée. Saint Louis, non seulement aux yeux des sages, mais dans l'opinion publique, eut le dernier mot. Il n'y eut certainement pas de canonisation mieux prévue d'avance et mieux accueillie que la sienne. Pourtant elle ne fut pas immédiate. Le Saint-Siège, si favorablement disposé qu'il fût, procéda, sous plusieurs pontificats successifs, à de mûres investigations, notamment sur les nombreux miracles obtenus par l'intercession du bienheureux roi, dont les ossements avaient été rapportés de Tunis et ensevelis à Saint-Denis (2). L'examen et la discussion de la cause furent si scrupuleux et produisirent tant d'écritures, qu'au rapport d'un des commissaires apostoliques, le cardinal Benoît Cajetan, il s'en trouva plus que la charge d'un âne. Ce fut ce même cardinal, élevé au souverain pontificat sous le nom de Boniface VIII, qui, le dimanche

(1) Léòn Clédat, *Rutebeuf*, p. 60. — Saint Louis a pu, mieux que dans les poésies de Rutebeuf, goûter les charmes de l'esprit français dans les entretiens de Joinville.

(2) Voyez plusieurs recueils de ces miracles dans les *Historiens de France*, t. XX, pp. 41 et suiv., 121 et suiv., 462 et suiv. — Après la canonisation, une partie des reliques de saint Louis fut transportée à la Sainte-Chapelle. Son cœur avait été, à la demande de Charles d'Anjou, laissé en Sicile, à l'abbaye de Montréal.

11 août 1297, à Orvieto, inscrivit Louis IX au catalogue des saints et expédia la bulle de canonisation aux archevêques et évêques de France (1).

Cette canonisation eut donc lieu sous Philippe le Bel. Le seul rapprochement du nom de ce prince avec celui du pontife, qui conféra de si bon cœur au saint roi le suprême honneur d'un culte public, rappelle, hélas! suffisamment combien l'esprit et la politique de saint Louis dévièrent sous le gouvernement de son petit-fils. La différence des deux princes saisit et blessa au cœur les survivants du grand règne. « Joinville, dit M. Gaston Paris (2), a laissé dans ses Mémoires des témoignages non équivoques de son peu de sympathie pour son nouveau maître... L'ami de Louis IX aurait voulu que tous les descendants du saint roi prissent modèle sur lui : « C'est, dit-il en parlant de sa canonisation, un grand honneur pour tous ceux de sa lignée qui voudront l'imiter par leurs bonnes actions, et un grand déshonneur pour ceux qui ne voudront pas se conformer à lui, un grand déshonneur, dis-je, pour ceux de son lignage qui voudront se mal conduire; car on les montrera au doigt, et l'on dira que le saint roi dont ils sont issus n'aurait jamais fait de telles mauvaises actions (3). » On peut ne voir ici qu'un avertissement général; mais d'autres passages sont absolument clairs. Après avoir rapporté ce que lui avait dit saint Louis du profit qu'on doit tirer des grands périls dont on

(1) Voyez le texte de la bulle, ainsi que celui des deux sermons prononcés par Boniface VIII à l'occasion et comme préface de la canonisation, dans les *Historiens de France,* t. XXIII, pp. 148 et suiv., 152 et suiv. 154 et suiv.

(2) Ouvrage cité, p. 59.

(3) *Joinville,* édition citée, § 761.

réchappe, et qu'il faut considérer comme des menaces que nous fait Dieu pour nous prévenir de son courroux et d'un châtiment imminent, il ajoute : « Qu'il y prenne donc garde le roi qui est à présent ; car il est échappé d'aussi grand péril ou de plus grand que nous ne fîmes : qu'il s'amende donc de ses méfaits, en telle manière que Dieu ne frappe pas cruellement sur lui, ni sur ses biens (1) » On comprend que Joinville, qui admirait surtout en Louis IX sa loyauté parfaite et son amour de la justice, n'ait eu que de l'éloignement pour un roi qui avait à coup sûr de très grandes qualités, mais qui avait érigé la violence et la ruse en principes de gouvernement. »

C'est à saint Louis qu'en appelaient la noblesse et le peuple de France des exactions de Philippe le Bel. Son successeur, Louis X, dut déclarer solennellement, le 14 mai 1315, que toutes choses seraient rétablies en l'état où elles étaient du temps de saint Louis, et Philippe le Long, le 29 janvier 1317, renouvela ces belles promesses (2). Mais l'esprit de Philippe le Bel, au moindre honneur et au moindre avantage de la monarchie française, continua de se mêler, en des proportions diverses, dans ce siècle et dans ceux qui suivirent, à l'esprit de saint Louis, demeuré pourtant présent, selon une large mesure, dans l'œuvre traditionnelle et vraiment nationale de sa dynastie et dans le gouvernement de ses meilleurs héritiers. Les désastres de la guerre de Cent ans faillirent anéantir l'œuvre et la dynastie, mais le céleste patronage de saint Louis ne manqua pas à la France. Son nom est intimement associé, par le témoignage même de l'héroïque vierge, à la mission

(1) *Joinville,* édition citée, § 42.
(2) Tillemont, ouvrage cité, t. V, pp. 227-229.

de Jeanne d'Arc. « Un jour, dit Cousinot de Montreuil, l'auteur de la *Chronique de la Pucelle,* Jeanne voulut parler au roi Charles VII en particulier, et lui dit : « Gentil dauphin, pourquoi ne me croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple; car saint Louis et saint Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière pour vous; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose, qu'elle vous donnera à connaître que vous me devez croire (1). »

La popularité toujours vivante de saint Louis est attestée, dans les derniers temps du moyen âge, par la composition et la représentation de deux *mystères* dramatiques en son honneur. Le second, œuvre non sans intérêt d'un poète dont la renommée, grâce surtout, il est vrai, à une fantaisie très peu historique de Victor Hugo, a refleuri de nos jours, est intitulé dans le manuscrit original : « Cy commence la Vie Monseigneur Sainct Loys, Roy de France, par personnaiges, composé par Maistre Pierre Gringoire à la requeste des Maistres et Gouverneurs de la Confrairie du dict Sainct Loys, fondée en la Chapelle de Sainct Blaise à Paris. » Cette confrérie était celle des maçons et charpentiers de la capitale, qui avaient pour patrons saint Blaise, évêque et martyr, et saint Louis, roi de France, et dont la chapelle était située rue Galande, près de l'église Saint-Julien-le-Pauvre. Au huitième livre de ce mystère, mêlé, selon l'usage des dernières compositions de ce genre, de personnages réels et de personnages symboliques ou allégoriques, voici comment est accueillie en France la triste nouvelle de la mort du saint roi :

(1) *Procès,* édition Quicherat, t. IV, pp. 208, 209. — Marius Sepet, *Jeanne d'Arc,* édition in-4°, 1896, pp. 183, 184.

LE POPULLAIRE.

Or ne savons-nous en quel lieu
Est nostre Roy et vaillant prince;
Long temps y a qu'en la province
De France n'en eusmes nouvelle;
La haulte puissance immortelle
Le veuille au besoing secourir.

BON CONSEIL.

Tous subgetz sommes à mourir;
Popullaire, ne faiz doubtance
Que Loys, le bon Roy de France,
Qui a entretenu la paix
En son temps, est, je te prometz,
De ce siecle cy trespassé
Et son filz Phelippe a lessé
Pour conduire tout son arroy
Et noble train.

LE POPULLAIRE.

Ha, le bon Roy!
Il a soutenu la police;
Il a observé la justice,
Honnestement selon la loy,
Droit et raison.

BON CONSEIL.

Ha, le bon Roy!
Toute l'Église militante
A esté docte et florissante,
Paisible, vivant à requoy (1),
Durant son temps.

LE POPULLAIRE.

Ha, le bon Roy!
Il supportoit (2) bourgoys, marchans,
Mesmes les laboureurs des champs,

(1) En repos.
(2) Soutenait.

Pugnissant gens pleins de desroy (1),
Pillars, larrons.

BON CONSEIL.

Ha, le bon Roy!
Simples, ygnorans supportoit,
Pauvres, mendians conffortoit,
Observant de Jhesus la foy,
Redoubtant Dieu.

LE POPULLAIRE.

Ha, le bon Roy!... (2)

Le mouvement de la Renaissance, dont ce n'est pas ici le lieu de comparer les bons et les mauvais aspects, les avantages réels et les inconvénients plus certains encore, a eu, parmi ses plus fâcheux résultats, celui de produire, dans l'ordre politique, un déplorable attachement au scepticisme de Machiavel, dans l'ordre intellectuel, un aveugle engouement pour l'antiquité païenne : double et grave dommage à l'esprit, à la tradition, à la gloire même de saint Louis. Isolée de son vrai milieu, cette figure, si essentiellement chrétienne et française, ne fut plus ni bien comprise ni bien sentie. L'historien Pierre Mathieu la gratifie très ridiculement de la faveur de Jupiter. Le bon Pierre Lemoyne, de la Compagnie de Jésus, qui a eu du moins le mérite de réagir, par le sujet même de son poème héroïque en dix-huit chants (1653), contre l'exclusivisme extravagant qui avait voué notre littérature aux seuls héros grecs et romains, est cependant, comme malgré lui, tellement pénétré des influences dominantes, qu'il en-

(1) Désordre.

(2) *Œuvres complètes de Pierre Gringoire* réunies pour la première fois par MM. Anatole de Montaiglon et J. de Rothschild. t. II. *Mystère inédit de saint Louis*, pp. IX, XIII, 287, 288.

chevêtre autour du saint roi le plus étrange amalgame de l'Olympe, du Parnasse et des féeries héroï-comiques de l'Arioste et du Tasse (1). Dans la belle épître (1669) où Boileau essaie de détourner l'ambition de Louis XIV de sa fâcheuse passion de guerre et de conquête, quand on lit ces vers :

> Il est plus d'une gloire. En vain aux conquérants
> L'erreur, parmi les rois, donne les premiers rangs :
> Entre les grands héros ce sont les plus vulgaires.
> Chaque siècle est fécond en heureux téméraires;
> Chaque climat produit des favoris de Mars;
> La Seine a des Bourbons, le Tibre a des Césars;
> On a vu mille fois des fanges Méotides
> Sortir des conquérants goths, vandales, gépides.
> Mais un roi vraiment roi, qui, sage en ses projets,
> Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,
> Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire,
> Il faut pour le trouver courir toute l'histoire.
> La terre compte peu de ces rois bienfaisants;
> Le ciel à les former se prépare longtemps...

On croit qu'il va nommer saint Louis. Point du tout, c'est Titus qu'il propose en exemple à Louis XIV.

> Tel fut cet empereur sous qui Rome adorée
> Vit renaître les jours de Saturne et de Rhée (2)...

La mémoire du plus chrétien et du meilleur de nos rois ne pouvait pourtant s'effacer en France sous le règne de ses descendants. L'application à nos annales de l'érudition critique, commençant à scruter l'histoire nationale avec le même soin et la même méthode rigoureuse qui avaient été appliqués à l'antiquité grecque et romaine, devait amener une re-

(1) Julien Duchesne, *Histoire des poèmes épiques français du dix-septième siècle,* p. 137 et suiv.
(2) Boileau, épître I.

naissance de la gloire de saint Louis. Du Cange et Le Nain de Tillemont s'appliquèrent à mettre en lumière les caractères exacts de sa vie et de son époque. A la vérité, le travail de Tillemont n'a été publié que de nos jours, mais Filleau de la Chaise s'en servit pour composer sa *Vie de saint Louis* (1688), aujourd'hui oubliée, mais qui ne fut pas inutile alors. L'image de son auguste ancêtre n'était pas du reste aussi complètement absente que ses erreurs pourraient le faire supposer, de l'âme toujours française et royale, et, à la fin, sérieusement et solidement chrétienne de Louis XIV, et l'heureuse influence de Madame de Maintenon contribua sans doute à l'y raviver. C'est ce qu'attestent, à ce qu'il semble, deux créations que n'eût pas désavouées saint Louis : l'ordre de chevalerie destiné à récompenser le mérite militaire et placé sous le nom et le patronage du saint roi (1693), et la fondation (1684), pour l'éducation des jeunes filles de la noblesse, du grand établissement si célèbre sous le nom de maison de Saint-Cyr, mais dont le titre officiel était *Institut royal de Saint-Louis,* et dont les directrices furent, en 1694, formées en congrégation régulière sous le nom de *Dames de Saint-Louis*. C'est dans la chapelle de cette maison que Bourdaloue prononça le remarquable panégyrique intitulé : *Sermon pour la fête de saint Louis*, *roi de France* (1), qui, malgré quelques erreurs historiques, explicables à son époque, est tout à fait digne, dans son ensemble, de l'étonnante jus-

(1) *Œuvres complètes de Bourdaloue*, édition Bloud et Barral, t. III, p. 494 et suiv. — Notons ici le remarquable panégyrique de saint Louis par Fléchier, récemment remis en lumière par M. Henri Bremond. *Fléchier, œuvres choisies*. Paris, Bloud, 1911, p. 53 et suiv.

tesse de sens et de raison du grand jésuite français. Voici l'excellente *proposition* développée par l'orateur :

« C'est un sentiment, chrétiens, très injurieux à la Providence, de croire qu'il y ait dans le monde des conditions absolument contraires à la sainteté, ou que la sainteté par elle-même puisse avoir quelque chose d'incompatible avec les engagements de certaines conditions et de certains états, dont il faut néanmoins reconnaître que Dieu est l'auteur. Or, pour vous détromper d'une erreur si dangereuse, il me suffit de vous mettre devant les yeux l'exemple de saint Louis; et voici toute la preuve de ce que je prétends établir dans ce discours, pour votre instruction et pour l'édification de vos âmes. Saint Louis a été sur la terre un grand roi et un grand saint; on peut donc être saint dans tous les états et dans toutes les conditions du monde : raisonnement sensible et convaincant; car enfin s'il y avait dans le monde une condition difficile à accorder avec la sainteté, il est évident, et vous en convenez vous-mêmes, que ce serait la royauté. Cependant, grâce à la providence de notre Dieu, la royauté n'a point empêché saint Louis de parvenir à une éminente sainteté; et la sainteté éminente à laquelle saint Louis est parvenu ne l'a point empêché de remplir dignement et excellemment les devoirs de la royauté. Je dis plus : ce qui a rendu saint Louis capable d'une si haute sainteté, c'est la royauté; et ce qui l'a mis en état de soutenir si honorablement la royauté, c'est la sainteté. En deux mots, saint Louis a été un grand saint, parce que, étant né roi, il a eu le don de faire servir sa dignité à sa sainteté : ce sera la première partie; saint Louis a été un grand roi, parce qu'il a su, en devenant saint, faire servir sa sainteté à sa dignité : ce sera la

seconde partie. Deux vérités dont je tirerai, pour notre consolation, deux conséquences également touchantes et édifiantes : l'une, que l'état de vie où nous sommes appelés est donc dans l'ordre de la prédestination éternelle, ce qui doit le plus contribuer à nous sanctifier devant Dieu ; l'autre, que notre sanctification devant Dieu est donc le plus sûr et le plus efficace de tous les moyens pour nous rendre nous-mêmes, selon le monde, parfaits et irrépréhensibles dans l'état de vie où nous sommes appelés. C'est un roi qui va nous apprendre l'un et l'autre : appliquez-vous »

Louis XV et le dix-huitième siècle s'écartèrent bien loin, hélas ! de la voie de saint Louis et de la morale de Bourdaloue. Le *philosophisme* de cette époque, éclairé par les progrès de l'érudition, ne put pourtant s'empêcher de rendre hommage aux vertus royales de Louis IX, quoique canonisé. « Louis IX, écrivit Voltaire dans son *Essai sur les mœurs* (1), paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être, à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de pousser plus loin la vertu. »

(1) Chap. LVIII. Nous empruntons cette citation à M. J.-A. Félix Faure, ouvrage cité, t. II, p. 671.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

I

L'HOMME

II

LE ROI

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.



SAINT LOUIS

O saint Louis, vêtu d'azur fleurdelisé,
Roi dont la justice est la gloire
Et qui feras toujours s'agenouiller l'histoire
Sous ton chêne immortalisé;
Toi qui pensas qu'auprès de la faute mortelle
La mort et la lèpre sont peu,
Douce figure de vitrail, puissante et frêle,
Transparence qui semble une gaze sur Dieu!
Foi qui monte comme une flamme,
Ciselures, dentelles, ogives, coloris,
"ne sainte chapelle avait fleuri ton âme
Avant d'éclore dans Paris;
Foi claire comme les aurores
Qui refusais de voir afin de cloire plus,
.me enfantine et plus sonore
Qu'un clocher plein de Te Deum et d'Angelus;
O Roi des croisades dernières,
Toi q · vers l'Orient si troublamt et si beau
Sus lever des soldats, des croix et des bannières,
O dernier pèlerin royal du Saint-Tombeau!
O doux Roi qui meurs sur la cendre
Et se lègue à son fils dans un splendide adieu.
O saint Roi saluant la mort qui va descendre
En répétant: "J'irai dans ta maison, mon Dieu!"
O Roi pur qui meurs de la peste
Pour que le monde soit moins pestilentiel;
Roi de souffrance, Roi de gloire, ô Roi céleste
Qui fais monter la France au Ciel!

Jacques DEBOUT.

(Almanach catholique français)

II

LE ROI

sure dont je suis l'objet me permette, au nom de tous mes collègues catholiques (Longs appl. à droite) de mettre le président du Conseil en demeure de retirer l'outrage lancé par lui à nos croyances. (Nouveaux appl.)

Nous pensions, Monsieur Herriot, que la réflexion, pendant l'interruption de séance, vous mènerait à retirer l'outrage d'une grossièreté sans nom . . .

M. Edouard Soulier.—Très bien!

M. de la Ferronnays.— Dont vous avez marquez le christianisme.

Et pourtant vous avez été baptisé. (Très bien!)

Votre parole n'est pas digne d'un chef de gouvernement, dont le langage porte jusqu'aux extrémités du monde (Vifs appl.)

Quant à moi, je me moque de la censure, et s'il plaît à une majorité de me l'appliquer, ce n'est pas à moi que s'attachera le déshonneur. (Appl. répétés à droite et sur divers bancs.)

M. Painlevé met aux voix la censure avec exclusion temporaire, et la déclare votée, bien qu'il n'en soit rien. (Protestations sur de nombreux bancs. Les communistes se sont abtenus.)

Par la force, par la menace? Non. Par l'éducation laïque qui doit demeurer au premier plan.

Nous ne laisserons prisonnières entre vos mains, conclut l'orateur, s'adressant à l'opposition, ni la science, ni la liberté, ni la laïcité. Défiez-nous, faux républicains: la laïcité, vous n'y toucherez pas ! (Appl. à gauche et à l'extrême gauche.)

Les ordres du jour

La question de confiance

Quatre ordres du jour sont déposés: le gouvernement n'accepte que celui du cartel, présenté par l'interpellateur de complaisance Casals.

Et il pose la question de confiance sur cet ordre du jour, dont le texte figure ci-dessous:

MM. Renaud Jean, Paul Simon, Charles Bertrand

M. Renaud Jean, communiste, intervient pour faire le procès du cartel des gauches, qui lui paraît pire que le Bloc national et dont toutes les promesses ont été violées: socialistes et radicaux font la grimace devant ce long défilé de leurs faillites répétées.

Puis M. Paul Simon déclare:

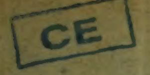
—La concorde nationale est au-

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.








CE

